



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 mars 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 mars 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres ; M^{me} Gabriela Bucher, Directrice exécutive d'Oxfam International ; M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, et des déclarations faites par S. E. M^{me} Eva-Maria Liimets, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie ; S. E. M. Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères et de la défense de l'Irlande ; S. E. M^{me} Raychelle Omamo, Ministre des affaires étrangères du Kenya ; S. E. M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Gouvernement du Président Biden ; S. E. M. Dag-Inge Ulstein, Ministre du développement international de la Norvège ; S. E. M. Saboto Caesar, Ministre de l'agriculture, des forêts, de la pêche, de la transformation rurale, de l'industrie et du travail de Saint-Vincent-et-les Grenadines ; S. E. Lord Tariq Ahmad de Wimbledon, Ministre d'État chargé du Commonwealth, des Nations Unies et de l'Asie du Sud du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de la France, de l'Inde, du Mexique, du Niger, de la Fédération de Russie, de la Tunisie et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur le « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : les conflits et la sécurité alimentaire », tenue le jeudi 11 mars 2021.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Comité international de la Croix-Rouge, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Éthiopie, Fidji, Géorgie, Guatemala, Guyana, Indonésie, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Malte, Maroc, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République islamique d'Iran, Rwanda, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie, Ukraine, Union africaine, Union européenne, Venezuela et Yémen, ainsi qu'une déclaration conjointe de l'Allemagne et de la République dominicaine.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison



des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Linda **Thomas-Greenfield**

Annexe I

Exposé du Secrétaire général

[Original : anglais et français]

Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur les liens entre les conflits et la faim, une question urgente et importante.

Mon message aujourd'hui est simple : faute de nourrir les gens, vous alimentez les conflits. Les conflits entraînent la faim et la famine ; la faim et la famine conduisent à des conflits. Les conflits et la faim, lorsqu'ils frappent un pays ou une région, se renforcent mutuellement et ne peuvent être éliminés séparément. La faim et la pauvreté, associés aux inégalités, aux chocs climatiques, aux tensions confessionnelles et ethniques et aux griefs concernant les terres et les ressources, déclenchent des conflits. Dans le même temps, les conflits amènent des personnes à quitter leur foyer, leur terre et leur emploi, bouleversent les activités agricoles et les échanges commerciaux, limitent l'accès aux ressources vitales telles que l'eau et l'électricité, et entraînent ainsi la faim. Le Comité Nobel a reconnu cette corrélation lorsqu'il a décerné le prix Nobel de la paix au Programme alimentaire mondial (PAM) : ce puissant appel à l'action fait comprendre que la sécurité alimentaire est essentielle pour instaurer la paix et la stabilité.

Ces dernières décennies, l'amélioration de la productivité et le recul de la pauvreté dans le monde nous ont permis de faire d'énormes progrès en matière de lutte contre la faim. La famine et la faim ne sont plus une question de manque de nourriture. Elles sont aujourd'hui en grande partie produites par l'homme – et j'emploie ce terme à dessein. Elles frappent surtout des pays touchés par des conflits prolongés et de grande envergure. Et la situation empire. Fin 2020, plus de 88 millions de personnes souffraient cruellement de la faim en raison des conflits et de l'instabilité – ce chiffre a augmenté de 20 % en l'espace d'un an. D'après les prévisions pour 2021, cette situation effrayante devrait perdurer.

Je dois alerter le Conseil de sécurité : nous devons faire face à de multiples famines entraînées par des conflits dans le monde entier. Les chocs climatiques et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) attisent le feu. En l'absence de mesures immédiates, des millions de personnes risquent de basculer dans la faim extrême et de perdre la vie.

D'après les estimations, les crises alimentaires s'accroissent et se propagent dans l'ensemble du Sahel et de la Corne de l'Afrique, et s'installent de plus en plus rapidement au Soudan du Sud, au Yémen et en Afghanistan. Plus de 30 millions de personnes dans plus d'une trentaine de pays sont au bord de la famine.

Les femmes et les filles doivent faire face à un double danger : elles risquent davantage d'avoir à quitter leur foyer en raison du conflit et elles sont plus vulnérables à la malnutrition, notamment lorsqu'elles sont enceintes ou allaitent. Lorsqu'elles souffrent de la faim, les filles risquent davantage d'être victimes de la traite, de mariage forcé ou d'autres atteintes.

L'insécurité alimentaire est aggravée par la restriction de l'accès humanitaire. Je suis profondément préoccupé par la situation au Tigré, en Éthiopie, où la saison des récoltes a été perturbée par l'insécurité et la violence et où des centaines de milliers de personnes pourraient souffrir de la faim.

Dans certains pays, la famine est déjà là. Des gens meurent de faim et souffrent massivement de malnutrition. Au Yémen, au Soudan du Sud et au Burkina Faso, des régions sont en proie à la famine ou dans une situation proche de la famine. Plus de 150 000 personnes risquent de mourir de faim. Au Yémen, cinq années de conflit ont entraîné le déplacement de 4 millions de personnes dans tout le pays. Un grand nombre de Yéménites sont en danger de mort à mesure que la faim se généralise dans tout le pays.

On estime qu'en 2021, la malnutrition aiguë devrait toucher la moitié des enfants de moins de 5 ans, soit 2,3 millions d'enfants. Environ 16 millions de personnes connaissent l'insécurité alimentaire.

Depuis que le Soudan du Sud a déclaré son indépendance il y a 10 ans, l'insécurité alimentaire n'a jamais atteint un niveau aussi élevé qu'aujourd'hui. Soixante pour cent de la population souffrent de plus en plus de la faim.

Les prix des denrées alimentaires sont si élevés qu'une seule assiette de riz et de haricots coûte plus de 180 % du salaire journalier moyen, ce qui correspond à environ 400 dollars ici à New York.

Les violences sporadiques persistantes, les phénomènes météorologiques extrêmes et les répercussions économiques de la COVID-19 ont plongé plus de 7 millions de personnes dans une insécurité alimentaire sévère.

L'an dernier, la République démocratique du Congo a connu la plus grande crise alimentaire au monde : près de 21,8 millions de personnes ont souffert de faim aiguë entre juillet et décembre.

Les véhicules du PAM pris pour cible dans l'est du pays le mois dernier et le meurtre tragique de notre collègue Moustapha Milambo, de l'Ambassadeur italien Luca Attanasio et de l'officier de la sécurité qui l'accompagnait, Vittorio Iacovacci, montrent de la manière la plus brutale qui soit les sombres conséquences de l'association de la faim et des conflits.

Telle est l'effroyable réalité dans les zones de conflit, partout dans le monde. Il nous incombe de faire tout ce que nous pouvons pour inverser le cours des choses, tout d'abord en prévenant la famine. En septembre dernier, le Secrétariat a établi un livre blanc qui présente les risques de famine dans quatre pays. L'urgence de la situation n'a fait que croître. Les gens souffrent de la faim et perdent la vie bien avant que l'insécurité alimentaire ne soit au plus haut niveau. Il nous faut prendre les devants et agir maintenant.

J'ai donc décidé de créer un groupe spécial de haut niveau sur la prévention de la famine, qui sera dirigé par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock. Ce groupe sera composé de représentants du Programme alimentaire mondiale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il contribuera à ce que la question de la prévention de la famine soit examinée de manière concertée à un haut niveau et à ce qu'une aide soit fournie aux pays les plus touchés.

J'ai en outre demandé à M. Lowcock de s'appuyer autant que nécessaire sur d'autres membres du Comité permanent interorganisations, dont évidemment l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et ONU-Femmes.

Le groupe coopèrera avec les organisations non gouvernementales, des partenaires qui contribuent de manière essentielle à nos côtés à soulager la faim dans le monde. Il œuvrera également en collaboration avec les institutions financières internationales et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, dont le Fonds international de développement agricole. J'invite instamment tous les membres du Conseil à soutenir par tous les moyens ce groupe spécial et à mettre tout en œuvre pour prendre des mesures urgentes de prévention de la famine.

Nous devons nous préoccuper avant tout de cette population de plus de 34 millions de personnes déjà aux prises avec une insécurité alimentaire qui a atteint un niveau critique. Le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont lancé un appel à la mobilisation urgente de 5,5 milliards de dollars de ressources extraordinaires afin que ces 34 millions

de femmes, d'hommes, de filles et de garçons échappent à une catastrophe. Ces ressources sont nécessaires à un ensemble de mesures visant à fournir une aide vitale, qui comprend la distribution de nourriture, d'argent en espèces et de bons d'alimentation, l'aide adaptée à l'agriculture et les soins médicaux à ceux qui souffrent déjà de malnutrition aiguë.

Certes, tous les pays rencontrent des difficultés économiques résultant de la pandémie de COVID-19, mais supprimer l'aide aux enfants qui meurent de faim n'est pas la solution. La manifestation de haut niveau pour les annonces de contributions relatives à la crise humanitaire au Yémen n'a pas répondu à nos attentes ; il ne faudrait pas que cela se reproduise. Je demande à tous les pays de réfléchir à nouveau aux responsabilités et aux capacités qui sont les leurs. Les sommes relativement modestes qui vont à l'aide humanitaire permettent d'investir non seulement dans la population, mais aussi dans la paix.

Les personnes souffrant de faim aiguë doivent pouvoir accéder à la nourriture et à une assistance vitale en toute sécurité, en particulier durant des conflits armés. Conformément à la résolution 2417 (2018) du Conseil et sur la base du droit international humanitaire, les biens et les produits indispensables à la survie des populations civiles, tels que les denrées alimentaires, les récoltes et le bétail, doivent être protégés dans les conflits.

L'accès humanitaire ne doit pas être entravé et l'utilisation de la famine comme méthode de guerre est interdite. Malheureusement, nous ne manquons pas d'exemples récents d'utilisation de la famine comme tactique de guerre. Le conflit en Syrie a soumis des millions de civils à de terribles conditions, ce qui dans certains cas revenait à les réduire à la famine. En 2017, la famine a été déclarée dans certaines parties du Soudan du Sud, l'accès humanitaire ayant été systématiquement refusé à la population. Et au Myanmar, des éléments montrent que la faim, due à la destruction des terres agricoles et des villages ainsi qu'aux restrictions de mouvement, a été utilisée contre les Rohingya. L'utilisation délibérée de la famine comme méthode de guerre constitue un crime de guerre.

J'exhorte les membres du Conseil à agir par tous les moyens pour que les responsables de ces actes atroces soient amenés à rendre des comptes, et à rappeler aux parties aux conflits les obligations qui leur incombent dans le cadre du droit international humanitaire.

Remédier à la faim permet de jeter les bases de la stabilité et de la paix. Il faut nous attaquer en même temps à la faim et aux conflits si nous voulons régler l'un ou l'autre problème. Notre plan pour la réduction de la faim est le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier l'objectif 2 de développement durable : Faim zéro.

Nous devons transformer nos systèmes alimentaires pour qu'ils profitent à tous et pour les rendre plus résilients et durables. Cette question sera au cœur du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, que je convoquerai l'année prochaine.

Dans le même temps, pour éliminer la faim, nous devons trouver des solutions politiques aux conflits. J'invite instamment tous les États à faire en sorte que la cessation des conflits, et non pas simplement l'atténuation de leurs effets, soit une priorité majeure de leur politique étrangère.

Je demande aux membres du Conseil d'user de leur position privilégiée pour agir autant qu'ils le pourront en vue de mettre fin à la violence, de négocier la paix et de soulager la faim et les souffrances qui touchent des millions et des millions de personnes dans le monde.

La famine et la privation de nourriture n'ont pas lieu d'être au XXI^e siècle.

Annexe 2

Exposé de M^{me} Gabriela Bucher, Directrice exécutive d'Oxfam International

L'hiver 1941 a été épouvantable pour le peuple grec. Les puissances de l'Axe avaient pillé les ressources du pays et introduit un impôt exorbitant dont devaient s'acquitter les citoyens grecs. Les forces alliées avaient imposé un blocus cruel, coupant les importations. Les prix ont explosé. Des centaines de milliers de civils ont péri.

J'ai été invitée à m'adresser à vous aujourd'hui en ma qualité de Directrice exécutive d'Oxfam International, expression du pouvoir du peuple qui a été lancée en solidarité avec le peuple grec pour faire valoir l'un de ses droits les plus élémentaires, le droit à la nourriture, en temps de conflit.

Je suis horrifiée que nous devons faire face à la même injustice fondamentale qui a donné naissance à notre fondation, il y a près de 80 ans. Je dirais même que nous devrions tous être horrifiés, alors que nous assistons aux blocus qui privent le Yémen de nourriture et de carburant et que des millions de personnes souffrent de la faim en République démocratique du Congo, en Afghanistan et en Syrie.

Il y a trois ans, lorsque le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2417 (2018), nous avons entendu une condamnation sans équivoque de l'utilisation de la famine contre les civils comme méthode de guerre. Nous avons vu reconnaître le fait que la paix et la sécurité dans un conflit armé signifient la présence de nourriture autant que l'absence de coups de feu. Mais la promesse de la résolution 2417 (2018) a-t-elle été tenue ?

De nombreux pays qui étaient menacés de famine par des conflits en 2017 le sont toujours aujourd'hui. Et maintenant, d'autres pays ont rejoint leurs rangs. Au total, au moins 88 millions de personnes souffrent de la faim dans les pays où sévissent les conflits et l'insécurité. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée, car trop souvent, ce sont elles qui mangent en dernier et qui mangent le moins.

Les populations vivant dans ces régions ne sont pas affamées ; on les affame. Aux personnes qui souffrent de la faim, il leur importe peu de savoir si c'est dû à une action délibérée ou à la négligence coupable des parties au conflit ou de la communauté internationale, une communauté internationale dont les États les plus puissants contribuent trop souvent à la famine par le biais d'un approvisionnement abondant en armes.

Je veux vous parler d'A'eshah Yahya Dahish, du Yémen. Lorsque son village a été bombardé, elle a été obligée de fuir. A'eshah avait rêvé de devenir sage-femme mais, dans une économie attaquée de toutes parts, il lui faut toute son énergie pour survivre. Son frère Maydan, âgé de 2 ans, dépend d'elle, mais tout ce qu'elle peut se permettre de lui donner à manger, ce sont quelques miettes dans de l'eau. Maydan est si mal nourri qu'A'eshah pense que toute exposition à la maladie à coronavirus (COVID-19) lui sera fatale.

Je veux vous parler de Tesfay Getachew, un agriculteur de l'État régional du Tigré, en Éthiopie. Il a dû faire face à des coupures de courant et à la fermeture de marchés et de banques qui ont dévasté des millions de personnes, mais il pensait pouvoir compter sur les aliments qu'il cultivait pour nourrir sa famille. En novembre dernier, son village a été bombardé et ses cultures ont été incendiées, laissant sa famille complètement démunie.

Je veux vous parler de Housseina, de la République centrafricaine. Ces derniers mois, le pays a connu une flambée de violence meurtrière qui a entraîné une insécurité sur les routes, ce qui signifie que les denrées alimentaires ne parviennent pas aux marchés. Leurs prix ont grimpé en flèche, de 240 % dans certaines régions. La maison et les champs de Housseina ont été détruits dans les combats. Avec l'appui d'Oxfam, elle a replanté ses cultures, pour les voir à nouveau détruites durant les récents combats. « Ma douleur était immense », dit-elle. « Je ne sais pas comment nourrir ma famille. Nous mangions presque exclusivement les légumes que je cultive. »

Des femmes comme Housseina veulent que vous honoriez votre promesse fondamentale de protéger leurs familles. Elle et ses collègues agriculteurs sont tout à fait capables de produire suffisamment pour nourrir leurs familles, mais ils ne peuvent le faire face à la violence. Les femmes en situation de conflit sont confrontées à des choix impossibles : se rendre au marché et risquer de devoir traverser des postes de contrôle ou regarder leur famille souffrir de la faim ; récolter leurs cultures et risquer d'être attaquées ou rester chez elles et affronter la famine ?

Parfois, ils n'ont pas le choix. Sahar, 3 ans, et sa sœur Hanan, 8 ans, ont été déplacées par le conflit au Yémen et mariées de force parce que leurs parents disaient ne pas pouvoir les nourrir.

Je suis ici pour relayer leur appel au Conseil de sécurité, afin qu'il honore son entente unanime visant à briser le cercle vicieux du conflit et de l'insécurité alimentaire. Comment ?

Premièrement, le Conseil doit approfondir ses travaux sur ce sujet en s'engageant clairement à agir. Il doit convenir de critères dépolitisés facilitant l'établissement régulier et obligatoire de rapports sur les situations où il existe un risque de famine ou d'insécurité alimentaire provoquée par un conflit. Il doit procéder à un examen trimestriel des suites données aux livres blancs examinés dans le cadre du dispositif d'alerte rapide.

Deuxièmement, le Conseil doit prendre – d'urgence – des mesures concrètes à l'appui de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, tout en garantissant l'accès humanitaire et l'inclusion des femmes dès le début du processus. Il a fallu quatre mois pour que le Conseil soutienne l'appel initial à un cessez-le-feu. Les populations au bord de la famine n'ont pas le temps d'attendre un an de plus que des mesures soient prises.

Troisièmement, le Conseil doit appliquer aux situations particulières inscrites à son ordre du jour les principes qu'il a entérinés dans l'abstrait. Il doit, en toute impartialité, condamner le fait d'utiliser la famine comme arme de guerre contre les civils, de prendre pour cible les infrastructures alimentaires essentielles et de restreindre d'une quelconque manière l'accès humanitaire. Il doit également saisir toutes les occasions d'aboutir à un établissement véritable des responsabilités concernant les crimes liés au fait d'affamer les populations, lequel bénéficie aujourd'hui d'une impunité quasi mondiale.

Quatrièmement, le Conseil doit approuver l'effort visant à répondre à l'appel mondial de 5,5 milliards de dollars nécessaires pour subvenir aux besoins supplémentaires et éviter la famine, tout particulièrement dans le contexte de la COVID-19. En outre, ses membres doivent être à l'avant-garde dudit effort. Pour être la plus efficace, cette aide doit être acheminée le plus directement et le plus rapidement possible vers les organisations locales, en particulier les organisations de femmes et de défense des droits des femmes, qui sont en première ligne de la lutte contre la faim.

Et cinquièmement, il doit approuver un vaccin du peuple, gratuit et accessible à tous, contre la COVID-19. Mettre un terme à cette pandémie ne mettra pas un terme à la faim, mais nous ne pourrions pas mettre un terme à la faim si nous ne parvenons pas à mettre un terme à cette pandémie. Les nations riches doivent assouplir les contraintes d'approvisionnement au niveau mondial et contribuer à faire en sorte que le vaccin parvienne jusqu'à tous ceux qui en ont besoin.

Notre incapacité à remédier à la faim avant la crise de la COVID-19, ainsi que les inégalités galopantes et les changements climatiques, qui ont si souvent entraîné des conflits, nous obligent désormais à nous démenier pour éviter la famine dans le monde entier.

Par ailleurs, soyons très clairs : la famine est symptomatique d'un problème plus profond. Cette crise de plus en plus étendue de la famine se déroule dans un monde où huit des plus grandes entreprises du secteur de l'alimentation et des boissons ont versé plus de 18 milliards de dollars à leurs actionnaires l'année dernière. Ces dividendes représentent à eux seuls plus de trois fois le montant de l'aide que nous demandons aujourd'hui pour éviter une catastrophe. Nous ne sommes pas face à un manque de nourriture, mais à un manque d'égalité. Je le sais d'expérience. J'ai grandi en Colombie, et nous ne connaissions que la vie en conflit. Aucun de nous n'était en sécurité, mais ceux d'entre nous qui disposaient de ressources avaient de quoi manger. Même à l'époque, étant une fille, je savais que c'était injuste.

Il y a un point commun troublant dans ce que nous disent vouloir les personnes qui, à travers le monde, vivent dans la faim ou dans un conflit. Elles veulent la paix. Mais que signifie la paix, pour elles ? La paix, ce n'est pas seulement l'absence de guerre, c'est aussi la possibilité de vivre dans la dignité et de s'épanouir. C'est avoir un emploi, un foyer où rentrer, et des prix alimentaires stables et abordables. Si le Conseil de sécurité veut, au nom de ces personnes, promouvoir la paix, il doit adopter une perspective et des actions tout aussi amples.

Annexe 3

Exposé de M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette occasion de présenter aujourd'hui au Conseil de sécurité un exposé sur cette question d'une importance cruciale. J'en profite également pour vous souhaiter la bienvenue dans vos nouvelles fonctions d'Ambassadrice des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En avril 2020, alors que le monde se familiarisait encore avec la maladie à coronavirus (COVID-19), je me suis adressé au Conseil de sécurité (voir S/2020/340) et j'ai averti que le monde était à l'aube de deux pandémies : une pandémie de COVID-19 et, en raison de son incidence économique et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement qui allaient en découler, une pandémie de faim. J'ai déclaré que, si nous ne faisons pas attention à la manière dont nous entendons lutter contre la COVID-19, le remède pourrait être pire que le mal.

Les conflits armés, auxquels se sont greffés les extrêmes climatiques et la pandémie de COVID-19, ont menacé de propulser de 135 millions, avant la COVID-19, à 270 millions le nombre de personnes dans le monde se dirigeant tout droit vers la famine. J'ai mis en garde sur le fait que des famines aux proportions bibliques étaient une perspective réelle et terrifiante dans une trentaine de 40 pays. Heureusement, le monde a écouté. Les dirigeants ont réagi en adoptant des mesures de relance économique, en décrétant un moratoire sur la dette des pays à revenu faible ou intermédiaire, et en mettant en œuvre des programmes de sécurité, entre autres ; en conséquence de quoi nous avons globalement évité une catastrophe.

Je suis à la fois fier et triste que l'an dernier, le Programme alimentaire mondial (PAM) ait apporté une aide salvatrice à 114 millions de personnes, ce qui représente le total annuel le plus élevé de notre histoire.

En 2020, nous pensions qu'en 2021, la COVID-19 serait derrière nous et que les économies et les systèmes repartiraient de plus belle. Malheureusement, de nouvelles vagues de COVID-19 déferlent implacablement et les inquiétudes de 2020 sont désormais la réalité de 2021. Aujourd'hui, je dois donc mettre en garde : nous avons une fois de plus amorcé une descente vers l'abîme.

S'il est indéniable que la COVID-19 exacerbe les fragilités dans le monde, les conflits d'origine humaine alimentent l'instabilité et sont le moteur d'une nouvelle vague de famine destructrice qui menace de balayer le monde. Le tribut que cela prélève en misère humaine est inimaginable. Je tiens donc à remercier le Secrétaire général du leadership dont il fait preuve en tentant d'éviter ces famines.

Les projections du PAM en matière d'insécurité alimentaire pour 2021 sont véritablement choquantes. La République démocratique du Congo, où je me trouvais la semaine dernière, est l'un des conflits oubliés du monde. Or, cette année, elle devrait devenir l'urgence alimentaire la plus importante au monde, puisque 19,6 millions de personnes sont confrontées à des niveaux d'insécurité alimentaire correspondant aux phases de crise, d'urgence ou de catastrophe, contre 15,6 millions il y a un an. En Afghanistan, ce nombre est désormais proche de 17 millions de personnes, contre 13,9 millions auparavant. Au Nigéria, elles sont 13 millions, ce qui représente une hausse vertigineuse par rapport aux 5 millions de personnes en situation de crise précédemment. En Syrie, plus de 12 millions de personnes sont confrontées à des niveaux d'insécurité alimentaire de crise ou pire – un record absolu et une augmentation par rapport aux 9,3 millions de personnes concernées auparavant. Le

Soudan, le Soudan du Sud, le Sahel... je pourrais continuer encore et encore : ils sont des dizaines de pays où des millions d'enfants sont affamés parce que les groupes armés ne veulent pas déposer leurs armes.

Aujourd'hui, 270 millions de personnes sont confrontées à une crise de la faim et, comme l'a souligné le Secrétaire général, la famine est une dangereuse possibilité dans plus de 30 pays. Le PAM estime qu'au moins 34 millions de personnes sont au bord de la famine.

Ces famines imminentes ont deux points communs : elles sont principalement dues à des conflits, et elles sont entièrement évitables. Grâce aux prévisions modernes, à l'amélioration des pratiques agricoles améliorées et à l'efficacité des organisations humanitaires, les catastrophes naturelles ne plongent plus les populations dans la famine.

Qu'on ne s'y trompe pas : les conflits causés par l'homme sont les vrais coupables. Suite aux déplacements, qui sont l'une des principales conséquences de la violence armée, les vies sont bouleversées, les champs sont abandonnés et les récoltes ne sont pas assurées. Les familles contraintes de quitter leurs terres doivent s'en remettre à l'aide humanitaire ne serait-ce que pour subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Au fil des semaines et des mois, de plus en plus d'individus et de familles sont entraînés dans le cycle de la violence, de la faim et du désespoir. Or, les conséquences potentielles de cette situation sont véritablement mondiales : détérioration économique, déstabilisation, migrations de masse, et famine.

Ces derniers jours, j'ai vu les souffrances infligées à des familles innocentes prises dans les tirs croisés de ces conflits.

Il y a deux jours, j'étais au Yémen, où plus de 16 millions de personnes sont aujourd'hui confrontées à des niveaux critiques de famine, voire pire. Nous nous dirigeons tout droit vers la plus grande famine de l'histoire moderne. C'est l'enfer sur Terre dans de nombreuses régions du Yémen en ce moment. J'ai visité l'hôpital pour enfants Al-Sabeen à Sanaa. Si la plupart des histoires que j'ai entendues étaient des histoires d'horreur, il y avait aussi de rares lueurs d'espoir. Mais la plupart sont des histoires de douleurs et d'épreuves. Presque tous les enfants que j'ai rencontrés étaient malades, n'avaient que la peau sur les os et mouraient de maladies tout à fait évitables ou traitables. Si je vous montrais certaines des photos, vous ne le croiriez pas, et aucune personne ayant un minimum de cœur ne pourrait rester sans rien faire et laisser cette situation perdurer. Personne.

Et ce qui est vraiment triste, c'est que ce sont les plus chanceux, car ils reçoivent une aide médicale. J'ai demandé à l'un des médecins combien de lits ils avaient. Elle m'a dit 25. J'ai demandé : qu'en est-il des enfants que vous devez refuser, que leur arrive-t-il ? Elle a répondu, ils rentrent chez eux pour mourir. Comprenez bien, c'est ce qui se passe dans le meilleur hôpital. Quelque 400 000 enfants pourraient mourir au Yémen cette année sans une intervention urgente. Cela représente environ un enfant toutes les 75 secondes. Allons-nous vraiment leur tourner le dos et détourner le regard ?

Comme une petite fille de 5 mois, Soja, à qui j'ai rendu visite dans une pièce où elle était couchée dans les bras de sa mère, au bord de la mort. J'ai parlé avec sa mère, qui m'a dit qu'en désespoir de cause, elle avait vendu le seul bidon de gaz de cuisine qu'elle avait, afin de pouvoir payer le voyage d'une journée jusqu'à l'hôpital pour obtenir de l'aide pour sa fille. Malheureusement, j'ai appris ce matin que la petite Soja est décédée.

Qu'en est-il de toutes les autres familles qui traversent cet enfer ? Qu'ont-elles vendu pour finalement se voir refuser des soins à leur arrivée en raison du manque de lits ?

Et maintenant, pour ajouter à toute leur misère, les innocents du Yémen doivent faire face à un blocus du carburant. Par exemple, la plupart des hôpitaux n'ont l'électricité que dans leurs unités de soins intensifs, car les réserves de carburant sont très faibles. Le peuple du Yémen mérite notre aide. Ce blocus doit être levé, comme un acte humanitaire. Sinon, des millions d'autres personnes s'enfonceront dans la crise. La question pour le Yémen se résume à cela : nous avons besoin d'argent, et de beaucoup d'argent. Et surtout, il faut que la guerre finisse.

Malheureusement, de nombreuses autres nations portent des cicatrices similaires dues aux conflits et à l'instabilité. Lors de ma visite en République démocratique du Congo la semaine dernière, j'ai rencontré de nombreuses familles désespérées. Par une cruelle ironie du sort, ce pays reste l'un des plus pauvres de la planète, malgré ses immenses richesses naturelles. En République démocratique du Congo, les conflits et les déplacements, conjugués à l'instabilité économique et politique et à des crises sanitaires telles que l'Ebola, ont exacerbé l'insécurité alimentaire. L'aide alimentaire fournie par le PAM constitue une bouée de sauvetage pour nombre de ces personnes, leur évitant d'être submergées par la faim et la famine. Mais nous avons besoin de toute urgence d'un financement supplémentaire pour poursuivre ce travail vital.

En février, je me suis rendu dans la région du Tigré, en Éthiopie, qui a été secouée par un conflit armé au cours des derniers mois. Comme vous le savez tous, d'un point de vue humanitaire, tout le monde est gravement préoccupé par la difficulté d'obtenir un accès pour aider les personnes dans le besoin. Avec d'autres dirigeants de l'ONU, je me suis rendu plusieurs fois en Éthiopie depuis le début des hostilités, y compris cette semaine, et après des négociations approfondies avec le Gouvernement, nous avons fait des progrès majeurs.

Nous avons considérablement amélioré l'accès pour les travailleurs humanitaires et les marchandises dans la région, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) étant en mesure d'apporter un soutien accru aux personnes dans le besoin. Par ailleurs, l'ONU dispose désormais d'antennes paraboliques en état de marche : deux nouvelles antennes ont été approuvées hier pour l'Organisation internationale pour les migrations et seront mises à la disposition des ONG à Shire et à Mekelle. J'espère que, dans les prochains jours, les humanitaires se verront accorder une nouvelle approbation pour les téléphones satellites et les équipements de communication dont ils ont tant besoin.

Mais le vrai travail ne fait que commencer. Nous croyons que 3 millions de personnes ou plus dans la région du Tigré ont besoin d'une aide alimentaire ; nous avons donc encore beaucoup à faire. Mais nous ne pouvons pas nous y atteler si nous ne recevons pas le financement dont nous avons besoin de toute urgence. Hélas, la liste des pays dans le besoin, victimes des conflits, ne cesse de s'allonger.

Enfin, je tiens à souligner la crise persistante au Soudan du Sud, où 7,2 millions de personnes sont confrontées à des niveaux extrêmes d'insécurité, voire pire. Au début du mois de février, je me suis rendu dans l'ouest du comté de Pibor et, ces derniers jours, j'ai entendu des récits déchirants sur la situation désastreuse des habitants de la région. Dans l'ouest du comté de Pibor, dans des circonstances extrêmes, les mères en viennent à nourrir leurs enfants avec de la peau d'animaux morts, voire de la boue. Vous vous imaginez !

La situation est désespérée et exige une attention urgente. Des conditions proches de la famine ont été identifiées dans l'ouest du comté de Pibor. La population locale appelle 2021 « l'année de la famine ». Ses souffrances sont le résultat d'un conflit généralisé et des inondations sans précédent survenues en 2019 et 2020. Ces personnes se trouvent dans le feu croisé des conflits et subissent le poids de la crise climatique, tout comme les communautés vulnérables du monde entier.

Ainsi, lorsque nous demandons aux membres du Conseil de sécurité de fournir immédiatement 5,5 milliards de dollars pour éviter de multiples famines dans le monde, je vous exhorte à ouvrir vos cœurs, à faire preuve de compassion et à donner généreusement. Ensemble, nous utiliserons ces fonds pour fournir une aide d'urgence, sauver des millions de vies et protéger les moyens de subsistance des communautés les plus pauvres du monde.

Mais nous avons besoin que le Conseil de sécurité assume également ses responsabilités. Car sans les fonds nécessaires, le monde ne peut pas arrêter la famine. Au-delà de la crise immédiate, nous devons également investir dans la paix afin qu'à l'avenir des familles désespérées ne soient pas poussées à la limite de la survie par les balles et les bombes.

Les coûts de cette violence sont immenses : 14 500 milliards de dollars par an, soit 15 % du produit intérieur brut mondial en 2019. Il suffirait d'une fraction de cet argent pour financer les programmes de développement qui pourraient transformer la vie des personnes dans les nations fragiles et ravagées par les conflits et contribuer à ouvrir de nouvelles voies vers la paix.

Le Conseil de sécurité a l'obligation morale de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à ces guerres. Mais en attendant, nous avons besoin que vous nous donniez les fonds nécessaires pour empêcher des millions de personnes de mourir de faim. Nous avons pu éviter la famine en 2020, et nous pouvons le faire à nouveau. S'il vous plaît, ne nous demandez pas de choisir quel enfant affamé vit et quel enfant meurt. Nourrissons-les tous.

Annexe 4**Déclaration de M^{me} Eva-Maria Liimets, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie**

Il y a presque trois ans, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2417 (2018), qui condamnait la méthode de guerre consistant à affamer des civils et à refuser illégalement l'accès humanitaire. Cette résolution a été conçue comme un outil destiné à briser le cercle vicieux de l'insécurité alimentaire, mais c'est nous qui devons utiliser cet outil lorsque cela est nécessaire. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions mettre en pratique la résolution et briser le cycle de la faim.

Le respect du droit international humanitaire est de la plus haute importance pour réduire l'insécurité alimentaire et prévenir la famine. La famine intentionnelle de civils est un crime de guerre. Nous nous félicitons des modifications apportées au Statut de Rome pour l'inclure en tant que tel. Nous appelons les États parties à prendre des mesures qui permettraient à ces modifications d'entrer en vigueur rapidement.

La plupart des personnes en situation d'insécurité alimentaire vivent dans des pays touchés par des conflits armés. Les facteurs d'insécurité alimentaire dans les zones de conflit sont complexes, et vont des hostilités et du manque d'accès humanitaire à des facteurs de risque plus généraux, tels que les changements climatiques et la pandémie. S'il est vrai qu'il est essentiel de garantir un accès humanitaire rapide et sans entrave dans les situations de crise alimentaire aiguë, il importe au plus haut point de prendre des mesures en amont. Cela est particulièrement important pour préserver la santé des enfants et des mères.

Il y a de nombreuses situations inscrites à notre ordre du jour où nous avons constaté un refus illégal d'accès humanitaire. En outre, diverses parties à des conflits ont attaqué et pillé des sites de stockage d'aide humanitaire et ont détruit des infrastructures indispensables à la survie de la population civile. La résolution 2417 (2018), qui nous autorise à adopter des mesures restrictives, nous aide à faire face à ces problèmes. Nous ne devons pas hésiter à utiliser ces dispositions, sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord à l'unanimité.

Je voudrais maintenant mettre en lumière trois cas critiques.

Le premier cas est celui du Soudan du Sud. Nous avons constaté que la situation humanitaire dans ce pays s'aggrave chaque année. Environ 70 % de la population a besoin d'une aide humanitaire et si nous n'agissons pas rapidement, la situation sera bientôt similaire à l'exemple tragique dont nous sommes témoins au Yémen. La situation en matière de sécurité alimentaire au Soudan du Sud est pire que jamais depuis son accession à l'indépendance. C'est pourquoi j'ai l'honneur d'annoncer aujourd'hui la contribution de l'Estonie au Programme alimentaire mondial pour atténuer les problèmes humanitaires dans ce pays.

Le deuxième cas est celui de l'Éthiopie. L'Estonie est préoccupée par la crise humanitaire au Tigré. Nous prenons note des efforts déployés récemment par le Gouvernement pour améliorer la situation. Cependant, il faut faire davantage. La communauté humanitaire a lancé des appels en faveur de l'augmentation de l'aide humanitaire pour éviter l'apparition de conditions proches de la famine sur le terrain. Pour éviter le pire, une aide vitale doit être fournie aux personnes dans le besoin dans toute la région, notamment dans les zones rurales. Il est essentiel que le Gouvernement éthiopien respecte son engagement de garantir un accès humanitaire sans entrave. Nous appelons également au retrait des troupes érythréennes du Tigré. En outre, le nombre croissant d'informations crédibles faisant état d'atrocités et de violations

des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits est extrêmement préoccupant. Des enquêtes indépendantes sur les violations des droits de l'homme signalées sont une nécessité absolue, et nous prenons acte des annonces de l'Éthiopie à cette fin.

Le troisième cas est celui de l'Afghanistan. Suite à 40 ans de guerre et de pauvreté, associés à une sécheresse persistante, 45 % de la population risque de souffrir de la faim cette année. Tout indique que la situation va continuer à se détériorer. Près d'un enfant de moins de cinq ans sur deux souffrira de malnutrition aiguë. L'enlisement des négociations de paix entre les Taliban et les autorités afghanes et les niveaux excessifs de violence dans tout le pays non seulement mettent en danger les moyens de subsistance des populations, mais entravent également l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin. En 2020, il y a eu 1 006 incidents liés à l'accès humanitaire, soit plus du double des incidents signalés en 2019.

Enfin, c'est aussi à nous, membres du Conseil de sécurité, qu'il revient de prendre des mesures pour faire face à une éventuelle famine dans le monde. J'appelle tous les membres du Conseil à mettre en pratique la résolution 2417 (2018) et à organiser plus fréquemment des réunions sur cette question urgente. Cela permettrait d'établir des rapports plus réguliers, et nous aiderait ainsi à prévenir ou à atténuer les famines à l'avenir.

Annexe 5**Déclaration de M. Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande**

Je voudrais vous adresser mes meilleurs vœux de succès, Madame la Présidente, dans vos nouvelles fonctions et vous féliciter pour votre contribution précieuse aujourd'hui. L'Irlande vous remercie vivement de votre initiative de consacrer cette réunion phare de votre présidence à la responsabilité qu'a le Conseil de sécurité de se pencher sur le rôle que les conflits jouent en tant que facteur le plus important de la faim dans le monde aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Guterres pour ses observations, ainsi que David Beasley et Gabriela Bucher pour leurs contributions et le travail important qu'effectuent leurs organisations.

L'histoire de mon pays, l'Irlande, a été marquée par la famine. La famine irlandaise a été la pire catastrophe humanitaire de l'Europe au XIX^e siècle. Un million de personnes ont péri et un autre million de personnes ont dû émigrer. Cette expérience historique a laissé un héritage en Irlande. Cet héritage est notre conviction que nous avons une responsabilité mondiale partagée d'agir et de protéger les populations.

La famine est inadmissible. L'utilisation de la faim comme arme de guerre est inadmissible. Nous avons une responsabilité collective, et le Conseil a une responsabilité particulière, de faire en sorte que la famine devienne une chose du passé. Je voudrais faire trois observations principales aujourd'hui.

Premièrement, il est indéniable que les conflits sont aujourd'hui le principal moteur de la faim. Nous avons été trop souvent témoins de situations où la famine a été utilisée comme arme de guerre. Chaque fois que le Conseil entend un exposé sur la situation au Yémen et en Syrie, on nous rappelle que trop de personnes risquent de mourir de faim. Au XXI^e siècle, cela devrait nous remplir de honte. Il y a quelques mois à peine, les Nations Unies ont débloqué des fonds d'urgence pour prévenir la famine dans sept pays à haut risque en proie à un conflit généralisé.

Nous ne pouvons pas prétendre que nous sommes surpris. La faim provoquée par les conflits est un phénomène dont on nous a parlé à maintes reprises autour de la table du Conseil. À la fin de l'année dernière, on estimait que 88 millions de personnes, en majorité des femmes et des filles, vivaient dans une situation de faim aiguë dans des pays où les conflits et l'insécurité jouaient un rôle clef dans cette insécurité alimentaire.

Au Yémen, 24 millions de personnes bénéficient d'une aide humanitaire. Il s'agit de 24 millions d'êtres humains – le genre d'enfants dont nous avons entendu parler dans les interventions d'aujourd'hui. Le conflit au Yémen signifie que le peuple yéménite est maintenant confronté à un risque réel d'être frappé par la pire famine que le monde ait connue depuis de nombreuses décennies.

En Éthiopie, avant même le conflit au Tigré, on estimait que 1,4 million de personnes dans cette région allaient avoir besoin d'une aide alimentaire en 2021. À l'heure où nous parlons, malgré les engagements pris par le Gouvernement éthiopien, l'accès humanitaire reste insuffisant par rapport aux besoins urgents et à grande échelle. Les missions d'évaluation globale ne sont pas encore autorisées. Un système de coordination civilo-militaire efficace n'a pas encore été mis en place pour permettre la circulation en toute sécurité des acteurs humanitaires, dont certains sont présents aujourd'hui.

En Syrie, 10 ans après le début du conflit, 60 % de la population – et 80 % de celle du nord-ouest du pays – est confrontée à l'insécurité alimentaire. Et ce, dans un pays qui était classé dans la moitié supérieure au titre de l'indice de développement humain il y a 12 ou 13 ans. Le mois dernier, j'ai visité le point de passage de Bab el-Haoua, où l'aide humanitaire d'urgence est acheminée à 2,7 millions de personnes dans la région d'Idlib. Dans mes entretiens avec des organisations non gouvernementales syriennes et internationales ainsi qu'avec des organismes des Nations Unies qui sont à l'œuvre dans le nord-ouest de la Syrie, j'ai pu constater une fois de plus la profonde misère humaine et le gaspillage du potentiel humain qui résultent du conflit.

L'adoption à l'unanimité de la résolution 2417 (2018) a été un moment remarquable dans l'histoire récente du Conseil. Elle a témoigné de l'unité du Conseil en ce qui concerne la nécessité de lutter contre la faim provoquée par les conflits. La résolution est un appel à l'action. Elle réaffirme les principes humanitaires fondamentaux. Elle exige l'application effective du droit international humanitaire et insiste sur l'impératif d'amener ceux qui le violent à répondre de leurs actes, et elle souligne l'importance de garantir l'accès humanitaire aux populations vulnérables. La résolution 2417 (2018) nous donne les outils dont nous avons besoin pour nous attaquer au problème des conflits et de la faim. Ce qu'il nous faut, c'est la volonté politique collective d'utiliser ces outils.

Cela m'amène à mon deuxième point. En dépit des engagements unanimes du Conseil, l'intention de la résolution 2417 (2018) n'a pas d'effet sur les plus touchés. Nous devons reconnaître que la question de la sécurité alimentaire et des conflits armés doit être placée au cœur des travaux du Conseil. La faim provoquée par les conflits n'est plus un phénomène rare ou peu fréquent. Nous devons porter une attention étroite à cette question et en faire une priorité.

Les conflits déplacent les populations, détruisent les moyens de subsistance, perturbent le commerce et l'approvisionnement en produits alimentaires et en intrants agricoles, endommagent les infrastructures et limitent l'accès aux ressources vitales. Cette souffrance ne se limite pas aux contextes les plus graves. Elle touche des millions de personnes vulnérables dans de nombreuses situations de conflit à travers le monde entier.

L'Irlande est honorée de travailler aux côtés du Niger en tant que coordonnatrice sur la question de la faim et des conflits au Conseil durant les deux prochaines années. Nous organiserons la première séance d'information semestrielle pour 2021 le mois prochain afin d'examiner les conclusions du prochain rapport conjoint que présenteront le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aux membres du Conseil sur cette question. Nous avons l'intention de maintenir les projecteurs résolument braqués sur la question de la faim et des conflits durant nos deux années au Conseil.

Mon troisième point est que nous devons adapter notre approche au contexte propre à chaque pays et reconnaître les différentes manières dont les systèmes alimentaires peuvent être perturbés par les conflits. Dans les situations de conflit armé, il est impératif que le Conseil tienne compte de la nécessité de garantir le bon fonctionnement des systèmes alimentaires et des marchés locaux.

Un accès humanitaire rapide et sans entrave est essentiel durant une crise alimentaire grave, mais le Conseil doit aussi chercher à intervenir le plus tôt possible pour prévenir l'insécurité alimentaire et la famine, en particulier en vue de protéger la santé infantile et maternelle. L'alerte et l'action rapides permettent de prévenir. La prévention sauve des vies, prévient des malheurs, fait économiser de l'argent et

permet aux systèmes alimentaires de survivre. Lorsqu'on a de bonnes raisons de craindre que l'insécurité alimentaire ne s'installe, notamment parce que l'accès humanitaire est délibérément refusé, le Conseil doit agir, et il doit agir vite.

Pour terminer, nous devons nous souvenir que le lien entre les conflits et la faim n'est pas nouveau. Les guerres, de par leur nature, perturbent les systèmes alimentaires. Dans le pire des cas, la faim est utilisée comme une tactique barbare et médiévale en violation directe du droit international. Toutes les parties à des conflits armés doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne l'accès humanitaire. Celles qui ne le font pas doivent être mises face à leurs responsabilités par le Conseil de sécurité. La résolution 2417 (2018), adoptée à l'unanimité par le Conseil, n'en demande pas moins. C'est au Conseil qu'incombe la responsabilité de mettre en œuvre cette résolution. Nous avons le devoir, en tant qu'États Membres de l'ONU, de mobiliser la volonté politique nécessaire à cette fin. L'histoire nous jugera sévèrement si nous n'y parvenons pas.

Annexe 6**Déclaration de M^{me} Raychelle Omamo, Ministre des affaires étrangères du Kenya**

Je félicite les États-Unis de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je salue le choix des conflits et de la sécurité alimentaire comme thème du présent débat. Je remercie le Secrétaire général et tous les intervenants de leurs observations éclairantes sur ce sujet crucial.

La sécurité alimentaire est le besoin humain fondamental par excellence. Toutes nos autres aspirations au développement, à la sécurité et au progrès humain en dépendent.

C'est pourquoi la sécurité alimentaire est une des quatre priorités politiques du Gouvernement kényan dans le cadre de son programme communément appelé « Big Four ». Les objectifs de notre initiative sont de garantir l'approvisionnement en produits alimentaires, d'accroître la superficie des terres irriguées, d'augmenter la production et la valeur ajoutée des petits exploitants, de garantir des prix abordables et de créer un millier de petites et moyennes entreprises qui se consacreront à la production en utilisant un système de primes basé sur la performance tout au long de la chaîne de valeur.

Ces interventions permettront d'effectuer un changement de paradigme qui aura selon nous des effets bénéfiques sur le développement, l'inclusion, la cohésion et la paix durable. Toutefois, nous prenons ces mesures dans le contexte des problèmes climatiques et environnementaux croissants qui touchent notre région. Les changements climatiques et les sécheresses, la désertification, la dégradation des terres et les invasions de criquets pèlerins qui les accompagnent compromettent la sécurité alimentaire et multiplient les menaces de conflit. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'insécurité alimentaire que connaissent les communautés et les régions touchées par des conflits violents.

J'espère que ce débat permettra de trouver des moyens novateurs, ou du moins plus efficaces, de lutter contre l'insécurité alimentaire en tant que multiplicatrice des fragilités et des menaces relatives à la paix et à la sécurité. Je pense que de nombreuses solutions vont apparaître s'agissant de garantir l'accès humanitaire et de relier l'aide humanitaire à la production alimentaire nationale et locale, en sus des quatre observations suivantes, qui seront des plus brèves.

Premièrement, l'ONU, les organisations régionales et les gouvernements doivent insister pour que les infrastructures civiles essentielles à l'acheminement des produits alimentaires ne soient jamais ciblées délibérément par les parties à des conflits. De même, les biens de caractère civil dans le domaine alimentaire, notamment les fermes, les marchés, les systèmes d'irrigation, les moulins ainsi que les sites et centres de transformation et de stockage des denrées, doivent être protégés en tant que ressource non partisane qui n'a rien à voir avec les hostilités.

Deuxièmement, les pays et les régions touchés par des conflits armés doivent faire tout leur possible pour assurer et faciliter un accès sûr et sans entrave du personnel humanitaire officiel aux civils vulnérables qui ont besoin d'aide, conformément aux obligations internationales et régionales en vigueur.

Troisièmement, les organismes humanitaires doivent contribuer non seulement à l'aide alimentaire, mais également au renforcement des capacités locales de production alimentaire et à l'augmentation de la résilience nutritionnelle. À cet égard, l'aide à l'approvisionnement des populations locales en intrants agricoles, en semences et en produits fertilisants dans les pays fragiles est une priorité absolue.

Quatrièmement et enfin, il faut renforcer l'application de la résolution 2417 (2018) afin d'atténuer l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits, et en particulier interdire la famine comme arme de guerre. Les décisions et les interventions du Conseil de sécurité doivent être basées sur des faits et informées par des preuves empiriques pour garantir une approche équilibrée en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, je vous encourage tous à travailler de concert pour examiner tous les moyens possibles d'éliminer la faim et l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits dans l'intérêt de toutes les populations vulnérables ainsi que de la paix et de la sécurité internationales.

Annexe 7**Déclaration de M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Secrétaire général, M. Guterres, le Directeur exécutif, M. Beasley, et la Directrice exécutive, M^{me} Bucher, de leurs puissants plaidoyers en faveur de la lutte contre le fléau de la faim provoquée par les conflits. Je remercie également les nombreux États Membres qui ont fourni des déclarations à l'occasion de ce débat public, et je souhaite la bienvenue aux ministres et hauts représentants d'autres pays au Conseil de sécurité.

Je voudrais commencer par un moment que je n'oublierai jamais. En 1993, j'ai visité un camp de réfugiés dans le nord de l'Ouganda. C'était la première fois que je me rendais dans un camp de réfugiés. Lorsque je suis arrivée, le camp était plein de réfugiés soudanais qui fuyaient la guerre civile au Soudan, et j'ai vu une petite fille de 2 ans. Ses côtes étaient saillantes et elle était tellement sous-alimentée qu'elle ne pouvait plus manger. Puis, soudain, elle est morte sous mes yeux. Ce moment et cette petite fille sont restés gravés dans ma mémoire. Je me souviens de ses grands yeux creusés par la faim. Je me souviens également des yeux de sa mère, dans lesquels je n'ai vu que ténèbres et désespoir. Ce jour-là, j'ai réellement compris pour la première fois ce que signifiaient les mots famine et malnutrition aigüe.

Par conséquent, lorsque nous employons ces termes techniques que sont sécurité alimentaire, malnutrition aigüe et faim provoquée par les conflits, n'oublions pas ce qu'ils signifient réellement. Nous parlons d'humanité en chair et en os. Nous parlons de souffrance pure. Nous parlons de personnes réelles. Nous parlons d'enfants et de mères, comme celles que j'ai rencontrées en 1993, il y a plus de 20 ans. Et le problème n'en est que plus aggravé aujourd'hui. La malnutrition aigüe peut déclencher d'autres risques, comme la violence fondée sur le genre ou l'exploitation et la maltraitance des enfants. En d'autres termes, la cruauté de la faim entraîne plus de cruauté.

Je voudrais que ce jour-là en Ouganda soit le seul où j'ai vu cette cruauté, ce genre de cruauté de près. Mais ce n'est pas le cas. La menace de la faim a été une scène récurrente tout au long de ma carrière, et je sais que beaucoup d'entre vous l'ont vue également. Trente ans plus tard, je n'ai jamais cessé de penser à ce qui s'est passé ce jour-là. À la souffrance de cette enfant inconnue qui était, et est toujours, entièrement évitable.

Après tout, en 2021, il n'y a aucune raison que nous ne puissions acheminer des ressources aux personnes qui en ont le plus besoin. Dans le monde d'aujourd'hui, la famine est créée par l'homme. Et j'utilise ce genre à dessein. Et si elle est causée par nous, cela signifie que c'est aussi à nous d'y mettre fin.

En 2018, le Conseil de sécurité a fait un pas important pour s'attaquer à cette inhumanité. Nous avons agi ensemble. Nous avons parlé d'une seule voix dans la résolution 2417 (2018), laquelle stipulait que nous enquêterions sur les acteurs malfaisants qui violent le droit international et utilisent la famine comme arme de guerre et que nous les amènerions à répondre de leurs actes.

En septembre dernier, le Conseil a été informé de la situation de la faim provoquée par les conflits (voir S/2020/930). L'exposé présenté a brossé un tableau accablant, bien qu'incomplet, de l'état de la faim due aux conflits dans le monde. Au cours des six mois qui se sont écoulés depuis, les perspectives en matière de faim et de famine semblent encore pires, comme vous l'ont dit tous nos intervenants aujourd'hui. Pourquoi ? Les conflits d'aujourd'hui durent plus longtemps. Ils ont

gagné en complexité. Et bien sûr, la maladie à coronavirus (COVID-19) et les changements climatiques ont rendu une situation sombre encore plus catastrophique. Voici ce que cela signifie pour les personnes vulnérables aux quatre coins du monde.

Au Yémen, plus de 70 % du pays a besoin d'une aide alimentaire. Et plus de 2 millions d'enfants de moins de 5 ans sont menacés de famine et de malnutrition aiguë. Mon premier jour ici à l'ONU, j'ai parlé aux organisations humanitaires présentes sur le terrain au Yémen. Elles m'ont expliqué comment le pays avait été mis à genoux par six années de combats, elles m'ont parlé de leur besoin désespéré d'un financement et d'un appui constants, mais aussi des graves obstacles qu'elles rencontrent dans le cadre de leurs efforts concurrents, parce qu'elles doivent traverser de nombreuses lignes de conflit.

Nous sommes également alarmés par la situation qui prévaut en ce moment en Éthiopie, comme vous l'a dit M. Beasley. Les combats qui se déroulent dans la région du Tigré depuis quatre mois ont conduit des citoyens innocents au bord du gouffre. Les stocks de nourriture sont épuisés. La malnutrition aiguë est en hausse. La persistance de la violence empêche les humanitaires d'aider une population qui souffre désespérément de la faim. Les acteurs en Éthiopie, y compris les forces érythréennes de l'autre côté de la frontière éthiopienne, ont restreint l'accès humanitaire aux zones rurales dans lesquelles vivent la plupart des Tigréens. Nous ne pouvons pas permettre que cette situation se détériore plus encore.

Nous appelons toutes les parties – et j'insiste sur toutes les parties – à cesser les combats et à permettre que l'on s'attelle à cette situation humanitaire créée par l'homme. En outre, nous avons besoin de meilleures informations sur ces crises, des informations qui nous parviennent plus tôt et de façon plus systématique. Nous devons veiller à ce que le Secrétaire général dispose du mandat et des outils nécessaires pour appeler l'attention sur ces conflits émergents et sur les risques de famine. Je salue l'annonce qu'il a faite concernant la création d'un groupe spécial de haut niveau sur la prévention de la famine.

Je voudrais également noter que le problème ne concerne pas seulement le Yémen et l'Éthiopie, comme le Secrétaire général et d'autres l'ont fait remarquer.

En Afghanistan, près de la moitié des enfants de moins de 5 ans du pays sont confrontés à une famine aiguë.

En République démocratique du Congo, la violence a entraîné des déplacements, ce qui a plongé 5 millions d'enfants en situation de malnutrition aiguë. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour exprimer mes condoléances suite aux pertes en vies humaines, y compris celle de l'Ambassadeur italien et parmi le personnel du Programme alimentaire mondial.

En République centrafricaine, près de 2 millions de personnes sont confrontées à des niveaux élevés d'insécurité aiguë. La période de mai à août est la période de soudure, lorsque les ressources vivrières s'épuisent. D'ailleurs, les gens l'appellent la « saison de la faim ». Si nous voulons les aider, c'est le moment.

Et enfin, au Soudan du Sud, la violence a chassé les gens de leurs terres, séparant des civils innocents de leurs familles. Dans leur quête de sécurité, des civils innocents se cachent dans des marais, où ils survivent à peine grâce à des nourritures sauvages et à l'eau contaminée des rivières.

Ce qui est en partie si dévastateur dans la crise du Soudan du Sud est le manque de données et d'informations, ce qui nous pousse à croire que la situation est encore pire que nous ne le pensions. Il n'y a qu'une seule raison pour laquelle on nous empêche de voir l'ensemble des données : le Gouvernement sud-soudanais ne veut pas que nous le sachions.

Cela m'amène à mon dernier point.

Qu'est-ce qui a changé aujourd'hui par rapport à la situation qui prévalait il y a 30 ans, lorsque je me suis rendue dans le camp de réfugiés en Ouganda ? Aujourd'hui, nous devrions disposer de meilleures informations sur les endroits où la faim sévit et ceux dans lesquels elle va s'aggraver. Nous avons aussi constaté des avancées majeures dans l'alimentation thérapeutique des enfants souffrant de malnutrition aiguë. Nous pouvons sauver des vies, si nous savons où aller et si nous y consacrons les fonds nécessaires. Mais si nous n'avons pas de données, nous ne pouvons pas fournir cette assistance vitale. C'est un problème que le Conseil de sécurité peut résoudre aujourd'hui s'il le souhaite. Cet organe a la capacité singulière d'exiger et d'obtenir des rapports, des données et la prise de mesures en temps voulu.

À cette fin, nous demandons au Secrétaire général et à son équipe de présenter chaque année deux rapports officiels au Conseil de sécurité, en plus de son mandat actuel consistant à informer d'urgence le Conseil en cas de risque. Nous devons – je le répète, nous devons – dépolitiser les rapports et veiller à ce que nous disposions d'un mécanisme régulier pour traiter ces situations au Conseil de sécurité, afin que plus aucun civil innocent ne meure de faim.

Nous demandons également au Secrétaire général d'examiner concrètement les moyens d'améliorer les méthodes de collecte et d'analyse des données. Les États-Unis sont heureux de participer à cet effort et nous insistons pour que l'ONU s'emploie, dans la pratique, à analyser et à identifier les responsables de la faim. Après tout, la faim aiguë est l'arme impitoyable des bellicistes. Elle est causée par des personnes qui ont des noms et des visages, et les personnes qui souffrent entre leurs mains méritent que justice leur soit rendue. J'espère sincèrement que nous pourrons, en tant que Conseil de sécurité, parler d'une seule voix sur cette question fédératrice.

Rien de ce que nous ferons ici ne rendra justice à la petite fille que j'ai rencontrée il y a tant d'années, ni à sa mère, ni aux millions d'autres personnes qui, comme elles, ont souffert inutilement et continuent de souffrir inutilement aujourd'hui. Mais c'est en notre pouvoir. Il est en notre pouvoir d'honorer leur mémoire. Nous pouvons construire un monde où personne ne connaît la faim extrême. Et nous pouvons commencer à le construire dès aujourd'hui.

Annexe 8

Déclaration de M. Dag Inge Ulsten, Ministre du développement international de la Norvège

Au moment où nous sommes réunis, 700 millions de personnes dans le monde ne savent pas d'où viendra leur prochain repas et 270 millions d'entre elles font face à une insécurité alimentaire aiguë. Si vous essayiez d'imaginer une pièce remplie de ces personnes, à quoi ressembleraient-elles ? La plupart seraient des femmes et de jeunes enfants. Si la faim avait un visage aujourd'hui, il serait sûrement féminin. Demain, ce serait probablement celui de son enfant. Mais que leur dirions-nous ? Je crains que nous soyons obligés de leur dire que nous avons entendu l'avertissement mais que nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord sur la manière d'agir.

Investir aujourd'hui pour éliminer la faim, c'est aussi investir pour éviter la faim demain. Les gens ont faim parce qu'ils vivent dans des régions touchées par une pauvreté endémique, par les changements climatiques, par la maladie à coronavirus (COVID-19) et, surtout, par les conflits. Assurer la sécurité alimentaire revient à assurer la sécurité. Dans la résolution 2417 (2018), le monde s'est uni pour reconnaître le lien entre conflits armés et faim. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de passer de la reconnaissance à l'action.

Je tiens donc à remercier les États-Unis d'avoir organisé le présent débat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, David Beasley et Gabriella Bucher d'en avoir posé le contexte.

La quasi-totalité des pays en proie à une insécurité alimentaire aiguë sont touchés par un conflit ou des violences armées. Ces pays ne parviendront jamais à éliminer la faim tant que des solutions pacifiques ne seront pas trouvées. Je suis particulièrement préoccupé par deux situations.

Premièrement, au Yémen, la situation est désespérée. Si nous n'agissons pas, la situation pourrait devenir la pire famine que le monde ait connue depuis des décennies. Après six années de conflit armé, la population civile n'a plus guère de résilience. Plus de 16 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire. Près de 2,3 millions d'enfants de moins de 5 ans sont menacés de malnutrition. Cette situation est d'abord et avant tout le fait de l'homme. Seule une solution inclusive et négociée politiquement pourra mettre un terme à cette crise.

Deuxièmement, la crise au Tigré éthiopien continue de se détériorer. L'insécurité alimentaire est généralisée et des rapports font état de famine. Le pillage et la destruction systématiques de la nourriture, des cultures et des équipements agricoles sont très préoccupants. Comme en a prévenu le Secrétaire général adjoint Lowcock la semaine dernière, si l'alimentation n'est pas acheminée et qu'aucun renouveau agricole ne survient, un risque de famine existe.

Le Conseil de sécurité doit dénoncer d'une seule voix les violations du droit international humanitaire, notamment l'obstruction de l'aide ou de l'accès humanitaire et le fait d'utiliser la famine comme méthode de guerre contre les civils. Il faut veiller à établir les responsabilités. Notre réponse face à de telles violations pourrait inclure l'imposition de sanctions ciblées, lorsque c'est pertinent et approprié.

Nous exhortons les États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale à ratifier ou accepter sans délai le récent amendement concernant le crime de guerre qui consiste à affamer les civils dans le contexte d'un conflit armé n'ayant pas de caractère international.

Ceux qui exercent une influence sur les parties à un conflit armé doivent exiger qu'elles respectent le droit international humanitaire. La plupart des cas de

famine ont leur origine dans la politique. Nous avons besoin de volonté politique et de solutions politiques.

Le Conseil et ses membres doivent donner suite, avec davantage de fermeté et de cohérence, aux situations pour lesquelles le Secrétaire général active le dispositif d'alerte rapide dans des circonstances présentant un risque de famine et d'insécurité alimentaire généralisée. Nous encourageons à poursuivre les discussions sur la manière de procéder.

Le mot de famine devrait suffire à déclencher des sonnettes d'alarme. Pourtant, des millions de personnes vivent dans des conditions assimilables à la famine ou dans des régions où un manque de nourriture durable entraîne la dévastation et la mort.

Mais le fait de proclamer une famine ne reflète pas la totalité de la situation. Nous le savons tous : la famine n'a jamais été officiellement déclarée dans des pays comme le Yémen, or la faim y cause de considérables souffrances humanitaires. La protection des civils doit être au cœur de toutes nos interventions, en accordant la priorité aux groupes les plus vulnérables. Une carence de protection attise les conflits, les déplacements et la méfiance.

La Charte des Nations Unies a confié au Conseil de sécurité le mandat de prévenir les conflits par des moyens pacifiques. Nous devons étudier toutes les options possibles, aussi bien pour prévenir les conflits que pour y mettre fin. On ne saurait trop insister, dans ce contexte, sur l'importance du système des Nations Unies tout entier, y compris du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Nous devons renforcer la résilience des communautés locales de sorte qu'elles puissent mieux résister aux crises. Nous, donateurs, devons adopter une approche plus stratégique et tester des moyens de financement plus intelligents, en recourant plus largement aux financements pluriannuels et multisectoriels. Nous devons agir sans délai lorsque nous sommes informés d'alertes rapides, tout en continuant de nous efforcer d'éliminer les causes de ces alertes rapides. Ce sont 700 millions de personnes qui attendent que nous transformions nos paroles en actes. Les enfants du Yémen réclament, implorent la paix et la sécurité alimentaire. Si nous n'agissons pas dès maintenant, il sera trop tard.

Annexe 9

Déclaration de S. E. M. Saboto Caesar, Ministre de l'agriculture, des forêts, de la pêche, de la transformation rurale, de l'industrie et du travail de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Pour commencer, qu'il me soit permis, au nom de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de remercier les États-Unis d'Amérique d'avoir convoqué cette discussion opportune. Nous remercions également les intervenants de leurs observations éclairantes, et qui donnent ample matière à réflexion.

La lutte contre la faim reste l'une des entreprises les plus nobles mais aussi les plus difficiles de la communauté internationale. Les progrès engrangés des décennies durant dans la quête de la sécurité alimentaire mondiale sont en train d'être effacés du fait de la pire pandémie que le monde ait connue depuis plus d'un siècle. Nous sommes aux prises avec des changements climatiques et une destruction écologique endémiques, des conflits prolongés et d'autres problèmes graves, tels qu'une invasion de criquets pèlerins. Nous pouvons et nous devons faire mieux pour veiller à ce que chacun, partout, ait un accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive.

Pour les communautés vulnérables ou touchées par un conflit, notamment les réfugiés, les déplacés et les personnes devenues apatrides en raison de forces politiques, socioéconomiques et environnementales au-delà de leur contrôle, venir à bout des pénuries alimentaires est plus qu'un impératif moral, c'est une préoccupation qui touche à leur existence même.

Ce défi met en relief la nécessité de se doter d'une approche globale et coordonnée à l'échelle du système pour s'attaquer aux causes profondes et immédiates de la fragilité et de l'insécurité. Organe principal chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité ne doit ménager aucun effort pour tenter de protéger les plus vulnérables, notamment en facilitant un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave à celles et ceux qui en ont besoin.

Le Conseil de sécurité doit également collaborer plus étroitement avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pour promouvoir des solutions de développement qui répondent aux besoins fondamentaux des personnes en situation de conflit. Grâce à ses capacités consultatives stratégiques et à son rôle fédérateur, la Commission de consolidation de la paix est utile, elle aussi, pour consolider nos efforts dans les domaines relevant à la fois de la paix et de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement. Nous devons tirer plus souvent parti de ces capacités.

Pour sa part, Saint-Vincent-et-les Grenadines a accéléré ses efforts visant à assurer la sécurité alimentaire sur tout son territoire et dans toute sa région. Bien que nous ayons été mis à très rude épreuve par cette pandémie, nous avons fait en sorte que la vie, les conditions de vie et la production soient maintenus et que nous puissions nous nourrir et nourrir nos voisins. Nous sommes le grenier du sud des Caraïbes. Nos agriculteurs et nos pêcheurs sont toujours des acteurs essentiels de ces efforts, et nous ferons ce qu'il faut pour les appuyer comme ils continuent de nous appuyer. À cet égard, nous renouvelons nos appels à prendre d'urgence des mesures concertées et déterminées pour lutter contre les changements climatiques, qui sont inextricablement liés à l'insécurité alimentaire. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture doit continuer de jouer un rôle crucial.

Certes, nous convenons que les conflits comptent parmi les principaux facteurs de la faim dans certains contextes, mais les phénomènes météorologiques extrêmes aussi, notamment les inondations et les sécheresses, compromettent la productivité agricole et créent de l'insécurité alimentaire. La souffrance persistante de nos frères

et sœurs en Haïti, l'un des pays du monde les plus touchés par l'insécurité alimentaire, est un rappel douloureux des liens qui unissent catastrophes naturelles, stabilité politique et économique et faim aiguë. Il faut donc redoubler d'efforts sur tous les fronts pour remédier aux défis interdépendants que sont les conflits, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire.

Nous sommes d'avis que toutes les parties au conflit, et ceux qui ont une influence sur elles, devraient tenir compte de notre appel collectif à un cessez-le-feu mondial ; l'action mondiale doit être accélérée pour maintenir l'augmentation de la température en dessous de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels ; les émissions doivent être réduites et les engagements financiers en faveur des mesures d'adaptation maintenus ; et les principaux donateurs, y compris les institutions financières internationales, doivent accroître l'aide offerte aux pays en développement et aux pays touchés par des conflits, notamment en étendant l'allègement de la dette et l'octroi de financements concessionnels.

En conclusion, nous soulignons la nécessité de solutions multilatérales inclusives pour faire avancer le programme de développement durable. Si nous voulons tenir notre promesse collective d'éradiquer la faim d'ici à 2030, nous devons travailler ensemble. Nous avons une responsabilité mondiale commune, Tenons les auteurs de violation responsables de leurs actes. J'ai bon espoir que nous réussirons.

Annexe 10**Déclaration de Lord Ahmad of Wimbledon, Ministre d'État chargé du Commonwealth et de l'Organisation des Nations Unies du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

Je vous remercie, Madame la Présidente, et je remercie également le Secrétaire général. Je tiens à remercier M. Beasley et M^{me} Bucher de nous avoir présenté des exposés aussi complet.

Comme l'ont déjà dit de nombreux collègues du Conseil de sécurité aujourd'hui, il s'agit sans aucun doute d'une tragédie aux proportions épiques, mais nous sommes en 2021, nous sommes au XXI^e siècle ; et nous devons encore et toujours faire face à la famine, et notre tâche – et soyons clairs à ce sujet – est rendue bien plus difficile par ceux qui recherchent la division et les conflits. Et nous devons travailler ensemble pour répondre à cette priorité immédiate. Et c'est pourquoi le Royaume-Uni salue de tout cœur l'initiative des États-Unis de soumettre aujourd'hui au Conseil la question vitale des conflits et de la sécurité alimentaire.

La situation est grave. Il n'y a pas d'autres mots pour le dire. En écoutant les propos de nos intervenants, je constate qu'ils ont parlé de l'humanité brute de la situation – la souffrance humaine qui se déroule devant nous. Je leur assure que cela nous interpelle.

En ce moment, la famine sévit probablement dans de nombreuses régions du monde, mais elle est évidente pour nous tous dans des endroits comme le Soudan du Sud. Au Yémen, plus de 16 millions de personnes sont confrontées à un avenir très sombre en termes de famine, de mort probable au cours du premier semestre de cette année et, comme le Secrétaire général Guterres nous en a avertis, au bord de la pire famine que le monde ait connue depuis des décennies.

Dans de nombreux pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, nous savons que les conflits, comme cela a été dit aujourd'hui, sont un des principaux facteurs d'insécurité alimentaire et de risque de famine. Nous savons que les personnes touchées par un conflit sont moins en mesure de se procurer de la nourriture et moins en mesure de l'acheter.

Nous savons aussi, hélas, que les groupes armés utilisent carrément la famine comme une arme de guerre et considèrent l'aide humanitaire comme un carburant pour leur ennemi. Ils ignorent délibérément leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Ils considèrent l'humanité comme insignifiante.

Nous savons que la maladie à coronavirus (COVID-19) et les changements climatiques aggravent cette situation désespérée. Le Conseil de sécurité doit donc redoubler d'efforts pour briser le cycle des conflits armés, qui alimente et entretient les crises humanitaires dans le monde. Et ensemble, en tant que Nations Unies, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour utiliser toute la gamme d'outils à notre disposition pour prévenir les conflits et y mettre fin.

La résolution 2417 (2018) concentre l'attention du Conseil sur l'insécurité alimentaire causée par les conflits dans les pays inscrits ou non à notre ordre du jour ordinaire. Comme nous l'ont dit nos collègues aujourd'hui, nombre d'entre nous, y compris, depuis le Royaume-Uni, moi-même et, plus récemment, notre envoyé spécial pour la prévention de la famine et les affaires humanitaires, nous sommes rendus directement dans ces pays. Nous avons parlé aux gens des réalités brutales auxquelles ils sont confrontés au quotidien.

Je citerai quelques situations de conflit ou de pays, comme celle du Soudan du Sud, où la famine risque de s'installer dans l'ouest du comté de Pibor, 60 % de la population du pays étant confrontée à de graves niveaux d'insécurité alimentaire. Fondamentalement, le Gouvernement sud-soudanais doit faire davantage pour

favoriser la paix et la stabilité et pour désamorcer les conflits infranationaux. Et à travers le système des Nations Unies, nous devons travailler plus et mieux et coordonner notre action si nous voulons vraiment supprimer les obstacles qui nous empêchent de fournir de la nourriture à ceux qui en ont besoin.

Dans le nord-est du Nigéria, plus d'une décennie de conflit a laissé plus de 1,2 million de personnes sans accès à l'aide humanitaire de base. L'horrible attaque commise récemment par des groupes d'opposition armés à Dikwa, qui a touché des civils et ciblé des travailleurs humanitaires, est totalement et absolument inacceptable. Des attaques de ce type ont considérablement aggravé la situation alimentaire et humanitaire, et nous devons donc travailler ensemble pour améliorer l'accès humanitaire de toute urgence.

Comme l'a souligné M. Beasley – d'ailleurs, Madame la Présidente, vous l'avez vous-même mentionné – en Éthiopie, environ 18 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire rien que cette année. Au Tigré, l'accès humanitaire reste extrêmement limité. Quatre mois de violence ont entraîné des déplacements forcés, des violations des droits de l'homme, des allégations de violence sexuelle et l'effondrement des services de base essentiels. Les risques d'insécurité alimentaire extrême sont importants. On estime que 4,5 millions de personnes, soit 80 % de la population de la région, auront besoin d'une aide d'urgence au cours des prochains mois. Il est urgent d'agir pour éviter une catastrophe majeure. Et ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses situations tragiques que connaît actuellement le monde.

La résolution 2417 (2018) doit être mieux appliquée. La famine n'est pas, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, inévitable. Conformément à la résolution 2417 (2018), le Royaume-Uni souligne trois actions immédiates que nous pouvons mener pour prévenir la famine et les souffrances causées par l'insécurité alimentaire.

Premièrement, nous devons améliorer les rapports et les preuves d'insécurité alimentaire et de risque de famine, notamment sur les personnes qui bloquent l'accès humanitaire et, surtout, sur la manière dont elles le bloquent. Les rapports doivent être rapides et opportuns afin que le Conseil de sécurité puisse agir avant qu'il ne soit bien trop tard.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit agir sur la base des rapports qu'il reçoit. Les paroles ne suffisent tout simplement pas. Malgré les dispositions de la résolution 2417 (2018), le Conseil n'a encouragé aucune enquête étatique indépendante sur le recours à la famine des civils en tant qu'acte de guerre.

Enfin, et c'est important, nous nous associons également aux voix de ceux qui disent que le Conseil doit demander des comptes aux responsables de l'insécurité alimentaire causée par les conflits – et cela passe par l'application de sanctions contre ceux qui limitent l'accès humanitaire.

En conclusion, les conflits aggravent la famine et des millions et des millions de personnes souffrent. Si nous voulons vraiment empêcher la famine de davantage de femmes, d'hommes et, bien sûr, tragiquement, d'enfants innocents, il est vital que les rapports de l'ONU sur cette situation conduise à une action du Conseil. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'annonce faite aujourd'hui de la création de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la prévention de la famine, afin de coordonner plus étroitement les efforts d'aide en matière de protection contre la famine. C'est pourquoi nous sommes impatients de travailler avec tous les États Membres – nos collègues, nos amis, les autres membres du Conseil et les autres membres du système des Nations Unies – pour mettre en place les actions qui permettront de répondre de manière appropriée aux témoignages poignants que nous avons entendus aujourd'hui de la part de nos experts.

La question souvent posée est « pourquoi ? » La réponse est simple : parce que c'est important. Des vies en dépendent, littéralement.

Annexe 11**Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois et anglais]

D'emblée, je remercie la délégation américaine pour son initiative de convoquer cette réunion de haut niveau sur le thème de la sécurité alimentaire. Je remercie également le Secrétaire général Guterres, le Directeur exécutif Beasley et M^{me} Bucher de leurs exposés.

Ces exposés ont brossé un tableau sombre de la réalité. Au lieu de s'améliorer, le problème de l'insécurité alimentaire s'est aggravé. Nous sommes encore loin d'atteindre l'objectif Faim zéro fixé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, la crise alimentaire est particulièrement grave et mérite une grande attention dans les pays et les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique touchés par des conflits armés. Nous saluons les efforts déployés par les pays concernés pour faire face à cette crise. Dans le même temps, face à la menace de famine à laquelle sont confrontés certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique, la communauté internationale doit prendre des mesures urgentes, intensifier les efforts humanitaires, mettre à disposition des ressources suffisantes et assurer un accès humanitaire sans entrave dans les pays touchés. Des mesures adaptées doivent être prises pour atténuer les difficultés auxquelles sont confrontés les femmes et les enfants.

La Chine appuie les activités menées par les organismes des Nations Unies, conformément aux principes directeurs des Nations Unies en matière d'aide humanitaire, pour renforcer leur collaboration et leurs consultations avec les pays touchés, renforcer l'alerte rapide, améliorer la coordination entre les organismes internationaux en matière d'utilisation des ressources humanitaires et intensifier leurs efforts pour faire face à la menace de famine dans les pays touchés. La Chine a fourni et continuera de fournir une aide alimentaire d'urgence et d'autres formes d'assistance aux pays concernés par différents canaux, afin de les aider et de contribuer à soulager les souffrances des personnes touchées.

L'insécurité alimentaire n'est pas un phénomène nouveau. Des facteurs tels que les conflits armés, les activités terroristes, les catastrophes naturelles, les conditions météorologiques extrêmes, le commerce mondial, les chaînes d'approvisionnement et les prix des produits de base peuvent être tous des causes importantes de crises alimentaires. Cependant, fondamentalement, l'insécurité alimentaire est le résultat d'un déficit de développement au niveau mondial et le reflet d'un développement insuffisant et inégal. Certains pays et régions sont confrontés à un risque constant et récurrent de famine et sont pris au piège d'un cercle vicieux de non-développement et de conflit armé. Par conséquent, même si nous devons concentrer notre attention sur certains problèmes urgents, nous devons aborder le problème de la sécurité alimentaire dans une perspective plus large, en nous attaquant non seulement à ses symptômes mais également à ses causes profondes et en adoptant une approche globale dans le cadre de la paix et du développement internationaux.

Premièrement, nous devons promouvoir des solutions politiques pour les points chauds et créer un environnement de sécurité favorable pour atténuer la crise alimentaire dans les pays et les régions concernés. La sécurité doit être assurée à tous les stades de la production, du stockage, du transport, de la commercialisation et de la distribution. La perturbation de l'une de ces étapes, par la violence, les conflits

armés ou le terrorisme, peut provoquer une crise de la sécurité alimentaire. Tant que les conflits et les guerres ne seront pas réglés, les populations des zones de conflit feront toujours face à des pénuries alimentaires. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour promouvoir des solutions politiques dans les points chauds et créer un environnement pacifique et sûr. Il faut exhorter toutes les parties à des conflits à répondre à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et à appliquer la résolution 2532 (2020). Toutes les parties concernées doivent adhérer aux principes du droit international, tels que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres pays, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le non-recours à la force, et s'engager en faveur du règlement pacifique des différends.

Deuxièmement, nous devons reconnaître que le développement durable est l'élément clef pour aider les pays touchés à résoudre eux-mêmes les problèmes de sécurité alimentaire. L'aide humanitaire d'urgence peut permettre de répondre aux besoins urgents, mais elle ne constitue pas une solution fondamentale. En fin de compte, pour parvenir à la sécurité alimentaire, il est impératif de s'attaquer aux problèmes de développement des pays touchés ayant trait à l'agriculture, aux zones rurales et aux agriculteurs, en fonction des conditions locales, en vue d'éliminer la pauvreté et de revitaliser les zones rurales. L'aide humanitaire est très importante, mais elle ne saurait remplacer l'aide au développement. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'aide au développement en temps voulu et aider les pays en développement à renforcer leurs infrastructures rurales, à promouvoir une agriculture verte et scientifique et à relever les défis posés par les changements climatiques et à renforcer en permanence la résilience et la résistance de leurs systèmes alimentaires. Les agriculteurs étant le pilier de la production alimentaire, tous les pays doivent tenir compte de leurs préoccupations, s'attacher à résoudre leurs difficultés et les aider à devenir l'épine dorsale du développement économique et de la stabilité sociale.

Au fil des ans, la Chine n'a cessé de promouvoir la coopération Sud-Sud, au niveau bilatéral et multilatéral. À la fin de 2019, avec l'aide de la Chine, 24 centres de démonstration agricole ont été créés en Afrique pour transmettre aux agriculteurs et aux techniciens agricoles africains des compétences en matière de gestion agricole et améliorer leur capacité globale de production agricole, au profit d'un demi-million d'habitants. Le programme de coopération Sud-Sud entre l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Chine a obtenu des résultats substantiels dans plusieurs pays, et a bénéficié directement à plus de 70 000 agriculteurs en 10 ans. La Chine continuera à partager son expérience et ses pratiques et à travailler avec d'autres parties pour aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire.

Troisièmement, nous devons renforcer la coordination des politiques macroéconomiques au niveau international et créer de fortes synergies pour assurer la sécurité alimentaire. La communauté internationale doit renforcer la coordination aux niveaux des politiques et des opérations et prêter attention et remédier aux problèmes profondément enracinés qui sont à l'origine des crises de sécurité alimentaire. Premièrement, la spéculation des capitaux internationaux en ce qui concerne les produits agricoles de base, en particulier les denrées alimentaires, a déclenché la panique sur le marché mondial et a entraîné une hausse généralisée des prix des denrées alimentaires. Deuxièmement, les politiques de subventions agricoles dans les pays développés ont gravement faussé le marché international, ce qui a eu un impact sur le marché des produits agricoles dans les pays en développement et a sapé la motivation des agriculteurs de ces pays à produire des denrées alimentaires. Troisièmement, les mesures coercitives unilatérales et les blocus économiques portent atteinte au développement agricole et à la coopération commerciale. Ce n'est qu'en résolvant ces problèmes que nous pourrions garantir l'ouverture et la stabilité

de l'industrie alimentaire et de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale et prévenir les pénuries alimentaires, les distorsions des prix et les fluctuations anormales dues à des facteurs humains.

L'ONU doit jouer un rôle plus important dans la coordination et la promotion de la coopération multilatérale. Le Groupe des Vingt doit accorder plus d'importance à la promotion du développement agricole. La FAO, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes des Nations Unies doivent continuer à jouer un rôle important, renforcer la coordination, notamment avec les coordonnateurs résidents, allouer efficacement les ressources et aider les pays concernés à renforcer leurs capacités dans l'industrie alimentaire.

L'élimination de la pauvreté et de la faim concerne les droits fondamentaux des personnes. Nous avons fait des progrès importants, mais il nous reste encore un long chemin à parcourir. En raison des conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19), la sécurité alimentaire mondiale est confrontée à de nouveaux défis. Selon un rapport des Nations Unies, la COVID-19 pourrait faire tomber 83 à 132 millions de personnes supplémentaires dans le monde dans une situation de sous-alimentation. En novembre 2020, pendant le quinzième sommet du Groupe des Vingt, le Président Xi Jinping a clairement indiqué que la Chine était favorable à la convocation par l'ONU du Sommet sur les systèmes alimentaires et entendait organiser une conférence internationale sur les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires en temps opportun. La Chine a déjà atteint l'objectif important de faire sortir de la pauvreté tous ses habitants pauvres des zones rurales selon les normes actuelles. La Chine est impatiente de joindre ses efforts à ceux de la communauté internationale dans un esprit de solidarité et de coopération, de créer de fortes synergies en matière de sécurité alimentaire mondiale et d'apporter de nouvelles contributions à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation d'un développement commun.

Annexe 12**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je tiens à remercier le Secrétaire général, la Directrice d'Oxfam International et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial pour leurs interventions.

Les chiffres qui viennent de nous être présentés parlent d'eux-mêmes : le risque de famine et de crises alimentaires aiguës ne cesse de se renforcer.

Les conflits, le changement climatique, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que la récession économique qui en résulte, contribuent à accroître chaque jour le nombre de personnes en situation de grave crise alimentaire. Je pense en particulier au Yémen, au Soudan du Sud et au Nigéria, mais aussi à la région du Sahel, notamment le Burkina Faso, où la situation reste particulièrement préoccupante. Je pense également à la région du Tigré, en Éthiopie, et à la République démocratique du Congo.

Le Conseil a une responsabilité collective et une obligation morale d'empêcher une telle tragédie.

Seule une action collective coordonnée et intégrée peut permettre d'éviter des catastrophes humanitaires. Les États, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales, mais aussi le secteur privé et les institutions financières internationales doivent être mobilisés pour faire reculer le risque de famine, et plus largement de crises alimentaires.

Nous devons renforcer les mécanismes de prévention et d'alerte précoce pour mieux anticiper, prévenir et atténuer les effets de ces crises. Il est essentiel de renforcer les systèmes productifs nationaux et locaux et de favoriser les filets de sécurité sociaux qui aideront les personnes les plus vulnérables à subvenir à leurs besoins alimentaires. Pour cela, il est indispensable de renforcer la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement.

La France continuera, tant par son appui bilatéral que multilatéral, à œuvrer en ce sens. Notre financement de l'aide alimentaire a augmenté de 51 % en deux ans, pour atteindre plus de 50 millions d'euros en 2020. Il continuera à progresser cette année, pour atteindre plus de 72 millions d'euros, soit une augmentation de 43 % par rapport à l'année dernière. L'Agence française de développement a engagé 1 milliard d'euros en 2020 dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité.

Nous ne le répéterons jamais assez : parce que les conflits sont la principale cause du risque de famine et des crises alimentaires, il est essentiel d'accélérer la mise en œuvre des résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021) relatives à la COVID-19, à travers un cessez-le-feu et une pause humanitaire.

Prévenir la famine et les crises alimentaires suppose que toutes les parties à des conflits respectent leurs obligations dans le cadre du droit international humanitaire. Il est inacceptable qu'il soit bafoué chaque jour. La protection des civils et des infrastructures civiles est déterminante. L'utilisation contre les civils de la famine comme méthode de guerre constitue un crime de guerre. Elle ne doit pas rester impunie.

La France condamne la hausse des attaques contre les personnels humanitaires et médicaux et les multiples obstacles qui empêchent l'accès aux personnes dans le besoin. Je pense notamment au Yémen et à la région du Tigré, où nous appelons à des progrès concrets en matière d'accès humanitaire.

Alors que les conflits restent le premier moteur des crises alimentaires, nous devons d'accroître les efforts pour trouver des solutions politiques durables aux conflits. Vous pouvez compter sur le soutien sans faille et continu de la France.

Annexe 13

Déclaration de M. T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à féliciter la délégation des États-Unis d'avoir organisé cet important débat public sur l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits. Je remercie le Secrétaire général, António Guterres, et le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), David Beasley, de leurs exposés. Je remercie la Directrice exécutive d'Oxfam International, M^{me} Gabriela Bucher, de nous avoir présenté le point de vue de la société civile.

Je voudrais commencer par rendre hommage à tous les travailleurs humanitaires et à tous les professionnels de santé pour l'aide qu'ils fournissent aux personnes dans le besoin, en particulier en cette période difficile marquée par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Le mahatma Ghandi a dit un jour,

« Il est des personnes dans ce monde qui ont tellement faim que Dieu ne peut leur apparaître que sous forme de pain ».

La sécurité alimentaire est le strict minimum requis, en particulier alors que nous sommes aux prises avec une crise mondiale aussi dévastatrice que la pandémie de COVID-19.

Le Programme alimentaire mondial estime que le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire devrait avoir plus que doublé à la fin de 2020, pour se situer à 270 millions de personnes, un problème aggravé par la pandémie de COVID-19. Le Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020, élaboré par le Programme alimentaire mondial et 15 autres organismes humanitaires et de développement, stipule que plus de 77 millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire aigüe dans les pays touchés par des conflits.

Bien que la résolution 2417 (2018) reconnaisse le lien entre les conflits armés et l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits et le risque de famine, il convient de noter que l'insécurité alimentaire n'est pas en soi une cause suffisante pour produire des violences politiques et des conflits. Le lien entre les deux dépend du contexte et de la région et varie en fonction du niveau de développement des pays et de la solidité de leurs institutions politiques et de leurs filets de protection sociale.

Les États fragiles souffrent généralement d'un déficit de capacités s'agissant de définir, de mettre en œuvre et de superviser des politiques et des programmes alimentaires, ce qui accroît leur vulnérabilité en période de conflit. La solution au problème de l'insécurité alimentaire dans les États touchés par des conflits réside donc ailleurs, par conséquent le Conseil ne doit se pencher sur les problèmes d'insécurité alimentaire causés par les conflits que dans le cas de pays donnés où cela pourrait constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Nous estimons que les conflits armés et le terrorisme, conjugués aux conditions climatiques extrêmes, aux parasites agricoles, à l'instabilité des prix des denrées alimentaires, à l'exclusion et aux chocs économiques, peuvent dévaster n'importe quel État fragile, provoquer une insécurité alimentaire et accroître le risque de famine. Les groupes armés ont sans cesse recours à des tactiques de la terre brûlée et s'en prennent délibérément aux infrastructures civiles telles que les terres, les animaux d'élevage et les puits, ce qui sape la croissance économique et le développement. L'incapacité de remédier au problème des criquets, par exemple, peut avoir des conséquences pour une région toute entière, voire au-delà, et une incidence directe sur la sécurité alimentaire.

La COVID-19 n'a fait qu'ajouter de la complexité au problème de l'insécurité alimentaire, notamment en forçant les pays à imposer des restrictions à la circulation des personnes, privant ainsi les exploitations agricoles de travailleurs pour rentrer leur récolte, ce qui a provoqué une baisse des emplois agricoles, limité l'accès à la nourriture dans les zones rurales et réduit la capacité des États de faire face aux pressions socioéconomiques liées à la pandémie. Pour les personnes déplacées, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, le manque d'accès à l'énergie alimentaire, à l'eau potable et à l'assainissement a des conséquences néfastes sur leur nutrition et leur santé.

Dans le cadre du récent dialogue interinstitutions sur les effets conjugués des conflits, des changements climatiques et de la COVID-19 sur les systèmes alimentaires en Afrique, organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Union africaine, les experts ont convenu que le renforcement de la résilience face à l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits nécessite de réorganiser les systèmes alimentaires pour prendre davantage en compte les populations pauvres et marginalisées. Nous estimons que des systèmes alimentaires inclusifs qui autonomisent les populations marginalisées en leur permettant d'influencer les politiques alimentaires locales permettront de créer un avenir exempt d'insécurité alimentaire. Cela permettrait aux jeunes et aux femmes de trouver des emplois rémunérateurs et aux petits exploitants agricoles d'avoir accès aux marchés agricoles, et cela permettrait également d'adopter des politiques climatiques intelligentes qui promeuvent la diversité des cultures, l'innovation et l'autosuffisance.

Les civils dans les zones touchées par des conflits ont besoin d'un accès sûr, sans entrave et rapide aux services de base, et les travailleurs humanitaires d'un accès sécurisé pour permettre à leurs équipes et aux fournitures de secours d'urgence de parvenir aux communautés dans le besoin. Par exemple, dans le nord-est du Nigéria, des milliers de personnes sont privées d'une aide humanitaire vitale. Au Yémen, les obstacles dressés sur les voies commerciales terrestres, maritimes et aériennes ont provoqué une forte réduction de l'approvisionnement en fournitures vitales telles que les vivres, le carburant et les médicaments. Au Mali, les mesures de lutte contre le terrorisme limitent l'accès des civils à l'aide humanitaire. Le conflit qui dure depuis 10 ans en Syrie a des répercussions sur la sécurité alimentaire, mettant en danger des millions de Syriens. Les mesures unilatérales ne peuvent qu'aggraver ces situations.

L'ONU et ses États Membres doivent faire de la garantie d'accès une priorité en coopérant avec les autorités nationales et régionales. Si toute action humanitaire doit être avant tout guidée par les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, nous assistons malheureusement à un phénomène croissant de politisation des situations humanitaires. Nous devons résister à la tendance qui consiste à lier l'aide humanitaire et l'aide au développement à des progrès dans le processus politique. Une telle position des donateurs ne fera que renforcer l'insécurité alimentaire dans les situations de conflit. Il est urgent que la communauté des donateurs accroisse l'aide aux pays touchés par les conflits et qu'elle veille à ce que les organismes humanitaires reçoivent les fonds nécessaires pour exécuter pleinement leurs plans sans politiser les besoins fondamentaux des populations.

La communauté mondiale a l'obligation morale d'agir dans les situations où il existe des raisons crédibles de penser que des millions de personnes ont désespérément besoin d'aide. L'assistance alimentaire seule ne peut certainement pas être une solution durable à long terme à l'insécurité alimentaire. La promotion de la paix, de la stabilité et du développement est primordiale et doit inclure un appui aux moyens de subsistance, des programmes de protection sociale et des approches

axées sur les populations, notamment des investissements dans l'agriculture, les infrastructures et le renforcement des capacités en matière de développement rural, en particulier dans les zones de conflit. Cela nécessite une démarche multipartite, cohérente et exempte de toute considération politique. L'Inde est prête à apporter son appui à tous ces efforts.

Au début de la pandémie de COVID-19, l'Inde a adopté une série de mesures à l'échelon national pour renforcer sa sécurité alimentaire et s'assurer qu'elle serait beaucoup plus résiliente au sortir de la crise. Il s'agit notamment de développer l'écosystème numérique indien pour l'agriculture en tant que plateforme numérique modulaire et interopérable afin d'améliorer le bien-être et le revenu des agriculteurs, d'accroître la productivité et l'efficacité de l'agriculture et des secteurs connexes, et d'ouvrir de nouvelles possibilités d'innovation. Afin d'encourager l'utilisation des technologies modernes dans l'agriculture, les lignes directrices du plan national de gouvernance électronique dans l'agriculture ont été révisées en juin 2020 et prévoient désormais un appui aux projets impliquant l'utilisation des technologies modernes de l'information. La création d'une base de données nationale des agriculteurs, qui couvre déjà plus de 50 millions d'agriculteurs, est également considérée comme une priorité.

L'Inde reste fermement engagée en faveur de la cause de la sécurité alimentaire mondiale et a, au cours des dernières années, contribué au Fonds central pour les interventions d'urgence de l'ONU et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires en réponse à plusieurs crises humanitaires. En outre, l'Inde a toujours répondu présent lorsqu'il s'est agi de fournir une aide s'élevant à des millions de tonnes de céréales alimentaires à plusieurs pays vulnérables dans le monde. Rien qu'en 2019, le PAM s'est approvisionné en Inde pour environ 11 000 tonnes de légumineuses, de sorgho, de blé et de riz afin de venir en aide aux populations vulnérables.

Plus récemment, en pleine pandémie de COVID-19, l'Inde a fourni une aide alimentaire sous la forme de milliers de tonnes de blé, de riz, de légumineuses et de lentilles à plusieurs pays à travers le monde, dont le Myanmar, les Maldives, l'Afghanistan, Djibouti, l'Érythrée, le Liban, le Malawi, la Sierra Leone, le Soudan, le Soudan du Sud, la Zambie, le Zimbabwe et bien d'autres, afin d'étayer leur sécurité alimentaire en ces temps difficiles. Pas plus tard que le mois dernier, l'Inde a fait don de 2 000 tonnes de riz pour renforcer la sécurité alimentaire de la Syrie. À l'heure où je vous parle, un navire est en route depuis l'Inde pour livrer à Madagascar et aux Comores 1 000 tonnes d'aide alimentaire chacune.

Nous restons déterminés à fournir une aide à tous les pays vulnérables afin de les appuyer dans leur quête de sécurité alimentaire. Notre proposition de résolution visant à faire de 2023 l'Année internationale du mil va dans ce sens. Nous sommes tout aussi déterminés à fournir des vaccins au monde entier afin de pouvoir lutter simultanément contre la COVID et l'insécurité alimentaire.

Je terminerai par une citation tirée des textes sacrés indiens : « Annam Brahma », c'est-à-dire, la nourriture est Dieu. Prenons la résolution de travailler collectivement pour que personne ne soit jamais privé de nourriture.

Annexe 14

Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Le Mexique se félicite de l'organisation par les États-Unis du présent débat consacré à l'incidence des conflits armés sur la famine et la sécurité alimentaire, qui représente une occasion de progresser sur une question cruciale et qui requiert de toute urgence, comme cela a été dit ici, une décision unifiée et collective de notre part. Les déclarations que nous avons entendues de la part de hauts responsables ont enrichi notre perspective, et les rapports des Directeurs exécutifs d'Oxfam et du Programme alimentaire mondial (PAM) ne laissent aucun doute : il s'agit d'une crise très grave et il est urgent que le Conseil agisse en conséquence.

Les conflits armés sont la première cause de famine et d'insécurité alimentaire accrue. Nous avons déjà entendu les chiffres du Programme alimentaire mondial ; pour des raisons de temps, je n'y reviendrai pas.

Dès lors, il nous faut commencer par reconnaître haut et fort que l'insécurité alimentaire, tout comme la famine, augmente de façon exponentielle dans les situations de conflit armé. Les problèmes de production, de transformation et de distribution des denrées alimentaires, ainsi que l'inégalité d'accès à celles-ci, sont sources de griefs économiques et d'inégalités sociales et provoquent la violence dans les contextes fragiles ou même dans ceux qui le sont moins.

La résolution 2417 (2018) a représenté une étape importante dans la reconnaissance des liens entre les conflits et l'insécurité alimentaire, mais, comme nous l'avons vu, il ne suffit pas de les reconnaître pour les résoudre.

La sécurité alimentaire est essentielle à la prévention des conflits. La réduction de la faim et de la malnutrition est nécessaire à la cohésion sociale, à la stabilité et à la paix. Tout cela constitue également un aspect crucial de la phase d'après conflit et est fondamental pour une reconstruction équitable et juste.

L'insécurité alimentaire, qui est aujourd'hui aggravée par la pandémie, touche également les femmes et les filles de manière disproportionnée. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans les pays à faible revenu, les femmes représentent 48 % de la main-d'œuvre agricole, mais ont moins accès que les hommes à pratiquement tous les types d'appui. C'est là une autre raison impérieuse pour l'autonomisation des femmes et des filles si nous voulons vraiment éliminer la faim.

À une tout autre échelle, il reste inquiétant que les catastrophes naturelles provoquées par la crise climatique, qui nous préoccupe également, entraînent des perturbations des chaînes alimentaires, même si elles ne sont que temporaires, qui peuvent conduire à de graves situations d'insécurité alimentaire dans toutes les régions du monde, y compris en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Bref, nous sommes confrontés à une situation qui requiert notre attention immédiate. La famine et l'insécurité alimentaire sont des questions centrales du programme international de la paix et de la sécurité.

Le Mexique souligne qu'au regard du Statut de Rome, la privation de l'accès à la nourriture constitue un crime contre l'humanité, raison pour laquelle nous condamnons catégoriquement son utilisation comme méthode de guerre. Cela est tout simplement inadmissible.

Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle décisif en veillant à ce que les parties impliquées dans un conflit armé respectent le droit international humanitaire et garantissent l'accès sans restriction de la population civile à l'aide humanitaire. À cet égard, nous condamnons une fois de plus, et dans les termes les plus forts, l'attaque du convoi du PAM en République démocratique du Congo, au cours de laquelle l'Ambassadeur d'Italie, un carabinier italien et un fonctionnaire du PAM ont été tués. Nous présentons nos condoléances à leurs familles.

Conformément à la résolution 2417 (2018), le Conseil peut et doit continuer d'œuvrer pour veiller à ce que ses décisions reposent sur les informations les plus pertinentes et les plus récentes en provenance du terrain. Nous avons besoin de données fiables et opportunes, comme cela a déjà été dit ici. C'est pourquoi nous pensons que les systèmes d'alerte rapide du Conseil, et de l'ONU dans son ensemble, doivent également être renforcés. Une prévention efficace de la famine est l'impératif éthique qui nous lie tous. Nous saluons l'initiative du Secrétaire général de créer un groupe spécial de haut niveau sur la prévention de la famine et de convoquer un sommet ouvert à tous sur les systèmes alimentaires. Des initiatives pragmatiques et proactives sont en effet nécessaires.

Le Mexique salue votre leadership, Madame la Présidente, et se fait l'écho des voix qui appellent le Conseil de sécurité à renforcer toutes ses actions visant à traiter de manière globale les multiples facteurs de conflits, lesquels incluent, de manière alarmante, l'insécurité alimentaire.

Annexe 15**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir choisi au cours de votre présidence de jeter la lumière sur un thème particulièrement important faisant le lien entre la faim et les conflits armés. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général António Guterres et M. David Beasely, de même que M^{me} Gabriella Bucher, pour leurs exposés sur les dernières évolutions de la situation alimentaire dans les zones de conflit, mais aussi pour leur ferme engagement à contribuer à briser le cercle vicieux des conflits et de leur corollaire, l'insécurité alimentaire.

C'est du reste dans ce cadre que, durant sa présidence du Conseil de sécurité au mois de septembre 2020, mon pays a coorganisé, avec d'autres membres du Conseil, une réunion sur le même thème de la protection des civils contre la faim dans le contexte de conflits armés (S/2020/930), suite à une note publiée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la question. Six mois après ce débat, force est de constater que les conclusions tirées gardent, encore aujourd'hui, toute leur pertinence, dans la mesure où, comme l'avait si bien mentionné M. Beasley en avril 2020 déjà (voir S/2020/340), nous nous dirigeons vers une pandémie de la faim, en plus de celle actuelle de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Niger, co-point focal, avec l'Irlande, sur la faim et les conflits armés au sein du Conseil de sécurité, continuera à travailler avec tous les États ayant un intérêt sur cette question. À cet égard, il se félicite de ce que, le mois prochain déjà, le Conseil recevra un exposé sur le rapport biennuel conjoint du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur le suivi de la faim dans les pays en proie à des conflits armés.

En effet, il est de nos jours établi que dans les zones de conflit, à cause notamment des déplacements des personnes que les conflits engendrent, font que les populations en détresse quittent leurs moyens de production, ce qui les expose à la faim, de même que les populations qui les accueillent. Mon pays, le Niger, situé dans la région du Sahel, connaît parfaitement le lien entre les conflits et l'insécurité alimentaire, dans la mesure où cette région, déjà exposée au fléau du terrorisme, est parmi les premières à subir les effets néfastes du changement climatique. Ainsi, la concordance des cartes des zones de conflits et de l'insécurité alimentaire n'est nullement une simple coïncidence.

Au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, où une grande partie de la population vit de l'agriculture et où le changement climatique exacerbe déjà les tensions, une crise alimentaire aiguë a été amplifiée par les attaques armées terroristes à l'encontre des populations civiles. Les récentes prévisions des organismes spécialisés montrent que 3,5 millions de personnes seront confrontées à une insécurité alimentaire aiguë à grave dans le bassin du lac Tchad. À ce chiffre, on peut ajouter 3,3 millions de personnes supplémentaires ayant besoin d'une aide immédiate dans le Sahel central.

En plus de ces contraintes, la pandémie de COVID-19 est venue exacerber davantage les problèmes dans les régions déjà confrontées à de grandes crises humanitaires. Les pénuries de main-d'œuvre compromettent la production et la transformation des cultures. Les perturbations dues aux blocages des transports et aux mesures de quarantaine empêchent, quant à elles, les agriculteurs d'accéder aux marchés, et les mesures de confinement entravent la délivrance de l'aide humanitaire, pourtant nécessaire aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Le phénomène d'attaques et autres entraves contre les convois humanitaires est intolérable. Nous appelons toutes les parties dans les zones de conflit à autoriser un accès rapide et sans entrave aux populations dans les territoires sous leur contrôle, mais aussi à s'abstenir d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de rendre inutilisables l'aide alimentaire et les infrastructures indispensables à la survie de la population civile. Tout aussi intolérables sont la discrimination dans l'accès à l'aide et l'utilisation de la famine comme arme de guerre.

C'est pourquoi ma délégation voudrait joindre sa voix à celle des autres membres du Conseil pour condamner fermement ces pratiques, qui constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et dont les auteurs doivent être confrontés à la rigueur de la loi.

C'est conscient du lien qui existe entre les situations de conflit et de famine qu'en mai 2018, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2417 (2018), dont nous espérons qu'elle continuera à guider nos actions pour rompre le plus tôt possible le cycle de la faim liée aux conflits, dont les victimes sont les populations vulnérables, au nombre desquels figurent des femmes et des enfants. Ma délégation voudrait, à cet égard, faire les recommandations suivantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2417 (2018), il est absolument nécessaire de mettre en place un mécanisme d'alerte précoce indépendant, fondé sur des données, qui puisse permettre une réaction rapide pour éviter l'aggravation de la situation. À ce titre, ma délégation accueillerait favorablement des rapports réguliers du Secrétaire général sur les zones à risque, basés sur des informations fournies par les acteurs du système des Nations Unies ou par les États Membres.

Toute action de consolidation de la paix devrait aller de pair avec un investissement dans le développement durable. En effet, dans de nombreux pays touchés par des conflits, la majeure partie de la population dépend de l'agriculture comme moyen de subsistance. Il est donc impératif que les gouvernements soient aidés pour asseoir les bases d'une politique agricole qui soit résiliente aux impacts du changement climatique, notamment les sécheresses, les phénomènes météorologiques extrêmes, les incendies, les invasions de criquets et les inondations.

Enfin, briser le cycle vicieux entre l'insécurité alimentaire et les conflits devra nécessairement aussi passer par des actions concrètes pour mettre fin à la prolifération des armes. En effet, la circulation des armes inflige à son tour aux populations d'indicibles souffrances, dont la famine. Le Sahel, ma région, en est l'un des exemples les plus éloquents.

Annexe 16**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Nous remercions nos intervenants – le Secrétaire général, M. David Beasley et M^{me} Gabriela Bucher – de nous avoir fait part de leur analyse de la situation au regard de la sécurité alimentaire.

Puisqu'il s'agit là, Madame la Présidente, de votre première présidence et de l'événement phare de ladite présidence, nous considérons que le choix d'un sujet aussi urgent pour notre réunion envoie un signal fort de votre appui à une action conjointe plus robuste pour s'attaquer aux problèmes liés à la sécurité alimentaire. Le renforcement de la coopération des États Membres de l'Organisation des Nations Unies sur cette question est une priorité pour nous. La communauté internationale doit déployer des efforts coordonnés pour répondre aux défis socio-économiques croissants liés à la pauvreté, à la famine, aux changements climatiques et aux migrations. En l'absence d'efforts collectifs et sans une confiance mutuelle, nous ne pourrions pas assurer la mise en œuvre effective des ambitieux objectifs de développement durable.

Dans le même temps, nous pensons que, pour obtenir des résultats tangibles, le Conseil de sécurité ne doit pas commencer à s'immiscer dans le travail spécifique et efficace de l'Assemblée générale sur cette question, ou dans les efforts visant à traiter de la sécurité alimentaire et à lutter contre la faim entrepris par les institutions spécialisées des Nations Unies mandatées à cet effet – notamment le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La contribution du PAM à la résolution du problème grave des pénuries alimentaires dans des pays où la situation militaire et politique est complexe ne peut être surestimée. Nous regrettons que la liste des intervenants d'aujourd'hui ne comprenne pas un représentant de la FAO, car il s'agit d'une des principales institutions des Nations Unies opérant dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et d'une organisation bien informée disposant d'une capacité méthodologique unique qui lui permet de fournir une évaluation complète de la sécurité alimentaire. Le PAM et la FAO travaillent sur l'évaluation des risques et sont à la tête de l'approche sectorielle humanitaire de l'ONU dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Comme je l'ai dit, un travail réel, approfondi et productif pour améliorer la coordination internationale dans ce domaine est en cours par le biais des plateformes spécialisées du PAM et de la FAO à Rome, et dans d'autres organes du groupe économique. Nous ne sommes pas tout à fait sûrs que l'implication du Conseil de sécurité dans cette discussion aurait une quelconque valeur ajoutée. Nous nous opposons donc à l'idée de nommer un coordonnateur pour surveiller la mise en œuvre de la résolution 2417 (2018), car une telle activité ne ferait que perturber le travail des organismes de Rome.

Notre position ne signifie pas que nous considérons que ces questions et la faim sont sans importance. Nous ne nions pas que, pour certaines régions et certains pays, des questions comme les changements climatiques, la faim et les migrations peuvent exacerber les conflits, mais ces phénomènes doivent être analysés au cas par cas. Il serait injustifié d'en parler de manière globale et générique, et il peut même être dommageable d'affirmer leur interconnexion. En outre, tous les conflits

ne constituent pas une menace pour la paix et la sécurité internationales – le domaine relevant de la compétence du Conseil – et tous les pays souffrant de la faim ne sont pas touchés par un conflit.

De même, nous ne sommes pas d'avis qu'il nous faille porter notre attention sur les conflits plutôt que sur d'autres causes de la faim, telles que les actions de certains pays qui aggravent les crises politiques internes. Par une étrange coïncidence, la tragédie de la faim touche les régions où les institutions publiques sont défaillantes. C'est ce qui exacerbe les conflits et accroît le risque d'insécurité alimentaire nationale. Les situations quotidiennes en Iraq, en Libye, en Syrie, au Yémen et en Somalie – surtout au Yémen, où ce n'est pas la faim qui a provoqué un conflit armé, mais l'inverse – en sont des exemples frappants. Nous devons tirer les leçons de ces situations si nous espérons réduire le nombre de catastrophes humanitaires tragiques sur cette planète.

Nous sommes très préoccupés par les tentatives visant à incorporer la question de la faim causée par les conflits dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité, car elles cherchent à promouvoir des idées et des liens non fondés entre ces questions. Nous ne pouvons pas convenir qu'il existe un lien entre la sécurité alimentaire et la protection, ce qui a été proposé comme un volet central de l'activité des travailleurs humanitaires. Nous croyons que condamner les États pour refus ou soumission tardive de données revient à s'immiscer dans leurs affaires internes. La coopération doit être volontaire et inconditionnelle. Le problème de la sécurité alimentaire dans un conflit armé est directement lié au respect du droit humanitaire international et à l'amélioration de l'efficacité de la réponse humanitaire. Quant à assurer la résilience des systèmes alimentaires face aux changements climatiques, cette question relève du développement durable et n'est pas directement liée aux activités du Conseil de sécurité.

Nous ne jugeons donc pas nécessaire de charger le Secrétaire général de présenter au Conseil de sécurité des rapports semestriels obligatoires sur les situations de crise émergentes concernant la faim causée par les conflits. Le Secrétaire général a un mandat lui permettant d'agir depuis l'adoption de la résolution 2417 (2018). Rien ne l'empêche de faire un rapport au Conseil sur des pays spécifiques en proie à la famine.

Pour en revenir à la question qui nous occupe, je voudrais rappeler que de nouvelles opportunités et des capacités de production locales, ainsi que la stabilité des marchés mondiaux des produits de base, un commerce plus libéral et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, permettraient de réanimer les économies dévastées par les conflits. De plus, l'un des moyens les plus importants, et les plus évidents, d'éliminer les causes profondes des conflits est de lever les sanctions et les mesures coercitives unilatérales. À ce titre, nous ne pouvons que nous réjouir de la récente décision de la nouvelle Administration américaine de reconsidérer les sanctions contre Ansar Allah. Sans cela, la situation de famine au Yémen aurait atteint un point de non-retour.

La Russie convient que nous devons répondre rapidement au problème de la faim. Cependant, nous devons le faire avec les mécanismes spécifiquement mandatés pour traiter ces questions, en tenant compte de la nature complexe des défis du développement durable auxquels sont confrontés les États touchés.

Annexe 17**Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier la présidence des États-Unis d'avoir convoqué ce débat opportun. Je tiens également à remercier le Secrétaire général António Guterres, M^{me} Bucher et M. Beasley pour leurs exposés éclairants.

Depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité sur cette question, il y a seulement six mois (voir S/2020/930), la sécurité alimentaire dans plusieurs situations de conflit s'est gravement détériorée. La famine menace au Yémen, au Soudan du Sud, dans le nord-est du Nigéria, en République démocratique du Congo et au Burkina Faso. Le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire aiguë dans les situations de conflit a augmenté de 20 % au cours des deux dernières années. La situation humanitaire a été aggravée par les impacts économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les effets néfastes des changements climatiques et la prolifération des criquets pèlerins.

Le cercle vicieux des conflits armés et de la faim engendrée par les conflits est largement reconnu. Il est grand temps que le Conseil renouvelle ses efforts pour briser ce cercle vicieux et respecter son engagement à maintenir et à consolider la paix. À cet égard, qu'il me soit permis de souligner ce qui suit.

Premièrement, le respect du droit international humanitaire est un impératif dans toutes les situations de conflit armé. La famine ne doit jamais être utilisée comme une méthode de guerre. Nous appelons toutes les parties aux conflits armés à se conformer à leurs obligations de respecter et de protéger les civils et les biens civils, y compris les biens nécessaires à la production et à la distribution de nourriture. La population civile ne doit pas être privée de l'aide humanitaire ou des biens indispensables à sa survie.

Les femmes, les enfants et les personnes les plus vulnérables sont touchés de manière disproportionnée par les conflits armés. Notre réponse doit tenir compte de leurs besoins particuliers.

Nous lançons un nouvel appel à toutes les parties à un conflit armé pour qu'elles donnent suite à la demande du Conseil de sécurité de cesser immédiatement les hostilités pour permettre de lutter contre la pandémie de COVID-19.

Nous saluons les efforts inlassables déployés par les organismes des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial ainsi que les donateurs pour lutter contre la faim dans les situations de conflit. Il est impératif de garantir un accès sans entrave aux travailleurs humanitaires impartiaux et d'assurer leur sûreté et leur sécurité.

Deuxièmement, la coopération internationale est essentielle pour renforcer la capacité des gouvernements à protéger les civils, à répondre à leurs besoins fondamentaux et à prévenir la famine, tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale des États touchés. Comme l'ont souligné les intervenants et d'autres membres du Conseil, il faut agir d'urgence pour renforcer davantage l'action humanitaire au niveau mondial en ce qui concerne le financement, l'aide en nature et les préparatifs logistiques afin de fournir aux organismes humanitaires l'appui dont ils ont besoin pour poursuivre leur travail, qui permet de sauver des vies humaines. Nous devons promouvoir une stratégie globale et à long terme visant à aider les communautés locales à mettre en place des systèmes alimentaires résilients, à renforcer l'adaptation et les moyens de subsistance, et à garantir la disponibilité

et l'accessibilité des produits alimentaires et d'autres services essentiels. Il faut envisager d'apporter un appui aux organisations humanitaires locales et de collaborer avec elles pour réduire la pression sur le système humanitaire international.

Troisièmement, le moyen le plus efficace d'éliminer la faim est de régler et de faire cesser les conflits et de consolider la paix. Le Conseil de sécurité doit adopter une approche intégrée qui s'attaque aux causes profondes des conflits telles que la pauvreté, l'injustice, le militarisme et le non-respect du droit international. Une approche à l'échelle du système est essentielle pour que les Nations Unies puissent tenir leur promesse de paix et de développement durables. On ne saurait trop insister sur le rôle indispensable des organisations régionales.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Viet Nam accorde la priorité à la protection des civils dans les situations de conflit armé. Nous appelons tous les pays et partenaires à faire preuve d'un esprit ferme et renouvelé de solidarité et d'humanité, afin de garantir à tous l'accès à une alimentation sûre et nutritive, en particulier les populations les plus vulnérables.

Annexe 18

Déclaration de M^{me} Adela Raz, Représentante permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Présidente et son équipe à la Mission permanente des États-Unis d'avoir organisé le débat public de haut niveau d'aujourd'hui sur les conflits et la sécurité alimentaire. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, M. David Beasley, et la Directrice exécutive d'Oxfam International, M^{me} Gabriela Bucher, de leurs exposés détaillés et édifiants.

Il existe des intersections importantes, interdépendantes et complexes entre les conflits et l'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire est l'une des conséquences les plus graves des conflits armés. Dans le monde entier, les conflits entraînent des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire et de malnutrition, qui peuvent avoir de graves conséquences à long terme pour les personnes touchées. L'insécurité alimentaire peut également perpétuer les conflits, car elle entraîne une concurrence entre des populations vulnérables pour l'accès à des ressources limitées.

Comme dans d'autres pays touchés par des conflits, la situation déjà difficile de l'Afghanistan a été exacerbée par la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), comme l'indique l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021*, qui fait état d'une forte augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. Aujourd'hui, 18,4 millions d'Afghans ont besoin d'une aide humanitaire. En outre, selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, environ 76 % de la population, soit 30,5 millions de personnes, se trouvent dans une situation de stress, de crise ou d'urgence en matière d'insécurité alimentaire.

Notre gouvernement a réagi à cette situation en travaillant en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres partenaires internationaux pour fournir aux ménages vulnérables de l'argent, des produits alimentaires et des trousseaux d'hygiène. Nous avons également supprimé les factures d'électricité et fait des efforts supplémentaires, allant jusqu'à dépenser près de 3 % de notre produit intérieur brut pour répondre aux nouveaux besoins découlant de la pandémie. Il s'agit d'un fait alarmant qui montre à quel point nos besoins sont élevés et comment les crises imprévues, telles que les urgences de santé publique et les catastrophes naturelles, peuvent facilement réduire à néant les acquis fragiles en matière de développement et de sécurité alimentaire que nous avons obtenus au prix de grands sacrifices.

Toutefois, la campagne de violence incessante menée par les Taliban et d'autres groupes terroristes est encore plus dévastatrice que la pandémie actuelle. Du fait des actes inhumains perpétrés par ces groupes, beaucoup de nos concitoyens se trouvent dans une situation désespérée. La plupart des Afghans sont encore tributaires de l'agriculture, qui est leur principale source de revenus. Beaucoup d'entre eux sont confrontés à l'imprévisibilité des récoltes, à des sécheresses et des inondations plus fréquentes en raison des changements climatiques, à l'isolement et à un manque d'accès aux marchés. Pendant ce temps, les ressources de notre gouvernement sont excessivement sollicitées, et l'accès aux populations vulnérables est limité en raison des activités des groupes terroristes. Dans l'ensemble, ces facteurs contribuent à une situation potentiellement désastreuse.

Nous avons toujours été attachés à la paix, qui est le moyen le plus durable pour rétablir la sécurité alimentaire au sein de nos communautés et pour remédier à notre situation humanitaire désespérée. Nous n'avons cessé d'appeler à des cessez-le-feu humanitaires pour pouvoir porter assistance aux personnes les plus touchées – un

appel qui a été amplifié par le Secrétaire général et les membres de la communauté internationale. Cependant, l'autre partie a toujours rejeté nos offres, et la situation est de plus en plus préoccupante.

Lorsqu'on parle d'affaires humanitaires et de conflit, que ce soit en relation avec la sécurité alimentaire ou tout autre sujet, nous arrivons toujours à la même conclusion. Il ne peut y avoir de solution durable et viable si les hostilités sur le terrain ne cessent pas. Tant que l'une des parties au conflit continuera à nier l'humanité de ses frères et sœurs, il y aura toujours de l'insécurité alimentaire. Tant que les terroristes et les groupes armés non étatiques continueront à violer le droit de leurs voisins à l'accès à l'alimentation, qui est un droit fondamental, il y aura toujours des urgences humanitaires. Pour illustrer davantage ce que je viens de dire, l'indifférence des Taliban pour l'accès des populations aux services de base a même entraîné la réapparition de la polio dans les zones où ils ont de l'influence. Il faut que l'indifférence des Taliban pour la sécurité de notre peuple et leur non-respect du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme cessent.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la profonde gratitude de l'Afghanistan à l'ONU pour avoir élaboré le plan de réponse humanitaire 2021 pour l'Afghanistan. Je voudrais également exprimer notre gratitude aux partenaires régionaux et internationaux pour leur appui matériel et leur engagement ferme à continuer de soutenir le peuple afghan en ces temps difficiles. À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur deux points qui, selon moi, peuvent nous permettre de mieux faire face à nos défis en matière d'insécurité alimentaire.

Premièrement, il faut mieux coordonner les approches et les mesures adoptées par toutes les parties prenantes dans le cadre du lien entre la paix, l'action humanitaire et le développement, afin de nous attaquer aux causes profondes du conflit et de contribuer à mettre un terme au conflit en cours grâce à la mise en œuvre efficace de tous les outils institutionnels disponibles, notamment les résolutions du Conseil de sécurité et les régimes de sanctions. Deuxièmement, nous devons également tout mettre en œuvre pour renforcer notre coopération et nos efforts visant à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour renforcer nos filets de sécurité sociétaux et ce faisant, préserver la sécurité alimentaire de notre population.

Enfin, nous espérons que Novruz apportera un sentiment renouvelé de possibilité pour l'instauration de la paix que nous attendons depuis longtemps. Nous espérons que les hostilités vont cesser, ce qui permettra à notre peuple de vivre enfin dans la paix et la prospérité et de bénéficier d'un accès total à une alimentation nutritive.

Annexe 19

Déclaration du Bureau de l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Union africaine (UA) a toujours reconnu les liens qui existent entre les conflits, l'insécurité alimentaire et les déplacements. À la 607^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui était consacrée à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, à la paix et à la stabilité en Afrique, le Conseil de paix et de sécurité a mis en exergue ce lien en reconnaissant que la production agricole et la sécurité alimentaire, ainsi que la paix et la stabilité, sont étroitement liées. À sa 607^e réunion, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a souligné la nécessité de créer des synergies concernant la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

La 965^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, qui était consacrée à la protection des enfants dans les situations de conflit en Afrique, a décrit la politique de l'UA en matière d'accès humanitaire, en particulier en temps de conflit armé. Le Conseil de paix et de sécurité a noté que le Conseil déplorait les graves violations persistantes sur le continent, notamment le déni d'accès humanitaire, qui est crucial en période de conflit armé afin d'atténuer la souffrance des populations touchées, notamment les enfants. En conséquence, le Conseil de paix et de sécurité a appelé les États membres de l'UA à faciliter l'accès et l'apport d'une aide humanitaire aux enfants touchés par des conflits armés.

Le communiqué publié à l'issue de cette réunion souligne par ailleurs

« l'impératif de prendre des engagements concrets soutenus par une forte volonté politique pour s'attaquer activement et efficacement aux causes politiques profondes des conflits armés sur le continent, parmi lesquelles figure le déni des droits fondamentaux et le respect des principes et obligations découlant de l'Acte Constitutif de l'UA. ».

Les délibérations du Conseil de sécurité sur la résolution 2417 (2018) lui permettent de définir des objectifs en matière d'interdiction et d'application du principe de responsabilité. La participation à ce débat de diverses organisations humanitaires et multilatérales leur permet de faire face à la menace croissante de l'insécurité alimentaire. La résolution 2417 (2018) offre quatre grandes pistes d'action pour la sécurité alimentaire en période de conflit : la fourniture d'une aide humanitaire ; l'affirmation des obligations des États en ce qui concerne les conflits et la faim ; les enquêtes sur les allégations et la préservation des preuves ; et le suivi ainsi que les mesures supplémentaires.

Comme indiqué précédemment, par l'intermédiaire du Conseil de paix et de sécurité, l'UA a adopté une position claire en matière d'accès humanitaire et de protection des civils. Si l'UA est fondée sur le principe de la souveraineté, des clauses et des directives de protection ont habilité la Commission de l'UA, sur la base du protocole du Conseil de paix et de sécurité, de l'Acte constitutif de l'UA et des bons offices du Président, à intervenir dans un État membre en application d'une décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement dans des circonstances graves, à savoir en cas de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité.

L'application effective de la résolution 2417 (2018) appelle donc à déployer des efforts concertés pour harmoniser – sur la base d'une analyse et d'une compréhension communes des menaces – la communication entre des acteurs multilatéraux tels que l'ONU et l'UA. En conséquence, l'UA souligne la nécessité de mettre en place une approche double pour garantir la protection des civils en période de conflit : d'un côté, en s'appuyant sur l'influence politique collective pour appeler à un

accès humanitaire sans entrave, et de l'autre, en fournissant une aide technique et humanitaire. L'accent doit être mis sur l'importance de la coordination entre l'ONU, l'UA et les communautés et mécanismes économiques régionaux, en appliquant les principes de subsidiarité et de complémentarité.

En ce qui concerne les dynamiques de conflit et la sécurité alimentaire, les conflits cycliques ont toujours posé des problèmes complexes à la communauté internationale s'agissant de garantir l'accès humanitaire et la fourniture d'une aide alimentaire humanitaire aux communautés vulnérables prises au piège dans les zones touchées. Dans certains cas, les groupes armés ou les parties belligérantes empêchent l'acheminement des secours humanitaires en bloquant l'accès des acteurs humanitaires et en utilisant la famine comme méthode de guerre.

L'insécurité alimentaire doit être considérée comme une menace multidimensionnelle influencée non seulement par les conflits, mais également par un certain nombre d'autres facteurs tels que les intérêts commerciaux et économiques, la production agricole, les soins de santé et les changements environnementaux. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), par exemple, est un choc soudain qui a débouché sur l'adoption de mesures de confinement et la mise en place de restrictions à la circulation, lesquelles, à leur tour, ont perturbé les chaînes d'approvisionnement agricoles et alimentaires, fait augmenter les prix des denrées alimentaires et provoqué des pénuries alimentaires, ce qui a eu des répercussions néfastes pour des millions de familles pauvres. Les perturbations causées aux systèmes alimentaires et agricoles en raison de la pénurie de travailleurs provoquée par les restrictions à la circulation ont compromis l'apport d'intrants dans les activités agricoles en amont et dans les activités commerciales, de transformation et de transport en aval.

Des menaces similaires existent dans le contexte de conflits où les chaînes alimentaires traditionnelles sont perturbées par la violence et les déplacements de communautés qui en résultent. Dans certains cas, ces menaces sont exploitées par les parties belligérantes, qui utilisent la famine comme méthode de guerre et entravent l'accès humanitaire. En outre, la destruction et la prise pour cible d'infrastructures civiles peuvent avoir des conséquences directes sur l'acheminement de l'aide et le bon fonctionnement des systèmes alimentaires. Dans le cas du Soudan du Sud, par exemple, l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire signé par le Gouvernement et les mouvements rebelles stipule clairement que les parties au conflit doivent permettre le passage et l'acheminement dans la sécurité de l'aide d'urgence vers les zones civiles. Cependant, l'Accord n'est guère respecté : malgré la présence des forces de maintien de la paix des Nations Unies, un certain nombre de convois humanitaires ont été visés par des attaques qui ont provoqué la destruction de leurs cargaisons et la mort de travailleurs humanitaires.

La préparation des États Membres grâce au renforcement des capacités en matière d'alerte rapide multirisques pourrait contribuer à renforcer la capacité des États à lutter contre des risques multiples pour la sécurité alimentaire, en particulier dans le contexte de conflits. Grâce au renforcement des capacités en matière d'alerte rapide, les États fragiles seront mieux protégés contre la famine résultant de facteurs environnementaux. Les données en matière d'alerte rapide peuvent permettre aux États membres de mieux se préparer à créer des fonds pour constituer des réserves alimentaires d'urgence, mais aussi encourager les autorités locales à incorporer des garanties contre l'accumulation d'aliments de base dans leur planification agricole.

À cet égard, les agriculteurs doivent être encouragés à planter des cultures résistantes aux variations climatiques. Il reste nécessaire pour le Conseil de sécurité d'examiner et de garantir la protection des communautés d'agriculteurs et des marchés locaux contre les actes de terrorisme dans des régions telles que le Sahel, et contre les incursions des groupes armés dans la Corne de l'Afrique et certaines parties de la

région d'Afrique centrale. La perturbation des activités agricoles et les déplacements de populations rurales qui dépendent de l'agriculture pour subvenir à leurs besoins sont liés à l'insécurité alimentaire et aux famines.

L'insécurité alimentaire se manifeste dans la Corne de l'Afrique et l'Afrique de l'Est, qui abritent le plus grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés. Des déplacements massifs sont en cours dans la région du Sahel, dans le nord de l'Éthiopie, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et dans le sud du Cameroun, en raison de conflits internes et d'actes de terrorisme contre les civils. Outre les centaines de milliers de personnes déjà déplacées dans la région du Tigré, en Éthiopie, par le conflit en cours, et les milliers de personnes qui ont traversé la frontière pour fuir vers le Soudan, un différend transfrontalier entre le Soudan et l'Éthiopie est également une source de préoccupation, car il risque de provoquer le déplacement de communautés agricoles qui vivent dans les zones contestées. Des mesures strictes doivent être mises en œuvre pour prévenir de nouveaux déplacements de populations et protéger les communautés agricoles contre les groupes armés. Les organismes de sécurité mondiaux tels que le Conseil de sécurité doivent mettre l'accent sur ces pays, qui sont vulnérables aux perturbations que subissent les activités de production et de transport d'aliments.

Dans la région de l'Afrique de l'Ouest, les menaces que posent la présence croissante de groupes extrémistes, les longues saisons sèches et les précipitations variables ont généré de nouvelles incertitudes pour les éleveurs, qui ont toujours dépendu de leurs schémas migratoires traditionnels pour subvenir à leurs besoins. La concurrence pour les pâturages, l'accès réduit à l'eau et l'érosion des mécanismes coutumiers de règlement des différends ont contribué à la résurgence et à l'aggravation des tensions entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs dans le centre du Mali et le nord du Nigéria, ainsi que dans d'autres États Membres de l'ONU situés dans la région, provoquant une nouvelle escalade de la violence dans les zones touchées par l'insurrection.

Des événements climatiques extrêmes tels que les cyclones tropicaux et les invasions de criquets pèlerins ont exacerbé les vulnérabilités structurelles dans la région de l'Afrique australe, avec pour conséquences l'insécurité alimentaire et le déplacement de communautés. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'insurrection dans le nord du Mozambique, conjuguée aux effets désastreux des cyclones récents et passés, risque de provoquer une insécurité alimentaire touchant près d'un million de civils. La région de l'Afrique centrale est également confrontée à une pression supplémentaire sur sa gestion des ressources naturelles en raison de la perturbation des calendriers agricoles traditionnels.

Pour terminer, il ne fait aucun doute que ces défis ne peuvent être relevés de manière efficace et durable que par une action multilatérale concertée. L'Union africaine est prête à s'associer aux acteurs bilatéraux et multilatéraux pour répondre aux situations de conflit sur le continent, qui souvent exacerbent l'insécurité alimentaire. La lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement doit faire partie de notre stratégie collective visant à faire face aux conflits et à l'insécurité alimentaire induite par le climat. Nous félicitons la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui préside le Conseil de sécurité pour le mois de mars, d'avoir organisé le présent débat public, aussi important qu'opportun, sur ce sujet d'une brûlante actualité, et réaffirmons l'engagement de l'Union africaine à œuvrer de concert avec le Conseil de sécurité pour élaborer des stratégies globales sur cette question.

Annexe 20**Déclaration de M^{me} Elisenda Vives Balmaña, Représentante permanente de l'Andorre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord féliciter les États-Unis d'Amérique, en leur qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, d'avoir organisé le présent débat public de haut niveau sur les conflits et la sécurité alimentaire. Je remercie les intervenants de leurs exposés percutants, si nécessaires pour amener le monde à relever ensemble ce triste défi.

Les données et les prévisions sur l'insécurité alimentaire aux quatre coins du globe sont très préoccupantes. Il est estimé que la population vulnérable a presque doublé cette année, passant à 265 millions de personnes, notamment en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les femmes, les enfants et les personnes handicapées sont touchés de manière disproportionnée. De plus, les besoins de financement pour la sécurité alimentaire énoncés dans les appels humanitaires ont augmenté pour atteindre 9 milliards de dollars en 2020, contre 5 milliards de dollars en 2015. La situation tragique et grave à laquelle des millions de personnes sont confrontées dans le monde requiert toute l'attention de la communauté internationale ainsi que son action.

L'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général revêtait un caractère d'urgence dans le contexte de la pandémie. L'Andorre figurait parmi les pays qui y ont souscrit. Mon pays veut réitérer cet appel. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire et victimes de l'insécurité alimentaire connaît une augmentation vertigineuse. Il est urgent d'agir. Pour les personnes dont les souffrances se sont aggravées, nous devons fonder nos interventions sur le principe d'une aide accordée en premier lieu à celles qui sont le plus laissées pour compte.

Nous voulons saluer l'engagement du Conseil de sécurité à s'attaquer aux conflits induits par l'insécurité alimentaire. Il y a près de deux ans, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2417 (2018). La résolution réaffirme la nécessité de respecter les principes humanitaires et l'obligation pour les parties au conflit de se conformer au droit international humanitaire, et reconnaît que la famine en tant que méthode de guerre peut constituer un crime de guerre et qu'il importe de garantir l'accès à l'aide humanitaire.

Les rapports sur l'application de la résolution font état d'une aggravation des conditions dans les zones où l'insécurité alimentaire et les conflits sont liés. Si la COVID-19 constitue un facteur aggravant, ce sont les conditions préalables et le contexte dans lequel se déroule le conflit qui sont à l'origine de la crise alimentaire. Nous demandons au Conseil de sécurité de poursuivre son action et de persévérer dans ses efforts de coopération avec l'ensemble des organismes et entités du système des Nations Unies afin d'y faire face, en élaborant des mécanismes d'alerte précoce et d'action d'urgence.

En outre, la récente attaque contre le personnel du Programme alimentaire mondial en République démocratique du Congo a une fois encore ébranlé notre réalité et conforte notre engagement à assurer la sécurité des travailleurs humanitaires qui œuvrent au sein des missions des Nations Unies sur le terrain. Je saisis cette occasion pour exprimer mes sincères condoléances au Gouvernement et aux peuples italiens et congolais, ainsi qu'aux familles des victimes de cette attaque atroce.

Quelles mesures le Conseil de sécurité pourrait-il envisager de prendre pour combattre l'insécurité alimentaire croissante dans les conflits ? L'Andorre estime qu'il est essentiel de se concentrer sur la lutte contre l'impunité des personnes qui utilisent la famine comme arme de guerre et entravent le travail des agents

humanitaires. C'est pourquoi l'Andorre a été parmi les premiers États à accepter l'amendement à l'article 8.2 du Statut de Rome, visant à ériger en infraction le fait d'affamer délibérément des civils comme méthode de guerre en les privant des biens indispensables à leur survie, y compris en empêchant intentionnellement l'envoi des secours. Il s'agit d'un pas important vers la garantie d'une justice internationale pour les auteurs de ce crime de guerre, et nous appelons les autres États à envisager d'accepter cet amendement au Statut de Rome.

Le Sommet sur les systèmes alimentaires organisé par le Secrétaire général, qui se tiendra en septembre, vise à élaborer des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à faire prendre conscience de la nécessité de réformer les systèmes alimentaires actuels. Nous l'appuyons sans réserve.

L'Andorre estime qu'il est important de promouvoir un changement de dynamique dans les tendances actuelles de production et de consommation. Nous souhaitons en particulier souligner l'importance d'aborder le phénomène des pertes et gaspillages alimentaires dans le cadre du débat mondial sur les systèmes alimentaires et l'amélioration des chaînes d'approvisionnement, car cela a une incidence sur les niveaux d'accessibilité et de stabilité dans toutes les régions.

Une transformation mondiale vers des systèmes alimentaires plus équitables et pérennes contribuera à la réalisation de l'objectif 2 de développement durable et à la création d'une sécurité alimentaire résiliente, y compris dans le contexte de conflits armés, ce qui peut jeter les bases d'une paix durable. C'est pourquoi l'Andorre continuera d'œuvrer résolument à mettre fin à l'insécurité alimentaire et appuie l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Annexe 21**Déclaration de M. Jeyhun Bayramov, Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan**

Je voudrais commencer par remercier la présidence américaine du Conseil de sécurité d'avoir consacré le présent débat public de haut niveau à cette question d'une brûlante actualité.

Les statistiques peu réjouissantes de ces dernières années montrent une augmentation du nombre de personnes souffrant de faim aiguë, en raison notamment des conflits et des changements climatiques. La situation s'est encore aggravée sous l'effet de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui continue de se propager. Nonobstant l'importance des innovations dans le système alimentaire et agricole, une solution durable à ce problème passe par l'élimination des causes profondes.

Malheureusement, les menaces et les risques liés aux conflits ne sont pas étrangers à l'Azerbaïdjan. Pendant près de 30 ans, l'Azerbaïdjan a souffert de l'occupation d'un cinquième de ses territoires par l'Arménie voisine, ce qui a eu des conséquences dévastatrices sur son économie et l'environnement. Les activités illicites menées par l'Arménie dans ces territoires comprenaient l'exploitation illégale des ressources naturelles, agricoles et en eau. On en voit clairement les conséquences dans les forêts détruites, les sols brûlés et dégradés et les ressources en eau polluées. Outre les territoires occupés, ces activités illicites ont eu des effets délétères sur les régions adjacentes de l'Azerbaïdjan. L'utilisation du réservoir d'eau de Sarsang par l'Arménie comme outil d'écoterrorisme a privé délibérément les civils azerbaïdjanais des ressources en eau dont ils avaient tant besoin et conduit à une grave dégradation des terres, notamment l'érosion des sols, qui nuit à la biodiversité et à la productivité des zones résidentielles situées le long de l'ancienne ligne d'occupation. Par suite de l'opération de contre-offensive lancée par l'Azerbaïdjan en réponse à l'acte d'agression perpétrée par l'Arménie le 27 septembre 2020, les forces d'occupation de la République d'Arménie ont été contraintes de se retirer. Au total, 10 000 kilomètres carrés de terres azerbaïdjanaises ont été libérées de l'occupation, permettant le retour de plus de 700 000 personnes déplacées dans leurs foyers.

Depuis le 10 novembre 2020, date à laquelle les dirigeants de la République d'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie et de la République d'Arménie ont signé la déclaration trilatérale annonçant la cessation de toutes les activités militaires, l'Azerbaïdjan a lancé un plan de grande envergure visant la réhabilitation, la reconstruction et la réintégration de tous ses territoires touchés par le conflit, y compris ceux habités par ses citoyens d'origine arménienne, où le contingent de maintien de la paix russe est temporairement déployé.

Le Gouvernement a déjà commencé de prendre des mesures pratiques pour éliminer les lourdes conséquences de l'occupation militaire de certains territoires, en vue de permettre à toutes les populations déplacées de rentrer en toute sécurité et dans la dignité dans leurs lieux d'origine et de rétablir, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan, la coexistence pacifique de tous ses citoyens touchés par le conflit.

Malheureusement, ce processus est contrarié par le fait que l'Arménie avait massivement contaminé ces territoires azerbaïdjanais récemment libérés en y déployant des mines et autres engins explosifs. En violation flagrante du droit international humanitaire, l'Arménie, qui cherchait à causer le plus de dégâts possibles et à rendre plus difficile encore le retour de la population civile, a délibérément posé une quantité considérable de mines dans les territoires azerbaïdjanais dont elle était

contrainte de se retirer, et refuse de communiquer des informations sur ces champs de mines. Cela a déjà fait de nombreuses victimes parmi les militaires et les civils azerbaïdjanais, compromet la concrétisation du droit inaliénable des centaines de milliers de déplacés azerbaïdjanais de regagner leurs foyers dans la sécurité et la dignité, et entrave sérieusement la mise en œuvre des vastes plans de réhabilitation et de reconstruction entrepris par le Gouvernement azerbaïdjanais.

En coopération avec ses partenaires internationaux, l'Azerbaïdjan entend tout d'abord procéder à une évaluation des dommages et à la planification idoine des travaux de réhabilitation et de reconstruction dans les territoires touchés par le conflit. Ces activités de réhabilitation viseront, entre autres, à mettre en place des zones résidentielles « intelligentes », à rétablir le secteur agricole et la sécurité alimentaire, à restaurer les infrastructures hydriques endommagées et les ressources en eau polluées et épuisées, à veiller à la maintenance technique adaptée des réservoirs, à relancer le tourisme et à créer des possibilités d'emploi pour les populations ayant regagné leur région d'origine.

Pour éliminer les graves conséquences du conflit sur les infrastructures économiques et sociales, l'Azerbaïdjan compte sur l'appui de la communauté internationale, notamment sur celui de l'ONU et de ses organismes compétents. Nous escomptons que les activités des organisations internationales dans tous les territoires de la République d'Azerbaïdjan touchés par le conflit, y compris ceux où le contingent de maintien de la paix russe est temporairement déployé, seront menées dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et qu'elles seront convenues et coordonnées avec le Gouvernement azerbaïdjanais.

Annexe 22**Déclaration de la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

La Belgique s'aligne sur la déclaration faite par l'Union européenne (annexe 33).

Nous tenons en premier lieu à exprimer nos sincères condoléances suite à l'attaque qui a visé un convoi du Programme alimentaire mondial (PAM) le mois dernier dans l'est de la République démocratique du Congo, et dans laquelle l'Ambassadeur de l'Italie, son collaborateur et un employé du PAM ont été lâchement tués. Toute la lumière doit être faite sur les circonstances de ce drame afin que les coupables soient traduits en justice le plus rapidement possible.

La Belgique tient à saluer le travail et le dévouement constant sur le terrain d'Oxfam International, du Programme alimentaire mondial et de l'ensemble du système des Nations Unies, et de leurs partenaires.

Ce briefing nous rappelle encore une fois les drames qui se déroulent dans de nombreux pays : la souffrance trop souvent ignorée, les risques de famine, le niveau accru des besoins et le manque de financement des acteurs humanitaires. Poursuivre nos efforts de solidarité collective et soutenir les réformes politiques restent de ce fait une absolue nécessité.

Une fois de plus, nous sommes témoins de conflits qui intensifient le déclin économique et aggravent la faim, car les conflits sont la cause de six des 10 pires crises alimentaires du monde, et de près de 60 % des besoins humanitaires. À cela s'ajoutent les chocs climatiques tels que les inondations et les sécheresses qui forcent les déplacements et poussent des millions de personnes dans une extrême précarité. Ces personnes subissent non seulement tous ces chocs en même temps – conflits, violence, événements climatiques, déplacements, crise économique, maladie à coronavirus (COVID-19) – mais elles sont aujourd'hui également confrontées à la menace d'une insécurité alimentaire extrême, et parfois même à la famine.

En cette semaine du 8 mars, Journée internationale de la femme, il est particulièrement important de souligner les disparités entre les sexes qui existent actuellement aussi dans le contexte de la faim dans le monde. En effet, l'insécurité alimentaire touche les femmes de manière disproportionnée en raison des inégalités socioéconomiques, des normes sexospécifiques profondément enracinées, des guerres et des conflits, et de l'absence d'égalité des droits et de représentation. Un monde sans faim ne peut être réalisé que si chacun a des chances égales, un accès égal aux ressources et un pouvoir égal de construire son avenir.

Lors du dernier briefing du Conseil de sécurité sur ce sujet (voir S/2020/929), un accent particulier a été mis sur la situation en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, au Yémen et dans le nord-est du Nigéria. La situation ne s'améliore pas dans ces pays. Au contraire, le manque d'accès humanitaire, l'impact socioéconomique dévastateur de la COVID-19, l'aggravation des situations politiques et les stress climatiques supplémentaires pourraient conduire à une détérioration accrue de l'insécurité alimentaire. Au Yémen, les niveaux les plus élevés de malnutrition aiguë sont enregistrés chez les enfants de moins de 5 ans alors que la réponse humanitaire reste gravement sous-financée. Sans soutien immédiat, de nombreux Yéménites risquent d'être condamnés à mort en raison de la faim généralisée.

Comme le souligne le PAM, la Syrie a également besoin de notre soutien de toute urgence, car le nombre de personnes qui ne peuvent survivre sans aide alimentaire a doublé au cours de l'année dernière. Un nombre record de 12,4 millions de Syriens, soit près de 60 % de la population, est aujourd'hui en situation d'insécurité alimentaire. Renouveler le mécanisme transfrontalier pour la Syrie est fondamental afin de tenter d'atténuer ces besoins.

Nous entendons l'appel de la présidence à davantage d'actions préventives et de mise en œuvre de la résolution 2417 (2018). Comme le souligne cette résolution historique, le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures pour briser le cercle vicieux des conflits et de l'insécurité alimentaire, pour condamner le recours à la famine comme méthode de guerre et pour contribuer à faire en sorte que l'aide alimentaire atteigne ceux qui en ont besoin.

Cela nécessite des moyens consolidés, ainsi qu'une cohérence à toute épreuve. La Belgique convient que le Conseil de sécurité et les États Membres devraient prendre davantage de mesures préventives pour empêcher que les conflits ne provoquent ou n'aggravent davantage la faim.

Premièrement, toutes les parties aux conflits armés devraient respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, y compris l'interdiction de recourir à la menace de famine de la population comme méthode de guerre, et permettre et faciliter le libre passage de l'aide humanitaire. Nous rappelons, à cet égard, qu'en 2019, l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale a voté à l'unanimité pour étendre le crime de guerre de la famine aux conflits armés non internationaux.

Deuxièmement, les États doivent respecter et faire respecter le droit international humanitaire, en encourageant les États Membres à veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes dans le cadre d'enquêtes nationales. Si les juridictions nationales ne prennent pas de mesures, le Conseil de sécurité dispose des outils nécessaires pour déclencher toute une série de mécanismes internationaux d'enquête et de responsabilisation.

L'accès humanitaire pour soutenir la sécurité, la protection des populations touchées par les crises et l'accès à l'assistance doit se caractériser par une possibilité pour les acteurs humanitaires de travailler selon le respect des principes humanitaires, en préservant la nécessaire flexibilité afin de s'adapter aux évolutions de contexte. Le Conseil devrait continuer à sanctionner les personnes ou les entités qui entravent l'accès humanitaire.

Les parties aux conflits armés devraient adhérer à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial afin de garantir une réponse adéquate à la pandémie, comme le soutient la résolution 2532 (2020). Nous leur demandons également de soutenir l'appel récent du Conseil de sécurité en faveur d'un accès équitable aux vaccins et d'une pause humanitaire pour faciliter cet accès, comme stipulé dans la résolution 2565 (2021).

Pour conclure, nous devons redoubler d'efforts pour nous attaquer aux causes profondes et mettre fin aux conflits, empêcher l'éclatement de nouveaux conflits et faire respecter le droit international humanitaire. Une attention et un soutien financier accrus sont fondamentaux pour que les opérations humanitaires puissent répondre aux besoins. En outre, en particulier dans ces contextes de faim et de conflit, nous devons intensifier nos efforts pour renforcer le travail sur le nexus entre l'humanitaire, le développement et la paix dans des contextes fragiles.

Dans cet esprit, la Belgique est reconnaissante de la coopération avec, entre autres, Oxfam dans des projets visant à renforcer la résilience des jeunes. Ces expériences démontrent le besoin de programmes plus adaptables, localisés, flexibles et innovants dans des contextes fragiles.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir été à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée par la résolution 2417 (2018), en alertant notamment le Conseil de sécurité lorsque le risque de famine et d'insécurité alimentaire généralisée dans le cadre d'un conflit armé se concrétise. Nous soutenons aussi dans ce cadre l'organisation du sommet sur les systèmes alimentaires qui aura lieu cette année et qui sera une étape importante en vue de progresser dans la réalisation de chacun des 17 objectifs de développement durable. Vous avez tiré la sonnette d'alarme, nous ne pouvons pas l'ignorer.

Annexe 23**Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Brésil remercie les États-Unis d'avoir organisé ce débat public sur une question cruciale pour la protection efficace des civils. *L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021* des Nations Unies prévoit des niveaux d'insécurité alimentaire sans précédent cette année. La maladie à coronavirus (COVID-19) a aggravé une situation déjà désastreuse – le Programme alimentaire mondial (PAM) a estimé que le nombre de personnes confrontées à une insécurité alimentaire grave avait augmenté de plus de 80 % depuis le début de la pandémie.

Le lien qui existe entre la faim et les conflits armés est indéniable. La majorité des personnes exposées à l'insécurité alimentaire se trouvent dans des situations de conflit. Néanmoins, il serait trop simpliste d'établir un lien de causalité unilatéral entre les crises alimentaires et les conflits armés. Le déclenchement d'un conflit découle d'une multitude de facteurs structurels, qui peuvent varier d'une situation à l'autre. De même, l'insécurité alimentaire résulte de plusieurs facteurs, dont les politiques de protectionnisme. Ce qui est clair, c'est que la faim et les conflits se renforcent mutuellement dans un cercle vicieux, ce qui souligne l'impératif moral de s'attaquer à ces deux problèmes avec l'urgence et le sérieux qu'ils méritent.

La plupart des questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité concernent des sociétés qui ont subi, à des degrés divers, des conflits dans le contexte de situations préexistantes de pauvreté, d'inégalité et de faim, qui ont ensuite été aggravées par la guerre et l'instabilité. Seules des stratégies fondées sur l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement dans toutes ses dimensions pourront briser ce cercle vicieux. À cet égard, trois questions méritent notre attention immédiate.

La cessation des hostilités est une étape majeure pour protéger efficacement les civils et atténuer leurs souffrances. Le Brésil se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021) et réitère son soutien à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat compte tenu de la pandémie de COVID-19. Outre les efforts visant à mettre fin aux hostilités, il est également impératif de prévenir les conflits et d'adhérer au principe du règlement pacifique des différends.

Deuxièmement, il est urgent de s'attaquer aux autres facteurs, outre les conflits, qui conduisent à l'insécurité alimentaire. Il est essentiel que nous assurions le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. Nous avons assisté, depuis le début de la pandémie, à l'application de mesures de restriction des échanges de produits agricoles. Pour sa part, depuis l'année dernière, le Brésil prend toutes les mesures nécessaires pour maintenir ouverts nos couloirs commerciaux, en particulier pour les produits alimentaires. Mais cela ne suffit pas.

Nous avons également fait valoir que l'heure n'était pas au protectionnisme. De nos jours, les barrières commerciales abondent dans le commerce agricole international, tant du côté des exportations que des importations. Cette situation est aggravée par les subventions agricoles massives, qui mettent en péril l'environnement et bloquent le développement du secteur agricole dans les pays en développement. Le Brésil se félicite de l'intérêt que porte le Conseil de sécurité aux problèmes d'insécurité alimentaire dans les pays touchés par des conflits et invite ses membres à montrer l'exemple en œuvrant à l'élimination des barrières commerciales injustifiées à l'importation de produits agricoles, ainsi qu'en limitant et en réduisant toutes les formes de subventions qui faussent les échanges. Les pays doivent également

s'abstenir d'imposer des restrictions à l'exportation ou des taxes extraordinaires sur les produits alimentaires et agricoles achetés à des fins non commerciales par le PAM et d'autres organismes humanitaires.

Troisièmement, si la cessation des hostilités et la correction des distorsions du commerce agricole peuvent permettre de remédier aux facteurs structurels des conflits et de la faim, certaines situations exigent une action d'urgence supplémentaire. À cet égard, le Conseil de sécurité, tout en reconnaissant la responsabilité première des États de protéger les populations sur l'ensemble de leur territoire, a un rôle clé à jouer pour garantir un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire pour les pays en situation de conflit, en particulier lorsqu'il existe un risque accru de famine. Il pourrait également contribuer à garantir que les parties aux conflits armés respectent le droit international humanitaire, notamment l'interdiction de la famine délibérée des civils comme méthode de guerre.

Il y a quelques jours, les dirigeants du monde entier se sont réunis à l'occasion d'une manifestation en faveur du Yémen, un pays où le cercle vicieux des conflits et de la faim a eu les conséquences les plus dévastatrices. Il n'est pas surprenant que la pire crise alimentaire du monde soit le résultat d'une terrible combinaison de conflits armés, de chocs économiques, de hausse des prix des denrées alimentaires et d'obstruction à l'accès humanitaire. La prévention d'une famine massive et l'atténuation des souffrances des civils sont essentielles pour parvenir à une solution durable du conflit. Lors de la manifestation de haut niveau pour les annonces de contributions, le Brésil a promis une contribution de 50 000 dollars, par l'intermédiaire du PAM, pour aider à combattre la COVID-19 au Yémen. Nous espérons que cette petite contribution, faite en période de grandes restrictions, favorisera l'octroi d'un effort accru pour soulager la détresse du peuple yéménite.

Les problèmes complexes exigent des réponses multifformes. Les stratégies axées uniquement sur la sécurité ne pourront pas, à elles seules, traiter de manière adéquate l'écrasante majorité des situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, y compris la question de la sécurité alimentaire. C'est pourquoi une coopération accrue avec le Conseil économique et social est bien évidemment nécessaire, tout comme une plus grande interaction entre cet organe et la Commission de consolidation de la paix. En tant que candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour le mandat 2022-2023, le Brésil s'efforcera de renforcer cette coopération, faisant ainsi progresser une approche intégrée en matière de paix, de sécurité et de développement.

Annexe 24

Déclaration de M. Sovann Ke, Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite tout d'abord féliciter S.E. l'Ambassadrice Linda Thomas-Greenfield pour sa nomination au poste de Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également remercier la Mission des États-Unis, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, d'avoir organisé ce débat public de haut niveau sur les conflits et la sécurité alimentaire.

Les conflits ont une incidence directe sur la sécurité alimentaire. Ainsi, les zones touchées par les conflits n'ont souvent pas la capacité de produire et de distribuer des denrées alimentaires à la population. Selon le Programme alimentaire mondial, les conflits en cours dans différentes régions du monde, conjugués aux effets des changements climatiques et à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), risquent de pousser environ 270 millions de personnes au bord de la famine dans plus de 50 pays en 2020.

En raison de la nature de ces problèmes, la mise en œuvre effective des mandats pertinents du Conseil de sécurité et la collaboration entre les États Membres sont nécessaires pour mettre fin aux conflits en cours dans différentes régions du monde.

Les parties concernées par ces conflits doivent garantir à la personne référente désignée par l'ONU et à l'aide humanitaire un accès total aux zones de conflit pour assurer une fourniture sans entrave de l'aide humanitaire à tous les civils. Plus important encore, toutes les parties à des conflits doivent respecter les principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment la Convention de Genève de 1949 et la résolution 2417 (2018), qui traite explicitement du lien entre les conflits et la faim.

Dans l'histoire du Cambodge, notre peuple a connu des pénuries et une insécurité alimentaires pendant trois décennies au cours de la guerre civile, ce qui a eu de graves conséquences sur la santé de notre population, en particulier les femmes et les enfants. À cet égard, le Cambodge demande qu'il soit mis un terme à tous les conflits en cours par le dialogue et des processus de règlement pacifique avec toutes les parties impliquées.

Grâce à notre politique gagnant-gagnant lancée en 1998 par le Premier Ministre du Royaume du Cambodge, Samdech Akka Moha Sena Padei Techo Hun Sen, le Cambodge est devenu un pays pacifique. Le Cambodge a connu une croissance économique moyenne de 7 % par an au cours des 20 dernières années. Le pays produit un excédent de plus d'un million de tonnes de riz par an pour l'exportation. On peut donc en déduire que la paix et la stabilité sont des conditions préalables à la sécurité alimentaire, car les agriculteurs peuvent garantir un approvisionnement stable en denrées alimentaires à la population.

Le Cambodge appuie les efforts du Conseil de sécurité, entre autres mesures, pour lutter contre l'insécurité alimentaire due aux conflits, au moyen d'un programme d'action spécifique destiné à aider les pays en conflit. À cet égard, les États Membres, les organismes compétents des Nations Unies et les pays en situation de conflit doivent travailler en étroite collaboration pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'action.

Pour terminer, ma délégation tient à souligner que le Cambodge attend avec intérêt le Sommet sur les systèmes alimentaires qui sera convoqué par le Secrétaire général vers la fin de 2021. Nous pensons que ses résultats permettront également de régler les questions liées aux conflits et à la sécurité alimentaire.

Annexe 25**Déclaration de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Alors que la pandémie de COVID-19 et ses effets secondaires ont fait augmenter les besoins humanitaires et en matière de protection à l'échelle mondiale, ses répercussions sont particulièrement graves dans les situations de conflit armé. Les changements climatiques, la faim et l'insécurité alimentaire accroissent davantage la vulnérabilité des populations touchées par des conflits et, conjugués à ces conflits, donnent lieu à des niveaux historiques de déplacements forcés.

Trois ans après son adoption, la résolution 2417 (2018) s'avère toujours aussi pertinente. En raison de la hausse des problèmes de faim et de famine et du fait que certaines parties à des conflits ignorent leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international en matière de droits de la personne, la communauté internationale doit changer son approche en passant de la sensibilisation à l'action et accélérer la mise en œuvre de cette résolution.

Le Canada condamne le recours à l'affaement de la population comme moyen de guerre et est gravement préoccupé par l'augmentation de l'insécurité alimentaire et la menace de famine qui plane actuellement sur des millions de personnes vivant dans des situations de conflit.

À titre d'exemple, dans la région du Tigré, en Éthiopie, le conflit et les entraves à l'accès ont exacerbé les problèmes de malnutrition aiguë et d'insécurité alimentaire déjà présents. Le Canada salue les efforts récents du Gouvernement éthiopien visant à améliorer l'accès à la région. Comme des millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'aide vitale, le personnel humanitaire et médical doit sans plus tarder avoir un accès rapide et sans entrave à tous les civils. Les civils, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, continuent d'être exposés à de graves risques, et les parties au conflit doivent assurer leur protection.

L'insécurité alimentaire et la malnutrition ont atteint des niveaux intenable au Yémen, et des mesures urgentes doivent être prises pour éviter une famine généralisée et mettre fin à l'augmentation des niveaux d'insécurité alimentaire. Il faut assurer la protection du personnel humanitaire et médical pour qu'il puisse apporter une aide aux civils sans compromettre leur sécurité.

Nous continuerons de demander aux parties à des conflits de respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et d'assurer la protection des civils et des biens à caractère civil. Les principes humanitaires et les droits de la personne doivent être respectés.

Le Canada est aussi profondément préoccupé par les répercussions plus larges de la pandémie de COVID-19 sur la sécurité alimentaire, notamment en ce qui concerne les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et la prestation des services d'aide humanitaire vitale. Les niveaux d'insécurité alimentaire aiguë et sévère à l'échelle mondiale sont alarmants et un nombre croissant de personnes requièrent de l'aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence. Par exemple, en Haïti, près de 40 % de la population est en situation d'insécurité alimentaire et nécessite de l'aide humanitaire. La situation pourrait se détériorer davantage alors que le risque de crises budgétaire et de la dette est élevé pour de nombreux pays en développement, y compris les pays les moins avancés, à faible revenu et affectés par des conflits. Ces pays sont déjà notablement vulnérables à l'insécurité alimentaire.

L'ampleur des besoins ne peut être ignorée. En 2020, le Canada a augmenté le financement alloué au Programme alimentaire mondial (PAM) de 27 %, portant le total à 286 millions de dollars canadiens, pour soutenir les mesures d'aide alimentaire humanitaire ainsi que les efforts logistiques du PAM en réponse à la pandémie de la COVID-19. En 2021, le Canada continuera à appuyer le PAM, y compris dans des zones touchées par le conflit, alors que l'organisation intègre la réponse à la COVID-19 dans ses programmes-pays existants.

À l'avenir, les civils doivent être au centre de notre réponse collective, et leurs droits et leur dignité doivent être respectés. Il est nécessaire d'adopter une approche globale et intégrée à l'égard de la protection des civils, laquelle doit tenir compte adéquatement des priorités et des besoins sexospécifiques et intersectionnels des personnes confrontées à la violence et les plus vulnérables.

Les actions anticipatives peuvent jouer un rôle important quant à la protection des civils contre les effets néfastes de l'insécurité alimentaire et des changements climatiques. Le Canada soutient les efforts visant à mettre à l'essai des interventions anticipatives face aux crises humanitaires, notamment par l'intermédiaire du Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF). Nous sommes impatients de connaître les résultats des évaluations du CERF sur ces projets pilotes.

Il est nécessaire d'accroître les efforts conjoints de diplomatie humanitaire pour répondre rapidement aux menaces imminentes de famine et de faim, préserver l'espace humanitaire et favoriser un plus grand respect du droit international. Pour ce faire, il faut renforcer le dialogue et la collaboration au niveau pays et ce, entre les États, les Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, les partenaires humanitaires et la société civile ainsi qu'avec les populations affectées, notamment les femmes et les filles, conformément aux principes humanitaires.

Enfin, des solutions politiques sont nécessaires pour mettre fin aux conflits, rétablir la paix et assurer le respect des droits de la personne.

Le Canada continuera de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire et pour donner un degré de priorité élevé à la protection des civils dans les situations de conflit armé.

Annexe 26

Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol et anglais]

Nous nous réjouissons de participer à ce débat public aujourd'hui, qui nous donne l'occasion d'aborder la sécurité alimentaire dans les contextes de conflit dans une perspective multidimensionnelle, sur la base de la résolution 2417 (2018).

Nous sommes préoccupés par les liens entre la sécurité alimentaire et les conflits, qui peuvent déclencher ou exacerber les conflits. À cet égard, nous voudrions rappeler l'importance prioritaire que nous attachons à la protection des populations les plus vulnérables et à l'apport de réponses globales, avec la participation de la communauté internationale et des organisations régionales.

À notre avis, trois éléments clefs doivent être pris en compte à cette fin : une chaîne d'approvisionnement résiliente, l'accès humanitaire et le respect du droit international humanitaire. Dans ce contexte, la coopération et l'aide internationales sont essentielles, raison pour laquelle le Chili est déterminé à participer au Sommet sur les systèmes alimentaires, qui sera organisé par le Secrétaire général. Nous espérons que ce sommet permettra d'examiner des initiatives visant à renforcer la protection de la sécurité alimentaire dans différents contextes et dans toutes les régions du monde.

Cela fait presque un an que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) s'est abattue sur nous tous, et nous a rappelé à quel point nos vies peuvent être incertaines et l'importance capitale que revêtent des sociétés résilientes et des institutions nationales et mondiales robustes. Toutefois, les statistiques que nous avons entendues aujourd'hui peignent un sombre tableau de la réalité et montrent clairement à quel point les lacunes sont profondes dans les endroits touchés par la violence et la faim ainsi que par la pandémie.

Par conséquent, nous voudrions nous pencher sur la situation actuelle dans notre région, étant entendu que ce débat public est le contexte approprié pour faire écho aux préoccupations exprimées par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} La Lime, durant sa récente présentation du rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2021/133) au Conseil le 22 février (voir S/2021/174). Non seulement le Conseil a été informé de la crise politique et socioéconomique que traverse Haïti, mais il a été une fois de plus alerté quant à la gravité de la crise alimentaire sur l'île. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, environ la moitié de la population haïtienne aura un besoin urgent d'aide alimentaire en 2021.

Dans le cas d'Haïti, nous devons comprendre que la situation humanitaire s'est gravement détériorée, le nombre de personnes qui ont besoin d'une assistance étant passé de 2,6 millions en 2019 à 4,4 millions aujourd'hui. Plus que jamais, une société forte, unie et résiliente, ainsi que la stabilité politique et socioéconomique, sont essentielles pour promouvoir le principe d'appropriation nationale, que le Chili a fermement appuyé au cours des dernières décennies et qui est essentiel pour se concentrer sur les besoins alimentaires pressants de la population.

En plus des autres facteurs d'instabilité, Haïti est reconnu comme un pays vulnérable face aux catastrophes naturelles, ce qui a des conséquences sur les infrastructures sanitaires et crée des difficultés supplémentaires en ce qui concerne la sécurité alimentaire. C'est pourquoi une aide internationale à Haïti est essentielle pour lui permettre de reconstruire en mieux, en vue non seulement de régler les

problèmes liés à la paix et la sécurité, mais également pour parvenir au développement économique, renforcer les institutions démocratiques et faire régner l'état de droit. Le nombre alarmant de 4,4 millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire aigüe, ainsi que l'impact disproportionné de cette situation sur les femmes et les filles, signifient que la communauté internationale doit mettre en place d'urgence des programmes tenant compte des questions de genre, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfance et la participation de la société civile et des jeunes à la prise de décisions.

Nous estimons qu'il est essentiel d'apporter une solution globale aux situations de risque en matière de sécurité alimentaire non seulement en Haïti, mais également dans toutes les situations qui ont été évoquées durant ce débat public, en créant des cadres institutionnels durables, qui sont efficaces aussi bien en matière de préparation que de riposte à de telles urgences. À cet égard, le Chili est fermement convaincu que le rôle et l'inclusion dans ce dispositif de la société civile, des jeunes et des femmes favorisent non seulement la coopération entre les parties concernées, mais également le renforcement des capacités et la création de réseaux de soutien aux niveaux local, régional et international.

Annexe 27

Déclaration de M. Pedro Luis Pedroso Cuesta, Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

En 1996, à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation, le Président Fidel Castro Ruz avait déjà lancé un avertissement :

« La faim, compagne inséparable des pauvres, est le fruit de la répartition inégale des richesses et des injustices de ce monde. Les riches ne connaissent pas la faim. Des millions de personnes dans le monde ont perdu la vie en luttant contre la faim et l'injustice ».

Vingt-cinq ans plus tard, les chiffres sont toujours aussi tragiques : près de 690 millions d'êtres humains souffrent de la faim. Rien qu'en 2019, environ 750 millions de personnes, soit près d'une personne sur 10 dans le monde, ont été exposées au risque d'insécurité alimentaire grave. Si cette tendance se poursuit, le nombre de personnes souffrant de la faim dépassera 840 millions en 2030. Par contraste, il est scandaleux que des milliers de milliards de dollars soient gaspillés en dépenses militaires au lieu d'être utilisés pour protéger la vie.

La persistance d'un ordre international injuste et insoutenable, qui croule sous le poids des décennies d'un néolibéralisme sauvage, est à l'origine de la croissance exponentielle de la pauvreté, de l'exclusion, de la faim et de l'insécurité alimentaire. La prolifération des politiques protectionnistes et des pratiques spéculatives du grand capital qui font grimper les prix des denrées alimentaires ; l'impact de l'énorme dette extérieure, déjà remboursée plusieurs fois, qui épuise les ressources des pays en développement ; et les modes de production et de consommation non durables et leurs effets sur les changements climatiques, ainsi que la dégradation des écosystèmes et des sols, ont également des incidences néfastes sur l'aspiration à la sécurité alimentaire.

À cela s'ajoute la crise systémique provoquée par la pandémie dévastatrice de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a aggravé les conditions de vie de millions de personnes dans le monde.

Ce scénario complexe réduit davantage les chances de réaliser les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et transforme l'objectif d'éliminer la faim, de parvenir à la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir une agriculture durable en une illusion pour la majorité des peuples du monde.

Par conséquent, il est urgent d'entreprendre des transformations profondes et d'instaurer un ordre international juste, démocratique et équitable qui permettra d'éliminer les causes profondes de la faim et des inégalités et de promouvoir le développement durable pour tous les peuples, éliminant ainsi les facteurs potentiels de conflit qui ont un impact sur la paix et la sécurité internationales.

Pour Cuba, la sécurité alimentaire est une priorité consacrée par la Constitution de la République. En juillet 2020, Cuba a adopté un plan national pour la souveraineté alimentaire et l'éducation nutritionnelle, élaboré en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ce document comporte quatre axes stratégiques visant à diminuer la dépendance par rapport aux importations de denrées alimentaires et d'intrants, à consolider les systèmes alimentaires locaux, à garantir la qualité et la sécurité des aliments et à mobiliser les systèmes éducatifs, la culture et la communication pour renforcer l'éducation alimentaire et nutritionnelle.

Il est difficile de garantir la sécurité alimentaire de notre peuple compte tenu des effets du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis, qui s'est intensifié plus que jamais au cours des quatre dernières années, y compris durant la pandémie, et auquel s'ajoute une politique d'hostilité sans précédent. Ses effets sont particulièrement notables dans des secteurs sensibles tels que l'agriculture et l'alimentation. Pour ne citer qu'un exemple, entre avril 2019 et mars 2020, des dommages d'environ 428 894 637 dollars ont été enregistrés, ce qui aurait pu être évité si les entreprises cubaines avaient eu accès au marché américain sans restrictions injustes et illégitimes.

Cuba n'a pas accès au financement des banques des États-Unis, ni au système de crédit international, en raison du prétendu « risque pays » découlant de l'application des règles liées au blocus. Nous ne pouvons pas non plus effectuer de paiements en dollars américains à des tiers, ce qui accroît le coût et la difficulté d'un accès normal aux marchés internationaux pour l'achat de nourriture et de produits de première nécessité.

Parallèlement, la persécution tyrannique dont nous faisons l'objet du fait des mesures prises par le Gouvernement de Donald Trump contre l'approvisionnement en carburant de Cuba a provoqué des interruptions dans les cycles de production de diverses entités du secteur agroalimentaire ainsi que de diverses cultures.

Le blocus constitue indubitablement le principal obstacle au développement économique et social de mon pays et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette politique injuste et criminelle constitue une violation grave, flagrante et systématique des droits de l'homme du peuple cubain, y compris le droit à l'alimentation.

Le 31 mars 2020, Hilal Ever, alors Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, a déclaré dans un communiqué que « le maintien de sanctions économiques paralysantes [...] porte gravement atteinte aux droits fondamentaux des citoyens ordinaires à une alimentation suffisante et adéquate ». Elle a ajouté que la levée immédiate de ces sanctions unilatérales était une question d'urgence humanitaire.

Le Conseil de sécurité doit s'en tenir à son mandat et cesser de s'ingérer dans les questions qui ne relèvent pas de sa compétence, en particulier celles qui concernent l'Assemblée générale, en tant qu'organe le plus représentatif et le plus démocratique de l'ONU, qui est appelé à diriger les efforts internationaux visant la réalisation de l'objectif 2 de développement durable, de concert avec d'autres organismes du système des Nations Unies, tels que la FAO.

Face à l'aggravation des grands défis mondiaux, notamment la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la faim, qui touchent des millions d'êtres humains, il est urgent de renforcer la coopération internationale, la solidarité et le multilatéralisme pour garantir la jouissance pleine et universelle du droit à l'alimentation. Cuba est fermement attachée à la réalisation de ces objectifs.

Annexe 28

Déclaration de la Mission permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de présenter cette déclaration au nom des pays nordiques, à savoir la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et, mon propre pays, le Danemark.

En tant que pays nordiques, nous nous félicitons vivement de ce débat public consacré aux conséquences des conflits sur la sécurité alimentaire et à la pertinence continue et croissante de la résolution 2417 (2018). Nous remercions les États-Unis, en leur qualité de Président du Conseil de sécurité, d'avoir organisé la présente réunion.

La résolution 2417 (2018) a fait date lorsqu'elle a été adoptée à l'unanimité en mai 2018, suite à une initiative de la Suède et des Pays-Bas. C'était la première fois que le Conseil de sécurité abordait explicitement le lien entre les conflits et la faim et reconnaissait la nécessité de briser le cercle vicieux des conflits et de l'insécurité alimentaire. Dans cette résolution, le Conseil souligne l'obligation qui incombe aux États Membres de veiller à ce que l'aide alimentaire parvienne aux personnes qui en ont besoin et condamne l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. Le monde ne pourra jamais éliminer la faim sans la paix et, à l'inverse, l'insécurité alimentaire est un moteur essentiel des conflits. Aussi tenons-nous à mettre une nouvelle fois en exergue l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial.

Notre débat d'aujourd'hui arrive à point nommé. L'insécurité alimentaire et la famine qui vont s'aggravant exigent une action urgente à grande échelle. L'espoir de réaliser l'objectif 2 de développement durable, relatif à l'élimination de la faim, d'ici à 2030, est en train de nous filer entre les doigts. Des centaines de millions de personnes font face à une insécurité alimentaire aiguë dans le monde. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que 34 millions de personnes sont désormais considérées comme étant exposées au risque le plus élevé de famine ou de conditions similaires à la famine, ou se trouvent déjà dans de telles conditions, ce qui nécessite une action immédiate pour sauver leurs vies. Le Soudan du Sud, le Yémen et le Burkina Faso ont déjà connu des conditions proches de la famine en 2020. En 2021, les crises alimentaires se sont également intensifiées au Tigré en Éthiopie, dans le nord-est du Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan, en Syrie, au Mozambique et en Afghanistan.

Les famines ne se produisent pas naturellement en 2021 ; elles sont créées par l'homme. Les conflits sont le principal moteur de la faim, et presque tous les pays présentant un risque de famine ou de conditions proches de la famine, en phase 4 ou 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, sont touchés par des conflits prolongés. Dans la plupart de ces pays en situation de conflit, les obstacles à l'accès humanitaire aggravent le problème. Cela est inacceptable.

Tant que les conflits armés continueront d'alimenter l'insécurité alimentaire, les États Membres de l'ONU ont l'obligation de fournir un financement humanitaire souple et à même d'être rapidement décaissé afin d'appuyer la prévention de la famine et de la faim par une action humanitaire rapide, indépendante, efficace et efficiente.

Nous souhaitons appeler l'attention sur trois domaines qui, selon nous, sont essentiels pour changer la donne et améliorer la situation de millions de personnes vivant dans des zones de conflit et de précarité et souffrant d'insécurité alimentaire : l'accès humanitaire et la protection des civils ; la mise en œuvre et le déploiement du lien entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix dans des contextes de crise fragiles ; et le renforcement des systèmes d'alerte précoce et des mesures d'anticipation, y compris dans les zones de conflit.

Premièrement, conformément à la résolution 2417 (2018), les pays nordiques exhortent toutes les parties aux conflits armés à respecter pleinement le droit international humanitaire. Selon nous, il est fondamental de veiller au respect du droit international humanitaire et de faire en sorte que les auteurs de violations répondent de leurs actes. L'accès humanitaire est largement entravé par la violence, l'insécurité, la corruption et les contraintes administratives. Les travailleurs humanitaires et médicaux doivent être protégés, et l'accès humanitaire aux personnes dans le besoin doit être assuré. Lorsque des violations se produisent, il faut amener les responsables à rendre des comptes.

Deuxièmement, lorsque nous débattons du lien entre action humanitaire, développement et paix, il est nécessaire de se concentrer davantage sur la mise en œuvre et le déploiement de l'approche fondée sur ce lien, dans le plein respect, bien sûr, des principes humanitaires et du mandat singulier des acteurs humanitaires. Tout en faisant ce que nous pouvons pour garantir une action précoce et renforcer la résilience, nous devons également mettre davantage l'accent sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits dans un cadre cohérent. Dans les régions où l'insécurité alimentaire et les conflits se renforcent mutuellement, tous les acteurs doivent œuvrer de concert. L'action humanitaire, y compris les interventions humanitaires à long terme, ne peut se suffire à elle-même.

Troisièmement, il est nécessaire de passer à un système humanitaire plus tourné vers l'avenir en ce qui concerne l'insécurité alimentaire, notamment dans les zones de conflit et de grande précarité. Le renforcement d'une action humanitaire par anticipation permettra de sauver des vies et d'atténuer les conséquences des crises. Pour ce faire, nous devons tous travailler à une meilleure coordination et à un meilleur partage des données, des analyses et des informations. La mise en place de systèmes d'alerte précoce complets dans des contextes fragiles n'est pas une tâche aisée, mais il faudra que les acteurs de l'humanitaire et du développement conjuguent leurs efforts. Les pays nordiques sont favorables à l'établissement d'un lien entre les systèmes d'alerte précoce et les mesures d'anticipation. Nous saluons les initiatives telles que la collaboration entre le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre de l'étude « FAO-WFP Early warning analysis of acute food insecurity hotspots » (Analyse à des fins d'alerte rapide des zones de crise en proie à une insécurité alimentaire aiguë).

Bien que les conflits et les changements climatiques soient les principaux facteurs de la faim, les conséquences socioéconomiques de la maladie à coronavirus (COVID-19) constituent une dimension supplémentaire qui aggrave l'insécurité alimentaire. Il est nécessaire d'adopter une approche plus intégrée de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que d'améliorer la cohérence entre nos outils humanitaires, nos politiques de développement et nos mécanismes d'adaptation au climat dans les régions et les pays où cela est pertinent. Les conséquences environnementales des conflits armés peuvent également causer ou aggraver l'insécurité alimentaire. Le travail mené actuellement par la Commission du droit international sur la protection de l'environnement en relation avec les conflits armés consiste à compiler et à clarifier les normes pertinentes du droit international. Les lignes directrices du Comité international de la Croix-Rouge sur la protection de l'environnement naturel dans les conflits armés, récemment mises à jour, peuvent aider à l'adoption de mesures concrètes visant à mieux protéger l'environnement dans les conflits armés.

Enfin, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur deux situations de crises alimentaires qui connaissent une détérioration rapide et où il est urgent d'agir. La famine provoquée par les conflits est actuellement en hausse tant en Éthiopie qu'au Yémen, ce qui souligne la nécessité de respecter la résolution 2417 (2018).

Les pays nordiques sont très préoccupés par la crise humanitaire en cours au Tigré, en Éthiopie, qui entraîne une aggravation de l'insécurité alimentaire et des déplacements et suscite de graves problèmes de protection, notamment s'agissant de violences sexuelles et fondées sur le genre. De fait, sur les 6 millions de personnes de la région, 4,5 millions sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë, et l'accès humanitaire est sévèrement limité. Les pays nordiques se félicitent que le Gouvernement éthiopien ait annoncé un accès humanitaire élargi, et appellent à ce que toute la population du Tigré bénéficie d'un accès humanitaire immédiat, sûr et sans entrave. La situation au Tigré justifie une action préventive du Conseil de sécurité pour remédier au risque d'insécurité alimentaire induit par le conflit, conformément à la résolution 2417 (2018).

Au Yémen, la situation humanitaire est catastrophique et n'a, d'ailleurs, jamais été aussi mauvaise ; 50 000 personnes vivent déjà dans des conditions assimilables à la famine, et 5 millions en sont toutes proches. Il est urgent d'agir et d'accorder un financement accru à la réponse humanitaire menée par les Nations Unies pour éviter une famine à grande échelle, comme ce fut fait en 2018. Depuis le début de la crise humanitaire, les pays nordiques ont notablement contribué au financement des opérations humanitaires, par exemple en s'engageant à un apport total de 77 millions de dollars pour 2021, à la récente Manifestation de haut niveau pour les annonces de contributions relatives à la crise humanitaire au Yémen. Certes, un appui constant et renforcé aux opérations humanitaires est nécessaire pour sauver des vies, mais ce n'est pas une solution de long terme. La situation humanitaire au Yémen met clairement en relief la nécessité de trouver une solution politique au conflit, et nous appuyons sans réserve les efforts de l'Envoyé spécial Griffiths à cet égard.

Nous remercions le Conseil de sécurité de s'engager à lutter contre l'insécurité alimentaire engendrée par les conflits, et nous entendons suivre de près la manière dont il s'acquittera de son rôle dans ce domaine important.

Annexe 29

Déclaration de M. Cristian Espinosa Cañizares, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Je tiens à saluer le travail accompli par la délégation des États-Unis au cours de la première quinzaine de mars, mois au cours duquel elle assume la présidence du Conseil de sécurité. Je la félicite également d'avoir organisé le présent débat public qui nous permet de suivre la mise en œuvre de la résolution 2417 (2018), adoptée le 24 mai 2018, dans laquelle le Conseil prie le Secrétaire général de l'informer de l'apparition, dans des contextes de conflit armé, de risques de famine et d'insécurité alimentaire généralisée causées par les conflits.

L'Équateur a suivi avec intérêt et préoccupation l'exposé que, dans ce contexte, le Secrétaire général a présenté, en septembre 2020, sur les risques qui pèsent sur la sécurité alimentaire de plusieurs pays, notamment la République démocratique du Congo, le Yémen et le Soudan du Sud.

Pour cette raison, l'Équateur appuie les initiatives internationales, en particulier celles promues par l'ONU et le Conseil de sécurité lui-même, aux fins de venir à bout du cycle d'insécurité alimentaire dû aux conflits, lequel s'accompagne d'une menace de famine et de malnutrition aiguë. Une fois de plus, je dois insister sur le fait que la meilleure façon d'améliorer l'accès aux civils ayant besoin d'une assistance vitale est de promouvoir la mise en œuvre du cessez-le-feu aux niveaux tant local que mondial.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les contextes de crise alimentaire. L'insécurité alimentaire entraîne des déplacements supplémentaires et une détérioration des conditions sur le terrain, ce qui accentue les obstacles à la paix. L'eau potable et l'assainissement sont deux outils fondamentaux, aussi bien pour lutter contre la pandémie que dans le cadre des efforts visant à éliminer la faim. Durant le débat du Conseil de sécurité du 23 février (voir S/2021/198), l'Équateur a rappelé que la perte de biodiversité, la désertification et la sécheresse exacerbent elles aussi l'insécurité alimentaire.

Tous ces facteurs sont interdépendants et nécessitent une riposte internationale coordonnée. C'est pourquoi, lors de la réunion du Conseil de sécurité du 6 janvier sur les contextes précaires (voir S/2021/24), nous avons réaffirmé que la paix et le développement se renforcent mutuellement.

Aussi sommes-nous extrêmement préoccupés également par la situation alimentaire en Haïti, telle qu'elle ressort à la fois du plan d'assistance humanitaire présenté hier, 10 mars, par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et du rapport du Secrétaire général en date du 11 février (S/2021/133), qui révèle qu'environ 4 millions de personnes se sont trouvées dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë entre août 2020 et février 2021.

Tout cela tranche avec la déperdition et le gaspillage injustifiables de plus de 1 milliard de tonnes de nourriture dans le monde chaque année. C'est également la raison pour laquelle nous attendons avec impatience l'édition 2021 du Sommet sur les systèmes alimentaires qui a été convoquée par le Secrétaire général.

L'Équateur réaffirme que chaque être humain a le droit d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante, conformément au droit à une alimentation adéquate et au droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim.

Nous reconnaissons qu'une proportion importante des pauvres du monde vit dans les zones rurales et que les communautés rurales jouent un rôle central en matière de développement et de consolidation de la paix.

Enfin, l'Équateur condamne et rejette la pratique consistant à affamer les civils comme méthode de guerre. Nous réitérons qu'il importe de protéger les civils en situation de conflit armé, ainsi que l'énonce la déclaration présidentielle S/PRST/2020/6 du 29 avril 2020.

Annexe 30**Déclaration de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit permis d'emblée de remercier les États-Unis, en leur qualité de président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, d'avoir convoqué le présent débat public de haut niveau sur les conflits et la sécurité alimentaire.

L'Égypte a pleinement conscience des graves répercussions que la faim et l'incapacité d'assurer la sécurité alimentaire ont sur les moyens de subsistance des populations, en plus de contribuer à accroître le risque de conflits, en particulier dans les pays qui souffrent de vulnérabilité économique ; c'est pourquoi nous mettons en exergue le lien robuste et profond qui unit sécurité alimentaire et conflit.

Nous tenons à souligner que la famine ne découle pas toujours d'une pénurie de nourriture subie par les groupes qui sont vulnérables à ces phénomènes. Dans de nombreux cas, elle fait plutôt suite à un manque de justice dans la répartition des ressources alimentaires entre les régions et vers les zones reculées, situation encore exacerbée par les conflits, notamment en raison de leur incidence négative sur les chaînes de valeur et d'approvisionnement locales et régionales. En outre, les conflits ont des répercussions notables sur le pouvoir d'achat des citoyens qui résident dans les zones concernées.

Ne pas réussir à assurer la sécurité alimentaire et à éliminer la faim est voué à menacer la sécurité et la stabilité des pays et à aggraver encore davantage les conflits. Les défis à relever pour assurer la sécurité alimentaire sont encore accentués par d'autres facteurs, tels que les effets constants des changements climatiques, qui exacerbent les risques liés à la production d'énergie, à la sécurité alimentaire, à la disponibilité de l'eau, au développement économique et aux inégalités sociales. La pénurie d'eau dans plusieurs régions du monde, notamment en Afrique, a de graves répercussions sur l'activité agricole et sur les efforts déployés pour instaurer la sécurité alimentaire.

À la lumière de ce qui précède, nous voudrions souligner les points suivants.

Il est essentiel de relever les défis auxquels sont confrontés les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit. Il faut s'attacher tout particulièrement à assurer la sécurité alimentaire et à fournir des soins de santé à la population civile, sur la base des principes du droit humanitaire international et dans le respect de la souveraineté nationale. Il importe également de garantir l'acheminement de l'aide alimentaire aux civils dans les zones de conflit et de les protéger contre le risque de famine, notamment en fournissant une aide alimentaire aux personnes déplacées de force, tout en tenant compte des répercussions négatives de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les approvisionnements alimentaires. Nous soulignons également à cet égard la responsabilité qu'a le Conseil de sécurité de protéger les civils en danger dans les situations de conflit armé, notamment face au risque de famine.

Il est essentiel pour le système des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, d'élaborer une approche proactive pour renforcer les capacités d'alerte rapide afin de suivre de près la situation dans les régions les plus exposées à la famine en raison d'un conflit armé. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance de la résolution 2417 (2018), par laquelle le Conseil prie le Secrétaire général de l'informer promptement de l'apparition, dans des contextes de conflit armé, de risques de famine et d'insécurité alimentaire généralisée causées par les conflits.

Nous attendons avec intérêt le Sommet mondial sur les systèmes alimentaires, qui doit se tenir à New York en septembre 2021. Ce sommet va se pencher notamment sur le volet d'action 5, intitulé « Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux

chocs et au stress », qui met l'accent sur la durabilité des systèmes alimentaires et sur la capacité des familles pauvres du monde entier à avoir accès à une alimentation adéquate, saine et nutritive. Nous espérons que le Sommet sur les systèmes alimentaires aidera les pays en développement à renforcer durablement leur sécurité alimentaire et nous invitons les partenaires et les organisations internationales à assumer leurs responsabilités à cet égard.

Pour terminer, nous tenons à souligner l'urgence de relever les défis ayant trait à la sécurité alimentaire et à ses liens avec les conflits au moyen d'une approche globale qui vise essentiellement à aider les pays en développement à parvenir au développement durable tout en garantissant leur stabilité et leur prospérité.

Annexe 31

Déclaration de la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

El Salvador remercie la présidence américaine d'avoir inclus ce débat public dans son programme de travail pour le mois de mars 2021. La promotion du dialogue sur cette question facilite la recherche de réponses efficaces pour briser le cycle de l'insécurité alimentaire, notamment celle causée par l'instabilité politique et économique et les conflits armés dans différentes régions du monde.

Nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer notre attachement au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses objectifs de développement durable, en particulier l'Objectif 2, qui vise à éliminer la faim. Malgré les problèmes socio-économiques auxquels il est confronté en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Gouvernement salvadorien réaffirme son engagement à continuer d'élaborer des plans et des programmes qui bénéficient directement à la population salvadorienne et garantissent sa sécurité alimentaire. Dans cette optique, depuis mai 2020, il met en œuvre un plan de livraison quotidienne de colis alimentaires à environ 70 000 familles dans le besoin dans tout le pays.

Dans cette période de grandes difficultés au niveau mondial, le Salvador continuera à exploiter pleinement le potentiel de ses institutions et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la disponibilité et l'accès aux produits alimentaires pour les segments les plus vulnérables de sa population.

Selon le rapport intitulé *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020*, près de 690 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, soit 10 millions de personnes de plus en un an. C'est un motif de préoccupation et d'inquiétude quant à nos perspectives d'atteindre l'objectif Faim zéro d'ici à 2030, et un appel à l'action.

Le rapport reconnaît que l'insécurité alimentaire peut être causée par différents facteurs, notamment les crises économiques et les changements climatiques, ainsi que les conflits et l'instabilité politique. À cet égard, il réaffirme l'importance de maintenir en vigueur et de respecter strictement la résolution 2417 (2018), et appuie les efforts déployés par cet organe pour apporter des réponses efficaces aux besoins humanitaires dans les situations de conflit armé, en particulier le risque de famine, et condamne l'affamement de la population civile comme méthode de guerre.

Nous constatons avec préoccupation que les rapports des missions de maintien de la paix font état de l'augmentation de menaces potentielles pour la sécurité alimentaire, telles que l'obstruction de l'accès humanitaire ou de la distribution de l'aide humanitaire, les menaces contre le personnel humanitaire et le non-respect des accords entre les Nations Unies et les pays hôtes. Ces actions compromettent l'accès à la nourriture et la satisfaction des autres besoins des civils dans les situations de conflit. Face à cette situation, le Conseil de sécurité doit agir et demander des comptes à ceux qui entravent ce travail important, protégé par le droit humanitaire international.

Nous appelons toutes les parties à un conflit armé à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et nous soulignons l'importance de garantir au personnel humanitaire un accès sûr et sans entrave à la population civile.

Compte tenu de ces préoccupations, nous pensons qu'il importe de désigner, au sein de l'ONU, une personne référente ou un envoyé spécial pour la sécurité alimentaire et la mise en œuvre de la résolution 2417 (2018). En outre, son travail

pourrait inclure la mobilisation de fonds pour les activités qui contribuent à atténuer l'insécurité alimentaire provoquée par les changements climatiques, les conflits et les pandémies, en particulier dans les pays et les régions qui sont confrontés à des conflits armés ou à l'instabilité politique.

Ce fonctionnaire pourrait également élaborer des accords en matière d'aide humanitaire, sur la base des principes de coopération internationale reconnus par les Nations Unies, portant notamment sur différentes formes d'aide alimentaire qui protègent et améliorent l'accès à l'alimentation pour les personnes les plus démunies dans les situations de conflit. Un mécanisme indépendant permettrait de renforcer la confiance entre les parties concernées tout en contribuant à améliorer la transparence et à renforcer le respect du principe de responsabilité.

Il convient de rappeler que le multilatéralisme est le meilleur moyen de trouver des réponses aux grands problèmes mondiaux. C'est pourquoi nous estimons que le Sommet sur les systèmes alimentaires, qui aura lieu cette année, sera une occasion de débattre de ces questions et surtout, de trouver des réponses aux grands défis liés à la sécurité alimentaire. Pour El Salvador, le sommet sera également l'occasion d'accorder une attention prioritaire aux groupes vulnérables, notamment les civils dans des situations de conflit. Nous pensons qu'il importe de faire de la sécurité alimentaire une priorité et que les plans d'action élaborés par le Conseil de sécurité et d'autres instances multilatérales doivent tenir compte des besoins spécifiques des enfants, des jeunes, des femmes et d'autres secteurs vulnérables de la société.

Enfin, El Salvador réaffirme son intérêt pour la recherche de réponses originales et innovantes aux besoins alimentaires et nutritionnels, notamment en coordonnant l'aide humanitaire et en veillant à ce qu'elle soit rapide, efficace et efficiente, dans le respect de l'indépendance et des principes du droit international.

Annexe 32**Déclaration de M. Taye Atskeselassie Amde, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous félicitons les États-Unis d'avoir choisi ce thème important pour le présent débat public. Je suis heureux de parler aux membres du Conseil de sécurité et aux autres participants de la situation en Éthiopie, en mettant l'accent sur l'évolution récente des problèmes humanitaires.

Mon pays, l'Éthiopie, est aux prises avec l'insécurité alimentaire, qui représente une des principales menaces à sa sécurité nationale et humaine. Le cercle vicieux des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes, d'une adaptation et d'une résilience insuffisantes, de la concurrence pour les ressources, des conflits et de l'insécurité alimentaire est depuis longtemps une menace existentielle.

Au fil des ans, nous avons enregistré des progrès dans notre lutte contre l'insécurité alimentaire grâce à des politiques nationales, une administration des ressources disponibles et une coopération internationale efficaces. Néanmoins, l'Éthiopie reste vulnérable au risque d'insécurité alimentaire émanant des catastrophes naturelles et anthropiques, notamment les conflits.

Je vais communiquer certains faits sur la situation en Éthiopie afin que les membres du Conseil puissent se faire une idée globale et précise de la situation.

Le 4 novembre, le Front populaire de libération du Tigré a attaqué l'armée nationale. Le crime perfide commis contre ces hommes et femmes en uniforme qui ne se doutaient de rien dépasse ce qu'a pu subir tout autre pays au cours de l'histoire récente. Le Gouvernement éthiopien a dû prendre les mesures nécessaires pour préserver l'unité et l'intégrité souveraine de l'État éthiopien.

Les actes destructeurs éhontés de ce groupe criminel ont énormément coûté aux Éthiopiens, dévastant leurs infrastructures et perturbant leur vie privée et publique normale. Cela a provoqué une pénurie d'aliments au Tigré et dans les régions adjacentes, ainsi que des déplacements de civils, ce qui a compliqué les problèmes de sécurité alimentaire existants dans la région du Tigré, où 1,7 million de personnes participaient à un programme de protection sociale.

En outre, les événements dans la région du Tigré ont alourdi le fardeau humanitaire qui pèse sur un système déjà éprouvé par les conflits déclenchés par le Front populaire de libération du Tigré et ses affiliés dans d'autres parties de l'Éthiopie.

Conformément à notre politique de gestion des catastrophes, nous utilisons nos ressources nationales avant tout pour répondre aux besoins humanitaires. Néanmoins, nous collaborons aussi étroitement avec les partenaires locaux et internationaux afin de remédier aux déficiences résultant du manque de ressources.

En conséquence, le 29 novembre, nous avons signé un accord avec l'ONU pour renforcer la coordination en matière d'accès humanitaire. Cet accord assure un accès sans entrave, durable et sûr pour la communauté humanitaire. Au vu des progrès réalisés sur le plan de la sécurité dans la région du Tigré, nous avons ouvert à compter du 3 mars une procédure de « simple notification » pour les acteurs humanitaires.

Nous disposons également d'un mécanisme de coordination efficace entre les autorités gouvernementales et les acteurs humanitaires, comme en ont témoigné M. David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), et M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui se sont rendus dans la région.

Je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon gouvernement après la réponse de la communauté internationale, notamment le PAM, les autres organismes des Nations Unies et les gouvernements qui sont venus en aide au Gouvernement et au peuple éthiopiens en cette période difficile. Je souhaite également faire écho à l'appel de nos partenaires humanitaires à mobiliser des ressources supplémentaires pour nous permettre de renforcer les progrès accomplis à ce jour.

Les violations présumées des droits de l'homme mobilisent également l'attention de la communauté internationale. Les autorités gouvernementales et la Commission éthiopienne des droits de l'homme continueront d'enquêter sur la situation en matière de droits de l'homme et d'en rendre compte. À cet égard, nous sommes disposés à recevoir une aide et à envisager la possibilité de collaborer dans le cadre d'enquêtes conjointes. Nous réaffirmons sans équivoque notre plein attachement au respect et à la protection des droits de l'homme et notre détermination à traduire en justice tous ceux qui violent ces droits.

Le Gouvernement est également déterminé à garantir la transparence et l'accès aux informations. Nous avons donc facilité l'accès pour les médias locaux et internationaux qui travaillent sur le terrain, et cela a permis à de nombreux médias internationaux d'être présents dans la région du Tigré. Nous espérons que le travail responsable et diligent des médias permettra de contrer le déluge de fausses informations qui dominent la plateforme.

Je voudrais terminer en réaffirmant notre volonté de n'épargner aucun effort pour honorer la responsabilité solennelle qui nous incombe de garantir la sécurité et le bien-être de notre peuple. Vous pouvez être assurés que nous sommes prêts et déterminés à collaborer avec la communauté internationale de manière constructive. À cet égard, nous réitérons la nécessité de déployer des efforts mondiaux pour renforcer l'appui aux initiatives de secours et de reconstruction afin de rétablir une paix durable et la normalité.

Annexe 33

Déclaration de la Délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres.

La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Je me félicite de la tenue de ce débat public sur l'incidence des conflits sur la sécurité alimentaire, qui est de la plus haute importance à l'heure actuelle.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) prévoit une forte augmentation de l'insécurité alimentaire en 2021 en raison des effets conjugués de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des événements météorologiques extrêmes, des changements climatiques, des pénuries d'eau, et bien sûr des conflits.

Le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020* montre que les conflits étaient à l'origine de six des 10 pires crises alimentaires au monde et de près de 60% des besoins humanitaires. Cela signifie qu'en l'absence de conflits, le nombre de personnes touchées par des crises alimentaires pourrait diminuer de plus de la moitié, et le déficit de financement de l'aide humanitaire serait considérablement réduit. Le lien entre les conflits et la faim était également à l'origine de l'initiative de deux États membres de l'UE, les Pays-Bas et la Suède, qui a mené à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2417 (2018). Cette résolution historique a été la première à examiner le lien entre les conflits et la faim, à reconnaître la nécessité de rompre le cercle vicieux des conflits et de l'insécurité alimentaire, à souligner l'obligation qu'ont les États Membres de veiller à ce que l'aide alimentaire parvienne à ceux qui en ont besoin et à condamner l'utilisation de la famine comme méthode de guerre.

Pour combattre la faim et la malnutrition, nous devons donc nous concentrer sur les régions déchirées par des conflits et accentuer nos efforts afin d'éliminer les causes profondes des conflits et d'atténuer leurs effets sur les populations, notamment l'insécurité alimentaire, et ce sans renoncer à notre objectif à long terme, à savoir bâtir des systèmes alimentaires plus durables, résilients, équitables et inclusifs, en autonomisant les femmes, les filles, les jeunes et les familles, et en prenant en compte les besoins spécifiques des personnes vulnérables pour veiller à ce que nul ne soit laissé de côté.

Compte tenu de la magnitude et de la complexité du problème, ainsi que des ressources limitées, la coordination internationale est essentielle. L'UE et ses États membres participent déjà activement à de multiples processus et initiatives dans ce domaine et sont de fervents partisans de l'action collective, en étroite coopération avec le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et d'autres.

Dans le contexte du présent débat, nous voudrions aborder trois points principaux – garantir un accès sûr à l'aide humanitaire, assurer un financement durable et mettre au point des solutions novatrices à long terme sur la base des systèmes d'alerte rapide, et mettre en exergue les situations spécifiques dans lesquelles il est le plus urgent de remédier à l'insécurité alimentaire pour éviter d'aggraver les tensions et les conflits.

Premièrement, l'accès sans entrave, durable, rapide et sûr aux populations touchées est un élément essentiel pour garantir la fourniture efficace et effective de l'aide comme moyen de lutte contre l'insécurité alimentaire. Cela est particulièrement important dans les zones de conflit.

L'Union européenne est préoccupée par la poursuite des violations flagrantes du droit international humanitaire et des principes humanitaires, par le rétrécissement de l'espace humanitaire et par la persistance des attaques contre le personnel humanitaire et médical. Les mesures prises par divers acteurs, y compris les gouvernements, continuent de bloquer ou de restreindre, directement ou indirectement, l'accès humanitaire et restent un obstacle majeur à une réponse efficace.

L'Union européenne appelle toutes les parties à des conflits armés, qu'elles soient étatiques ou non, à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, y compris l'interdiction de recourir à la famine comme méthode de guerre, et de permettre et de faciliter le libre passage de l'aide humanitaire. Nous rappelons, à cet égard, qu'en 2019, l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale a voté à l'unanimité pour que soit étendu aux conflits armés n'ayant pas de caractère international le crime de guerre consistant à affamer les civils.

La communauté internationale doit adopter une position plus franche en appelant toutes les parties aux conflits à respecter le droit international humanitaire, à condamner les restrictions d'accès et à trouver des solutions politiques et pratiques pour lever les obstacles à l'accès. Le Conseil de sécurité joue un rôle essentiel pour faire avancer ce processus et garantir l'application du principe de responsabilité.

Cela signifie également qu'il faut s'atteler au problème des attaques qui continuent de viser les travailleurs humanitaires et médicaux. L'Union européenne, de concert avec la France, l'Allemagne, le Mexique, la Norvège, le Niger et la Suisse, organisera dans les prochains mois une série de discussions sur la protection des travailleurs humanitaires et médicaux dans les conflits armés, dans le but de trouver des solutions et de contribuer à l'élaboration des éléments clefs de l'Appel à l'action visant à renforcer le respect du droit international humanitaire et l'action humanitaire fondée sur des principes. À l'occasion du cinquième anniversaire de la résolution 2286 (2016), nous saluons également les efforts des corédacteurs, à savoir l'Égypte, le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Uruguay et l'Espagne, à cet égard.

Deuxièmement, si nous voulons garantir des réponses adéquates et en temps voulu à l'insécurité alimentaire, il nous faut combler le déficit de financement.

La communauté internationale doit étudier tous les moyens d'augmenter le financement, en particulier pour les crises les plus graves, et s'efforcer d'en accroître la durabilité et la prévisibilité. Cela permettrait de garantir que les ressources sont utilisées de manière aussi efficace et efficiente que possible. L'efficacité passe également par la prévention lorsque cela est possible, en plus d'interventions bien coordonnées et d'approches conjointes fondées sur une analyse de qualité.

Étant donné l'instabilité qui caractérise les crises, nous devons les suivre de manière continue, en étroite coopération avec les acteurs locaux de la société civile, afin de comprendre l'évolution des besoins et de pouvoir intervenir au bon moment, là où c'est le plus nécessaire, et de la manière la plus appropriée.

De plus, comme il est peu probable que les conflits et la faim disparaissent de sitôt, nous devons intensifier nos efforts pour travailler sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans les contextes fragiles. Nous devons élaborer des outils et des mécanismes qui nous aideront à mettre sur pied des interventions plus efficaces afin de renforcer la sécurité alimentaire et d'accroître la résilience. Il peut s'agir d'outils de surveillance qui fournissent des informations sur des zones inaccessibles en utilisant des technologies telles que l'imagerie par satellite ou de mécanismes d'action par anticipation. Pour ce faire, nous devons nous appuyer sur des structures telles que le Réseau mondial contre les crises alimentaires pour produire des informations et des analyses fondées sur des données probantes et tirer parti des investissements stratégiques afin de nous préparer aux crises alimentaires, de les prévenir et d'y répondre.

Troisièmement, je voudrais mettre en exergue brièvement certaines crises qui, à nos yeux, nécessitent une surveillance étroite et une action immédiate, conformément à la résolution 2417 (2018). L'insécurité alimentaire provoquée par les conflits et le risque de famine en République démocratique du Congo, au Yémen, dans le nord-est du Nigéria et au Soudan du Sud ont été examinés dernièrement en septembre (voir S/2020/930).

En outre, le PAM et la FAO, sous les auspices du Réseau mondial contre les crises alimentaires, ont publié en octobre leur étude « Early warning analysis of acute food insecurity hotspots » (Analyse à des fins d'alerte rapide des zones de crise en proie à une insécurité alimentaire aiguë), qui identifie quatre zones à risque de famine : le Burkina Faso, le nord-est du Nigéria, le Yémen et le Soudan du Sud.

La situation ne s'améliore pas dans ces pays. Au contraire, le manque d'accès humanitaire, l'aggravation de la situation politique et les stress climatiques pourraient conduire à une nouvelle détérioration de la sécurité alimentaire. La communauté internationale doit accorder la priorité à cette question.

D'autres crises alimentaires qui s'aggravent rapidement requièrent également notre attention de toute urgence.

En République centrafricaine, l'insécurité alimentaire aiguë devrait toucher 400 000 personnes de plus en 2021. L'escalade de la violence à la suite des récentes élections a réduit l'accès des acteurs humanitaires, exacerbé l'insécurité alimentaire et provoqué plus de 200 000 nouveaux déplacements. La coordination entre les acteurs humanitaires, notamment en matière de plaidoyer auprès de toutes les parties au conflit, est primordiale.

En Éthiopie, l'Union européenne est extrêmement préoccupée par le risque de famine dans la région du Tigré. Selon les rapports, 80 % de la population, ainsi que 100 000 réfugiés érythréens, sont coupés de l'aide humanitaire depuis plus de 100 jours. Plus de 4,5 millions de personnes sont confrontées à des conditions de pré-famine et la situation se détériore rapidement. Les organismes humanitaires se sont vu refuser l'accès aux personnes dans le besoin, et des informations font état de l'utilisation de la famine comme arme de guerre.

La République démocratique du Congo compte désormais 20 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë, ce qui représente le nombre le plus élevé jamais enregistré dans un seul pays. Les conflits et l'insécurité endémiques, aggravés par la COVID-19 et ses conséquences plus vastes, en sont les principaux moteurs, tandis que les catastrophes naturelles et les épidémies récurrentes infligent elles aussi des souffrances à la population. Tragiquement, la République démocratique du Congo est également l'une des crises les plus sous-financées au monde.

Après 40 ans de guerre, l'Afghanistan reste l'un des endroits les plus dangereux pour les civils. Il s'agit de la troisième plus grande crise alimentaire au monde, et la pandémie de COVID-19 a encore aggravé la situation. Selon les dernières analyses, 17 millions d'Afghans, soit plus de 45 % de la population, souffrent d'insécurité alimentaire aiguë et ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Dans le même temps, la crise humanitaire en Afghanistan reste largement sous-financée, avec moins de la moitié des besoins couverts.

Pour terminer, si les crises spécifiques que je viens de mentionner requièrent notre attention, cela ne signifie pas que nous devons concentrer les ressources disponibles sur un nombre limité d'endroits. Sans une augmentation du financement humanitaire et étant donné les nombreuses crises gravement sous-financées et les millions de personnes dans des situations très fragiles, la lutte contre la faim dans quelques endroits seulement pourrait créer de nouvelles famines ailleurs.

Nous devons plutôt redoubler d'efforts pour nous attaquer aux causes profondes et mettre un terme aux conflits. Nous devons empêcher l'éclatement de nouveaux conflits et faire respecter le droit international humanitaire. Nous devons également étudier toutes les pistes pour accroître le financement humanitaire et améliorer la coordination et l'efficacité internationales, et continuer de surveiller les crises les plus graves, avec l'appui essentiel du Réseau mondial contre les crises alimentaires, lancé par l'Union européenne, la FAO et le PAM à l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016.

Le Sommet sur les systèmes alimentaires organisé par le Secrétaire général en 2021 sera une occasion majeure pour ce faire et témoigne d'un multilatéralisme inclusif. Nous sommes pleinement déterminés à parvenir à un résultat ambitieux à ce sommet.

La crise de la COVID-19 démontre à quel point l'action et les institutions multilatérales sont cruciales pour notre santé, notre prospérité et notre sécurité collectives. Nous comptons sur le Conseil de sécurité pour qu'il joue son rôle.

Annexe 34

Déclaration de la Mission permanente des Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les Fidji félicitent les États-Unis d'Amérique de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars.

Elles se réjouissent et sont reconnaissantes de l'occasion qui leur est donnée de contribuer à cet important débat de haut niveau sur les conflits et la sécurité alimentaire. En tant que non-membre du Conseil, elles appuient et accueillent favorablement un Conseil de sécurité plus ouvert et inclusif. Les débats publics permettent de recueillir des contributions plus amples sur les défis à la paix et la sécurité qui se multiplient dans le monde. Je remercie la Présidente de son engagement en faveur d'un Conseil de sécurité plus ouvert. Ce n'est qu'en ayant des discussions aussi larges que possible que nous trouverons des solutions à ces défis de plus en plus complexes à la paix et la sécurité.

La résolution 2417 (2018), sur l'insécurité alimentaire et la famine provoquées par les conflits, porte sur l'un des défis les plus pressants auxquels le Conseil de sécurité soit confronté. L'insécurité alimentaire s'est considérablement aggravée et compliquée depuis l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ce qui justifie un examen très attentif de la part du Conseil.

Le Secrétaire général a mis en garde sur le fait qu'un risque de famine et d'insécurité alimentaire généralisée existe dans quatre pays et que les conditions de sécurité alimentaire se sont détériorées dans d'autres pays touchés par un conflit dans le monde. La catastrophe qui s'annonce va concerner plus de 200 millions de personnes dans le monde. Le nombre et l'intensité de ces défis se sont accrus en raison, d'une part, des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes et, d'autre part, des défaillances et perturbations de la chaîne d'approvisionnement et du recul de l'appui humanitaire international dus à la pandémie de COVID-19. Ces facteurs ont aggravé l'insécurité alimentaire dans les situations de conflit, et plus largement aussi, d'ailleurs. Le Secrétaire général a également déclaré que, pour inverser cette situation, il faut que les autorités et les États Membres fassent preuve de volonté et d'un engagement soutenu.

L'insécurité alimentaire joue un rôle de plus en plus vicieux dans le déclenchement des conflits. Les conflits attisent l'insécurité alimentaire, et l'insécurité alimentaire est un des principaux facteurs contribuant aux conflits. Le fait que les parties à un conflit puissent contrôler l'approvisionnement alimentaire, le manipuler et transformer la nourriture en arme appelle une attention urgente. Aujourd'hui, certains théâtres des conflits parmi les plus violents au monde affichent les niveaux de faim, de malnutrition et de retard de croissance les plus élevés. Les effets des changements climatiques et les perturbations résultant de la pandémie de COVID-19 ont encore aggravé les niveaux déjà dangereux d'insécurité alimentaire dans ces pays et dans d'autres zones vulnérables.

Les Fidji tiennent à souligner les points ci-après.

Le système des Nations Unies doit s'engager clairement et plus fermement à appuyer et à protéger le personnel humanitaire, en veillant à ce que l'accompagnement requis soit calibré en fonction de l'ampleur des menaces et défis, et à ce que les ressources nécessaires soient prévisibles.

L'aide humanitaire doit être mise en œuvre de manière à renforcer la sécurité des producteurs, fournisseurs et marchés alimentaires locaux, en veillant à ne pas les compromettre ou les affaiblir. Développement et interventions humanitaires doivent faire l'objet d'une meilleure concordance.

Le Conseil de sécurité doit étudier les possibilités de dialogue via la Commission de consolidation de la paix afin d'encourager et d'appuyer les interventions qui contribuent à consolider la paix et la cohésion de l'approvisionnement alimentaire – au regard de la commercialisation et de la distribution – et du système alimentaire dans son ensemble dans les situations de conflit et de fragilité.

Les gouvernements sont tenus de protéger toutes leurs populations, sans distinction d'âge, de genre, d'origine ethnique, de religion ou d'affiliation politique. Les gouvernements et les autorités compétentes doivent veiller à ce que l'approvisionnement alimentaire et l'aide humanitaire visent en priorité les populations vulnérables et parviennent jusqu'à elles. Il faut dénoncer plus systématiquement les restrictions imposées sous des prétextes divers à l'accès humanitaire. Le Conseil de sécurité doit se concentrer sur les organismes et missions compétents et à même d'évaluer ces éléments, d'en fournir des preuves et d'en rendre compte.

Le Conseil doit faire en sorte que ceux qui ont enfreint le droit international humanitaire en restreignant l'accès à l'aide humanitaire aient à répondre de leurs actes lorsque ces violations font de nombreux morts. Il faut veiller à ce que le fait de transformer en armes l'offre de produits alimentaires et l'accès à l'aide humanitaire ne puisse pas continuer en toute impunité, et le Conseil de sécurité doit en priorité s'attacher à mettre en œuvre des mécanismes de responsabilisation.

Les changements climatiques aggravent une insécurité alimentaire croissante. La majorité des opérations de paix des Nations Unies se déroulent déjà dans des pays soumis à un fort stress climatique. Les changements climatiques sont un multiplicateur de menaces aux dimensions multiples. Le Conseil de sécurité a l'obligation d'améliorer la qualité de l'analyse des effets catastrophiques à court terme, et des effets à moyen terme, des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et les populations les plus vulnérables.

Je remercie la présidence d'avoir convoqué le débat public crucial d'aujourd'hui. Quelque 200 millions de personnes dans des contextes précaires et des situations de conflit, principalement des femmes et des enfants, sont aujourd'hui extrêmement vulnérables à la faim et à la malnutrition extrême. Tarder à apporter des améliorations notables à la qualité et à l'ampleur de la réponse des Nations Unies ne fera qu'aggraver une situation déjà inacceptable. Les Fidji sont prêtes à assumer le petit rôle qui est le leur en aidant les opérations de paix des Nations Unies à protéger les civils et l'aide humanitaire.

Annexe 35**Déclaration de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens tout d'abord à exprimer ma sincère gratitude à la présidence américaine du Conseil de sécurité ce mois pour avoir organisé le débat public de haut niveau d'aujourd'hui sur les conflits et la sécurité alimentaire.

La Géorgie s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (annexe 33). Qu'il me soit permis d'ajouter quelques observations à titre national.

L'insécurité alimentaire provoquée par les conflits représente l'un des défis les plus pressants à la paix et la sécurité internationales. Selon le *Rapport mondial sur les crises alimentaires* 2020 publié par le Programme alimentaire mondial, les conflits et l'insécurité restent les principaux vecteurs des crises alimentaires dans le monde. Cela étant, les changements climatiques non maîtrisés, associés à l'impact humanitaire, social et économique dévastateur de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) font peser une menace supplémentaire sur la sécurité alimentaire mondiale.

Aucun pays ne peut relever seul ces défis à l'évolution rapide. Seul un engagement renouvelé en faveur d'une action internationale inclusive et coordonnée permettra de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition des populations vivant dans des situations de conflit et dans les contextes les plus précaires. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit jouer un rôle central dans ce processus. La résolution 2417 (2018), texte historique qui abordait pour la première fois le lien entre faim et conflit, a franchi une étape importante s'agissant de prévenir l'insécurité alimentaire et de répondre aux besoins humanitaires de millions de civils actuellement pris au piège dans des zones touchées par un conflit. Dans le même temps, nous considérons que le prochain Sommet sur les systèmes alimentaires organisé par le Secrétaire général est une occasion cruciale de lancer une action mondiale contre les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire dans le monde.

Parmi les principales mesures visant à remédier aux crises de sécurité alimentaire liées aux conflits figurent notamment un respect accru des obligations qu'impose le droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'utilisation de la famine comme méthode de guerre dans les situations de conflit. Nous déplorons également d'autres violations flagrantes du droit international humanitaire, ainsi que le non-respect des principes humanitaires. Dans ce contexte, nous appelons toutes les parties à un conflit qui ne l'ont pas encore fait à intensifier leur engagement en faveur de l'application universelle du droit international humanitaire, notamment, dans ce contexte spécifique, en approuvant et en mettant en œuvre les instruments mondiaux du droit international humanitaire relatifs à la protection des personnels humanitaires et médicaux dans les conflits armés.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit être à l'initiative d'une action internationale pour garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire jusqu'à ceux qui souffrent d'un manque prolongé d'accès à une alimentation saine et nutritive en quantité suffisante, à l'eau potable et à des soins de santé adéquats. Dans ce sens, il convient, à titre de priorité absolue, de remédier et de parer aux attaques effroyables qui visent les travailleurs humanitaires et médicaux. Les organismes humanitaires internationaux doivent bénéficier d'un accès total et sans entrave afin de pouvoir acheminer l'aide humanitaire en temps utile dans les situations d'urgence complexes où l'insécurité alimentaire est endémique. Dans ce contexte, nous espérons

que l'adoption et la mise en œuvre sans faille de la résolution 2565 (2021), qui appelle à renforcer la coopération internationale pour faciliter un accès équitable et abordable aux vaccins contre la COVID-19 dans les situations de conflit armé et de sortie de conflit, amélioreront considérablement l'environnement humanitaire mondial.

Au niveau national, préserver la sécurité alimentaire reste l'une des principales priorités du Gouvernement géorgien. Nous poursuivons notre stratégie de développement agricole, qui prévoit des mécanismes pour remédier à l'insécurité alimentaire dans les situations d'urgence et de crise, notamment en déployant un système d'alerte rapide axé sur la sécurité alimentaire, en particulier pour les régions et les segments de population les plus vulnérables. La pandémie mondiale a mis à l'épreuve notre capacité à préserver l'autosuffisance des chaînes d'approvisionnement du pays. Dès le début de la crise de COVID-19, le Gouvernement géorgien a rapidement pris des mesures pour permettre aux agriculteurs, aux producteurs de denrées alimentaires et aux autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire dans le pays de continuer à fournir aux citoyens des produits alimentaires de qualité et d'un prix abordable sans interruption.

En tirant les enseignements des conséquences potentielles de la pandémie sur la sécurité alimentaire mondiale, nous devons orienter nos efforts, de façon coordonnée, vers les situations les plus précaires, notamment dans les zones touchées par un conflit ou sortant d'un conflit, où les risques de concurrence féroce pour des ressources rares ne peuvent qu'aggraver les urgences humanitaires existantes. Malheureusement, l'occupation par la Russie des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali fait que le Gouvernement géorgien n'est pas en mesure de répondre aux besoins de sécurité alimentaire des civils qui vivent de l'autre côté de la ligne d'occupation, qui sont confrontés à de graves violations des droits de l'homme au quotidien.

Pour terminer, je voudrais remercier de nouveau le Conseil de sécurité de l'attention croissante qu'il porte aux risques d'insécurité alimentaire découlant des conflits et exprimer la volonté de la Géorgie de contribuer aux efforts multilatéraux visant à relever les défis mondiaux en matière de sécurité alimentaire.

Annexe 36**Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ma délégation voudrait remercier l'Ambassadrice Linda Thomas-Greenfield et sa délégation, qui assurent la présidence du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué le débat virtuel public d'aujourd'hui sur les conflits et la sécurité alimentaire, qui arrive à point nommé. Nous souhaitons à M^{me} Thomas-Greenfield plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

Comme l'a dit le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, le monde est confronté à un risque imminent de l'une des plus grandes crises humanitaires causées par la faim, qui, si nous n'agissons pas immédiatement et de manière décisive, aura des conséquences dévastatrices à long terme. Le monde entier est aux prises avec les différentes conséquences socio-économiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment la probabilité de voir un quart de milliard de personnes basculer dans l'extrême pauvreté d'ici à 2030. Le Guatemala demande instamment que la crise de la faim reste une priorité absolue au niveau international. Il est nécessaire de protéger les plus vulnérables et d'agir immédiatement pour sauver des vies, en particulier dans les situations d'urgence, de catastrophe et de crise, en mettant en œuvre des mesures humanitaires axées sur le renforcement de la résilience des communautés, tout en protégeant ceux qui consacrent leur vie à sauver les autres.

Dans la résolution 2417 (2018), le Conseil de sécurité a souligné qu'« affamer les civils comme méthode de guerre peut constituer un crime de guerre ». Le Guatemala condamne fermement le recours à la famine à l'encontre des civils en tant que méthode de guerre et le refus illégal de l'accès humanitaire. Nous appelons de nouveau au respect des obligations internationales découlant du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, puisque la composante de protection des civils y est intrinsèquement liée.

Le Président du Guatemala, M. Alejandro Giammattei Falla, a déclaré qu'il nous incombe de participer à toutes les initiatives visant à garantir la réalisation du droit à l'alimentation de toute la population. La première priorité doit être de protéger la vie et la santé et de garantir le respect de tous les êtres humains. C'est pourquoi nous nous sommes associés aux efforts déployés dans le cadre du Sommet sur les systèmes alimentaires convoqué par le Secrétaire général. La participation aux efforts internationaux qui sont alignés sur nos priorités nationales en matière de lutte contre la malnutrition et la faim est d'une importance capitale. Cette approche permettra de réaliser des progrès graduels vers un véritable développement économique et social en vue de la pleine réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Conformément à cette priorité, le Guatemala a déjà achevé son premier dialogue national sur notre première priorité, qui est d'assurer l'accès de tous à une alimentation saine, en vue de recenser les bonnes pratiques, les défis et les solutions.

Nous devons être résolus à relever ce défi et à tenir la promesse faite il y a 75 ans d'éviter le fléau de la guerre et de promouvoir la paix entre les peuples et les nations. Pour nous attaquer comme il faut aux problèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, nous devons mobiliser une véritable volonté politique et fournir une assistance de manière cohérente et sans discrimination, afin d'éviter le fléau de la guerre et de promouvoir la paix entre les peuples et les nations.

Annexe 37

Déclaration de M^{me} Carolyn Rodrigues-Birkett, Représentante permanente du Guyana

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cet important débat public de haut niveau sur les conflits et la sécurité alimentaire. Nous voudrions également remercier les intervenants de leurs exposés qui donnent à réfléchir et qui brossent un tableau très sombre de l'avenir si des mesures urgentes ne sont pas prises.

Des données supplémentaires et plusieurs mises à jour importantes, y compris une révision de l'ensemble des séries de prévalence de la sous-alimentation pour la Chine en remontant jusqu'à 2000, montrent que près de 690 millions de personnes dans le monde – 8,9 % de la population mondiale – auraient été sous-alimentées en 2019. La révision opérée à la lumière des nouvelles données, qui entraîne une baisse parallèle de toutes les séries de prévalence mondiales, confirme la conclusion des éditions précédentes de ce rapport, à savoir que le nombre de personnes touchées par la faim dans le monde continue d'augmenter lentement. Cette tendance a débuté en 2014 et s'est poursuivie en 2019. Il y a près de 60 millions de personnes sous-alimentées de plus aujourd'hui qu'en 2014, lorsque la prévalence était de 8,6 %, soit 10 millions de personnes de plus entre 2018 et 2019. Cette tendance a débuté en 2014 et s'est prolongée en 2019.

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, nous assistons à une inversion de la tendance à la baisse de l'insécurité alimentaire observée précédemment ; l'insécurité alimentaire est désormais en hausse. En effet, selon le rapport intitulé *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020*, plus de 690 millions de personnes souffraient de la faim en 2019, soit 60 millions de plus qu'en 2014. En ce qui concerne l'insécurité alimentaire aiguë, le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020* indique qu'en 2019, près de 135 millions de personnes, dans 55 pays ou territoires, soit 16 % de la population totale qui a fait l'objet d'une analyse, faisaient face à une situation d'insécurité alimentaire aiguë, ce qui représente le plus haut niveau d'insécurité alimentaire aiguë enregistré en quatre ans. Malheureusement, ces chiffres devraient augmenter à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En effet, selon les estimations du *Rapport mondial*, ce nombre doublera pour atteindre 270 millions de personnes vivant dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë.

Si les phénomènes météorologiques extrêmes et les chocs économiques sont à l'origine de ce phénomène, les conflits restent le principal moteur de l'insécurité alimentaire. En fait, le lien entre l'insécurité alimentaire et les conflits a été établi. Les conflits endommagent les ressources et les infrastructures agricoles, limitant ainsi la capacité de produire et de distribuer les denrées alimentaires et entraînant la perte d'actifs et de revenus. En outre, la restriction de l'accès à l'alimentation est constamment utilisée comme arme de guerre. Cela reste le cas, malgré la résolution 2417 (2018), qui évoque le lien entre les conflits armés et la violence et l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits et le risque de famine. La résolution demande également à toutes les parties à un conflit armé de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire pour ce qui est de respecter et de protéger les civils et de prendre toutes les précautions possibles pour épargner les biens de caractère civil, notamment les biens nécessaires à la production et à la distribution de denrées.

Pour éliminer l'insécurité alimentaire, il faut s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits. Entre-temps, le Conseil de sécurité doit renforcer les systèmes d'alerte rapide établis par la résolution 2417 (2018), qui exige que le Conseil soit informé de l'apparition, dans des contextes de conflit armé, de risques de famine et d'insécurité alimentaire généralisée causées par les conflits et qu'il prenne les mesures appropriées pour assurer la paix et la sécurité alimentaire, ainsi que la sécurité physique. À cette fin, nous demandons instamment au Secrétariat et à tous les États Membres de suivre de près ces situations et d'en rendre compte au Conseil de sécurité sans délai.

Nous appelons toutes les parties à des conflits armés à respecter pleinement leurs obligations en vertu du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, le cas échéant, et le droit international humanitaire, en particulier leurs obligations en vertu des Conventions de Genève de 1949.

Notant que 183 millions de personnes risquent de sombrer dans une insécurité alimentaire grave, la CARICOM reste préoccupée par l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la sécurité alimentaire, en particulier ses incidences sur les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes et les enfants, les réfugiés, les personnes âgées et les personnes handicapées. En conséquence, la CARICOM demande instamment qu'il y ait des exceptions aux restrictions sur le commerce et les voyages, aux fermetures de frontières et aux ordres de quarantaine, qui peuvent empêcher les personnes souffrant d'insécurité alimentaire d'accéder à l'aide humanitaire. En outre, le libre accès aux moyens de production doit être maintenu et les travailleurs agricoles à différents niveaux doivent être protégés. Dans le même ordre d'idées, il faut tenir compte de l'impact des sanctions économiques sur les pays en situation d'insécurité alimentaire, qui ne peuvent qu'aggraver les circonstances déjà désastreuses qui prévalent dans ces pays.

Il sera possible d'éradiquer la faim et d'assurer la sécurité alimentaire, comme l'énonce l'objectif 2 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dès lors qu'il existe une volonté politique et une action collective de tous les États Membres pour ne laisser personne de côté. La fin des conflits est essentielle dans cette équation.

Annexe 38**Déclaration de M. Mohammad Kurniadi Koba, Chargé d'affaires de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier les États-Unis d'avoir organisé cette réunion publique sur les conflits et la sécurité alimentaire.

L'Indonésie croit fermement que la faim et la famine ne devraient jamais être utilisées comme méthode de guerre. Pourtant, la sécurité alimentaire reste un problème majeur auquel sont confrontés les civils dans de nombreuses zones touchées par des conflits. Dans ce contexte, je voudrais souligner trois points pertinents.

Premièrement, nous devons éviter une catastrophe humanitaire provoquée par un conflit. Au cours du dernier mandat de l'Indonésie au Conseil de sécurité, nous n'avons cessé de souligner que la sécurité alimentaire est un élément indissociable de la protection des civils. Nous avons souligné l'importance des mesures préventives pour qu'une telle catastrophe ne se produise jamais.

À cette fin, ma délégation se félicite des rapports établis par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui constituent un système d'alerte précoce permettant à la communauté internationale de réagir et de prévenir rapidement d'éventuelles catastrophes humanitaires. Néanmoins, la présence d'un système d'alerte précoce ne doit pas nous détourner de la lutte contre les causes profondes des conflits. En fin de compte, la seule réponse à la prévention de toute catastrophe humanitaire provoquée par un conflit est la paix.

Deuxièmement, nous restons préoccupés par les entraves récurrentes à la liberté de circulation des soldats de la paix des Nations Unies dans de nombreuses zones d'opération, notamment pour la fourniture de l'aide humanitaire. Le rôle des forces de maintien de la paix est essentiel pour assurer l'acheminement sûr et ordonné de l'aide humanitaire, en particulier de la nourriture, dans les zones de conflit. Cela est d'autant plus vrai que les missions des Nations Unies sont confrontées à des défis géographiques dans les zones d'opération, comme le Soudan du Sud et la République démocratique du Congo. L'Indonésie appelle toutes les parties à assurer la sûreté, la sécurité et la santé des soldats de la paix, ainsi que des travailleurs humanitaires, dans l'exercice de leurs fonctions.

Troisièmement, il faut renforcer la coopération internationale. L'Indonésie est toujours à l'avant-garde de la promotion du multilatéralisme. Nous appelons la communauté internationale à renforcer la coopération en matière de financement et de fourniture de l'aide humanitaire, notamment par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial. L'Indonésie souligne également le rôle crucial des organisations régionales dans l'appui à cet effort. Dans le même temps, les efforts internationaux visant à assurer la sécurité alimentaire dans les zones touchées par les conflits doivent aller de pair avec les efforts visant à renforcer la capacité des pays à protéger leurs populations, y compris leur sécurité alimentaire.

En conclusion, il est clair que pour mettre fin à la faim et à la famine dans les zones de conflit, tous les pays doivent travailler ensemble. L'Indonésie reste déterminée à travailler avec les autres États Membres de l'ONU pour renforcer notre effort collectif dans cette entreprise vertueuse.

Annexe 39

Déclaration de la Délégation du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que les États-Unis, d'avoir organisé ce débat important aujourd'hui pour discuter des risques d'insécurité alimentaire, des vulnérabilités et des réponses à ce fléau dû aux conflits.

La famine est évitable et, pour les millions de personnes pour qui chaque jour est une question de survie, nous devons faire davantage pour prévenir le niveau d'insécurité alimentaire. La faim, l'insécurité alimentaire et le risque de famine sont souvent les conséquences de problèmes plus profonds. Dans de nombreux endroits où nous, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), travaillons, nous constatons que les facteurs d'insécurité alimentaire peuvent parfois découler d'un conflit armé ou être indépendants de celui-ci. Ces facteurs peuvent aller de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques aux perturbations des systèmes alimentaires et à l'endommagement ou à la destruction d'infrastructures clés, de denrées alimentaires, de cultures et de bétail, ainsi qu'à un accès humanitaire incertain.

Les signes avant-coureurs, tels que des systèmes de santé défaillants, des infrastructures endommagées ou inexistantes et des chocs économiques, sont souvent présents pendant des mois, voire des années. Aujourd'hui, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a ajouté une pression énorme et prononcée à ces facteurs de stress. Il faut s'attaquer aux conséquences humanitaires de la faim, mais nous devons également traiter et prévenir ses causes. À cette fin, le CICR souhaite formuler trois recommandations clés.

Premièrement, nous devons travailler avec toutes les parties à un conflit armé pour un meilleur respect du droit international humanitaire. Le droit international humanitaire prévoit des règles qui, si elles sont respectées, peuvent contribuer à atténuer la faim et l'insécurité alimentaire et à prévenir la famine dans les conflits armés. Les règles sur la conduite des hostilités protègent les civils et les biens de caractère civil, qui comprennent les infrastructures, les terres et les autres biens indispensables pour éviter la pénurie de ressources et garantir à la population civile un accès suffisant à la nourriture.

Il est interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de rendre inutilisables de toute autre manière les biens indispensables à la survie de la population civile, notamment les denrées alimentaires, les zones agricoles, les récoltes et le bétail, ainsi que les installations et les réserves d'eau potable. En outre, il est interdit d'affamer les civils en tant que méthode de guerre.

Deuxièmement, nous devons agir rapidement pour prévenir la famine et l'insécurité alimentaire, notamment pour préserver la santé des enfants et des mères. Alors qu'un accès humanitaire rapide et sans entrave est essentiel lors d'une crise alimentaire grave, les acteurs de l'humanitaire et du développement doivent travailler ensemble avant les urgences pour s'attaquer aux restrictions et relever les défis qui perturbent les systèmes alimentaires dans les zones touchées par les conflits, ce qui empêche finalement les populations de rester en situation de sécurité alimentaire.

L'importance de garantir le bon fonctionnement des systèmes alimentaires et des marchés locaux est un élément majeur reflété dans la résolution 2417 (2018) qui ne doit pas être négligé. Cela nécessite une meilleure reconnaissance de la manière dont les différentes composantes des systèmes alimentaires sont fragilisées par les conflits et dont les différents acteurs peuvent jouer un rôle d'atténuation ou d'exacerbation aux niveaux local, national et transnational. Les femmes, par exemple, jouent un

rôle d'atténuation. Elles sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale, et dans les pays touchés par des conflits, ce pourcentage est souvent bien plus élevé.

Enfin, nous constatons de plus en plus que la combinaison des conflits armés et des risques climatiques exacerbe l'insécurité alimentaire et a des conséquences humanitaires dramatiques. L'insécurité alimentaire et la malnutrition sont nettement plus graves dans les pays dont les systèmes agricoles dépendent fortement des conditions météorologiques et où les moyens de subsistance sont essentiellement agricoles. L'impact des conflits armés diminue la résilience des populations et la capacité des institutions à atténuer ces chocs combinés.

Pour y répondre, un investissement pluriannuel plus important dans les efforts d'adaptation des États touchés par des conflits permettra de garantir que les populations reçoivent le soutien nécessaire pour renforcer leur résilience face à un climat changeant, y compris l'impact sur leur sécurité alimentaire.

Ces trois recommandations prises ensemble peuvent s'attaquer à certaines des principales causes de l'insécurité alimentaire et, à leur tour, contribuer à prévenir la famine.

Annexe 40

Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Selon le rapport intitulé *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020*, actuellement, près de 690 millions de personnes, soit 8,9 % de la population mondiale, « ont faim ». Cela représente « 10 millions de personnes de plus en un an et près de 60 millions en cinq ans ». Le nombre de personnes touchées par « l'insécurité alimentaire grave » montre également une tendance à la hausse. De même, « la pandémie de COVID-19 pourrait ajouter entre 83 et 132 millions de personnes au nombre total de personnes sous-alimentées dans le monde ».

Ces faits alarmants indiquent que nous sommes revenus aux niveaux de faim de 2015 et que l'élimination de la faim à l'horizon 2030 est loin d'être acquise. Cette tendance souligne également la nécessité impérieuse de lutter contre l'insécurité alimentaire.

À cette fin, en règle générale, il importe de garantir la réalisation du droit à l'alimentation de chaque personne, partout et en toutes circonstances, en temps de paix comme en temps de guerre. Comme le précise la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition de 1974, être « libéré de la faim et de la malnutrition » est un « droit inaliénable ». La pleine réalisation de ce droit exige une approche globale et des mesures décisives aux niveaux national et international, notamment en s'attachant à lutter contre toutes les causes profondes de l'insécurité alimentaire, ainsi qu'une coopération et une aide internationales cohérentes. Ainsi, les États, à qui incombe au premier chef la responsabilité de leur propre développement socioéconomique, doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour « respecter, protéger et réaliser le droit à l'alimentation » au niveau national. Pour qu'ils puissent aboutir, les efforts visant à garantir la sécurité alimentaire au niveau national doivent être menés dans un environnement international favorable.

Le rôle essentiel de la coopération internationale est reconnu dans de nombreux instruments internationaux, notamment le paragraphe 3 de l'Article 1 et les Articles 55 et 56 de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que les organes compétents et les organismes spécialisés du système des Nations Unies, doivent redoubler d'efforts à cette fin.

De même, l'insécurité alimentaire aiguë causée par les conflits doit être prise en compte par le Conseil de sécurité, qui doit exhorter toutes les parties à des conflits à garantir le strict respect du droit international humanitaire, qui protège notamment l'accès des civils à l'alimentation en période de conflit armé et d'occupation et interdit d'affamer les civils en tant que méthode de guerre. Il convient de souligner que lorsqu'il impose des sanctions au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité ne doit en aucune circonstance viser, directement ou indirectement, le commerce humanitaire, en particulier de vivres et de médicaments.

Dans ce contexte, rien n'est plus urgent que la levée immédiate du blocus inhumain imposé contre le peuple yéménite, qui est à l'origine de la pire crise humanitaire de l'histoire mondiale contemporaine. De même, le blocus illégal de Gaza, qui entrave gravement le droit à l'alimentation du peuple palestinien opprimé, doit être levé immédiatement.

Un des principaux obstacles à la pleine réalisation du droit à l'alimentation, en temps de paix comme en temps de conflit, est l'application de sanctions. En tant qu'outil visant à infliger une peine collective à tout un pays, les sanctions violent tous les droits fondamentaux des pays visés, notamment le droit à l'alimentation, provoquant l'insécurité alimentaire.

À tous égards, les mesures coercitives unilatérales, y compris les sanctions, sont inhumaines, immorales et illégales, et du fait de leurs conséquences profondes, dévastatrices et à long terme, sont aussi brutales que le terrorisme et aussi criminelles que les crimes internationaux les plus graves, notamment les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les sanctions accablent encore davantage les pays visés.

Dans ce contexte, les sanctions imposées par les États-Unis à l'Iran limitent considérablement notre accès aux articles humanitaires, notamment les vivres, les médicaments et le matériel médical, et limitent notre capacité à lutter efficacement contre la COVID-19. En effet, en ces temps difficiles, rien n'est plus humain que de dénoncer des politiques comme la militarisation des fournitures humanitaires, en particulier les médicaments et les produits alimentaires.

Comme le stipule la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, « Aucun État ne peut appliquer ni encourager l'usage de mesures économiques, politiques ou de toute autre nature pour contraindre un autre État ». Par conséquent, tous les États doivent s'abstenir de prendre des mesures qui, entre autres choses, compromettent l'exercice du droit à l'alimentation dans d'autres pays.

En 2002, dans la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, les dirigeants mondiaux ont réitéré que « la nourriture ne doit pas être utilisée comme instrument de pression politique et économique » et réaffirmé « la nécessité de s'abstenir de mesures unilatérales qui ... mettraient en danger la sécurité alimentaire » (*A/57/499, annexe*). La levée immédiate des sanctions doit donc être considérée comme un élément fondamental des efforts visant à remédier à l'insécurité alimentaire.

Il est tout aussi important de promouvoir la coopération et l'aide internationales pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Au paragraphe 2 de l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les États ont reconnu « le droit fondamental qu'à toute personne d'être à l'abri de la faim » et décidé « [d']adopter[...], individuellement et au moyen de la coopération internationale », les mesures nécessaires pour réaliser pleinement, entre autres choses, le droit à l'alimentation.

Enfin et surtout, comme indiqué dans la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition, « La société d'aujourd'hui possède déjà des ressources, des capacités organisationnelles et une technologie suffisantes, et, partant, les moyens » (*E/CONF.65/20, chap. I, par. 1*) d'éliminer la faim. En conséquence, la pleine réalisation du « droit inaliénable d'être libéré de la faim et de la malnutrition » et les éléments clefs de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité, l'accessibilité, le caractère adéquat et la viabilité, reposent sur le respect total et effectif par tous les États de leurs obligations respectives, en particulier le strict respect des buts et principes de l'ONU.

Annexe 41**Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Italie s'associe à la déclaration présentée au nom de l'Union européenne (annexe 33) et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Depuis 2018, lorsque le Conseil de sécurité a reconnu pour la première fois le lien entre les conflits armés et la faim dans la résolution 2417 (2018), le nombre de personnes exposées au risque d'insécurité alimentaire a considérablement augmenté. Comme indiqué dans les rapports pertinents de l'ONU, le nombre d'enfants souffrant de malnutrition sévère continue d'augmenter de manière exponentielle en raison des conflits.

Cette situation, qui continue de s'aggraver, aura inmanquablement des effets multiformes et durables. Les enfants en situation d'insécurité alimentaire sont exposés à des problèmes de santé à long terme et à des risques d'abandon scolaire précoce. L'insécurité alimentaire expose également davantage les filles aux risques de mariage forcé précoce et d'exploitation sexuelle.

Dans certains cas, le lien entre les conflits et la famine atteint des niveaux inacceptables, lorsque les parties à un conflit affament les civils en tant que méthode de guerre. De telles pratiques vont clairement à l'encontre du droit international humanitaire et doivent faire l'objet d'enquêtes et de poursuites en tant que crimes de guerre de la part de la Cour pénale internationale.

La faim causée par les conflits est également la conséquence du déni d'un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave, qui empêche les acteurs humanitaires d'atteindre toutes les communautés vulnérables et contribue à l'augmentation du nombre de déplacés et de réfugiés, en particulier à la lumière des conséquences dévastatrices de la pandémie et de ses répercussions sur l'aide humanitaire. Il est donc capital de renouveler notre engagement international à respecter le droit international humanitaire en garantissant non seulement la protection des civils, mais également l'accès humanitaire aux populations touchées.

Il est également indispensable d'assurer pleinement la protection de tous les acteurs humanitaires sur le terrain. La mort tragique de l'Ambassadeur italien en République démocratique du Congo, Luca Attanasio, du militaire chargé de sa protection, le carabinier Vittorio Iacovacci, et du chauffeur du convoi du Programme alimentaire mondial (PAM), Mustapha Milambo, a été un rappel choquant de la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité de tous les acteurs humanitaires, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et au droit international humanitaire.

Les crises alimentaires exigent des réponses urgentes et efficaces, notamment dans les situations de famine exacerbées par les conflits. C'est pourquoi l'Italie a progressivement augmenté sa contribution financière au Fonds central pour les interventions d'urgence afin d'appuyer des interventions humanitaires rapides et efficaces. Parallèlement, nous avons accru notre contribution humanitaire dans le domaine de la sécurité alimentaire, en affectant plus de 50 millions de dollars en 2020 notamment au Sahel central et à la région de la Corne de l'Afrique.

La sécurité alimentaire et la nutrition ont toujours été un élément important de la politique étrangère de l'Italie et restent au cœur de notre approche globale du développement durable, conformément au lien entre la paix, l'action humanitaire et le développement. Cela se reflète également dans notre appui de longue date aux institutions basées à Rome, à savoir l'Organisation des Nations Unies

pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PAM et le Fonds international de développement agricole, ainsi que dans notre présidence du Groupe des Amis de la sécurité alimentaire et de la nutrition à New York. Plus récemment, l'Italie a promu, en partenariat avec la FAO, la constitution d'une instance multipartite, appelée « Coalition alimentaire », pour une action mondiale unifiée en réponse aux conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur les systèmes alimentaires.

La promotion d'une action coordonnée et collective susceptible d'aider les systèmes alimentaires locaux à survivre à un cycle de crise prolongé sera au cœur du Sommet sur les systèmes alimentaires, qui offre une occasion opportune de réaliser des avancées importantes vers la mise en place de systèmes alimentaires durables. L'un des cinq volets d'action du Sommet est consacré au renforcement de la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et aux stress, ainsi qu'à la garantie du fonctionnement des systèmes alimentaires dans les zones exposées aux conflits, aux catastrophes naturelles ou à de futures pandémies, deux objectifs particulièrement pertinents dans le cadre du débat actuel. L'Italie contribue activement à la préparation du Sommet et se réjouit d'accueillir le pré-sommet à Rome.

Enfin et surtout, l'Italie s'est engagée à maintenir la sécurité alimentaire et la nutrition au centre de l'ordre du jour de sa présidence du Groupe des Vingt, notamment par le biais des travaux qui seront réalisés en amont des réunions des ministres du développement et de l'agriculture, dans le but de promouvoir une approche transformationnelle et systémique qui puisse profiter à tous, notamment aux plus vulnérables et dans les contextes les plus fragiles.

Annexe 42**Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais commencer par remercier les États-Unis d'avoir organisé cette importante réunion. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs exposés.

En tant que fervent défenseur du concept de sécurité humaine, le Japon attache une grande importance à l'accès à une nutrition de qualité partout dans le monde. Il se fait l'écho de la nécessité urgente de répondre à la détérioration de la sécurité alimentaire mondiale résultant des conséquences socioéconomiques de la maladie à coronavirus (COVID-19), qui s'est soldé par le nombre le plus élevé de personnes sous-alimentées. L'aide humanitaire doit être acheminée rapidement et efficacement.

Cette année marque le cinquième anniversaire de la résolution 2286 (2016), sur les soins de santé dans les conflits armés, à laquelle le Japon a contribué en 2016 en tant que corédacteur. Malgré l'adoption de cette résolution et de la résolution 2417 (2018) qui a suivi, sur les conflits et la faim, il est regrettable que nous continuions à assister à une augmentation des attaques visant le personnel médical et humanitaire et leurs installations dans les zones de conflit. L'accès sûr et sans entrave du personnel humanitaire aux civils en situation de conflit reste une question hautement prioritaire. Le Conseil de sécurité doit user de son influence dans toute la mesure du possible pour faciliter la mise en œuvre de ses résolutions pertinentes et veiller à ce que les dispositions essentielles du droit international humanitaire soient respectées.

Le Japon souhaite saisir cette occasion pour rendre hommage au Programme alimentaire mondial (PAM) pour ses efforts dévoués en vue de mettre un terme à la faim dans le monde, comme l'a fait le Comité Nobel l'année dernière en lui décernant son prix de la paix. La nouvelle a été chaleureusement accueillie par le Japon, l'un des principaux donateurs du PAM, qui lui a versé 196 millions de dollars l'année dernière. Au début de cette année, nous avons décidé de lui accorder une contribution supplémentaire de plus de 158 millions de dollars.

Le Japon est un partenaire fidèle du PAM dans ses efforts visant à améliorer la sécurité alimentaire dans le monde, notamment en ce qui concerne l'aide aux personnes les plus vulnérables touchées par des conflits. Au Yémen, le Japon a décidé d'octroyer 25 millions de dollars au PAM cette année pour répondre à la crise alimentaire aiguë, assurant ainsi un soutien nutritionnel à plus de 2,8 millions de personnes. En République démocratique du Congo, où le conflit prolongé et la violence ont provoqué une grave insécurité alimentaire, le Japon a décidé de verser plus de 8,3 millions de dollars au PAM cette année afin de fournir à 66 000 personnes une aide alimentaire d'urgence et à 31 000 enfants des repas scolaires pendant 10 mois. Nous avons également décidé de débloquer 20,5 millions de dollars pour les réfugiés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil de la région du Sahel, où plus de 668 000 personnes auront accès à la nourriture et à la nutrition cette année grâce au PAM.

Le Japon est déterminé à continuer de déployer tous les efforts possibles pour lutter contre l'insécurité alimentaire, notamment dans les situations de conflit armé. Nous appuyons pleinement l'initiative du Secrétaire général concernant le Sommet sur les systèmes alimentaires, qui aura lieu pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre. Le Japon accueillera également le sommet 2021 de la nutrition pour la croissance, qui se tiendra à Tokyo en décembre, afin d'accélérer les efforts mondiaux de lutte contre la malnutrition. Nous avons hâte de travailler en étroite collaboration avec l'ONU dans cette entreprise.

Annexe 43**Déclaration de M. Ayman Safadi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés du Royaume hachémite de Jordanie**

[Original : arabe]

Que la paix, la miséricorde et les bénédictions de Dieu soient sur vous.

La sécurité alimentaire est devenue une préoccupation mondiale et constitue l'un des défis les plus importants auxquels nous sommes tous confrontés, notamment au Moyen-Orient, où les conflits ont exacerbé les souffrances et restreint l'accès à la nourriture, aux médicaments et aux produits de première nécessité. Les conflits constituent également un obstacle majeur au travail des institutions internationales qui dirigent les efforts d'aide et à leur capacité d'atteindre les groupes les plus nécessiteux.

Environ 690 millions de personnes dans le monde manquent de nourriture. Chaque année, près de 9 millions de personnes meurent de malnutrition.

Au Yémen, théâtre de la pire crise humanitaire du monde aujourd'hui, plus de 16 millions de personnes souffrent de la faim, dont 5 millions sont à deux doigts de la famine. Les taux de malnutrition ont atteint des niveaux record, avec près de 400 000 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë dans le pays. En Syrie, le nombre de personnes qui ne reçoivent pas régulièrement une alimentation suffisante s'élève à 12,4 millions, dont 4,5 millions ont rejoint cette catégorie l'année dernière.

Il est donc plus urgent que jamais de renforcer la coopération et la coordination internationales pour prévenir une crise mondiale de pénurie alimentaire et de malnutrition. La sécurité alimentaire et les conflits sont liés, et leur traitement nécessite des solutions globales fondées sur une approche internationale solide et une coordination internationale efficace.

La réponse à la sécurité alimentaire, en particulier dans les zones fragiles et touchées par des conflits, doit s'attaquer aux causes et facteurs interconnectés qui entravent le développement. Pour ce faire, elle doit, par exemple, renforcer la cohésion sociale, développer le secteur privé, créer des emplois et réduire les risques et les conséquences des conflits. La prise en compte de tous ces facteurs peut améliorer la sécurité alimentaire.

La pandémie de coronavirus a entraîné une hausse notable de l'insécurité alimentaire dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. La sécurité alimentaire était, avant même la pandémie, déjà confrontée à un certain nombre de défis graves, notamment les changements climatiques, la pénurie d'eau potable dans le monde, les crises économiques mondiales, les troubles régionaux et la crise mondiale des réfugiés. Tous ces défis assombrissent les perspectives de l'approvisionnement alimentaire des réfugiés comme des communautés d'accueil.

La Jordanie, qui accueille le deuxième plus grand nombre de réfugiés par habitant au monde, reste déterminée à protéger les réfugiés et à leur fournir les moyens d'une subsistance décente, qu'il s'agisse de nourriture, de médicaments ou de produits de première nécessité. Récemment, dans le cadre de son plan de lutte contre la pandémie, la Jordanie a tenu à administrer le vaccin aux réfugiés, devenant ainsi le premier pays au monde à les vacciner gratuitement.

En Jordanie, le secteur agro-alimentaire fait vivre environ un quart de la population et constitue l'une des principales sources d'emploi pour les réfugiés et les femmes dans la société jordanienne. Depuis le début de la pandémie, le secteur s'est

révélé être un maillon fort de la chaîne d'approvisionnement mondiale, et il recèle un considérable potentiel d'expansion, grâce à des investissements plus importants et à un recours accru aux technologies, aux énergies alternatives et aux projets régionaux. La Jordanie est prête à mobiliser toutes ses capacités, en particulier dans les secteurs alimentaire et pharmaceutique, pour devenir un centre régional d'approvisionnement et de stockage.

Pour terminer, Madame la Présidente, je tiens à souligner que la Jordanie soutient vos efforts louables. Pour reprendre les propos tenus par S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein dans le cadre du Forum économique mondial de Davos, en janvier :

« La pandémie nous a tous mis sur un pied d'égalité. Tandis que nous nous tournons vers l'avenir, cela doit être un des enseignements positifs que nous tirerons de cette période difficile. Faisons en sorte que notre empathie soit le moteur de nos progrès et de notre relèvement, cependant que nous construisons des passerelles qui échanger non seulement des fournitures et compétences vitales, mais aussi des espoirs et des idées positives. J'espère que nous laisserons notre humanité nous montrer la voie. »

Annexe 44

Déclaration de M. Magzhan Ilyassov, Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom du Groupe des pays en développement sans littoral

Nous remercions la présidence américaine du Conseil de sécurité d'avoir focalisé l'attention sur la résolution 2417 (2018), laquelle représente le fil directeur du Sommet sur les systèmes alimentaires qui sera convoqué pendant la semaine de haut niveau en septembre 2021. Dans ce contexte, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 32 pays en développement sans littoral (PDSL) du monde et de présenter une voie par laquelle l'agriculture et les systèmes alimentaires peuvent devenir l'épine dorsale de nos économies et du développement durable.

En tout premier lieu, cependant, nous devons prendre acte des nombreux défis complexes auxquels les PDSL sont confrontés. Ces problèmes résultent de leur éloignement géographique, de leur manque d'accès direct à la mer et du niveau élevé des droits de transport et tarifs douaniers liés aux pays de transit. C'est ce qui explique qu'un tiers de la population des pays en développement sans littoral vit dans l'extrême pauvreté, et qu'une insécurité alimentaire modérée voire grave persiste. D'après le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020*, 16 pays en développement sans littoral figurent parmi les 50 pays traversant une crise alimentaire grave.

Deuxièmement, il faut bien comprendre que cette fragilité découle du coût des produits alimentaires importés, ainsi que des prix des denrées alimentaires nationales, qui sont trois fois plus élevés dans les PDSL que dans les régions non enclavées.

Troisièmement, le poids de cette charge est souvent supporté par les populations vulnérables qui sont menacées par les changements climatiques, lesquels ont des incidences dévastatrices sur quelque 54 % du territoire des PDSL, composé de zones arides et semi-arides ou de terres sèches ne convenant pas pour l'agriculture.

Quatrièmement, depuis l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'insécurité alimentaire et les risques d'instabilité dans les PDSL ont augmenté plus rapidement que leur capacité à faire face à cette spirale.

À la lumière de ce qui précède, nous avons compris que nous ne pourrions avoir une incidence durable sur la paix que si les initiatives en matière de sécurité alimentaire et de nutrition sont mises en œuvre dans le cadre d'un ensemble plus vaste et plus divers de stratégies multisectorielles, axées sur l'humanitaire, le développement et la paix, pour éviter les conflits. Ainsi, au lieu de réponses à court terme, les PDSL auront besoin d'un appui financier et technique suffisant pour investir à plus long terme dans le renforcement de la résilience et la préparation aux catastrophes, en complément de leurs propres ressources. Par conséquent, la coopération internationale du système des Nations Unies, des partenaires de développement et des donateurs contribuera à mettre en place des moyens de subsistance résilients et des programmes tenant compte des risques pour réduire la pauvreté et mettre effectivement en œuvre la résolution 2417 (2018).

Cela étant, la situation est complexe. Nombre de crises alimentaires provoquées par un conflit en cours ailleurs sont susceptibles d'aggraver les crises économiques générales dans les PDSL ou dans les pays de transit voisins. C'est pourquoi nous pensons qu'un référent ou envoyé pour la sécurité alimentaire serait utile pour aiguiller et surveiller le processus aux niveaux régional et mondial. Pour les PDSL, pérenniser la paix ne doit pas être une activité restreinte à la sortie de conflit, mais au contraire être une priorité dès les phases de pré-conflit, avec des initiatives d'aide à la subsistance, une facilitation des approches communautaires, et un renforcement

des capacités des institutions gouvernementales et de la société civile. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons prévenir les perturbations de la sécurité alimentaire et les déplacements.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, favorisera considérablement l'autonomisation économique des femmes. Elle renforcera également les mesures de protection sociale et comblera ainsi l'écart entre les hommes et les femmes dans l'agriculture, avec la mobilisation des groupes de jeunes.

Enfin, le Groupe appelle également tous les acteurs à honorer leurs obligations, en vertu du droit international humanitaire, de protéger les biens de caractère civil liés à l'alimentation, notamment les exploitations agricoles, les marchés, les systèmes d'eau, les usines, les sites de traitement et de stockage des produits alimentaires, les centres de distribution et les moyens de transport de la nourriture.

Pour terminer, les pays en développement sans littoral doivent être placés au centre des priorités internationales liées à la sécurité alimentaire. Le Groupe entend coopérer pleinement pour faire du Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021 une manifestation historique qui profitera à la sécurité de notre humanité commune.

Annexe 45

Déclaration de M^{me} Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que les États-Unis, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars, et d'avoir choisi de consacrer le présent débat public à la sécurité alimentaire.

Le fait que des enfants aillent se coucher le ventre vide devrait être, pour notre monde comme pour le Conseil de sécurité, la plus importante question liée à la paix et la sécurité.

Le monde est confronté à l'une des épreuves les plus difficiles de notre histoire moderne. À cause d'une pandémie qui a mis notre monde à genoux, des millions de personnes dans le monde entier sont désormais affamées et le ventre vide. La faim et l'aggravation de l'insécurité alimentaire n'ont pas attendu la pandémie. Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le nombre de personnes sous-alimentées est passé de 624 millions en 2014 à 688 millions en 2019. Mais la maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé la situation.

C'est le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial qui a lancé la mise en garde la plus dramatique lorsqu'il a déclaré que le monde pourrait « être confront[é] à une multitude de famines de proportions bibliques » (S/2020/340, *annexe II*). D'après lui, la crise économique et les conflits, associés à un recul de l'aide, pourraient aboutir à une convergence telle qu'il « existe un réel danger que les conséquences économiques de la COVID-19 fassent plus de victimes que le virus lui-même » (*ibid.*).

Parmi les facteurs qui sous-tendent l'insécurité alimentaire et la faim figurent les chocs économiques, les conflits et les crises prolongées, l'accès à la nourriture, les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes. Le ralentissement de la conjoncture, avant même la pandémie, dans les économies du monde entier avait entraîné une croissance négative dans de nombreuses régions, ainsi que des difficultés pour les populations, notamment dans les pays vulnérables et à faible revenu. Associée à la baisse des prix du pétrole, cette situation pourrait, selon la Banque mondiale, entraîner une diminution d'au moins 14 % des envois de fonds vers les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire en 2021, en conséquence de quoi 33 millions de personnes supplémentaires seraient menacées par la faim.

Les conflits font partie des causes les plus fréquentes de la faim. Onze des 12 pays qui, selon la Banque mondiale, sont des points chauds en matière de sécurité alimentaire – des zones où le risque de crise d'insécurité alimentaire est le plus élevé – figurent sur la liste des situations de fragilité ou de conflit établie par la Banque mondiale en 2021.

Les changements climatiques et les sécheresses provoquaient déjà des perturbations et des difficultés dans de nombreux pays du monde. Dans certains pays, la production de blé a diminué de 50 % en raison de la sécheresse.

Puis la pandémie de COVID-19 a frappé. Elle a plongé l'économie mondiale dans la pire récession depuis la Seconde Guerre mondiale, selon l'Earth Institute de l'Université Columbia. D'après les estimations de la Banque mondiale, la pandémie risque de faire basculer 150 millions de personnes dans le monde dans l'extrême pauvreté d'ici à 2021.

La faim augmente sur tous les continents et touche de manière disproportionnée les pays pauvres et à faible revenu. Selon Cynthia Rosenzweig, chargée de recherche principale à l'Institut Goddard d'études spatiales de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis, ces conséquences de la COVID-19 sur la faim devraient « perdurer pendant des décennies, voire jusqu'en 2050 ».

Les lourdes conséquences de la pandémie sur la sécurité alimentaire sont dues aux énormes perturbations qu'elle a entraînées en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement alimentaire, aux longues fermetures, aux pertes d'emplois, à la hausse des prix à la consommation – les prix mondiaux des denrées alimentaires ont atteint en 2020 leur niveau le plus élevé depuis six ans, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – et aux restrictions commerciales qui exacerbent la gravité de la crise de la sécurité alimentaire. Tout cela a inversé des décennies de progrès en matière de lutte contre la faim.

La crise de la sécurité alimentaire a surtout touché les États fragiles et à faible revenu en raison des mesures de confinement et de la faiblesse de leurs infrastructures, et parce que la plupart d'entre eux sont tributaires des importations alimentaires. Les problèmes d'intégration des groupes vulnérables et des déplacés ont ajouté à leurs difficultés en raison de la volatilité des produits alimentaires de base.

Cette situation est plus prononcée au Moyen-Orient qu'ailleurs car dans cette région, les conflits, les changements climatiques, les chocs et les perturbations économiques ont entraîné la pire crise alimentaire que de nombreux pays aient connue. La région du Moyen-Orient est l'une des plus vulnérables du monde en matière de sécurité alimentaire. Elle fait partie des plus grands importateurs de denrées alimentaires au monde, ce qui la rend plus vulnérable face aux perturbations du commerce et de la chaîne d'approvisionnement.

La région a connu une croissance négative en 2020, les prix du pétrole étant à leur plus bas niveau depuis des décennies, ce qui a eu des conséquences négatives aussi bien sur les économies locales que sur les expatriés, et a entraîné une baisse d'activité dans les secteurs du tourisme et des voyages. Les sécheresses dues aux changements climatiques ont décimé la production de certains produits alimentaires, et l'accès aux produits alimentaires est devenu un grave problème en raison des mesures de confinement.

Les conflits au Yémen, en Syrie et en Libye ont provoqué des crises alimentaires d'une ampleur sans précédent. Au Yémen, 80 % de la population avait besoin d'une aide humanitaire. En Syrie, la moitié de la population se trouve désormais en situation d'insécurité alimentaire et a besoin d'une aide alimentaire et d'une aide à la subsistance, selon le Réseau mondial contre les crises alimentaires.

Les personnes déplacées au sein de la région sont les plus vulnérables, mais les communautés qui les ont accueillies ne sont pas mieux loties, notamment au Liban. Les Palestiniens, principalement à Gaza, sont en situation d'insécurité alimentaire et ont besoin d'aide, selon les organisations humanitaires. Les réfugiés au Liban et en Jordanie ont également été durement touchés par la situation dans la région.

Les prix des denrées alimentaires ont augmenté partout dans le monde de près de 20 % entre janvier 2020 et janvier 2021. Par exemple, le coût mensuel des denrées alimentaires en Syrie a augmenté de 240 %, et le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire a augmenté de 1,4 million. Depuis 2019, le prix du blé au Soudan du Sud a augmenté de 62 % ; celui du riz au Nigéria a augmenté de 30 % ; et celui du maïs au Kenya a augmenté de 60 %. Cela a aggravé l'insécurité alimentaire qui touchait des centaines de millions de personnes dans les pays en développement. En outre, l'invasion de criquets pèlerins en Afrique a eu des conséquences catastrophiques et a plongé des millions de personnes supplémentaires dans la faim. La pandémie a poussé plus d'un milliard d'enfants à quitter l'école, de l'Afrique à l'Amérique latine en passant par le Moyen-Orient. En conséquence, des millions d'écoliers souffrent désormais de faim car dans les pays pauvres, ils comptaient sur les repas scolaires pour se nourrir.

Au Liban, la pandémie a frappé un pays qui croule sous le poids d'une crise financière, d'une impasse politique et d'une explosion qui a détruit non seulement une grande partie de la ville de Beyrouth, mais aussi les silos à blé du pays dans le port, où sont stockées les réserves de blé du Liban.

Un rapport du Secrétaire général indique que la crise économique et financière au Liban qui va en s'aggravant a fait basculer plus de la moitié de la population dans la pauvreté. Le rapport fait état d'une contraction de 20 % du produit intérieur brut en 2020.

Les individus ont perdu leurs économies et l'accès des déposants à leurs comptes est fortement restreint, tout cela sur fond d'une crise financière débilante, au cours de laquelle la livre libanaise a perdu 85 % de sa valeur depuis octobre 2019. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 145 % de novembre 2019 à novembre 2020, et les prix des aliments et des boissons ont augmenté d'environ 402 % pendant la même période.

La semaine dernière, la situation a empiré suite à la chute de la livre libanaise, qui a atteint un niveau presque record de 10 750 livres pour un dollar américain, alors que 1 500 livres s'échangeaient contre un dollar en 2019. Selon la Banque mondiale, « les taux de pauvreté et d'extrême pauvreté des ménages libanais au cours de l'année 2020 ont augmenté jusqu'à atteindre respectivement 45 % et 22 % ».

Cette crise a provoqué une crise de sécurité alimentaire et la faim parmi les populations les plus vulnérables, une situation sans précédent au Liban. Le Premier Ministre a mis en garde contre le risque d'une crise alimentaire et l'année dernière, avant même que la crise ne s'aggrave, les responsables du Programme alimentaire mondial ont attiré l'attention sur le fait que plus d'un million de Libanais risquaient de se retrouver en dessous du seuil de pauvreté alimentaire en 2020.

La situation des Syriens déplacés au Liban est également devenue plus difficile en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la perte de valeur de la livre libanaise.

La sécurité alimentaire et la faim résultant de la pandémie de COVID-19 doivent être abordées aux niveaux local et mondial. Les institutions internationales augmentent leur aide, mais la base de donateurs internationaux et les ressources diminuent étant donné que la crise a désormais un caractère mondial et que tout le monde souffre. La solution réside dans la coopération internationale, en travaillant avec des organisations internationales multilatérales, afin de préserver le commerce alimentaire entre les pays et de mettre fin aux restrictions commerciales.

Mais, plus important encore, la sécurité alimentaire ne peut être sauvegardée que dans un environnement pacifique. Il incombe au Conseil de sécurité de prendre des mesures sérieuses pour mettre fin aux conflits dans le monde afin d'éliminer l'insécurité alimentaire et de lutter contre la faim. Les conflits sont comme des feux qui dévorent les moyens de subsistance et le pain quotidien des populations. Pour nourrir les pauvres, nous devons faire taire les armes qui les privent de leur pain quotidien.

Tout comme nous luttons contre la COVID-19 à l'aide d'un vaccin, nous devons lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire en promouvant la paix et le règlement des conflits. La prévention doit rester au cœur des actions collectives du Conseil de sécurité et des États Membres, tout en s'attaquant aux causes profondes afin que les crises ne se transforment pas en conflits à part entière, aggravant ainsi la situation humanitaire.

La mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2417 (2018), et le respect des obligations découlant du droit international humanitaire sont des outils efficaces à cette fin. Il est essentiel de préserver l'acheminement de l'aide humanitaire pendant les conflits pour prévenir la famine et la faim.

Engageons-nous à ne laisser personne souffrir de la faim. Mettons fin à la faim dans le monde en faisant la paix.

Annexe 46

Déclaration de M^{me} ‘Matšepo Molise-Ramakoae, Ministre des affaires étrangères et des relations internationales du Royaume du Lesotho

Je voudrais tout d’abord vous féliciter, Madame la Présidente, d’avoir convoqué ce débat public de haut niveau du Conseil de sécurité sur les conflits et la sécurité alimentaire. La séance d’aujourd’hui atteste de notre engagement et de notre détermination à faire en sorte que les mesures qui s’imposent soient prises en vue de la mise en œuvre de la résolution 2417 (2018).

La promotion de la sécurité alimentaire est l’un des défis majeurs auxquels est confrontée la communauté internationale. L’Afrique subsaharienne semble être confrontée à des contraintes sévères en matière de sécurité alimentaire en raison de plusieurs facteurs, notamment les conflits, les changements climatiques et d’autres problèmes de développement, tels que la faiblesse des institutions politiques, un environnement macroéconomique fragile et un fisc chancelant. La situation a été exacerbée par les effets néfastes de la maladie à coronavirus (COVID-19). En conséquence, la recrudescence des conflits armés en Afrique constitue une menace pour les faibles progrès qui pourraient être accomplis en matière de sécurité alimentaire mondiale.

Le plus destructeur de tous les facteurs engendrant l’insécurité alimentaire semble être les conflits, qui perturbent les moyens de subsistance et multiplient le nombre de réfugiés et de civils déplacés dans les zones de conflit du monde entier. Le Sahel, la Corne de l’Afrique, la région des Grands Lacs, le Yémen et la Syrie sont devenus les régions du monde les plus exposées aux conflits.

Certains universitaires ont élargi le débat en classant de manière générale les causes des conflits armés en facteurs naturels et facteurs humains. D’une part, les facteurs naturels comprennent, sans s’y limiter, les changements climatiques, la taille de la population, la concurrence et la diversité, tandis que d’autre part, les facteurs d’origine humaine comprennent l’extrémisme religieux, le manque de sécurité, le sentiment d’aliénation, la corruption endémique des élites, les systèmes d’information inadéquats et trompeurs, la brutalité militaire, les conditions économiques défavorables, les systèmes décrépis et les infrastructures sous-développées.

Il existe une relation complexe entre l’insécurité alimentaire et les conflits armés violents, car les conflits peuvent affecter la sécurité alimentaire par d’autres moyens et la sécurité alimentaire elle-même a été identifiée comme un facteur déterminant des conflits par certains chercheurs. Les conflits réduisent potentiellement la disponibilité et l’accès à la nourriture, car les combats peuvent perturber la production agricole et les marchés. Au cours d’un conflit, les systèmes alimentaires sont souvent endommagés ; cela comprend les dommages directs, tels que la destruction des cultures ou des terres arables, mais aussi le détournement de la main-d’œuvre du secteur agricole, selon les rapports sur ce sujet. En effet, le rapport de 2017 sur *L’état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, établi par l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole, l’UNICEF, le Programme alimentaire mondial et l’Organisation mondiale de la Santé, a constaté qu’après une longue tendance à la baisse du nombre de personnes sous-alimentées, des augmentations récentes ont été observées plus particulièrement dans les zones touchées par des conflits.

L’Afrique a pris des mesures encourageantes pour relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Lors du sommet de l’Union africaine en Guinée équatoriale en 2014, les chefs d’État et de gouvernement ont adopté un ensemble

remarquable d'objectifs agricoles concrets à atteindre d'ici 2025. Le sommet de Malabo a réaffirmé que l'agriculture devait rester une priorité dans le programme de développement de l'Union africaine et une initiative politique essentielle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté en Afrique. La Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique s'engage à accélérer la croissance agricole en doublant au moins les niveaux actuels de productivité agricole d'ici 2025. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil des principes et valeurs clés du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

Lors de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 2 au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017, une meilleure compréhension des liens entre tous les objectifs de développement durable était évidente. L'objectif de développement durable 2, qui vise à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », met en évidence les liens complexes qui existent entre les autres objectifs de développement.

En ce qui concerne la sous-région de l'Afrique australe, et plus particulièrement le Lesotho, il est primordial de noter que l'absence de conflit armé ces dernières années dans le pays a permis au Royaume du Lesotho de s'engager dans la modernisation de ses systèmes agricoles.

Avec l'aide de la Millennium Challenge Corporation des États-Unis d'Amérique, le Parlement du Lesotho a promulgué la loi de 2010 sur la *Land Administration Authority* service chargé de l'administration des terres, qui a largement contribué à résoudre la question de la sécurité de la propriété foncière, notamment en supprimant les obstacles à l'accès des femmes à la terre. Avec l'aide de ses partenaires de développement, le Lesotho a commencé à appliquer des méthodes agricoles destinées à résister aux aléas climatiques et météorologiques. Cependant, le pays est toujours confronté à des défis majeurs. Les changements climatiques sont l'un de ces défis. Ces dernières années, de graves sécheresses ont dévasté l'ensemble de l'Afrique australe et entraîné de graves pénuries alimentaires. Un autre défi concerne la malnutrition, voire la sous-alimentation des enfants de moins de 5 ans, en particulier ceux qui résident dans les zones rurales.

Le Lesotho a également adopté sa politique alimentaire et nutritionnelle en 2016. Cette politique sert de cadre de référence afin que tous les secteurs et les responsables de la mise en œuvre alignent leurs politiques et programmes, guident l'identification des interventions spécifiques à la sécurité alimentaire et créent un environnement favorable à la sécurité alimentaire. Nous sommes également fiers d'annoncer que notre chef d'État, S.M. le Roi Letsie III, a été, pendant plusieurs années successives, le Champion de l'Union africaine pour la nutrition et également l'Ambassadeur spécial de la FAO pour la nutrition, des fonctions par lesquelles il sensibilise et mobilise les gouvernements, les organisations internationales et le grand public pour mettre un terme à la faim et à la malnutrition.

En conclusion, je souhaite souligner que la capacité à promouvoir la sécurité alimentaire et à nourrir durablement une population croissante d'ici 2030 dépend d'investissements dédiés à l'agriculture, à la protection sociale, à la réduction des risques de catastrophe, à l'éducation, à la santé et aux efforts visant à développer les capacités des agriculteurs et des pêcheurs à produire des aliments et à gérer l'environnement naturel.

Enfin, je souhaite souligner qu'il serait prudent qu'un coordonnateur de l'ONU contribue à guider la mise en œuvre de la résolution 2417 (2018) afin de garantir un accès humanitaire sans entrave aux civils touchés par un conflit armé. Des efforts

mieux coordonnés sont nécessaires pour répondre aux besoins des populations des zones de conflit qui sont touchées par des crises alimentaires majeures et des phénomènes météorologiques anormaux. Ces efforts peuvent être réalisés grâce à des réponses d'urgence ciblées, ainsi qu'à une aide à moyen et long terme visant à soutenir le redressement et à renforcer la résilience, ou, en d'autres termes, à reconstruire en mieux.

Annexe 47

Déclaration de M^{me} Katrin Eggenberger, Ministre des affaires étrangères, de la justice et de la culture du Liechtenstein,

Le Liechtenstein vous souhaite la bienvenue à l'ONU, Madame la Présidente, ainsi qu'à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je salue votre décision d'appeler l'attention du Conseil sur l'interaction complexe entre les conflits et la faim, et je vous suis reconnaissante de m'avoir invité à participer à ce débat. Si nous attendons avec impatience que le Conseil de sécurité rétablisse les niveaux établis de transparence, d'inclusion et de responsabilité – comme d'autres organes de la Charte s'efforcent de le faire – nous espérons également que, dans l'intervalle, des contributions comme celles-ci permettront d'éclairer les délibérations et les décisions du Conseil sur un sujet qui nous concerne tous.

La résolution 2417 (2018) a été une décision marquante dans l'approche globale du Conseil de sécurité en matière de prévention et de règlement des conflits. Cela montre bien que le Conseil doit adopter une conception globale de la sécurité pour remplir efficacement son mandat. Cela montre également que le Conseil de sécurité fait partie d'un système global des Nations Unies qui aspire à réaliser la promesse générationnelle inscrite dans les objectifs de développement durable – une perspective que le Conseil gagnerait à adopter de manière plus complète. Le potentiel du Conseil de sécurité en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire en tant que cause profonde des conflits est vaste et en grande partie inexploité. Dans le même temps, le Conseil de sécurité est responsable en dernier ressort de la résolution des crises alimentaires provoquées par les conflits en garantissant l'accès humanitaire aux personnes dans le besoin. Le bilan du Conseil à cet égard est, malheureusement, également très limité.

Il y a seulement deux semaines, le Conseil de sécurité a été informé du fait déchirant que 60 % de la population syrienne – 12,4 millions de personnes – n'a pas un accès régulier à une alimentation suffisante, sûre et nutritive. Dans le nord-ouest de la Syrie, les enfants souffrent à un niveau sans précédent de la faim et de ses graves conséquences sur la santé. Dix ans d'une guerre menée par les autorités syriennes contre leur propre population représentent également 10 années durant lesquelles le Conseil de sécurité a trahi les attentes du peuple syrien, ce qui entachera singulièrement et durablement son héritage. Si elle est une conséquence directe du conflit armé, la crise humanitaire en Syrie a indubitablement des causes complexes auxquelles il faut remédier dans le contexte d'un règlement politique global pour permettre au pays de s'engager dans la voie de la paix, de la prospérité et de la justice.

Dans le même temps, il est évident que la faim continue d'être utilisée comme instrument de guerre et que les responsables déploient des efforts inlassables pour perpétuer la souffrance dans un climat d'impunité généralisée. L'accès humanitaire continue d'être restreint ou bloqué arbitrairement par les autorités syriennes, qui abusent systématiquement du principe de consentement relatif à l'acheminement d'aide à travers les lignes de front. En conséquence, le canal humanitaire transfrontalier restant est une ligne de vie pour 3 millions de personnes, et le Conseil de sécurité doit le préserver, en y ajoutant idéalement d'autres points de passage en fonction des besoins humanitaires sur le terrain. Si le Conseil faillit à sa responsabilité de faire en sorte qu'une aide puisse être fournie à tous ceux qui en ont besoin, l'Assemblée générale doit être préparée à prendre des mesures complémentaires. Le déni arbitraire d'accès humanitaire est un crime de guerre, tout comme le fait d'affamer une population, qui est pris en compte dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Au cours des 10 dernières années, le Conseil de sécurité n'est jamais parvenu à mettre les auteurs d'atrocités en Syrie face à leurs responsabilités, ce qui a eu des effets dévastateurs en termes de souffrance des civils. Les travaux du Mécanisme international, impartial et indépendant créé par l'Assemblée générale sont donc d'une importance capitale et ouvrent la voie la plus directe vers la justice, en sus des poursuites nationales telles que celles lancées récemment en Allemagne. Compte tenu des moyens juridiques de grande portée à la disposition du Conseil de sécurité, celui-ci doit réexaminer d'urgence sa position hostile à l'encontre de la justice internationale et utiliser son autorité pour veiller à ce que les parties à des conflits respectent le droit international humanitaire.

Le conflit au Yémen se démarque comme une des pires crises d'insécurité alimentaire. L'ONU souligne sans relâche la nécessité que toutes les parties respectent les règles fondamentales de la guerre consacrées par les Conventions de Genève, afin de prévenir une catastrophe humanitaire. Au contraire, la guerre se caractérise par le plus profond mépris du droit international. Les hostilités continuent d'être alimentées par des interventions étrangères, et les conséquences retombent sur le peuple yéménite, dont 80 % ont maintenant besoin d'aide humanitaire. Deux tiers des districts sont exposés au risque de famine, une situation impensable. Nous avons observé à maintes reprises la politisation de l'accès humanitaire. Pour rompre le cycle d'insécurité alimentaire générée par le conflit au Yémen, le Conseil de sécurité doit faire de l'accès humanitaire sa principale priorité et ne doit pas accepter les restrictions imposées à l'ONU et aux autres acteurs humanitaires pour garantir un acheminement sûr et efficace de l'aide. Le Conseil ne sera crédible à cet égard que s'il est prêt à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter sa position. Il a également une responsabilité vis-à-vis des acteurs humanitaires sur le terrain, notamment les nombreux membres dévoués du personnel des Nations Unies.

Les rapports sur le conflit dans la région éthiopienne du Tigré sont extrêmement préoccupants, tant du point de vue humanitaire qu'en matière d'établissement des responsabilités. Le Conseil de sécurité doit garantir d'urgence l'accès des acteurs humanitaires à la région, mettre fin au verrouillage des communications et enquêter sur les allégations d'atrocités. Le Liechtenstein accueille avec satisfaction l'accord conclu entre le Programme alimentaire mondial et le Gouvernement éthiopien concernant l'accès humanitaire, ainsi que le leadership manifesté par l'Irlande dans le cadre des délibérations du Conseil. La principale préoccupation du Conseil de sécurité doit être de veiller à ce que ses conditions soient pleinement respectées pour empêcher que la crise humanitaire ne s'aggrave et prévenir le scénario catastrophe d'une famine dans la région.

Si nous espérons que l'appui du Conseil de sécurité aux efforts régionaux permettra de réaliser prochainement des progrès politiques en vue de remédier à la crise, le Conseil est également tenu de prendre les mesures nécessaires pour réduire les souffrances humaines et améliorer les perspectives d'un règlement politique, dans la mesure du possible. Il est regrettable que le Conseil de sécurité ne se soit pas à ce jour exprimé clairement à cet égard, mais le présent débat devrait donner un nouvel élan à l'action du Conseil.

Annexe 48

Déclaration de la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Malte remercie la présidence américaine d'avoir organisé cet important débat public de haut niveau sur les conflits et l'insécurité alimentaire. Elle saisit cette occasion pour souligner les efforts inlassables et inestimables de David Beasley et de son équipe du Programme alimentaire mondial et les féliciter d'avoir reçu le prix Nobel de la paix en 2020 pour leur travail remarquable et leur contribution à l'humanité.

Malte s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne (annexe 33) et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

L'adoption à l'unanimité de la résolution 2417 (2018) en 2018 a marqué un moment historique, et ses dispositions sont aussi pertinentes que jamais. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que l'insécurité alimentaire devrait augmenter en 2021, tout en prenant en compte la dimension de genre de l'insécurité alimentaire, qui signifie que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée.

Comme le souligne le Programme alimentaire mondial dans son plan de réponse publié en février, plus de 30 millions de personnes vivent dans des conditions d'urgence dans 41 pays, et les conflits ont été identifiés comme le principal facteur des besoins humanitaires.

Il est donc tout à fait pertinent que le Conseil de sécurité continue de mettre l'accent sur cette question et de se pencher sur le lien entre les conflits et l'insécurité alimentaire. Cela prend encore plus d'importance compte tenu des effets aggravants de la maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que des crises humanitaires et des situations d'insécurité alimentaire graves qui touchent de multiples pays.

En Éthiopie, les tensions entravent les mouvements de marchandises, une situation qui a et continuera d'avoir une incidence néfaste sur l'accès à l'alimentation. Au Yémen, entre janvier et juin 2021, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire devrait augmenter de près de 3 millions pour atteindre 16,2 millions de personnes. En Syrie, 12,4 millions de personnes n'ont pas un accès régulier à une alimentation saine, nutritive et suffisante. D'autres pays tels que l'Iraq, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et l'Afghanistan sont en proie à l'insécurité alimentaire liée aux conflits et ont un besoin urgent de notre attention collective.

Nous devons redoubler d'efforts pour remédier aux causes profondes des conflits, prévenir l'apparition de nouvelles hostilités et reconnaître que le droit international humanitaire fournit un cadre essentiel pour prévenir et combattre l'insécurité alimentaire engendrée par les conflits.

Je voudrais souligner trois principes qui guideront Malte si elle se voyait confier la responsabilité de devenir membre du Conseil de sécurité en 2023 et 2024.

Premièrement, conformément au droit international humanitaire, nous soulignons la nécessité pour toutes les parties de faciliter un accès rapide, sûr et sans entrave des acteurs humanitaires. L'acheminement immédiat et sans entrave d'une aide vitale vers les bénéficiaires visés est absolument crucial pour remédier à l'insécurité alimentaire. Plus généralement, c'est une norme d'humanité élémentaire qui doit unir la communauté internationale. Nous rappelons à toutes les entités qu'elles ont l'obligation de permettre et de faciliter l'accès humanitaire, et de veiller à ce que les opérations humanitaires ne soient pas ciblées par des attaques ou d'autres formes directes et/ou indirectes d'obstruction telles que les restrictions d'accès et/ou de mouvement.

Deuxièmement, nous encourageons toutes les parties à respecter l'interdiction explicite et codifiée d'affamer une population civile en tant que méthode de guerre. Un tel comportement reflète un mépris total pour la vie humaine. Ces crimes ne peuvent rester impunis, et le Conseil de sécurité est un organe approprié pour le faire savoir.

Troisièmement, Malte réaffirme son appui sans réserve au rôle et à la présence des organismes des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires qui veillent à ce que l'aide humanitaire vitale parvienne aux destinataires prévus dans des circonstances très difficiles, payant souvent le prix fort pour leurs efforts désintéressés.

Malte a cherché à jouer son rôle en s'attaquant de manière proactive aux cas d'insécurité alimentaire, qu'ils soient dus à un conflit ou non. Plus récemment, elle a annoncé un apport financier à l'occasion de la réunion virtuelle de haut niveau de 2021 consacrée aux annonces de contributions en faveur de la situation humanitaire au Yémen en 2021.

Pour terminer, nous nous faisons l'écho du message selon lequel la coordination internationale par le biais d'entités multilatérales constitue la voie appropriée pour relever ce défi. Dans cette optique, nous serions favorables à la création d'une personne référente de l'ONU chargée de mieux faciliter et coordonner la mise en œuvre de la résolution 2417 (2018). De même, nous attendons avec intérêt le prochain Sommet sur les systèmes alimentaires, organisé par le Secrétaire général, et espérons qu'il débouchera sur des résultats concrets à même de soulager les souffrances de millions de personnes dans le monde.

Annexe 49

Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je tiens tout d'abord à remercier les États-Unis d'Amérique d'avoir organisé ce débat public au Conseil de sécurité sur la question cruciale « Conflits et sécurité alimentaire ». Ce débat est une occasion idoine de mettre la lumière sur la situation humanitaire mondiale en 2021 et sur les niveaux historiques d'insécurité alimentaire qui s'annoncent pour plusieurs pays, particulièrement ceux en situation d'instabilité et de conflit.

Le Maroc se félicite par ailleurs de l'initiative prise par le Secrétaire général, qui convoquera, au niveau des chefs d'État, le Sommet sur les systèmes alimentaires durant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, en septembre 2021. Le Maroc représente le Groupe des États d'Afrique au sein du Comité consultatif du Sommet et n'épargne aucun effort pour mobiliser les parties prenantes nationales et africaines pertinentes autour de la vision du Sommet, qui est celle de réformer les systèmes alimentaires vers des modèles durables et inclusifs, tout en sensibilisant les esprits aux conséquences sécuritaires du changement climatique et à son impact sur l'insécurité alimentaire et la paix et la sécurité internationales.

Faire de l'agriculture un moteur de croissance économique et un outil efficace de lutte contre la pauvreté rurale, tel est l'objectif de la stratégie Plan Maroc Vert lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, en 2008. En 2021, l'agriculture marocaine continue à être au centre des préoccupations de développement durable et de sécurité alimentaire. En plus de sa contribution à l'économie nationale de près de 14 %, son impact socioéconomique réel est largement supérieur grâce, notamment, à ses effets d'entraînement en amont, en aval et à travers la consommation finale des ménages.

À ce titre, le Plan Maroc Vert a créé une nouvelle dynamique dans le secteur agricole au Maroc. Depuis la mise en œuvre du Plan Maroc Vert, l'investissement privé dans le secteur agricole est estimé à près de 56 milliards de dirhams. En 50 ans, l'agriculture marocaine a accompli de grands progrès en termes de modernisation et de diversification. Hier comme aujourd'hui, l'activité agricole représente d'ailleurs l'un des piliers de l'économie marocaine.

Le Maroc a également amélioré son autosuffisance concernant certaines denrées alimentaires dans un contexte marqué par une intégration grandissante du marché international. Le Royaume assure ainsi 100 % de ses besoins en viandes, fruits et légumes, 82 % de ses besoins en lait, 50 % de ses besoins en sucre, 60 % de ses besoins en céréales et 20 % de ses besoins en huile.

À l'international, le Maroc considère comme prioritaires la promotion du secteur agricole national et son intégration dans son environnement global et continental. À ce titre, le Maroc fournit un appui à plusieurs pays frères africains et finance plusieurs programmes dans le domaine de l'agriculture et des pêches maritimes. Ainsi, le Maroc contribue à travers l'action concertée de son gouvernement et de son secteur privé à renforcer la sécurité alimentaire dans les pays africains, en soutenant la production agricole durable et en améliorant la gestion de l'eau ainsi que la qualité du sol et de sa nutrition.

La crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) a souligné certaines vulnérabilités globales : la réponse mondiale à la pandémie n'a pas été coordonnée et elle a montré son incapacité à aider les pays les plus pauvres et leurs populations,

en raison de la faiblesse des infrastructures existantes de soins de santé, et à en gérer les conséquences économiques. En abordant la question de la sécurité alimentaire, le Conseil de sécurité devrait s'intéresser à ces insuffisances, tout en relevant d'autres grands défis allant du changement climatique et du creusement des inégalités aux ruptures technologiques et au terrorisme.

En outre, des systèmes agricoles et alimentaires fragiles, notamment en Afrique et dans d'autres régions à faible revenu, ont multiplié l'ampleur des conséquences de la pandémie. Si l'on ne les pallie pas, les carences de ces systèmes pourraient accroître dans les prochaines décennies le choc de nouvelles crises.

Le Programme alimentaire mondial prévient que le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire aiguë dans les pays à faible et moyen revenu, notamment en Afrique, pourrait presque doubler en 2021, pour atteindre 265 millions, en raison de la pandémie. Il est vital de renforcer les systèmes agricoles africains afin de rendre le continent plus autonome et résilient lorsqu'il sera confronté à de nouveaux chocs.

Il est tout aussi fondamental de garantir le bon fonctionnement des systèmes agricoles et alimentaires en Afrique et dans les régions en développement, car l'alimentation et l'agriculture jouent un rôle central dans la préparation des systèmes sanitaires et socioéconomiques.

Les confinements et les mesures de distanciation physique liées à la COVID-19 n'ont pas été suffisants dans les pays les moins développés, dont les économies reposent pour une bonne partie sur le secteur informel, en raison, principalement, des craintes que de telles mesures ne grèvent considérablement la possibilité des populations de gagner de quoi nourrir leur famille.

Le renforcement de la sécurité mondiale suppose, lui aussi, une transformation des systèmes agricole et alimentaire. Le terrorisme se nourrit des privations des populations rurales dans des régions comme le Sahel, où elles peuvent gagner plus en se livrant à des activités illégales qu'en travaillant dans l'économie légale et les services publics.

La réorganisation de l'agriculture est un préalable à l'alimentation durable de la population mondiale, qui pourrait atteindre près de 11 milliards d'individus d'ici la fin de ce siècle.

Toute une série d'événements internationaux offrent au monde d'excellentes opportunités d'avancer sur ces questions, à l'instar du Forum sur la révolution verte en Afrique, que le Maroc abritera cette année, en préparation au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, pour galvaniser les voix africaines autour de cette échéance importante.

Le Maroc réitère l'importance de mettre en lumière la nécessité pour l'Afrique d'accélérer, avec le soutien de la communauté internationale, la transformation de ses systèmes agricole et alimentaire, afin de permettre au monde d'atteindre les cibles fixées par les objectifs de développement durable de l'ONU.

Annexe 50

Déclaration de M. Neville Melvin Gertze, Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Namibie est heureuse de participer à ce débat public de haut niveau sur les conflits et la sécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire, en particulier dans les zones de conflit du monde, figure en bonne place et à plusieurs reprises dans les rapports du Secrétaire général. Dans certains cas, l'insécurité alimentaire est le résultat d'un conflit. Il est donc clair que pour éliminer ou réduire l'insécurité alimentaire due aux conflits, les conflits doivent cesser.

Pour que cela se produise, la paix, le dialogue et la réconciliation doivent être encouragés et soutenus. Mais ce ne sont pas les seules options. Un état de droit robuste, une meilleure gouvernance et le fait de placer les intérêts du peuple au-dessus des intérêts personnels jouent également un rôle indispensable dans la prévention, la médiation et le règlement des conflits.

Tous les conflits ne sont pas égaux. Ainsi, certains sont motivés par l'attrait du pouvoir, d'autres par l'idéologie. À ce titre, dans certains cas, l'éruption d'un conflit ne peut aucunement être attribuée à une mauvaise gouvernance, mais plutôt à une influence extérieure dans les affaires intérieures d'un pays pour des raisons politiques, quelle que soit la manière dont cette influence est formulée et projetée. Dans ce genre de cas, le Conseil de sécurité a l'obligation de prêter attention non seulement à la manifestation du conflit mais aussi à ses causes profondes.

L'émergence et la persistance des conflits et de l'insécurité alimentaire lancent un défi à la conscience morale de l'humanité, celui de faire preuve d'amour et d'attention envers les déplacés et autres populations concernées. Elles mettent également la diplomatie à l'épreuve. À cet égard, S. E. M. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie, ne cesse de rappeler aux Namibiens que l'échec de la diplomatie marque le début de la guerre. Les personnels humanitaires qui viennent en aide aux personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë doivent être protégés, et des mesures doivent être mises en place et appliquées pour faire en sorte que l'aide soit acheminée en temps utile et sans entraves. Les personnels humanitaires ne provoquent pas les conflits, pas plus qu'ils n'en sont des acteurs. La Namibie condamne donc toutes les attaques contre les personnels humanitaires et les infrastructures civiles, qui ne sont pas autre chose que les victimes des désaccords de tiers.

S'ils sont ignorés, les signes avant-coureurs d'un conflit sont susceptibles d'évoluer et d'entraîner le déploiement de risques plus divers, qui peuvent prendre la forme d'intolérance politique, de perturbations délibérées du processus électoral ou d'incitation à la violence et au conflit, entre autres.

La paix ne peut pas régner si les mesures de consolidation de la paix sont faibles ou inexistantes, ou si elles ne sont pas appliquées en raison d'un manque de volonté politique. Pour écarter l'insécurité alimentaire et ses conséquences pernicieuses et pour mettre fin aux conflits, il convient d'aider les États fragiles et en voie de détérioration à renforcer leur capacité de préserver leur souveraineté. Compte tenu du degré d'interdépendance en place dans le monde d'aujourd'hui, l'assistance fournie pour renforcer les institutions d'un quelconque État doit être considérée comme une option préventive et indirecte pour faire face à l'insécurité alimentaire qui, sinon, pourrait d'une manière ou d'une autre toucher d'autres États à l'avenir.

Les changements climatiques restent un défi sérieux ayant une incidence directe sur tous les secteurs de l'économie. À ce titre, la coopération dans le domaine de l'eau est d'autant plus importante. Le monde est témoin des liens qui unissent l'eau et les

migrations de populations. Les migrations aiguës affectent la sécurité alimentaire dans de nombreuses régions du monde, ce qui lance un défi direct à la légitimité des gouvernements et à la résilience. Les migrations s'accompagnent de leurs défis propres, notamment l'émergence de droits d'usage de l'eau et de litiges fonciers, qui contribuent à l'insécurité alimentaire et précipitent les conflits. Les investissements dans l'eau, dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques et dans l'atténuation de leurs effets doivent donc être assimilés à des investissements dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Namibie n'a pas d'objection à ce qu'un référent de l'ONU soit nommé pour aider à orienter la mise en œuvre de la résolution 2417 (2018), mais cette résolution a été conçue pour assurer un acheminement sans entrave de l'aide aux civils, pour protéger les personnels humanitaires et pour sauvegarder le droit international, et non pas pour régler les conflits. Tout en appréciant l'importance de cette résolution, nous ne pourrions réduire l'insécurité alimentaire que si elle est mise en œuvre parallèlement à d'autres instruments élaborés pour mettre fin aux conflits.

Annexe 51

Déclaration de la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le 24 mars, cela fera trois ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2417 (2018) à l'unanimité. Trois ans plus tard, le lien entre conflits et faim est plus évident que jamais.

Le Royaume des Pays-Bas préconise avec force et depuis longtemps de remédier à ce lien. L'adoption à l'unanimité de la résolution 2417 (2018), à l'initiative des Pays-Bas, de la Suède, de la Côte d'Ivoire et du Koweït, a permis de franchir une étape clef dans la lutte contre la faim provoquée par les conflits. Non seulement elle a, pour la première fois, montré que les conflits étaient le principal facteur de l'insécurité alimentaire, mais elle a également condamné le fait d'affamer les civils comme méthode de guerre. Nous nous félicitons donc que d'autres membres du Conseil de sécurité restent saisis de cette question.

Alors que la résolution approche de son troisième anniversaire, elle reste, malheureusement, plus pertinente que jamais. *L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021*, publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, anticipe un niveau historique d'insécurité alimentaire, tandis que plusieurs pays sont menacés de famine, principalement du fait de conflits. Si les chocs climatiques et économiques suscitent des besoins de plus en plus importants, les conflits restent la première cause profonde d'une insécurité alimentaire aiguë dans un nombre croissant de pays. En 2019, 77 millions de personnes vivant dans 22 pays ont connu la faim en raison de la violence armée.

Je voudrais souligner trois éléments qui doivent faire l'objet d'une plus grande attention si nous voulons remporter notre combat contre la faim et mettre en œuvre l'esprit de la résolution 2417 (2018).

Premièrement, la prévention doit figurer en tête de toutes nos priorités. S'attaquer aux causes profondes des conflits et en atténuer les effets sur les populations est le moyen le plus durable de lutter contre la faim. Si nous voulons une stabilité de long terme, nous devons mettre au point des systèmes alimentaires plus durables, plus résilients, plus équitables et plus inclusifs. Ce n'est qu'alors que les communautés seront en mesure de subvenir aux besoins de leurs familles après avoir été exposées à un choc. Le Sommet sur les systèmes alimentaires organisé par le Secrétaire général en 2021 représente une occasion majeure et est l'illustration d'un multilatéralisme inclusif. Nous sommes pleinement déterminés à faire en sorte que ledit Sommet aboutisse à un résultat ambitieux.

Par le biais du Programme de résilience pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les Pays-Bas ont également pris l'initiative de mettre en œuvre la résolution 2417 (2018) et de contribuer à la résilience des systèmes alimentaires en situation de crise prolongée en s'attaquant au lien de causalité entre conflit et insécurité alimentaire. Globalement, le Programme se traduira par des moyens de subsistance et des systèmes alimentaires résilients qui contribuent à une paix durable au niveau local.

Deuxièmement, nous insistons sur l'importance de l'alerte rapide. La résolution 2417 (2018) a donné au Conseil de sécurité les outils nécessaires pour jouer un rôle central dans la prévention de la famine. Elle permet au Conseil de sécurité de demander au Secrétaire général de l'informer dès qu'une famine menace. Cette résolution s'est révélée efficace. En 2018, le Conseil de sécurité a invoqué la résolution 2417 (2018), ce qui a abouti à une amélioration de l'accès humanitaire

et, en définitive, a permis d'éviter une famine au Soudan du Sud. En octobre, la résolution 2417 (2018) a de nouveau été invoquée, mais cela n'a pas permis d'améliorer la situation au Burkina Faso, dans le nord-est du Nigéria, au Yémen ou au Soudan du Sud. Des rapports plus détaillés et plus fréquents au Conseil de sécurité pourraient renforcer le dispositif d'alerte rapide et constituer une avancée importante vers l'action.

Cela m'amène à mon dernier point : la prise de mesures. Le fait d'affamer délibérément les civils est illégal et amoral, et il faut mettre un terme à cette pratique. Avec l'adoption à l'unanimité de la résolution 2417 (2018) et de l'amendement au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui a étendu aux conflits armés n'ayant pas de caractère international la définition du crime de guerre consistant à affamer les civils, la communauté internationale a clairement indiqué qu'affamer délibérément les civils était inacceptable et passible de sanctions.

C'est pourquoi je pense que nous devons désormais viser l'étape suivante et discuter plus concrètement de la manière dont nous pouvons veiller à ce que justice soit rendue aux victimes qui ont été affamées. Se préparer à l'établissement des responsabilités pénales commence par la collecte de données. Il faut disposer d'informations et d'éléments probants sur l'ampleur et l'occurrence de la famine, mais aussi sur ceux qui ont affamé les populations. Nous devons mettre en place des capacités à cette fin. Une fois que les preuves sont claires et que les responsabilités sont attribuables, il faut que des conséquences suivent, car les victimes de crimes de guerre méritent que des mesures soient prises. Les Pays-Bas sont prêts à jouer le rôle qui leur revient.

Enfin, je voudrais me pencher sur deux contextes de crise spécifiques : le Yémen et l'Éthiopie.

En ce qui concerne tout d'abord le Yémen, on n'a cessé de tirer la sonnette d'alarme concernant la situation alimentaire désastreuse dans le pays ces dernières années. Dans son rapport sur le suivi de la sécurité alimentaire et de l'évolution des prix, le Programme alimentaire mondial indique que la situation de la sécurité alimentaire au Yémen reste alarmante. Cette situation est due au conflit en cours et à la convergence d'une détérioration cumulative des conditions macroéconomiques, des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de la réduction de l'aide alimentaire, de la crise du carburant dans les zones contrôlées par les autorités basées à Sanaa et des crues soudaines à travers le pays. Dans son exposé au Conseil de sécurité en janvier (voir S/2021/56), le Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, a appelé à des mesures immédiates pour prévenir une famine à grande échelle causée par le conflit au Yémen.

Les rapports du Groupe d'experts sur le Yémen et du Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux n'ont cessé d'appeler l'attention sur des cas où les parties belligérantes compromettent l'accès aux produits alimentaires de base et aux objets indispensables à la survie de la population yéménite. Cela se fait soit directement, par des attaques contre des infrastructures vitales ou la pose de mines dans des zones agricoles, soit indirectement, en limitant l'accès, en interrompant le paiement des salaires, en entravant les efforts humanitaires ou en exploitant l'économie de guerre. La famine au Yémen est une conséquence humaine des actions des parties belligérantes qui prolongent le conflit aux dépens de la population yéménite. Des mesures doivent être prises pour garantir le respect du principe de responsabilité au Yémen. C'est pourquoi les Pays-Bas ont contribué au renforcement du mandat du Groupe au Conseil des droits de l'homme pour lui permettre de mener des enquêtes indépendantes sur les violations des droits de l'homme pour que leurs auteurs ne jouissent pas de l'impunité.

Le thème du débat d'aujourd'hui au Conseil est particulièrement pertinent en ce qui concerne la région du Tigré, en Éthiopie. Les hostilités, qui ont débuté en novembre, risquent fort de provoquer une famine à grande échelle. Même s'il n'y a pas assez d'informations détaillées sur ce qui se passe sur le terrain, celles que nous recevons sont choquantes. Des informations de l'ONU font notamment état de violences généralisées et continues, de déplacements forcés et de pillages par divers groupes armés. Il y a également des informations qui font état d'attaques contre des objets essentiels à la survie de la population civile et de restrictions de l'accès humanitaire dans une région où 950 000 personnes dépendaient déjà de l'aide alimentaire avant les hostilités. Il convient de rappeler que de tels actes peuvent constituer une violation du droit international, qui interdit d'affamer les populations en tant que méthode de guerre. Il est donc primordial que la Commission éthiopienne des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme mènent des enquêtes sur ces violations présumées. Les auteurs de ces violations doivent rendre des comptes.

Par conséquent, le Royaume des Pays-Bas appelle à un accès humanitaire total et sans entrave aux plus de 4,5 millions de personnes dans le besoin et à une opération humanitaire bien financée pour réduire le risque de famine. L'annonce faite par le Premier Ministre éthiopien, le 3 mars, selon laquelle les organismes humanitaires peuvent opérer dans la région et ne sont plus obligés d'obtenir des permis d'accès est une mesure prometteuse, si elle est pleinement mise en œuvre par le Gouvernement fédéral éthiopien et les forces qui soutiennent ses opérations militaires dans la région du Tigré. La situation actuelle renforce la conviction de mon pays qu'une cessation totale des hostilités, suivie d'un processus politique, est le seul moyen de faire face efficacement au risque posé par les effets conjugués de la faim et du conflit, qui pourraient avoir des conséquences encore plus graves sur la population de la région du Tigré.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'importance qu'il y a à rompre le cycle de l'insécurité alimentaire causée par les conflits, souligner le rôle essentiel que peut jouer la résolution 2417 (2018) et insister sur la nécessité d'agir. Il faut de la persistance pour faire de la faim causée par les conflits un phénomène moralement inacceptable. La séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui, sous la présidence américaine, démontre cette persistance.

Annexe 52**Déclaration de M. Jaime Hermida Castillo, Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Comme indiqué dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable, ce qui met en relief le lien intrinsèque entre les objectifs de développement durable et la paix et la stabilité de nos nations. Sans la paix, il sera impossible d'atteindre tous les autres objectifs, en particulier le principal objectif, à savoir l'élimination de la pauvreté.

Les conflits, les perturbations causées par les effets négatifs des changements climatiques et les chocs économiques figurent parmi les principales causes des crises alimentaires dans le monde, qui maintiennent les populations les plus vulnérables dans une situation d'insécurité alimentaire grave, de pauvreté et de faim.

Nous voudrions exprimer notre solidarité avec tous les pays touchés par les conflits et l'insécurité, notamment ceux qui sont confrontés à la crise alimentaire dans la Corne de l'Afrique. Nous espérons que la communauté internationale mettra en œuvre les mesures nécessaires pour régler cette crise.

Le Nicaragua a toujours prôné un monde où règne une culture de paix, d'harmonie et d'amour entre les nations, où le multilatéralisme avec toutes ses normes internationales l'emporte, conjointement avec les organisations internationales et régionales, sur la cupidité et l'avarice des plus puissants, afin de promouvoir la solidarité, la coopération et les relations sur un pied d'égalité, au profit du développement durable de tous nos peuples.

La réalité est qu'au rythme actuel de la mise en œuvre, l'objectif de développement durable 2 dans le cadre du Programme 2030 – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable d'ici à 2030 – ne sera pas atteint. Par conséquent, des changements profonds au sein du système alimentaire et agricole mondial, ainsi qu'une augmentation de la productivité agricole et une production alimentaire durable, sont nécessaires pour contribuer à réduire le risque de faim pour des millions de personnes.

Le Nicaragua estime que tant que l'imposition de mesures coercitives unilatérales aux pays en développement se poursuivra, l'objectif Faim zéro ne sera pas atteint, ce qui compromettra également la réalisation des 16 autres objectifs de développement durable. Il est impératif de suspendre immédiatement toutes les mesures économiques coercitives imposées unilatéralement à nos peuples par certains pays puissants, car ces sanctions ou agressions constituent l'un des principaux obstacles à l'élimination de la pauvreté et de la faim. En outre, l'imposition de telles mesures en période de pandémie est assimilable à un crime contre l'humanité.

Il importe de garder à l'esprit que la sécurité alimentaire passe par une croissance économique équitable, la création d'emplois, la génération de revenus et des avancées technologiques, notamment dans le secteur agricole.

Il est impératif que la communauté internationale continue à prendre des mesures urgentes et coordonnées pour lutter contre la pandémie, sans négliger les efforts visant à protéger et à renforcer les chaînes de valeur alimentaire mondiales, régionales et locales.

Le Nicaragua est un pays qui vit de sa propre production nationale, grâce aux ressources naturelles, aux capacités de la population, à la stratégie de compétitivité des secteurs productifs, à l'amélioration de la qualité des produits, à l'agro-industrialisation des produits primaires, au dialogue et à de bonnes relations avec tous les secteurs productifs, ce qui permet de tirer pleinement parti du marché intérieur pour promouvoir la production nationale.

Le Gouvernement nicaraguayen met en œuvre des programmes comme le Bono Productivo Alimentario et le Microcrédito Justo Usura Cero, conformément à la priorité consistant à garantir aux familles nicaraguayennes l'accès à une alimentation suffisante, nutritive et saine.

La mise en œuvre de mesures visant à transformer les systèmes alimentaires des pays en développement afin d'en faire bénéficier davantage nos populations nécessite plus de volonté politique de la part des pays développés, notamment en termes de financement et de transfert de technologies vers les pays en développement.

Annexe 53**Déclaration de M. Tijjani Muhammad-Bande, Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit permis de remercier la délégation des États-Unis d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Nous remercions également les autres intervenants d'avoir partagé leurs points de vue sur ce sujet très important.

La sécurité alimentaire est assurée lorsque l'ensemble de la population d'un pays a accès à une quantité suffisante d'aliments sûrs et nutritifs pour mener une vie productive et saine. La fourniture d'aliments nutritifs au sein d'une société garantit la sécurité et la protection d'un pays contre les effets négatifs de la faim. Malheureusement, tous les pays du monde ne sont pas autosuffisants en termes de sécurité alimentaire. Une nation qui connaît l'insécurité alimentaire est à la merci d'autres nations qui jouissent de la sécurité alimentaire, s'exposant ainsi aux dangers associés à l'insécurité alimentaire, notamment des relations économiques et commerciales injustes.

Selon le rapport 2009 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), plus d'un milliard de personnes dans le monde ne bénéficient pas de la sécurité alimentaire. La plupart des personnes souffrant d'insécurité alimentaire vivent dans les pays en développement. Les conflits exacerbent la situation.

L'Organisation mondiale de la Santé met l'accent sur trois éléments qui doivent définir la sécurité alimentaire dans les communautés du monde : la disponibilité des aliments, l'accès aux aliments et l'utilisation des aliments. Tout pays qui ne dispose pas de ces trois éléments est considéré comme souffrant d'insécurité alimentaire et doit, le plus souvent, recourir aux importations d'autres pays pour compléter ses besoins.

L'ONU estime à 257 millions le nombre de personnes souffrant de malnutrition chronique en Afrique, dont 237 millions en Afrique subsaharienne, selon le rapport 2018 de la FAO. Il est clair que les conflits, y compris le terrorisme, expliquent la détérioration de la situation. D'autres facteurs sont d'ordre environnemental et technique.

En collaboration avec la FAO, l'Union africaine élabore des politiques et des stratégies pour des plans propres à chaque pays visant à réduire les pertes après récolte, conformément à la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Outre la réduction de la quantité totale et de la qualité de la nourriture disponible, l'insécurité alimentaire exacerbe également les économies rurales déjà fragiles et pauvres en érodant la génération de revenus le long de la chaîne de valeur alimentaire, ce qui affecte l'accessibilité et la durabilité de la sécurité alimentaire.

Au niveau sous-régional en Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a élaboré une politique agricole sous l'égide du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine afin de relever certains des défis liés à la productivité et à la compétitivité du secteur agricole des États membres de la CEDEAO.

Au niveau national, le Nigéria a pris certaines mesures pour réaliser l'objectif 2 des objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Par exemple, il est en train de transformer son agriculture pluviale et sa pêche artisanale en une agriculture irriguée et une aquaculture modernes et commerciales en utilisant le réservoir créé par la retenue de plus de 200 barrages pour garantir la sécurité alimentaire et la nutrition.

En outre, dans le cadre de ses efforts continus pour réduire radicalement la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, le Nigéria a lancé, avec le soutien de la Banque mondiale, le projet *Transforming Irrigation Management Nigeria* (Transformer la gestion de l'irrigation), doté d'une facilité de crédit de 495 millions de dollars. Par ailleurs, en janvier 2020, le Gouvernement, en collaboration avec la Banque mondiale, a mis en place le *Agro-Processing, Productivity Enhancement and Livelihood Improvement Support Project* (Projet de soutien à l'agro-industrie, à l'amélioration de la productivité et aux moyens de subsistance), doté de plus de 200 millions de dollars pour couvrir six États ravagés par le groupe terroriste Boko Haram dans le nord-est du pays.

Le Gouvernement nigérian estime que la production agricole durable, la sécurité alimentaire, la salubrité des aliments et la nutrition sont des éléments clés éliminer la pauvreté. Il note le commencement de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et le plan d'action mondial de la Décennie visant à promouvoir l'élaboration, l'amélioration et la mise en œuvre de politiques publiques en matière d'agriculture familiale, ainsi que des plans nationaux basés sur une gouvernance inclusive et efficace, y compris des données opportunes et géographiquement pertinentes au cours des cinq premières années de la durée stipulée de la Décennie.

Je voudrais conclure en informant le Conseil que, pour une utilisation optimale des terres et des installations d'irrigation sous les auspices des *River Basin Development Authorities* au Nigéria, mon pays a réussi à développer plusieurs hectares de terres irriguées pour soutenir la diversification de l'économie, garantir la sécurité alimentaire et créer des emplois pour sa population foisonnante. Les efforts doivent donc être soutenus aux niveaux national, sous-régional, régional et autres niveaux multilatéraux pour assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaires pour tous. Il est tout à fait approprié que la question de la sécurité alimentaire suscite aujourd'hui l'attention du Conseil de sécurité.

Annexe 54**Déclaration de M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions les États-Unis d'avoir convoqué ce débat public de haut niveau au Conseil de sécurité sur les conflits et la sécurité alimentaire, et nous saluons cette initiative importante.

Les situations de conflit et d'occupation étrangère restent parmi les principales sources de faim et de famine dans le monde. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, près de 60 % des quelque 700 millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire chronique dans le monde vivent dans des pays touchés par des conflits. De même, sur les 144 millions d'enfants souffrant d'un retard de croissance dans le monde, 80 % vivent dans des pays touchés par un conflit. Le Programme alimentaire mondial a mis en garde contre le risque de famine dans certains des pays les plus pauvres et dans les zones de conflit.

Il est très préoccupant de constater que la famine et les châtements collectifs ont souvent été utilisés comme outils pour faire avancer des objectifs militaires ou politiques, en violation flagrante du droit international humanitaire et de la résolution 2417 (2018). Un exemple concret est le siège militaire inhumain imposé par l'Inde au Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde depuis le 5 août 2019 pour changer par la force le statut et la composition démographique du territoire contesté reconnu par l'ONU, ainsi que pour refuser au peuple cachemirien son droit à l'autodétermination prescrit par l'ONU.

Selon les estimations, la perte économique directe subie par la population civile du Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde en raison de ce siège militaire dépasse largement les 5,3 milliards de dollars. Près d'un demi-million d'emplois ont été perdus. Le secteur agricole, qui est fondamental pour la majorité des Cachemiriens, a été systématiquement paralysé.

Le blocage total des communications, l'imposition de couvre-feux et l'autorisation de « tirer à vue », ainsi que l'interruption de tous les liens de transport, imposés depuis près de 600 jours maintenant, ont empêché les agriculteurs cachemiriens de se rendre sur leurs terres, ce qui a provoqué de graves pénuries alimentaires. Des milliers d'hectares de terres agricoles n'ont pas été entretenus. Les Cachemiriens ont assisté, impuissants, au pourrissement des produits de leurs vergers de pommes. Les produits agricoles, qui constituent le revenu annuel de la plupart des agriculteurs du Cachemire, se sont avariés sans atteindre les marchés.

Ces actions délibérées visant à contraindre la population civile à se soumettre constituent des violations de la résolution 2417 (2018) qui, entre autres, appelle à protéger les biens de caractère civil, y compris les sources de production et de distribution de nourriture, et condamne le fait de priver les civils des biens indispensables à leur survie. Ces mesures vont à l'encontre de la résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale du 1^{er} mai 1974 qui, entre autres, garantit aux peuples vivant sous occupation étrangère un contrôle effectif sur leurs ressources naturelles et leurs activités économiques. Le Pakistan soutient le règlement des conflits en cours par le dialogue et la diplomatie sur la base des résolutions des organes de l'ONU et des accords internationaux.

Un Afghanistan pacifique et stable est indispensable à la paix et à la stabilité dans notre région et au-delà. Le Premier Ministre pakistanais, M. Imran Khan, a toujours affirmé que le conflit en Afghanistan pouvait être résolu, non pas par la force militaire, mais par un règlement politique impliquant l'ensemble des Afghans

dans le paysage politique du pays. Nous estimons qu'une paix durable ne peut être réalisée en Afghanistan que sur la base d'un processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans. C'est pour cette raison que nous avons facilité pleinement le processus de paix et de réconciliation en Afghanistan.

Le Pakistan est le principal partenaire commercial de l'Afghanistan et continue d'apporter son appui dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et du développement des infrastructures. Le Pakistan s'est engagé à contribuer au développement de l'Afghanistan à hauteur d'un milliard de dollars, dont près de 500 millions de dollars ont déjà été consacrés à des projets d'infrastructure et de renforcement des capacités.

Le Pakistan estime que le développement des infrastructures et la connectivité régionale via l'Afghanistan peuvent stimuler la croissance économique de l'ensemble de la région. Le Pakistan et l'Afghanistan relient naturellement le cœur de l'Asie centrale et de l'Eurasie à la mer Arabique, ce qui offre d'immenses possibilités de développer la connectivité régionale grâce à la coopération mutuelle. De tels projets bénéficieront au peuple afghan en générant une activité économique et en contribuant à sortir des millions d'Afghans et d'autres habitants de la région de la pauvreté et de l'isolement.

L'insécurité alimentaire causée par les conflits a atteint des niveaux encore plus élevés du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui plongera environ 100 millions de personnes dans l'extrême pauvreté et fera augmenter de 83 à 132 millions le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde. Si ce problème n'est pas réglé, les inégalités mondiales et nationales existantes seront exacerbées, alimentant le cercle vicieux de la faim, du dénuement, de la pauvreté et des conflits.

Le monde se heurte à de multiples défis sur la voie du relèvement après la pandémie et de la réalisation des deux premiers et essentiels objectifs de développement durable : « Pas de pauvreté » et « Faim zéro ». Ces problèmes englobent l'insuffisance des financements et des investissements, les distorsions commerciales, les modes de production et de consommation non durables, la dégradation des terres agricoles et des forêts, une crise de l'eau imminente, la perte de biodiversité et la pollution des fleuves et des océans. Le monde a besoin d'une stratégie et d'un plan communs pour assurer le relèvement mondial ainsi que la survie et la prospérité de l'humanité toute entière. Nous devons nous attaquer aux causes systémiques de la pauvreté et de la faim, éliminer la pauvreté rurale et protéger nos systèmes alimentaires, qui sont la principale source de revenus pour près de 4,5 milliards de personnes.

Les subventions agricoles considérables versées par certaines économies riches déforment les marchés mondiaux et font qu'il est impossible pour les agriculteurs dans les pays en développement d'être compétitifs. Le commerce agricole international doit donc être rationalisé. Les gouvernements doivent redoubler d'efforts pour garantir des prix adéquats et justes pour les produits agricoles et alimentaires et ne pas laisser les agriculteurs à la merci des entreprises. En outre, nous devons investir dans des infrastructures agricoles durables, utiliser les nouvelles technologies pour accroître la production alimentaire, garantir l'utilisation efficace de l'eau et des terres et repenser nos modes de consommation et de production alimentaires.

Dans le cadre de notre examen des liens entre les conflits et la sécurité alimentaire, nous devons également prendre en compte les effets des mesures coercitives unilatérales qui exacerbent l'insécurité alimentaire, accentuent la pauvreté et mettent en péril les moyens de subsistance des pays ciblés. Les effets néfastes de ces mesures ont été confirmés à maintes reprises dans de nombreuses résolutions de

l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont reconnu qu'il ne faut pas priver les populations de leurs moyens de subsistance, en particulier les vivres et les médicaments, même lorsque des mesures coercitives ont été autorisées par le Conseil de sécurité.

Pour surmonter le problème que posent les liens entre les conflits et la sécurité alimentaire, il faut une action globale et des efforts internationaux concertés. Nous devons nous attaquer non seulement aux symptômes, mais également à leurs causes profondes. Le Pakistan espère que le présent débat contribuera à créer une dynamique en faveur des mesures sérieuses à cette fin.

Annexe 55

Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous saluons l'initiative de la présidence américaine du Conseil de sécurité de convoquer ce débat public de haut niveau sur les liens entre l'insécurité alimentaire et les conflits. Ce problème a pris encore plus d'ampleur dans le contexte agité et incertain actuel, qui exige une réponse solidaire de la part de la communauté internationale et une action concertée de la part du Conseil. Nous remercions les intervenants de leurs exposés lucides.

Le Pérou est profondément préoccupé par les estimations actuelles et les prévisions futures de niveaux historiques d'insécurité alimentaire dans les pays touchés par des conflits armés, et par les conséquences dévastatrices que cela aura pour des millions de civils, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Il est évident que la violence qui sévit dans diverses régions du monde se traduit par le chômage, la pénurie de biens et de services de base, la pauvreté et la marginalisation, des facteurs qui, conjugués aux obstacles que les parties imposent souvent à une action humanitaire efficace, aggravent considérablement le risque de famine. La maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé ce fléau en accentuant la perte de revenus et le chômage, mais aussi en aggravant et en mettant en exergue les inégalités internes, créant une situation que le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) a qualifiée de « pandémie de la faim ».

Par exemple, nous savons que le conflit est le principal facteur à l'origine de la grave situation d'insécurité alimentaire au Yémen, qui touche 16 millions de personnes, dont cinq millions sont au bord de la famine. Le Pérou constate avec regret l'extrême vulnérabilité de la population yéménite, qui est exacerbée par l'effondrement des services publics et de l'économie, les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire imposées par les responsables d'Ansar Allah et les récents déplacements forcés provoqués par les hostilités dans la ville de Mareb.

De même, nous suivons avec préoccupation la menace permanente de famine en Syrie, à Gaza, en Libye, en Afghanistan, au Soudan du Sud, en Somalie, au Tigré et dans d'autres régions, ce qui montre qu'il est urgent de reconnaître – dans les faits et la pratique – qu'il n'existe pas de solution militaire à ces conflits, et que nous devons systématiquement considérer la protection des civils comme une priorité.

Dans ce contexte délicat, nous soulignons l'importance de la résolution 2417 (2018), adoptée en 2018 à l'issue de cinq mois d'intenses négociations, dans lesquelles le Pérou a joué un rôle crucial. Son importance tient au fait qu'elle reconnaît, pour la première fois et sans équivoque, la corrélation étroite entre les conflits armés et l'insécurité alimentaire, et qu'elle met en exergue le rôle proactif que le Conseil peut jouer pour relever ce défi. Nous tenons notamment à souligner que la résolution réaffirme que les parties sont tenues de permettre l'acheminement sûr, rapide et sans entrave de l'aide humanitaire ; de faciliter l'importation et la distribution d'articles essentiels ; et de s'abstenir d'attaquer les infrastructures liées à l'approvisionnement alimentaire, conformément aux Conventions de Genève de 1949 – en bref, que l'utilisation de la famine comme méthode de guerre ne sera pas tolérée.

Compte tenu de l'importance de cette résolution, nous appuyons toute initiative qui contribue à son application plus efficace et robuste, ce qui englobe certainement la désignation d'une personne référente ; un suivi plus exhaustif par

le Conseil de sécurité, dans le cadre d'une approche préventive, des cas possibles ou imminents d'insécurité alimentaire causée par les conflits ; et l'imposition de sanctions fermes contre les acteurs qui entravent l'aide humanitaire ou détournent des denrées alimentaires. À cet égard, le Pérou salue les activités de l'ONU et des entités non gouvernementales visant à atténuer les souffrances humaines dans un contexte logistique très complexe, avec un risque élevé de contagion de maladies telles que la COVID-19. Dans le même temps, nous constatons que leurs capacités sont dépassées par l'ampleur de la tragédie et que le combat contre la faim est en train d'être perdu dans plusieurs situations.

Il est donc essentiel de continuer à mobiliser l'appui de la communauté internationale, que ce soit en fournissant les ressources financières nécessaires aux plans d'intervention humanitaire respectifs dirigés par l'ONU, en augmentant les contributions visant à stabiliser et à relancer l'économie locale ou en influençant les parties pour qu'elles reviennent sur la voie de la modération, évitent de nouvelles escalades et favorisent un climat de détente.

De même, il est crucial de resserrer la coordination avec les pays adjacents aux zones de conflit et avec ceux qui ont des excédents de production alimentaire dans le cadre des efforts déployés par le PAM pour assurer une fourniture plus efficace de ces biens essentiels aux populations les plus vulnérables. La création de banques alimentaires pourrait également être envisagée pour atténuer les éventuelles situations de famine causées par les combats, avec la participation du secteur privé et de la société civile. Le Pérou, par exemple, dispose d'une banque alimentaire qui a joué un rôle décisif pendant la pandémie actuelle.

Le Pérou espère que, dans les semaines et les mois à venir, de nouveaux progrès substantiels seront réalisés sur la question délicate qui nous réunit aujourd'hui, car il est de notre devoir moral et juridique de mettre fin aux souffrances de millions de civils pris au piège dans des situations de conflit.

Annexe 56

Déclaration de la Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'voudrais commencer par remercier la délégation des États-Unis d'avoir organisé ce débat opportun sur un ensemble de préoccupations extrêmement importantes.

Il y a deux ans, pendant la présidence polonaise du Conseil de sécurité, le Conseil a voté à l'unanimité pour la résolution 2417 (2018), sur l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits. L'adoption de ce texte a marqué un tournant dans la reconnaissance du lien indéniable qui existe entre les conflits armés et la famine. Il a également pris acte du rôle important que le Conseil peut jouer pour faire face à une telle urgence.

Malheureusement, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur la question, au cours des deux dernières années, la situation en matière de sécurité alimentaire dans les zones touchées par les conflits non seulement ne s'est pas améliorée, mais continue de se détériorer à l'heure même où nous parlons.

La Pologne est intimement convaincue que les conflits restent l'une des causes profondes de l'insécurité alimentaire aiguë. La Banque mondiale estime que les zones géographiques les plus exposées au risque de famine sont concentrées dans 12 pays, dont 11 figurent sur la liste des situations de fragilité et de conflit.

La pandémie en cours constitue un autre défi qui est apparu comme un problème grave contribuant à l'insécurité alimentaire. La situation épidémiologique a placé de nombreuses régions dans un danger permanent de rupture de la chaîne d'approvisionnement, ce qui, malheureusement, est l'une des conséquences négatives des restrictions sanitaires. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, on considère que la maladie à coronavirus (COVID-19) a fait passer le nombre total de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë de 149 millions en 2019 à 272 millions à la fin de 2020. Ces chiffres sont tout simplement inacceptables et nécessitent une réponse urgente de la part de la communauté internationale.

La pandémie de COVID-19 a également exacerbé les inégalités antérieures, ce qui a eu des conséquences complexes et graves à de multiples niveaux de l'existence humaine. Elle a ainsi une incidence considérable sur la mobilité humaine. En raison des restrictions, l'aide aux demandeurs d'asile s'est ralentie, et la situation économique de nombreux réfugiés et personnes déplacées s'est considérablement détériorée. L'une des conséquences les plus dangereuses est la menace croissante de la faim et de la malnutrition, surtout pour les populations vivant dans des zones de conflit.

Nous appelons également l'attention sur les conséquences que la famine et l'insécurité alimentaire provoquées par les conflits dans les situations de conflit armé peuvent avoir sur les groupes vulnérables de civils, notamment, entre autres, les enfants et les personnes handicapées.

Par exemple, au Yémen, déchiré par la guerre, l'ONU indique que les cas de malnutrition potentiellement mortelle chez les enfants ont augmenté de 15,5 % en 2020 pour atteindre 98 000. Cela étant reconnu, nous réaffirmons l'impérieuse nécessité de respecter les droits des groupes vulnérables et de leur garantir une protection adéquate et l'assistance dont ils ont besoin.

Il est tout aussi important d'assurer un accès humanitaire sûr et sans entrave aux civils, qui est souvent entravé par la violence, l'insécurité et la bureaucratie. Malheureusement, les retards dans l'acheminement de l'aide humanitaire restent un problème très important à l'ordre du jour international.

Nous exhortons toutes les parties à un conflit armé à respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances. La Pologne condamne fermement l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. Il est primordial de répondre efficacement aux besoins humanitaires dans les situations de conflit armé.

À cet égard, je voudrais relever dans la programmation de l'aide polonaise pour l'année en cours et les années à venir, il est indiqué que la sécurité alimentaire est devenue l'une des questions les plus pressantes de la politique humanitaire et de développement mondiale.

Nous nous félicitons de la priorité que les organismes des Nations Unies et les organisations internationales compétentes accordent à la sécurité alimentaire dans leurs plans pour 2021 et au-delà en lien avec la situation d'urgence créée par la COVID-19. Nous saluons en particulier le rôle joué par le Programme alimentaire mondial en la matière. À cet égard, la Pologne est fière de contribuer à ses activités au Kenya et en Syrie, avec des dons s'élevant à 1,47 million de zlotys au total.

La malnutrition et la faim représentent toujours un grave problème dans de nombreux pays d'Afrique et du Moyen-Orient. La Pologne reste un donateur actif, menant des activités axées sur la lutte contre la malnutrition et sa prévention, en particulier chez les enfants. Au cours des deux dernières années, dans le cadre d'un projet que nous mettons en œuvre au Sénégal, l'aide polonaise a fourni une assistance à plus de 2 000 ménages. Nous sommes convaincus que le partage des connaissances avec les sociétés locales et la formation de ces dernières par des experts polonais pourraient nous rapprocher de l'objectif commun, à savoir l'élimination de la faim.

En Palestine, afin de surmonter les pénuries d'eau et la privation continue de terres agricoles, l'aide polonaise, en collaboration avec le Polish Center for International Aid (Centre polonais pour l'aide internationale), a mis en œuvre plusieurs projets axés sur l'installation de systèmes hydroponiques et de réservoirs qui permettent plusieurs récoltes de légumes frais et d'herbes aromatiques par an. En outre, la Pologne a mis en œuvre avec succès un projet pilote dans lequel les eaux usées des stations d'épuration sont utilisées à des fins agricoles.

La Pologne appuie également des coopératives agricoles en Palestine et au Liban par le biais d'un renforcement des capacités pour une meilleure gestion du cycle de culture, ainsi que la commercialisation professionnelle des produits alimentaires.

La sécurité alimentaire est une préoccupation mondiale croissante qui ne peut être traitée de manière adéquate sans une réponse véritablement mondiale. Il est maintenant temps d'agir pour que nous ne soyons pas pris au dépourvu. La pandémie actuelle, qui a touché chacun d'entre nous sans avertissement préalable explicite, devrait nous inciter à redoubler d'efforts pour relever d'autres défis mondiaux, la sécurité alimentaire étant certainement l'un des plus urgents.

Annexe 57**Déclaration de M. Francisco Duarte Lopes, Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisations des Nations Unies**

Le Portugal s'associe à la déclaration présentée au nom de l'Union européenne (annexe 33) et, à titre national, souhaite ajouter les points suivants.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'un nombre croissant de conflits violents et de guerres et avons vu leurs effets dévastateurs sur les civils, en particulier les populations rurales, ainsi que sur leurs moyens de survie, compromettant leurs moyens de subsistance, leur agriculture, leurs infrastructures et leur économie et entraînant la faim et la malnutrition.

Des phénomènes tels que les conflits entre États et au sein d'États, les migrations forcées, les déplacements et l'insécurité alimentaire se renforcent mutuellement, et l'émergence de menaces non traditionnelles pour la sécurité, comme le terrorisme et les changements climatiques, entre autres, ne fait qu'exacerber ce lien.

En l'absence de paix, il sera impossible de trouver une solution durable à l'insécurité alimentaire et à la famine dans les environnements touchés par un conflit. Le Portugal réaffirme donc son appui à un respect total de l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général et relayé dans les résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021) pour faire suite à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui a aggravé une situation déjà alarmante et accru les vulnérabilités dans les pays qui subissaient déjà une crise alimentaire.

Répondre à l'insécurité alimentaire et à la famine dans les environnements touchés par un conflit nécessite une approche globale, axée sur les contextes frappés par l'insécurité alimentaire les plus fragiles, notamment ceux qui traversent une crise ancienne ou oubliée. Dans ce contexte, des initiatives telles que le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, élaboré par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, peuvent servir de fondement pertinent à des travaux supplémentaires.

Ces travaux supplémentaires doivent, de notre point de vue, privilégier un accroissement de la collaboration axée sur le triptyque que forment l'action humanitaire, le développement et la paix, en tirant parti des avantages comparatifs de chaque pilier tout en respectant leurs mandats respectifs, afin de réduire les vulnérabilités et les besoins non satisfaits, de renforcer les capacités de gestion des risques et de s'attaquer aux causes profondes des conflits et des crises alimentaires. Le Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui se consacre audit triptyque, réalise un travail précieux à cet égard, en encourageant à tirer les enseignements pertinents et à partager les bonnes pratiques.

En outre, le Portugal est favorable à la désignation d'un référent de l'ONU pour aider à orienter la mise en œuvre de la résolution 2417 (2018), notamment en facilitant la collaboration entre les organismes des Nations Unies actifs dans l'alimentation, en renforçant les mesures préventives, y compris les modules liés à la sécurité alimentaire, pour améliorer la coordination, et en veillant à l'exactitude des informations relatives aux besoins alimentaires et nutritionnels, ainsi qu'à leur disponibilité en temps utile. La coordination entre les différents acteurs sur le terrain reste d'une importance capitale pour maximiser la capacité d'intervention et garantir des solutions immédiates et de long terme, tout en augmentant l'obligation de rendre compte auprès des autorités nationales et locales.

Parallèlement, nous devons promouvoir des processus inclusifs et participatifs concernant l'accès aux ressources naturelles et leur gouvernance, notamment s'agissant de la participation des femmes, compte tenu de l'incidence disproportionnée de l'insécurité alimentaire sur les femmes et les filles.

L'élaboration de dispositifs d'alerte et d'intervention rapides tenant compte des risques doit également être encouragée et s'accompagner d'une protection sociale adaptée aux chocs, ainsi que d'efforts visant à renforcer la résilience, en aidant les pays et les ménages à prévenir les conflits et à les anticiper, à s'y préparer, à y faire face et à s'en relever.

Qu'il me soit permis d'appeler l'attention sur deux situations concrètes.

Au Mozambique où, selon les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 660 000 personnes sont déplacées dans la région de Cabo Delgado, les partenaires humanitaires et la communauté internationale doivent se préparer à la persistance de besoins élevés en matière d'assistance alimentaire, tandis que les ménages délaissent l'agriculture et la pêche pour fuir les zones touchées par le conflit.

La tragique attaque qui a visé un convoi de l'ONU et du Programme alimentaire mondial en République démocratique du Congo en février constitue une effroyable illustration des interférences auxquelles se heurte l'acheminement d'une aide vitale dans des contextes de conflit, en violation des conventions internationales. Le Portugal condamne avec la plus grande fermeté toutes les récentes attaques armées qui ont visé les personnels et les installations humanitaires.

La présente visioconférence, qui tombe à point nommé, souligne la responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité s'agissant de préserver l'accès humanitaire, ce dont le mécanisme transfrontières d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie est un exemple concret. Le rôle que jouent plusieurs opérations de maintien de la paix pour faciliter l'aide humanitaire et protéger les civils et le personnel humanitaire permet d'apporter aide et espoir aux plus vulnérables. Pour briser le cercle vicieux qui lie les conflits à l'insécurité alimentaire, il faut que la communauté internationale toute entière continue de se mobiliser et de s'engager dans ce sens. J'affirme la détermination inentamée du Portugal à cet égard.

Annexe 58**Déclaration de M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe et anglais]

D'emblée, nous tenons à remercier les États-Unis d'avoir organisé ce débat public qui tombe à point nommé, compte tenu des prévisions alarmantes faisant état de hauts niveaux d'insécurité alimentaire sévère. Nous remercions le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, ainsi que les intervenants, de leurs interventions précieuses et complètes. Nous saluons les efforts importants déployés par le Programme alimentaire mondial pour répondre à des besoins en croissance.

S'il ne faut pas oublier nombre des facteurs qui contribuent à l'insécurité alimentaire, les conflits et les crises prolongées restent le principal élément favorisant la création des conditions propices à l'insécurité alimentaire et à ses conséquences humanitaires désastreuses. Il convient donc d'adopter une approche cohérente, durable et axée sur l'être humain pour s'attaquer au lien qui unit les conflits et les niveaux élevés d'insécurité alimentaire sévère, ainsi qu'à ses causes profondes.

Par conséquent, le lien entre conflit armé et insécurité alimentaire mérite amplement de figurer en bonne place à l'ordre du jour mondial et dans les travaux du Conseil de sécurité, comme le souligne la résolution 2417 (2018), qui appelle à se conformer au droit international humanitaire pour ce qui est de respecter et de protéger les civils et condamne fermement l'utilisation de la famine comme méthode de guerre dans un certain nombre de situations de conflit.

Compte tenu du niveau d'insécurité alimentaire sans précédent qui sévit dans de nombreuses régions du monde, de l'incidence négative manifeste des conflits sur la sécurité alimentaire, des risques associés aux changements climatiques et des difficultés extraordinaires et de la charge supplémentaire que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) fait encourir aux systèmes alimentaires, il est important que se tienne le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui sera convoqué par le Secrétaire général en septembre. Nous sommes convaincus que ce sommet marquera un tournant propre à favoriser et inciter des efforts porteurs de transformation conçus pour tirer pleinement parti des systèmes alimentaires afin d'accélérer les progrès et de concrétiser la vision énoncée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Parce que la question de la sécurité alimentaire est une priorité stratégique et un axe singulier de la politique de développement de l'État du Qatar, le pays parvient régulièrement à se classer en bonne place au regard des indicateurs de sécurité alimentaire. Conformément à l'attachement notoire de l'État du Qatar à la coopération internationale pour relever les défis communs, et compte tenu des effets désastreux de la désertification sur les pays qui souffrent de ce phénomène, S. A. le cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, a lancé une initiative visant à établir l'Alliance mondiale des zones arides, mécanisme destiné à instaurer la sécurité alimentaire dans les pays touchés par la sécheresse et, par extension, à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Le traité fondateur de l'Alliance, conclu à Doha en 2017, est entré en vigueur après sa ratification par les États parties, conformément à ses dispositions. En décembre dernier, l'Alliance s'est également vu accorder le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.

Guidé par le principe de la coopération avec ses partenaires au sein de la communauté internationale, l'État du Qatar entend rester engagé à œuvrer à la création des conditions propices au renforcement de la sécurité alimentaire mondiale.

Annexe 59

Déclaration de la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

La résolution 2417 (2018) a permis de tirer avec force la sonnette d'alarme face au « lien entre les conflits armés et la violence et l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits et le risque de famine » (*résolution 2417 (2018), par. 1*). Le conflit reste néanmoins l'un des principaux facteurs de l'insécurité alimentaire, et ses effets sont encore aggravés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les chocs climatiques et les risques naturels, comme la récente invasion de criquets pèlerins.

La République de Corée est profondément préoccupée par les conséquences dont nous sommes témoins. L'année 2020 a connu la plus forte augmentation de l'insécurité alimentaire mondiale et, selon la Banque mondiale, cette tendance à l'aggravation se poursuivra probablement en 2021 et au-delà. En outre, selon l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021*, les besoins de financement relatifs à la sécurité alimentaire dans les appels humanitaires ont presque doublé en cinq ans.

L'insécurité alimentaire n'est pas une crise qui concerne seulement la période actuelle. En effet, la faim, la malnutrition et les déplacements forcés qui en résultent risquent également de saper les possibilités futures de paix et de développement durables dans les États fragiles et touchés par des conflits. Par conséquent, nous devons concentrer nos efforts sur une approche holistique des différents facteurs de la sécurité alimentaire pour sauver les vies et les moyens de subsistance des générations actuelles et futures.

À cet égard, la République de Corée se félicite du leadership des États-Unis, ainsi que du rôle essentiel du Conseil de sécurité, qui ont permis d'attirer de nouveau l'attention de tous les États Membres sur cette question urgente et critique. Dans l'espoir de contribuer à ce débat qui arrive à point nommé, nous voudrions mettre en exergue les trois points suivants.

Premièrement, nous estimons qu'il faut agir immédiatement pour garantir un accès humanitaire total, sûr et sans entrave aux populations dans le besoin. Il est essentiel que toutes les parties à des conflits armés prennent part immédiatement à une pause humanitaire durable, conformément aux résolutions 2417 (2018) et 2532 (2020), ainsi qu'au droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève de 1949. Nous réitérons également notre ferme appui à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial.

Il faut accorder plus d'attention au renforcement de la protection du personnel humanitaire. Il est essentiel, à cet égard, de respecter tous les instruments internationaux qui régissent la sécurité et la protection des travailleurs humanitaires, notamment la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Il faut envisager de renforcer le mandat de protection des civils confié aux soldats de la paix des Nations Unies afin de contribuer à créer un environnement plus propice à la fourniture de l'aide humanitaire, notamment en sécurisant un couloir humanitaire. Il importe également de sensibiliser au respect de l'action et du personnel humanitaires, notamment en engageant un dialogue avec les communautés locales.

Il importe tout particulièrement d'augmenter l'aide humanitaire pour répondre aux besoins croissants. Il ne faut pas se contenter d'augmenter le volume de l'aide destinée aux personnes confrontées à des niveaux d'urgence d'insécurité alimentaire aiguë. Il faut également renforcer la préparation à plus long terme afin de réagir plus rapidement face aux situations futures d'insécurité alimentaire et au risque de famine. La République de Corée, pour sa part, est déterminée à intervenir rapidement

pour répondre aux besoins humanitaires, notamment en augmentant l'aide apportée aux pays touchés par des conflits et aux pays fragiles. À cette fin, nous avons continuellement augmenté notre contribution au Programme alimentaire mondial, au Fonds central pour les interventions d'urgence et aux fonds de financement commun pour des pays spécifiques.

Deuxièmement, nous pensons que le moment est venu de renforcer la résilience des systèmes alimentaires actuels pour faire face aux crises futures. La pandémie a mis en évidence l'un des maillons les plus faibles des systèmes alimentaires actuels : les chaînes de valeur agricoles mondiales. Par conséquent, nous devons faire de leur rétablissement et de leur renforcement une priorité dans le cadre de nos efforts. Étant donné que les gouvernements du monde entier ont introduit rapidement des restrictions à la circulation des biens, des services et des personnes pour faire face à la pandémie, les chaînes de valeur mondiales ont subi des perturbations qui persistent. À son tour, cette situation a aggravé les incertitudes entourant les systèmes alimentaires. En effet, la Banque mondiale estime que les prix alimentaires mondiaux ont augmenté de près de 20 % rien que l'année dernière, ce qui a inévitablement eu des conséquences plus graves sur les populations des pays à faible revenu et des pays fragiles. Consciente de ces conséquences, la République de Corée a plaidé en faveur d'une coopération multilatérale pour maintenir les échanges commerciaux des produits alimentaires entre les pays, notamment en soulignant que les restrictions à l'exportation doivent être réduites au minimum et fondées sur des données scientifiques.

Il faut également s'attacher à accroître la productivité et la résilience du secteur alimentaire et agricole dans les États fragiles qui ont besoin d'un appui international plus important. Alors que les petits agriculteurs et producteurs alimentaires représentent jusqu'à 85 % de l'ensemble des producteurs alimentaires dans le monde en développement, ce sont eux qui sont le plus durement touchés pendant les crises. Les femmes, en particulier, sont souvent plus désavantagées dans les systèmes alimentaires, alors qu'elles sont le pilier de l'agriculture à petite échelle. À cet égard, il est essentiel d'apporter un appui ciblé aux petits agriculteurs et aux femmes pour une agriculture plus productive et plus résiliente.

Enfin, nous sommes convaincus que pour éliminer définitivement l'insécurité alimentaire, il faut s'attaquer à ses causes profondes dans une perspective à plus long terme.

On peut réduire les besoins humanitaires résultant d'un conflit en prévenant le déclenchement ou la reprise des conflits violents. Nous estimons qu'il est possible d'atteindre cet objectif grâce à une approche holistique basée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Ce lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix vise à répondre aux besoins immédiats des personnes tout en garantissant un investissement à plus long terme dans des mesures visant à éliminer les causes systématiques de la vulnérabilité avant, pendant et après les crises.

En sa qualité de membre du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix, la République de Corée a donné la priorité au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans ses efforts visant à contribuer à une paix et un développement durables. Nous avons continué de verser des contributions financières au Fonds pour la consolidation de la paix, un instrument qui joue un rôle catalyseur pour renforcer ce lien, ainsi qu'à l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Nous sommes également en train d'élaborer une stratégie à l'échelle du Gouvernement pour traduire sur le plan opérationnel le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, en vue d'y aligner notre aide humanitaire et notre aide au développement.

Il est également essentiel de garantir la participation pleine, véritable et sur un pied d'égalité des femmes tout au long du processus de paix. Il s'agit non seulement d'un objectif en soi, mais également d'un élément clef pour la pérennisation de la paix. La République de Corée continuera à œuvrer en faveur des opérations de paix qui tiennent davantage compte des questions de genre, conformément à la résolution 1325 (2000) et à la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue. En particulier, la prochaine réunion ministérielle sur le maintien de la paix, que la République de Corée accueillera à Séoul à la fin de cette année, sera une occasion idéale d'intégrer davantage le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

En outre, les interactions entre l'alimentation, l'énergie, le climat et les conflits doivent être prises en considération pour que nos interventions soient réellement efficaces. On estime que les systèmes alimentaires actuels consomment environ 30 % de la production totale d'énergie et qu'ils sont à l'origine de plus d'un quart des émissions mondiales. La crise climatique, à son tour, provoque des phénomènes météorologiques extrêmes qui ne font que perturber l'approvisionnement alimentaire mondial, aggraver les situations humanitaires et alimenter les conflits et l'instabilité, notamment dans les États fragiles. À cet égard, la République de Corée a intégré ce lien alimentation-énergie-climat dans son aide publique au développement pour un développement rural durable.

Notre action collective pour parvenir à la sécurité alimentaire doit englober le respect du droit humanitaire international, le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires et l'intégration du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix ainsi que du lien entre l'alimentation, l'énergie et le climat. Néanmoins, le point de départ doit être la concrétisation d'une pause humanitaire immédiate et la fourniture d'une assistance humanitaire suffisante. À ce titre, la solidarité mondiale est la solution ; il s'agit d'aider les enfants, les femmes et les hommes qui ont désespérément besoin d'aide pour survivre à la pire crise humanitaire et à la famine. À cet égard, la République de Corée salue le rôle déterminant que joue le Conseil de sécurité pour promouvoir cette noble cause. Nous continuerons à participer activement à la coopération internationale pour faire face à l'insécurité alimentaire et nous attendons avec impatience de nouveaux échanges avec le Conseil.

Annexe 60

Déclaration de la Mission permanente du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Gouvernement rwandais félicite les États-Unis pour leur accession à la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de mars et pour avoir organisé l'important débat public de haut niveau d'aujourd'hui sur les conflits et la sécurité alimentaire, qui est un aspect essentiel de la paix et de la sécurité internationales et concerne le droit fondamental de tous les peuples à avoir accès à la nourriture en tout temps, y compris en période de conflit.

Le Gouvernement rwandais voudrait remercier le Secrétaire général Guterres, M. Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, et M^{me} Bucher, Directrice exécutive d'Oxfam International, de leurs exposés très utiles.

Dans la perspective du Sommet sur les systèmes alimentaires qui sera convoqué en septembre par le Secrétaire général et qui vise à mettre en place des systèmes alimentaires mondiaux plus résilients, durables et équitables, le Rwanda se félicite de cette importante discussion sur les conflits et la sécurité alimentaire.

Après des décennies de déclin, la faim a considérablement augmenté ces dernières années. La situation est alarmante, car la crise actuelle de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pourrait ajouter 83 à 132 millions de personnes supplémentaires au nombre de personnes sous-alimentées.

Si les causes profondes de l'insécurité alimentaire sont multifactorielles, l'un de ses facteurs sous-jacents communs résulte de l'intervention humaine. C'est notamment le cas de l'insécurité alimentaire dans les situations de conflit, avec ses conséquences sur les déplacements forcés et son impact dévastateur sur la production agricole et les moyens de subsistance.

Sur 10 personnes souffrant de faim chronique, six vivent dans des pays touchés par des conflits. Si nous, en tant qu'êtres humains, en sommes la cause principale, nous avons la responsabilité de prendre des mesures pour la combattre. Dans cette mesure, la résolution 2417 (2018), adoptée à l'unanimité en 2018, constitue une première étape cruciale pour briser collectivement le cercle vicieux des conflits et de la faim. La résolution 2417 (2018) condamne à juste titre l'utilisation de la famine comme méthode de guerre et représente une étape importante dans la promotion de l'application du principe de responsabilité, ainsi que dans la garantie du respect du droit international humanitaire par les parties prenantes aux conflits, afin de limiter l'impact négatif des conflits sur les civils, notamment sur leur accès à la nourriture et aux moyens de subsistance.

En pratique, pour atteindre les objectifs que nous avons collectivement fixés dans la résolution 2417 (2018) pour prévenir et éradiquer la faim engendrée par les conflits, nous devons avant tout investir nos ressources et nos efforts dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits. À cet égard, je tiens à me féliciter des contributions de 439 millions de dollars promises lors de la conférence de haut niveau pour le réapprovisionnement du Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies.

Le rapport coût-efficacité de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix a été établi de manière incontestable. Le Programme alimentaire mondial a constaté que la fin d'un conflit pouvait réduire les coûts de l'aide alimentaire de plus de 50 % par an. Cela revêt une importance particulière à l'heure où le système humanitaire est débordé, ce qui accroît la pression sur les pays qui accueillent des réfugiés fuyant les conflits et la faim.

Dans ce contexte, nous ne pouvons évidemment pas discuter de la faim, y compris dans une situation de conflit, sans envisager la situation dans son ensemble, ce qui nous amène à repenser nos systèmes alimentaires et à transformer la manière dont le monde produit et consomme les aliments. En effet, les systèmes alimentaires durables offrent un terrain solide pour que la paix et des institutions fortes se mettent place.

En conclusion, je voudrais réaffirmer l'engagement du Rwanda à assumer ses responsabilités et son rôle dans notre objectif commun d'éradiquer la faim et l'insécurité alimentaire, notamment pour les populations vulnérables dans les zones touchées par des conflits partout dans le monde.

Annexe 61

Déclaration de M. Damiano Beleffi, Représentant permanent de Saint-Marin auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, je voudrais remercier les États-Unis d'avoir convoqué cette importante réunion qui nous permet de partager nos points de vue sur une question aussi cruciale. J'aimerais également remercier les intervenants pour leurs présentations et leurs idées.

L'insécurité alimentaire affecte la vie de millions de personnes dans le monde et se concentre principalement dans les régions touchées par des conflits. En outre, la grande majorité des enfants souffrant d'un retard de croissance vivent dans des pays touchés par la violence et les conflits. Par conséquent, il existe clairement une corrélation entre l'insécurité alimentaire et les conflits.

Les conflits restent la principale cause d'insécurité alimentaire et de malnutrition aiguë dans plusieurs pays, comme la Syrie, le Yémen, l'Afghanistan, le Nigéria, le Soudan du Sud, la Somalie et la République démocratique du Congo, ainsi que dans la région du Sahel. Malheureusement, la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la crise sanitaire et économique qui s'en est suivie ont encore aggravé la situation dans ces régions et dans d'autres.

Nous ne devons pas non plus sous-estimer les effets des changements climatiques et des catastrophes climatiques dans l'aggravation de l'insécurité alimentaire.

La faim est à la fois une cause et un résultat des conflits. Les conflits armés déplacent les agriculteurs et peuvent détruire les actifs agricoles et les stocks de nourriture. En outre, ils perturbent les marchés et les services vitaux pour les systèmes alimentaires. La faim entraîne des déplacements forcés, ce qui provoque des crises humanitaires dévastatrices. Malheureusement, le risque de famine est devenu une triste réalité dans différentes régions.

Il est donc important de maintenir la sécurité alimentaire à notre ordre du jour et, à cet égard, je remercie le Secrétaire général d'accueillir le Sommet sur les systèmes alimentaires pendant l'Assemblée générale en septembre 2021. Saint-Marin réitère également son soutien à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial dans le contexte de la COVID-19 – une initiative nécessaire si nous voulons garantir un accès humanitaire rapide et sans entrave aux communautés vulnérables.

Nous sommes profondément préoccupés par l'inaccessibilité du personnel humanitaire en raison de la violence croissante dans les zones où les fournitures vitales ne peuvent être livrées aux plus vulnérables.

Saint-Marin souligne l'importance de la résolution 2417 (2018) et condamne fermement l'utilisation de la famine des civils comme méthode de guerre, ainsi que le refus illégal d'accès au personnel humanitaire. L'utilisation de la famine intentionnelle de civils comme tactique de guerre est moralement répugnante et interdite par le droit international humanitaire.

Nous nous félicitons du récent amendement apporté au Statut de Rome de la Cour pénale internationale visant à inclure le crime de famine comme crime de guerre dans les conflits armés non internationaux. Le recours à la famine intentionnelle de civils est un crime de guerre, et il ne doit pas rester impuni.

Nous appelons toutes les parties à respecter et à protéger les opérations de secours humanitaire, à respecter leur obligation en vertu du droit humanitaire et à protéger les civils, leurs fermes, leurs marchés, leurs sites de stockage de nourriture et leurs moyens de transport de nourriture. Nous exhortons également toutes les

parties à s'abstenir d'attaquer et de détruire le bétail, les cultures, les biens agricoles, les installations hydrauliques et l'approvisionnement en eau, qui sont nécessaires à la survie des civils.

En conclusion, la République de Saint-Marin considère qu'il est essentiel de continuer à surveiller le lien entre l'insécurité alimentaire et les conflits armés. Il est fondamental de surveiller les zones fragiles et de recevoir en temps utile des informations sur l'insécurité alimentaire pour prévenir et atténuer ces crises.

Un accès humanitaire sûr aux personnes dans le besoin doit être garanti par tous les acteurs, et le Conseil de sécurité doit faciliter les conditions pour y parvenir.

En outre, une meilleure coordination entre les acteurs humanitaires et les acteurs de la paix est nécessaire pour faire face aux fragilités et pour pérenniser la paix et le développement. En fait, la sécurité alimentaire doit être perçue comme un élément important du maintien de la paix et du développement durable. Ce n'est qu'ainsi que nous briserons le cercle vicieux de la faim et des conflits et que nous construirons des systèmes alimentaires durables, qui sont la base de sociétés pacifiques et stables.

Annexe 62**Déclaration de M. Abdallah Y. Al-Mouallimi, Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre prise de fonction en tant qu'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je vous souhaite, ainsi qu'à la présidence américaine du Conseil de sécurité ce mois-ci, beaucoup de succès.

De nombreux pays dans le monde connaissent une forte baisse de la sécurité alimentaire et une grave malnutrition en raison de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles qui ont réduit la production alimentaire. Les conflits militaires sont parmi les causes les plus importantes de déplacement, de faim et de malnutrition pour de nombreuses personnes.

La réponse humanitaire saoudienne a eu et continue d'avoir un effet significatif sur la lutte contre la faim et la malnutrition. En ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition, l'Arabie saoudite a mis en œuvre et continue de mettre en œuvre des projets humanitaires et de secours pour atténuer la famine et la détérioration de la situation alimentaire dans de nombreux pays.

Depuis le début du coup d'état des milices houthistes soutenues par l'Iran, la situation économique et les conditions de vie en République du Yémen ont empiré, et le pays a subi des pertes humaines et matérielles du fait des opérations militaires menées par les milices, des bombardements aveugles et de la pose de mines, qui ont poussé les Yéménites à partir dans d'autres régions et d'autres provinces pour échapper à l'agression des houthistes. En dépit de nombreuses initiatives de paix, du cessez-le-feu et des accords sur le Yémen, les houthistes persistent dans leur agression et continuent de violer les trêves et les accords de paix, et ils refusent de respecter le cessez-le-feu. Cela a entraîné une détérioration continue des conditions de vie des Yéménites, l'absence de services de base pour les civils et une augmentation du nombre de personnes déplacées dans le pays.

La crise des déplacements au Yémen reste une source de profonde préoccupation, car les milices houthistes soutenues par l'Iran continuent de pousser les gens à fuir leurs régions, de cambrioler leurs maisons l'arme au poing et de détruire leurs foyers. Dernièrement, les milices ont attaqué Mareb, qui accueille un grand nombre de personnes déplacées. Pour faire cesser cette agression, la communauté internationale doit déployer des efforts concertés, et l'ONU ainsi que les organisations internationales dont l'assistance destinée au peuple yéménite a été pillée et détruite par les milices doivent faire pression.

L'Arabie saoudite a mis en œuvre divers projets relatifs à la sécurité alimentaire au Yémen, et elle continue de fournir une aide à cet égard en appuyant les plans d'action humanitaire des organismes des Nations Unies dans le pays. Elle a dernièrement contribué à hauteur de 430 millions de dollars au plan pour 2021. L'appui fourni par l'Arabie saoudite au Yémen depuis le début de la crise se chiffre à plus de 17 milliards de dollars.

La sécurité alimentaire et la nutrition ont énormément pâti des conflits en Syrie. Par l'intermédiaire du Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires, l'Arabie saoudite joue un rôle majeur dans la fourniture d'une aide alimentaire aux

Syriens en Syrie, mais aussi en Jordanie et au Liban, qui accueillent des réfugiés, en fonction des besoins humanitaires et des zones touchées. Au total, 75 projets ont été mis en œuvre, pour un montant approximatif de 152 millions de dollars.

En Afghanistan, les conflits ont aggravé l'insécurité alimentaire, qui touche une grande partie du peuple afghan. L'Arabie saoudite, par l'intermédiaire du Centre Roi Salman, joue un rôle fondamental dans la fourniture d'une aide alimentaire aux Afghans déplacés, par le biais de 16 projets estimés à environ 11 millions de dollars.

En Somalie, grâce à 53 projets menés par le Centre Roi Salman pour un montant estimé à 95 millions de dollars, l'Arabie saoudite contribue à atténuer l'insécurité alimentaire et la malnutrition, qui ont été aggravées par l'escalade de la violence, le conflit et des catastrophes naturelles telles que la sécheresse.

Au Soudan du Sud, le Centre Roi Salman, en coopération avec le Programme alimentaire mondial, a mis en œuvre trois projets de sécurité alimentaire d'un montant approximatif de 370 000 dollars. Il fournit également une aide alimentaire dans le nord-est du Nigéria et les pays du Sahel.

Le rôle que joue l'Arabie saoudite dans la fourniture d'une aide humanitaire visant à promouvoir la sécurité alimentaire dans le monde, en particulier dans les zones de conflit, est clair. Le Royaume est l'un des pays qui réagissent le plus rapidement pour venir en aide aux populations du monde entier ; en conséquence, il est l'un des principaux donateurs mondiaux. Le développement ne pourra avoir lieu en l'absence d'une paix véritable, de respect des lois et normes internationales, et faute de règlement des conflits par des moyens diplomatiques pacifiques afin d'éviter les guerres et les conflits, dont les principales conséquences sont la pauvreté, la faim et les déplacements.

Annexe 63

Déclaration de M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat sur la sécurité alimentaire au titre du point de l'ordre du jour, intitulé « Maintien de la paix et de la sécurité internationales », en cette période où nous sommes tous confrontés à des difficultés sans précédent. La Slovaquie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (UE) (annexe 33). Je voudrais faire quelques observations supplémentaires.

Au cours des dernières années, le Conseil de sécurité a accordé de plus en plus d'importance à la question de la sécurité alimentaire en période de conflit armé. En adoptant à l'unanimité la résolution 2417 (2018) historique, le Conseil de sécurité a pour la première fois abordé la question du lien entre les conflits et la faim. Il a reconnu la nécessité de rompre le cercle vicieux des conflits et de l'insécurité alimentaire, souligné l'obligation qu'ont les États Membres de veiller à ce que l'aide alimentaire parvienne à ceux qui en ont besoin et condamné l'utilisation de la famine comme méthode de guerre.

Comme l'a reconnu le Conseil de sécurité, les conflits armés et la violence sont une cause majeure directe et indirecte de l'insécurité alimentaire et de la famine. La situation varie en fonction des pays, mais des civils sont tués, blessés et déplacés, des moyens de subsistance anéantis et l'accès aux aliments ainsi que leur disponibilité sont perturbés dans un contexte de fragilité croissante. Dans le même temps, les opérations humanitaires sont attaquées, retardées ou bloquées pour les empêcher d'acheminer une aide vitale. L'insécurité alimentaire créée par les conflits est exacerbée par les catastrophes naturelles, les chocs économiques et les crises sanitaires, qui sont tous exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Conjugués, ces facteurs menacent la vie de millions de femmes, d'hommes et d'enfants.

Le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020* montre que six des 10 pires crises alimentaires au monde et près de 60 % des besoins humanitaires sont imputables à des conflits. Cela signifie qu'en l'absence de conflits, le nombre de personnes touchées par des crises alimentaires pourrait diminuer de plus de la moitié, et le déficit de financement de l'action humanitaire diminuerait considérablement.

La fragilité des États et la faiblesse des institutions, qui donnent lieu à des situations d'urgence humanitaire complexes et persistantes, aggravent les problèmes liés à l'insécurité alimentaire, aux catastrophes naturelles et aux déplacements forcés. Toutes les parties à des conflits armés doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et faciliter le libre passage des secours humanitaires.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, le monde est confronté à « une crise sanitaire mondiale sans précédent dans les 75 ans d'histoire de l'Organisation des Nations Unies ». La Slovaquie appuie fermement l'appel du Secrétaire général à la cessation de toutes les hostilités et à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu mondial aux quatre coins du monde afin que nous nous concentrions ensemble sur le véritable combat – la lutte contre la COVID-19.

Le risque de famine liée aux conflits et d'insécurité alimentaire généralisée est un problème collectif qui exige une réponse collective. La mise au point de stratégies régionales, le renforcement de la coopération régionale et la diplomatie préventive sont de la plus haute importance. Nous devons renforcer nos capacités et élaborer des stratégies communes relatives aux conflits et à la sécurité alimentaire, qui doivent s'appuyer sur une compréhension approfondie des liens entre eux.

Nous saluons la décision de convoquer le Sommet sur les systèmes alimentaires en septembre 2021, qui permettra de lancer des initiatives audacieuses dans le cadre de la Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. La Slovaquie appuie pleinement l'objectif annoncé du Sommet sur les systèmes alimentaires, à savoir transformer la manière dont les aliments sont produits, transformés, transportés, vendus et consommés dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous estimons que le sommet offrira au monde l'occasion de relever les défis de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, de la malnutrition, de la croissance démographique, des changements climatiques et de la dégradation des ressources naturelles et de promouvoir ainsi la paix et la prospérité.

Le domaine de l'agriculture étant l'un des secteurs prioritaires du programme slovaque de coopération pour le développement, nous avons mis en place plus de 70 projets de sécurité alimentaire au cours des sept dernières années, pour un montant de près de 4,2 millions d'euros, en coopération avec des organisations communautaires, des organisations non gouvernementales et les autorités locales. Ce montant englobe deux contributions financières de la Slovaquie à des programmes conjoints au Kenya, pour les années 2019 et 2020. L'objectif est d'améliorer la sécurité alimentaire et d'appuyer les petits exploitants kényans en les incitant à investir dans le secteur agroalimentaire par le biais de l'initiative de financement de l'agriculture lancée par l'Union européenne. Ces projets, mis en œuvre dans une vingtaine de pays d'Afrique subsaharienne, des Balkans occidentaux et du Partenariat oriental, dont le Soudan du Sud, le Kenya, l'Éthiopie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord et la République de Moldova, pour n'en citer que quelques-uns, ont eu des effets positifs à long terme sur le plan socioéconomique, la consolidation de la paix et la participation des femmes.

Étant donné l'ampleur et la complexité du défi, ainsi que les ressources limitées, la coordination internationale est essentielle pour accroître l'efficacité de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement. La Slovaquie, de concert avec d'autres États membres de l'Union européenne, est active dans divers processus et initiatives dans ce domaine et appuie le travail important effectué par le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et d'autres partenaires en vue de réaliser l'objectif de faim zéro et de briser le cycle des conflits et de la faim, en particulier dans les zones rurales.

La communauté internationale doit adopter une position plus franche en appelant toutes les parties aux conflits à respecter le droit international humanitaire, à condamner les restrictions d'accès et à trouver des solutions politiques et pratiques pour lever les obstacles à l'accès. La Slovaquie appuie sans réserve le Conseil de sécurité dans le rôle essentiel qu'il joue pour faire avancer cette question et garantir la responsabilité.

Annexe 64

Déclaration de la Mission permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Slovénie s'associe à la déclaration fournie au nom de l'Union européenne (annexe 33) et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Nous saluons la décision prise par les États-Unis d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil de sécurité pendant leur présidence. Étant donné l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, le monde est confronté à une urgence alimentaire imminente, à moins que des mesures immédiates ne soient prises. À court terme, la faim et l'insécurité alimentaire déstabilisent les personnes, les ménages, les communautés et les pays, entraînant, à long terme, des troubles sociaux, l'exclusion, les déplacements et l'instabilité politique. Par conséquent, la sécurité alimentaire constitue un défi mondial majeur et un multiplicateur de risques au XXI^e siècle.

Selon les estimations les plus récentes, près de 690 millions de personnes, soit 8,9 % de la population mondiale, étaient sous-alimentées avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il en résulte que le monde n'est pas sur la bonne voie pour réaliser l'objectif de faim zéro. D'ici à 2050, le monde devrait compter 2 milliards de bouches de plus à nourrir, soit un quart de plus qu'aujourd'hui, la concurrence pour les ressources naturelles restant un facteur majeur d'instabilité et de conflit.

La COVID-19 a mis en évidence les faiblesses et les fragilités de chaque pays et risque de doubler le nombre de personnes souffrant de faim aiguë, en particulier dans les pays et contextes vulnérables.

Un récent débat du Conseil de sécurité consacré aux risques liés au climat pour la paix et la sécurité a montré que les effets des changements climatiques, le déclin de la biodiversité, la pénurie d'eau et les conflits exacerbent l'insécurité alimentaire et compromettent le bon fonctionnement des systèmes alimentaires (voir S/2021/198). Soixante pour cent des personnes souffrant de la faim vivent dans des régions déchirées par la guerre. La guerre perturbe toutes les étapes de la nutrition humaine, laissant dans son sillage la malnutrition, la maladie et la mort. Nous devons renforcer notre appel à toutes les parties en guerre pour qu'elles respectent les principes du droit international humanitaire, les Conventions de Genève et les normes relatives aux droits de l'homme afin de protéger la vie, la santé et la dignité des personnes. L'utilisation de la faim comme arme de guerre et de conflit pourrait constituer un crime de guerre ou un crime contre l'humanité.

L'augmentation de l'insécurité alimentaire rend l'aide humanitaire de plus en plus importante. Les organisations humanitaires ont besoin d'un accès sans entrave, durable, impartial, rapide et sûr aux populations touchées. La multiplication des attaques contre le personnel humanitaire constitue une grave violation du droit international et de la protection des civils. Il faut veiller à ce que les responsables rendent des comptes. Nous ne pouvons pas accepter un état du monde dans lequel des vivres ne peuvent pas être acheminés dans les zones de conflit, alors que les armes, elles, le sont.

À cette occasion, nous tenons à dire notre reconnaissance pour le travail effectué par le Programme alimentaire mondial (PAM) et les autres organismes humanitaires qui distribuent à tout moment des denrées alimentaires aux groupes les plus vulnérables du monde. Nous voulons également saluer l'obtention par le PAM du prix Nobel de la paix, qui doit nous rappeler à quel point la situation est véritablement grave.

Dans le cadre des efforts en faveur de la sécurité alimentaire, il convient de renforcer les financements à des fins non spécifiées et durables qui sont axés sur les moyens de subsistance, la nutrition et les conditions de vie des personnes. Depuis 2014, la Slovénie a doublé la part affectée à la sécurité alimentaire dans le cadre de ses contributions humanitaires et au développement. En tant que partie à la Convention relative à l'assistance alimentaire, notre pays consacre également 10 % de l'aide humanitaire à des mesures de prévention et de renforcement des capacités, l'accent étant mis en particulier sur la sécurité alimentaire. Je me dois également de mentionner que, depuis 2017, la Slovénie a fourni au PAM une quantité importante d'aide humanitaire pour la sécurité alimentaire au Yémen. Dans le passé, elle lui a également accordé des contributions destinées au Soudan du Sud, à la Somalie, au Mali, à la Syrie, à l'Éthiopie, à Haïti, au Kenya, à la République centrafricaine et à d'autres pays vulnérables face à la faim et à l'insécurité alimentaire.

En ce qui concerne la réponse de la communauté internationale, nous devons améliorer les analyses d'alerte précoce, telles que l'identification des zones de crise touchées par l'insécurité alimentaire et celle des besoins en matière de renforcement des capacités. Tout cela peut être accompli si le Conseil de sécurité et le Secrétaire général jouent un rôle de premier plan. Nous appuyons également l'idée de créer un point focal des Nations Unies pour la mise en œuvre de la résolution 2417 (2018).

La sécurité alimentaire ne peut être réalisée sans l'eau, qui est un ingrédient essentiel de la transformation agricole nécessaire pour aboutir à des systèmes alimentaires durables. En outre, on ne saurait négliger le lien étroit entre l'eau, la paix, la sécurité, la santé et le développement. C'est pourquoi la Slovénie accorde une attention particulière au lien qui existe entre l'eau et la paix.

Étant donné la vulnérabilité générale dont pâtit l'ensemble du système alimentaire, nous souhaitons également mentionner le Sommet sur les systèmes alimentaires, organisé par le Secrétaire général et qui intervient à un moment crucial pour intensifier notre action collective en faveur de la transformation des systèmes alimentaires, contribuant ainsi également à la paix et à la sécurité. Nous nous félicitons de la nature inclusive du Sommet, qui vise à trouver des solutions orientées vers l'action et capables de changer la donne, avec un processus de suivi. La Slovénie participera de près aux préparatifs du Sommet, qui se tiendra pendant la présidence slovène du Conseil européen, au second semestre 2021.

La nature interconnectée de la sécurité alimentaire appelle un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme et des efforts visant à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité.

Annexe 65**Déclaration de M^{me} Mathu Joyini, Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour vous féliciter, vous et votre gouvernement, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de l'organisation de la présente réunion consacrée aux conflits et à la sécurité alimentaire. Je souhaite également adresser mes meilleurs vœux à la présidence des États-Unis.

Je remercie le Secrétaire général, António Guterres, de tenir le Conseil informé de l'évolution de la situation en ce qui concerne les répercussions des conflits sur la sécurité alimentaire et la malnutrition aiguë. Je remercie également le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, David Beasley, et la Directrice exécutive d'Oxfam International, Gabriela Bucher, de leurs exposés circonstanciés et éclairants.

Je voudrais avant toute chose affirmer que l'Afrique du Sud considère le droit à l'alimentation comme un droit humain fondamental, qui est consacré par sa constitution et la Déclaration des droits, et je considère que ce droit s'inscrit parfaitement dans le cadre du droit international des droits de l'homme, auquel mon pays souscrit pleinement.

L'Afrique du Sud reste profondément préoccupée par le nombre croissant de civils touchés par la faim et la malnutrition en raison de la persistance des conflits. Il est regrettable que la plupart des parties aux conflits n'aient pas tenu compte de l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général. Cet appel présentait pourtant l'occasion de faire cesser les hostilités, ce qui aurait permis d'accroître l'accès des acteurs humanitaires et contribué de manière significative à l'amélioration des situations humanitaires dans les zones de conflit.

Malheureusement, l'appel à la cessation des hostilités n'ayant pas été entendu, les conflits de longue date et prolongés se poursuivent, tandis que les menaces nouvelles et émergentes se multiplient, entraînant l'aggravation de situations humanitaires de plus en plus nombreuses. Les conflits et l'instabilité contribuent sensiblement à l'augmentation du nombre déjà élevé de civils touchés par l'insécurité alimentaire, ce qui a entraîné une détérioration des crises humanitaires à l'échelle mondiale, plongeant de nombreuses personnes dans des conditions proches de la famine.

Dans ce contexte, je tiens à souligner qu'il importe que les parties à un conflit déploient des efforts concertés pour y mettre fin, notamment en s'engageant à s'attaquer sérieusement à ses causes profondes. Je veux également réaffirmer qu'il est primordial de recourir à des approches holistiques pour remédier aux situations de conflit si l'on veut réussir à trouver des solutions pérennes et une paix durable. Je souhaite en outre insister sur la nécessité de s'attacher en permanence à promouvoir les mécanismes de prévention des conflits, le dialogue et les règlements politiques négociés, ainsi qu'une coopération étroite entre les organisations régionales et le Conseil de sécurité en matière de prévention et de règlement des conflits.

L'Afrique du Sud se préoccupe également de ce que, dans certaines situations de conflit, la faim soit utilisée comme une arme de guerre. Cette tactique, qui sert à intimider les civils et à exacerber leurs vulnérabilités afin de prendre l'avantage sur ses adversaires, a eu des conséquences dévastatrices, notamment pour les groupes vulnérables, dont font partie les enfants. De toutes évidence, il s'agit là d'une violation aussi bien du droit international humanitaire que du droit international des droits de l'homme. Nous appelons donc les parties à un conflit à mettre fin à cette pratique, à

donner la priorité aux intérêts des civils et à assurer leur protection. Nous demandons en outre aux parties de permettre un acheminement impartial et sans entrave de l'aide humanitaire jusqu'à ceux qui en ont un besoin urgent. Cela doit être accompli dans le respect des principes du droit international humanitaire.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les conditions socioéconomiques existantes des civils et a contribué à aggraver les conditions de vie des populations déplacées, migrantes et réfugiées. Elle a également obéré les systèmes de santé et perturbé la fourniture de l'assistance médicale requise dans les zones de conflit. À cet égard, je tiens à souligner l'importance de l'amélioration et de la fourniture de services de santé adéquats dans les zones de conflit, afin de lutter contre les maladies infectieuses, et que cela doit s'inscrire dans une stratégie d'élimination de la faim.

Par ailleurs, dans le contexte de la pandémie persistante de COVID-19, les civils ont été confrontés à une hausse des prix des denrées alimentaires en raison de l'effondrement des économies et d'un approvisionnement limité en nourriture. L'Afrique du Sud reste préoccupée par le fait que les sanctions économiques indifférenciées imposées aux pays en conflit peuvent avoir pour conséquence accidentelle de donner lieu à une famine liée au conflit, car elles sont susceptibles de restreindre l'accès des civils à la nourriture et aux médicaments. Pour soulager la détresse des civils, les sanctions doivent être ciblées et équilibrées, et inclure des critères réalistes conçus pour atteindre les objectifs recherchés. De plus, il convient de ne plus appliquer de sanctions de manière généralisée à un pays entier, en particulier lorsqu'elles ont trait à la fourniture de moyens de subsistance et/ou de soins de santé.

Veiller à ce que l'aide humanitaire est soit assortie de ressources pérennes et suffisantes est un défi sérieux. L'objectif commun qui consiste à fournir une aide d'urgence est vital pour soulager la détresse des civils touchés par la faim et la malnutrition aiguë dans les situations de conflit, et il faut prévoir un financement suffisant qui permettra de l'atteindre. L'Afrique du Sud prend acte de l'appui constant des pays donateurs qui ont contribué généreusement au financement des opérations humanitaires des Nations Unies.

Je souhaite, pour terminer, souligner l'importance de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU sur cette question. Je saisis l'occasion pour, au nom de l'Afrique du Sud, remercier l'ONU de continuer de coopérer avec l'Union africaine et de l'appuyer dans ses efforts déterminés pour éliminer la faim et l'insécurité alimentaire en Afrique d'ici à 2025. C'est là un exemple parmi tant d'autres d'une coopération efficace entre l'ONU et les organisations régionales et, à cet égard, l'Afrique du Sud encourage à nouer ce type de partenariats dans des situations similaires, afin de lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire dans les zones de conflit.

Annexe 66

Déclaration de M^{me} Maria Aránzazu González Laya, Ministre des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération de l'Espagne

[Original : espagnol]

L'Espagne estime que la présente réunion du Conseil de sécurité est très opportune, et elle souscrit à la position de l'Union européenne. Je voudrais également souligner la nécessité de trouver des solutions au problème humanitaire croissant que constitue la faim parmi les populations civiles, et qui est même, parfois, la conséquence délibérée d'un conflit.

Comme le montre le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020*, l'augmentation inquiétante de l'insécurité alimentaire dans le monde, exacerbée par des facteurs tels que la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), les effets néfastes des changements climatiques et l'intensification ou la prolongation des conflits, a mis en relief l'obligation d'améliorer et d'intensifier notre action humanitaire auprès des communautés les plus vulnérables.

Outre les nombreuses régions en proie à des crises alimentaires manifestes voire en aggravation, comme le Yémen, nous estimons qu'il est vital de consacrer aussi notre attention à d'autres zones où la faim entraîne une forte détérioration des conditions de vie des civils, notamment la Syrie et les pays du Sahel. Nous devons accentuer nos efforts pour consolider le triptyque que constituent l'action humanitaire, le développement et la paix, le tout conformément au Programme d'action pour l'humanité, aux objectifs de développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'Espagne soutient activement les actions entreprises par le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Réseau mondial contre les crises alimentaires et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour réduire et prévenir l'insécurité alimentaire. Elle contribue notamment aux travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale qui, en 2015, a adopté le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.

Nous préconisons avec force de développer et de mettre en œuvre la résolution 2417 (2018) et nous condamnons l'utilisation de la faim comme arme de guerre, qui est constitutive d'un crime aux termes de notre code pénal. Notre stratégie de diplomatie humanitaire pour la période 2020-2026 aborde spécifiquement la question de la faim et des conflits comme une facette essentielle de notre action humanitaire, et réaffirme notre détermination face à ce problème.

Nous avons encouragé et favorisé l'adoption de la résolution 2286 (2016), concernant le personnel médical dans les conflits armés qui, en protégeant les populations et en permettant d'y accéder, contribue à améliorer la nutrition des populations en situation d'insécurité alimentaire en période de conflit armé. Pour donner suite à cette résolution et la développer, nous avons pris, aux niveaux national et international, de nombreuses mesures visant à en améliorer la mise en œuvre. Nous exhortons la communauté internationale et les acteurs non étatiques à rejoindre ces efforts collectifs et à promouvoir le respect du droit international humanitaire.

Nous avons bien conscience de la nécessité d'intensifier nos efforts communs pour lutter contre ce fléau qui touche des millions de personnes dans le monde. Dans ce contexte, nous réaffirmons l'attachement et l'appui de l'Espagne aux actions du Conseil de sécurité.

Annexe 67**Déclaration de M^{me} Pascale Baeriswyl, Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

La Suisse remercie les États-Unis pour l'organisation de ce débat public, ainsi que les intervenantes et intervenants pour leurs perspectives.

En 2021, les conflits armés restent le principal facteur d'insécurité alimentaire aiguë. Celle-ci est exacerbée par le changement climatique, les dégradations environnementales, les chocs économiques et la maladie à coronavirus (COVID-19). Dans ces conflits, l'insécurité alimentaire et les maladies liées à la malnutrition tuent silencieusement mais sûrement : elles font souvent plus de victimes que les affrontements. Mais la faim n'est pas une fatalité : elle peut et doit être prévenue et soulagée. Il faut d'urgence redoubler d'efforts. Il s'agit de mieux prévenir les conflits armés, de respecter le droit international humanitaire, d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et de réagir rapidement et efficacement aux alertes précoces. L'action du Conseil de sécurité est vitale pour les 77 millions de personnes souffrant de faim aiguë dans des zones de conflit.

La Suisse souhaite mettre en exergue trois domaines d'action qu'elle estime prioritaires.

Premièrement, elle exhorte toutes les parties à des conflits armés à assumer leur responsabilité première de répondre aux besoins de la population civile. À défaut, elles doivent autoriser et faciliter un accès humanitaire rapide, durable et sans entrave aux populations dans le besoin. La Suisse appelle le Conseil à autoriser un tel accès lorsque les parties n'y consentent pas alors que la population civile est menacée par la famine.

Deuxièmement, les sanctions et les mesures de lutte contre le terrorisme ne devraient pas accroître l'insécurité alimentaire. La Suisse appelle le Conseil à prévoir des clauses de sauvegarde pour l'action humanitaire lorsqu'il décide ou prolonge de telles mesures. Les clauses de sauvegarde doivent assurer des engagements humanitaires efficaces et impartiaux. La Suisse encourage les groupes d'experts assistant les comités de sanctions à examiner et à rapporter l'impact des sanctions sur l'action humanitaire et la sécurité alimentaire.

Troisièmement, la Suisse souligne l'importance fondamentale de la reddition de comptes pour dissuader les potentiels auteurs de violations et rendre justice aux victimes. Sur notre initiative, le Statut de Rome a été amendé de telle manière que la Cour pénale internationale puisse poursuivre le crime de famine dans les conflits armés internes. Le Conseil peut désormais déférer à la Cour les situations de conflits armés internes et internationaux où ce crime paraît avoir été commis. La Suisse a initié le processus de ratification de cet amendement. Elle encourage vivement les autres États parties à la Cour à le ratifier également, et les États Membres à criminaliser ces actes dans leur législation nationale.

Partisane de la première heure de la résolution 2417(2018), la Suisse lui réaffirme aujourd'hui son indéfectible soutien. Elle reste engagée envers les personnes affectées, par une présence humanitaire, et par le financement des opérations du Programme alimentaire mondial notamment au Yémen, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Nigéria. En plus de la sécurité alimentaire, la Suisse soutient aussi l'accès aux services vitaux comme l'eau potable ou l'abri. Elle s'engage enfin dans les processus de paix et de réconciliation et pour le respect et le renforcement du cadre juridique.

Annexe 68**Déclaration de M. Feridun H. Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'insécurité alimentaire reste une source de préoccupation au niveau mondial, qui met en péril la stabilité politique, aggrave les crises humanitaires et compromet les progrès accomplis au prix d'efforts considérables en matière de santé mondiale.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore compliqué la situation. En raison du ralentissement économique et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement, des millions de personnes n'ont pas accès à des produits alimentaires adéquats, sûrs, abordables et nutritifs. L'insécurité alimentaire risque de s'aggraver, étant donné que les phénomènes climatiques extrêmes font peser des risques sur tous les aspects de la production agricole ainsi que sur les canaux de distribution et les échanges commerciaux. La population mondiale devrait atteindre 10,9 milliards d'habitants en 2100, ce qui pourrait entraîner une forte augmentation de la demande alimentaire.

Malheureusement, nous avons négligé notre engagement mondial d'éliminer la faim d'ici à 2030. Il y aura de graves conséquences sociales, économiques et politiques si nous n'atteignons pas cet objectif fondamental.

Les conflits constituent toujours la plus grave menace pour la sécurité alimentaire mondiale. De toute évidence, il est urgent de renforcer la coopération pour créer des conditions favorables à la paix afin de mettre fin aux conflits. Par la résolution 2417 (2018), le Conseil de sécurité a reconnu pour la première fois le lien intrinsèque qui existe entre la faim et les conflits. La mise en œuvre effective de cette résolution est essentielle dans des contextes humanitaires comme la Syrie et le Yémen et dans différentes régions d'Afrique.

Il est inacceptable d'affamer les populations en tant qu'arme de guerre. Malheureusement, nous constatons que ce crime odieux est utilisé fréquemment en Syrie en tant que tactique de guerre. Pendant trop longtemps, le régime syrien a privé les civils de l'accès à la nourriture et n'a pas répondu à leurs besoins humanitaires les plus fondamentaux. La situation nutritionnelle s'est encore détériorée en raison de l'hiver très rude dans le nord-ouest de la Syrie et de l'augmentation de la morbidité due aux inondations et à la combustion de matériaux dangereux pour le chauffage ou la cuisson.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dans toute la région, le nombre de cas de malnutrition aiguë sévère a augmenté de 55 % en janvier 2021 par rapport à la même période l'année dernière. La malnutrition chronique, qui touche actuellement un tiers des enfants, est également en hausse.

Face à cette catastrophe d'origine humaine, les opérations humanitaires transfrontières de l'ONU restent le seul espoir et une voie d'approvisionnement vitale pour la survie des millions de personnes qui sont prises au piège dans un cercle vicieux de violence dans le nord-ouest, dans des conditions déplorables. C'est au moyen de ce mécanisme que la communauté internationale, et notamment l'ONU, a pu porter assistance aux victimes de la crise syrienne. Dans ce cadre, plus de 40 000 camions d'aide humanitaire de l'ONU ont été envoyés dans le nord-ouest de la Syrie via la Turquie.

Nous saluons les efforts du Programme alimentaire mondial, qui a fourni près de 30 000 camions d'aide alimentaire dans le cadre de ce mécanisme et qui a contribué à l'élaboration de meilleures conditions logistiques grâce à son statut d'« organisme chef de file ». Grâce à ce mécanisme, l'aide internationale est directement acheminée à 4,1 millions de personnes dans le besoin, dont 2,7 millions de déplacés, dans le nord de la Syrie.

Compte tenu de ces terribles conditions, le Conseil de sécurité n'a pas d'autre choix que de reconduire le mécanisme humanitaire transfrontière de l'ONU en juillet prochain, avec des postes frontières supplémentaires et le point de passage de Bab el-Salam en particulier, pour continuer à acheminer une aide humanitaire à 1,3 million de personnes dans le nord d'Alep. À cette fin, le Conseil doit assumer ses responsabilités et prendre des mesures pour atténuer les souffrances du peuple syrien.

Alors que les rapports sur la faim et le risque de famine se multiplient, nous ne pouvons pas rester les bras croisés. En tant que communauté internationale, nous devons adopter une approche préventive face au problème de plus en plus grave de la faim aiguë et de l'insécurité alimentaire. Nous devons agir avant que les urgences alimentaires ne se transforment en véritables famines.

Nous devons procéder à des profondes réformes institutionnelles et renforcer nos efforts pour améliorer la résilience du secteur agricole face aux sécheresses et aux inondations. Les pratiques agrotechnologiques pourraient être utiles et nous apporter des solutions précieuses à cet égard.

Il est également essentiel de prévenir la spéculation sur les prix des denrées alimentaires dans le marketing et le commerce et de préserver les chaînes d'approvisionnement. En outre, le renforcement des mécanismes d'assistance financière existants et la création de nouveaux fonds permettront de répondre aux besoins des personnes vivant dans des zones de conflit ou dans des pays souffrant d'insécurité alimentaire. Il ne fait aucun doute que le renforcement de la coopération entre les institutions financières internationales et les organisations humanitaires facilitera les efforts sur le terrain.

Il faut soutenir les moyens de subsistance des populations rurales grâce à des investissements et des subventions supplémentaires. Il faut donner aux femmes et aux filles, en particulier les femmes rurales, les moyens d'agir dans leurs efforts pour avoir pleinement accès à la terre, à des prêts abordables et aux marchés locaux, régionaux et mondiaux.

Enfin, nous devons également nous attacher à fournir aux régions touchées par les conflits, sans retard, des outils d'urgence de base, notamment la nourriture, l'eau, les services de santé et de protection.

Nous espérons que le prochain Sommet sur les systèmes alimentaires organisé par le Secrétaire général permettra d'aborder ces questions multidimensionnelles liées à la sécurité alimentaire mondiale. Nous espérons que le Sommet fournira à toutes les parties prenantes concernées des orientations précieuses sur la manière dont nous pouvons adapter et ajuster nos systèmes alimentaires pour relever les défis actuels et futurs. La Turquie reste déterminée à contribuer aux efforts mondiaux pour que le Sommet soit couronné de succès.

Annexe 69

Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La délégation ukrainienne s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne (annexe 33) et voudrait faire une déclaration à titre national.

La délégation ukrainienne remercie les États-Unis d'avoir organisé ce débat public sur le thème des conflits et de la sécurité alimentaire.

L'insécurité alimentaire mondiale continue de représenter une menace sérieuse pour l'humanité. Nous constatons avec inquiétude que, selon le Programme alimentaire mondial, plus de 200 millions de personnes étaient confrontées à une insécurité alimentaire grave à la fin de 2020. C'est un chiffre ahurissant. Pourtant, la fin de cette crise n'est pas en vue. Plus alarmantes encore, les projections de la Banque mondiale indiquent que ce chiffre pourrait encore augmenter pour atteindre plus de 300 millions de personnes en 2021.

Les pays les plus pauvres et les plus vulnérables ont été touchés de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire en raison de l'impact cumulé de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a perturbé les chaînes d'approvisionnement alimentaire, les économies et les emplois.

La forte augmentation de l'insécurité alimentaire grave risque de réduire à néant une grande partie des progrès réalisés au cours des dernières décennies en matière de nutrition des femmes et des enfants. La pandémie de COVID-19 exacerbant considérablement la faim, les années 2020 et 2021 devraient être des années perdues, d'un point de vue économique.

Comme on l'a vu ces dernières années, les personnes vivant dans des situations fragiles ou touchées par des conflits sont particulièrement exposées, car les conflits sapent rapidement tous les aspects de la vie, détruisent les moyens de subsistance et les institutions et restreignent l'accès à la nourriture. Le monde connaît actuellement les plus hauts niveaux de déplacement jamais enregistrés, 65,3 millions de personnes étant déplacées de force et les plus vulnérables aux pénuries alimentaires.

Nous soutenons pleinement l'idée que les conflits violents provoquent l'insécurité alimentaire, entre autres conséquences néfastes. Dans le même temps, l'insécurité alimentaire, due à de nombreux facteurs, notamment les chocs climatiques, les distorsions commerciales, l'instabilité, les prix des denrées alimentaires et l'exclusion, a augmenté le risque de conflit.

L'agression armée de la Fédération de Russie a provoqué une crise humanitaire prolongée dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine, touchant ainsi des millions de citoyens ukrainiens innocents. À cet égard, nous exprimons notre profonde inquiétude quant au fait que les forces d'occupation russes n'ont pas pris de mesures suffisantes pour faciliter l'accès des organisations humanitaires aux territoires temporairement occupés. La situation est particulièrement inquiétante dans la région de Louhansk, temporairement occupée. En conséquence, la sécurité alimentaire dans ces territoires s'est détériorée au cours de l'année dernière. À cet égard, nous appelons la Fédération de Russie à respecter ses obligations humanitaires, notamment en ce qui concerne l'octroi aux organisations internationales d'un accès humanitaire sûr et sans entrave à la population touchée.

Nous sommes convaincus que la complexité et les causes multidimensionnelles de l'insécurité alimentaire justifient la participation de toutes les parties prenantes à la recherche de moyens pour l'éradiquer, ainsi que la nécessité de se concentrer sur les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la sécurité alimentaire.

Nous souhaitons également rappeler l'importance d'une approche globale qui intègre les réponses nécessaires au climat, à la perte de biodiversité, aux conflits, aux épidémies, aux crises économiques, à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition et aux inégalités structurelles.

Le problème de l'insécurité alimentaire mondiale est particulièrement préoccupant pour l'Ukraine. En novembre, nous avons célébré le quatre-vingt-septième anniversaire de l'un des crimes les plus meurtriers du XX^e siècle : la famine massive de l'Holodomor, en Ukraine, provoquée par le régime soviétique. Elle a coûté la vie à des millions d'Ukrainiens. Il est révélateur que cette tragédie se soit produite en Ukraine, dont près de la moitié du territoire possède le sol le plus fertile du monde.

Aujourd'hui, alors que tant de personnes dans le monde sont menacées par la faim, mon pays ne peut rester inactif et est prêt à contribuer à la promotion de la sécurité alimentaire en tant que chef de file de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 2 et de la transformation des systèmes alimentaires au niveau international en combinant les compétences essentielles de diverses organisations dans le cadre de partenariats multipartites.

Afin de garantir le respect du droit de l'homme le plus fondamental – le droit à l'alimentation – l'Ukraine maintient la réponse à l'insécurité alimentaire mondiale en tête de ses priorités.

En tant que pays doté d'un secteur agricole traditionnellement fort et d'exportations alimentaires développées, l'Ukraine joue déjà un rôle de garant de la sécurité alimentaire dans de nombreux pays du monde. Malgré les défis actuels, l'Ukraine se classe parmi les dix premiers exportateurs d'huile de tournesol, d'orge, de maïs, de blé, de beurre, de volaille et de lait en poudre, contribuant ainsi à résoudre le problème de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde.

Le rôle clé de l'Ukraine a été mis en évidence dès le début de la pandémie de COVID-19, lorsque les chaînes d'approvisionnement mondiales ont été perturbées. L'Ukraine continue de remplir ses obligations et a contribué de manière significative à la sécurité alimentaire de ses partenaires au Moyen-Orient, en Europe, en Asie du Sud-Est et en Afrique du Nord. Nous sommes prêts à jouer notre rôle dans le renforcement de la sécurité alimentaire mondiale à l'avenir.

L'Ukraine estime qu'une refonte du système alimentaire s'impose depuis longtemps. La dynamique du système alimentaire est susceptible d'exacerber les inégalités au sein des nations et entre elles, et l'inégalité croissante aura des effets négatifs sur la société. De nouvelles politiques intelligentes et audacieuses sont nécessaires pour redéfinir les systèmes alimentaires, avec la possibilité d'adopter une approche pangouvernementale pour intégrer les coûts réels des systèmes alimentaires ; établir un lien entre les politiques alimentaires, agricoles et environnementales et les régimes alimentaires sains ; et créer un environnement favorable aux technologies inclusives.

À cet égard, nous attendons avec impatience la tenue du sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 et espérons qu'il contribuera à l'élaboration d'une approche équilibrée pour lutter contre la faim et la malnutrition dans le monde, tout en respectant les droits de l'homme et en soutenant le développement durable pour les générations actuelles et futures.

Annexe 70

Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les Émirats arabes unis remercient les États-Unis d'avoir accordé la priorité à cette question importante pendant leur présidence du Conseil de sécurité.

Les Émirats arabes unis reconnaissent le rôle de la sécurité alimentaire pour assurer la sécurité humaine. Les Émirats arabes unis ont donc soutenu activement l'ONU dans ses efforts mondiaux pour fournir des provisions, notamment de la nourriture, à ceux qui en ont besoin dans les zones de conflit. À cet égard, en mai, les Émirats arabes unis, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial, ont mis en place une opération de pont aérien qui a permis de rétablir la liaison entre les opérations d'aide et l'approvisionnement en équipements médicaux, en biens et en expertise lorsque l'insécurité alimentaire dans les zones de conflit a été exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette opération permet d'acheminer des fournitures indispensables depuis les Émirats arabes unis vers des sites clés en Europe, en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. De plus, les Émirats arabes unis ont récemment annoncé un financement de 230 millions de dollars pour le plan d'aide humanitaire pour le Yémen, dans le prolongement de leurs efforts pour soulager la faim et la souffrance dans la région et dans le monde.

L'insécurité alimentaire provoquée par les conflits fait souffrir des millions de personnes dans le monde entier, notamment au Moyen-Orient et en Afrique. Les conflits prolongés, en particulier, font peser un risque grave sur la santé et les moyens de subsistance des femmes, des hommes et des enfants. La situation a été exacerbée par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des perturbations de l'aide humanitaire et a encore plus touché des zones déjà dévastées par les conflits. Les Émirats arabes unis saluent donc la résolution 2565 (2021), qui appelle à une coopération internationale accrue pour faciliter l'accès au vaccin contre la COVID-19 dans les situations de conflit. En outre, l'impact des changements climatiques, en tant que moteur à la fois des conflits et de l'insécurité alimentaire, exacerbe le sort des civils dans les zones de conflit. En adoptant à l'unanimité la résolution 2417 (2018), le Conseil de sécurité a montré sa détermination à lutter contre l'insécurité alimentaire provoquée par les conflits.

Les Émirats arabes unis estiment que le Conseil doit poursuivre ses efforts pour assurer la mise en œuvre intégrale de cette résolution. Dans ce contexte, nous aimerions formuler trois recommandations pour améliorer la sécurité alimentaire dans les zones de conflit.

Premièrement, l'aide humanitaire ne peut être utilisée comme monnaie d'échange. Ce que nous avons vu dans des endroits comme le Yémen, où les houthistes entravent de manière répétée l'acheminement de l'aide, est inacceptable. Le Conseil doit condamner sans équivoque ces actions et exiger le respect total du droit international humanitaire.

Deuxièmement, dans ses rapports au Conseil de sécurité, le Secrétaire général pourrait intégrer les enseignements tirés des modèles scientifiques relatifs aux prévisions de catastrophes naturelles. Les membres du Conseil pourraient prendre en compte ces facteurs de risque lors de l'examen des questions inscrites à son ordre du jour. La modélisation prédictive des catastrophes naturelles et des épidémies est sophistiquée et pourrait constituer un atout essentiel dans l'action préventive du Conseil. Bien qu'elles ne s'appliquent pas aux catastrophes causées par l'être humain, les mesures préventives peuvent nous aider tous à nous préparer aux répercussions des phénomènes naturels sur l'insécurité alimentaire.

Troisièmement, les femmes et les jeunes doivent faire partie de l'équation dans la recherche de solutions durables à l'insécurité alimentaire causée par les conflits. Les besoins spécifiques des femmes et des jeunes, à court et à long terme, doivent être considérés comme prioritaires, car ils sont touchés de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire.

Nous nous félicitons de l'attention que le Conseil de sécurité continue de porter à cette question. La collaboration internationale est nécessaire si nous voulons atténuer et éliminer cette menace manifeste contre la paix et la sécurité internationales. Les Émirats arabes unis continueront de se concentrer sur la lutte contre ce fléau au cours de notre mandat au Conseil en 2022-2023.

Annexe 71

Déclaration de M. Samuel Moncada, Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol et anglais]

Comme elle l'a exprimé à de nombreuses reprises au Conseil de sécurité, la délégation vénézuélienne estime qu'il est essentiel de s'attaquer, de manière globale, aux causes profondes des conflits armés afin de parvenir effectivement et réellement à une paix durable et viable. La lutte contre la pauvreté et le manque d'accès aux services de base, au logement, à la santé et à l'alimentation est essentielle pour édifier des sociétés stables et pacifiques.

L'ONU constitue par excellence le cadre le plus approprié pour mener des discussions multilatérales sur cette question. Pour la République bolivarienne du Venezuela, le rôle de l'Assemblée générale, qui est un organe délibérant important, est d'une importance cruciale pour définir le dialogue international sur les stratégies de sécurité alimentaire aux niveaux national et international.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable 2, intitulé « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », inscrit l'élimination de la pauvreté et de la faim parmi ses priorités fondamentales et définit les systèmes agricoles et alimentaires viables comme étant des moteurs essentiels du développement durable.

De même, nos différentes initiatives de développement, de production et de renforcement des capacités, ainsi que nos projets de partage d'expériences, mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), visent à éliminer la faim et la malnutrition dans un cadre de coopération multilatérale.

Le Venezuela est attaché au Programme 2030, appuie le travail de la FAO et du PNUD, et réaffirme son engagement envers ces organismes. Il regrette toutefois que, pour les organisateurs de la présente réunion de haut niveau, le Programme 2030 et ses objectifs, y compris l'objectif « Faim zéro », ne soient pas aussi importants qu'ils le sont pour d'autres membres responsables de la communauté internationale.

Dans le contexte des conflits armés, quelles que soient leur intensité et leur origine, la population civile est la première victime des pénuries résultant de l'insuffisance de produits alimentaires et de la perturbation des mécanismes de production et de distribution, ce qui intensifie les souffrances de ceux qui subissent les assauts de la guerre.

Notre délégation constate que le manque de moyens pour mettre en œuvre des politiques alimentaires ou lever les obstacles aux échanges commerciaux, le ralentissement économique, les conflits armés et les effets néfastes des changements climatiques sont les principaux facteurs qui contribuent à inverser les progrès à long terme en matière de lutte contre la faim dans le monde.

Aujourd'hui, les défis en matière de sécurité alimentaire ont été exacerbés par les effets dévastateurs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les mesures extraordinaires mises en œuvre pour contenir sa propagation et les conséquences économiques qui en ont résulté, qui ont, à leur tour, mis en évidence des vulnérabilités importantes dans de nombreux systèmes alimentaires nationaux. Comme le Secrétaire général l'a indiqué en 2020, plus de 820 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire et 130 millions de personnes supplémentaires

pourraient souffrir de faim aiguë en raison des répercussions de la pandémie. La crise humaine résultant de la pandémie de COVID-19 nous rappelle la nécessité urgente de mettre en place des systèmes alimentaires durables et fiables qui garantissent l'accès à des aliments sains, nutritifs et d'un prix abordable.

La résolution 2417 (2018) sur l'utilisation de la famine comme méthode de guerre réaffirme le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États conformément à la Charte des Nations Unies. Chaque pays doit donc s'efforcer, sans ingérence extérieure, de garantir la sécurité alimentaire, conformément à ses propres politiques et priorités nationales.

Dans ce contexte, notre délégation note avec une vive inquiétude que, selon des sources officielles syriennes, les troupes américaines ont confisqué en janvier un convoi de 50 camions chargés de blé et d'orge provenant des silos de Taoubé. Il ne s'agit pas d'un incident isolé, et il a été décrit comme un vol systématique et organisé de récoltes par l'armée américaine. Par conséquent, nous rejetons catégoriquement l'utilisation de la famine par des acteurs étatiques ou non étatiques comme tactique de guerre, ou comme mécanisme pour déstabiliser et renverser des gouvernements légitimes et démocratiquement élus, ou encore comme outil pour attiser des conflits et l'instabilité, ce qui provoque incontestablement et de manière plutôt délibérée le chaos social et des souffrances.

La République bolivarienne du Venezuela ne cessera d'insister sur le fait que, dans le contexte d'une pandémie, les effets négatifs de l'imposition illégale de mesures coercitives unilatérales constituent une violation d'un large éventail de droits socioéconomiques et en particulier, font peser une menace sur la sécurité alimentaire d'un tiers de l'humanité, dont 30 millions de Vénézuéliens, qui font l'objet de cette politique criminelle.

Nous estimons que ces politiques hostiles relèvent d'une pratique de deux poids, deux mesures – exprimer des préoccupations quant à la sécurité alimentaire tout en imposant illégalement des mesures coercitives unilatérales qui portent atteinte à la chaîne d'approvisionnement alimentaire aux niveaux national et international ; et porter préjudice aux économies et aux populations de manière durable, tout particulièrement les groupes les plus vulnérables de la société, dans le cadre d'une politique délibérée de pression maximale visant à causer délibérément de la peine et des souffrances aux populations civiles, y compris celle de notre pays. À cet égard, nous nous faisons l'écho de la position de l'Assemblée générale selon laquelle les biens essentiels tels que les denrées alimentaires et les médicaments ne doivent pas servir de moyens de coercition politique et économique et que nul ne peut en aucune circonstance être privé de ses propres moyens de subsistance et de développement.

Les effets pernicieux des soi-disant sanctions ont été confirmés par des experts indépendants des Nations Unies, notamment la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan, qui a récemment effectué une visite officielle au Venezuela pour évaluer l'impact négatif de ces mesures criminelles sur l'exercice des droits de l'homme par le peuple vénézuélien. Comme d'autres États victimes de mesures coercitives unilatérales illégales, nous réitérons la dénonciation internationale de cette tactique qui consiste à imposer un siège économique et financier, exigeons sa levée immédiate et appelons tout le monde à rejeter son application.

En conclusion, nous estimons que les efforts visant à mettre fin à la tragédie humaine de la faim et à garantir pleinement la sécurité alimentaire doivent être menés de manière concertée et coordonnée, en élargissant autant que possible les espaces de discussion et en assurant la pleine participation des États Membres à qui incombe au premier chef la responsabilité de mettre en œuvre des stratégies nationales, régionales et internationales dans le cadre de la lutte mondiale contre la faim.

Annexe 72**Déclaration de M. Abdullah Al-saadi, Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter la Présidente, et, à travers elle, les États-Unis, de sa présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mars, et de lui exprimer nos meilleurs vœux de succès. Je voudrais également exprimer notre gratitude au Royaume-Uni pour la présidence fructueuse de sa délégation au cours du mois de février.

L'élimination de la faim figure en tête des objectifs de développement durable. Pourtant, malgré les progrès accomplis dans ce domaine, dans certains pays et régions, en particulier dans les pays en proie à des conflits, la faim et la malnutrition sévères demeurent des obstacles majeurs au développement.

Au Yémen, selon la dernière analyse en date du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire publiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, plus de 24 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, tandis que plus de 20 millions d'autres souffrent de la faim. Les taux de malnutrition chez les femmes et les enfants yéménites restent très élevés. Les chiffres montrent que 1,2 million de femmes enceintes ou allaitantes et 2,3 millions d'enfants de moins de 5 ans ont besoin d'un traitement urgent contre la malnutrition aiguë. Parmi ces enfants, environ 400 000 restent sans traitement et risquent de mourir.

Malheureusement, cette situation affligeante au Yémen est une crise causée par l'être humain, conséquence de la guerre menée par la milice houthiste contre le peuple yéménite depuis 2014. Comprendre les causes de la faim et de l'insécurité alimentaire au Yémen est essentiel pour trouver une solution. C'est pourquoi je voudrais illustrer certaines de ces causes dans les observations suivantes.

Premièrement, le principal facteur de la faim au Yémen n'est pas l'absence de nourriture, mais plutôt l'incapacité de la population de s'en procurer. Lorsque les houthistes ont pris le contrôle du siège de la Banque centrale à Sanaa avant qu'il ne soit transféré à Aden, ils ont dilapidé plus de 4 milliards de dollars provenant des réserves étrangères de la banque. En conséquence, le Gouvernement a perdu sa capacité de fournir des lettres de crédit et des devises aux commerçants qui importent la majorité des denrées consommées dans le pays. Cela a poussé les commerçants à obtenir leurs devises du marché, faisant ainsi grimper les prix des denrées alimentaires de façon spectaculaire. Les dépôts saoudiens effectués entre 2018 et 2020 ont fourni au Gouvernement les ressources nécessaires pour ralentir la hausse des prix alimentaires. Un autre dépôt est donc grandement nécessaire pour éviter une famine imminente.

Deuxièmement, même si la généreuse contribution de la communauté internationale a permis de fournir gratuitement de la nourriture et de l'aide aux Yéménites, la faim a persisté dans les zones contrôlées par les houthistes. Les organismes des Nations Unies, en particulier le Programme alimentaire mondial, ont dénoncé haut et fort les obstacles à la fourniture de l'aide imposés par les houthistes. Les rapports de l'ONU et d'autres organisations non gouvernementales internationales, qui montrent comment les houthistes volent l'aide de la bouche des affamés et la détournent vers les champs de bataille pour prolonger la guerre, en ont apporté suffisamment de preuves. Le Conseil de sécurité doit agir immédiatement pour mettre fin à ces pratiques des houthistes et veiller à ce que l'aide parvienne aux bénéficiaires visés.

Troisièmement, même lorsque l'aide, qui arrive au Yémen principalement par le port maritime de Hodeïda, contourne les obstacles dressés par les houthistes et parvient aux camps de déplacés, elle arrive souvent trop tard, c'est-à-dire après que

le conflit a poussé les déplacés à fuir vers différents camps. Il faut beaucoup d'efforts et de temps à l'ONU et aux organisations non gouvernementales internationales pour connaître les nouveaux emplacements des déplacés et pour établir des chaînes d'approvisionnement adéquates pour la livraison de l'aide, ce qui fait monter en flèche les niveaux d'insécurité alimentaire dans ces camps. L'attaque des houthistes contre Mareb, une ville qui accueille 2 millions de déplacés, soit 70 % de la population déplacée au Yémen, en est un parfait exemple. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit agir immédiatement et exercer une pression maximale sur les houthistes et sur leur parrain régional, l'Iran, afin de mettre un terme à cette agression odieuse contre des civils, qui constitue clairement une violation du droit international humanitaire.

Quatrièmement, la cause la plus abjecte de la faim au Yémen est que les houthistes affament les civils comme méthode de guerre. Cette tactique honteuse est utilisée contre la population de la ville résiliente de Taëz, assiégée par les houthistes depuis plus de six ans. Ils ont bloqué les voies d'entrée et de sortie de la ville, obligeant les habitants à emprunter des routes longues, non pavées et cahoteuses pour atteindre leur destination. Un voyage qui, dans le passé, prenait environ quatre heures prend aujourd'hui presque une journée entière. L'effet de cette situation sur l'accessibilité de la nourriture, sans parler de l'accès aux soins de santé et aux hôpitaux, est incalculable. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit agir immédiatement pour mettre fin à ce crime de guerre et demander des comptes aux houthistes.

Enfin, bien que pour sauver des vies, il soit crucial de régler de toute urgence les problèmes pressants susmentionnés, cela ne suffira pas à éliminer la faim et l'insécurité alimentaire au Yémen. Le Gouvernement yéménite appelle donc le Conseil de sécurité et la communauté internationale à appuyer le nouveau Cabinet yéménite, qui a été formé conformément à l'Accord de Riyad. Le Gouvernement, qui travaille depuis la capitale provisoire d'Aden, se consacre en priorité au versement des salaires et à la fourniture de services au peuple yéménite dans tout le pays, y compris dans les zones contrôlées par les houthistes. Un dépôt à la Banque centrale serait considéré comme un bon début.

Ensuite, le Conseil et la communauté internationale doivent prendre des mesures urgentes pour dissuader et empêcher les houthistes de manipuler la question du pétrolier *FSO SAFER*. Les houthistes doivent immédiatement permettre à l'équipe technique des Nations Unies d'accéder au pétrolier afin qu'elle puisse procéder à son évaluation et entreprendre des réparations urgentes. Le déversement de plus d'un million de barils de pétrole brut dans la mer Rouge aurait des conséquences environnementales, économiques et humanitaires dévastatrices qui se feraient sentir pendant des décennies. Il nuira aux activités de pêche et privera les Yéménites d'une importante source de nourriture.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent exercer une pression maximale sur les houthistes pour qu'ils mettent fin à leur guerre absurde et collaborent de bonne foi avec l'Envoyé spécial des Nations Unies afin de trouver une solution pacifique et durable au conflit, sur la base des paramètres convenus, notamment l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son Mécanisme de mise en œuvre, les résultats de la Conférence de dialogue national sans exclusive, et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015).

Annexe 73**Déclaration conjointe de M. José Blanco Conde, Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions les États-Unis d'avoir organisé la réunion d'aujourd'hui, ainsi que les intervenants de leurs exposés.

Membres du Conseil de sécurité au cours de la période 2019-2020, l'Allemagne et la République dominicaine se sont constamment efforcées de placer la question de la faim et des conflits au premier rang des priorités du Conseil. Nous avons pour objectif de faire progresser davantage ce sujet extrêmement pertinent.

Le débat public d'aujourd'hui sur les conflits et la sécurité alimentaire arrive à point nommé, car les crises alimentaires et le risque de famine dans le monde, par exemple au Yémen et au Soudan du Sud, augmentent en nombre et en gravité. L'année dernière déjà, la situation était alarmante, le Programme alimentaire mondial (PAM) avertissant qu'en raison des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), 270 millions de personnes seraient probablement en situation d'insécurité alimentaire aiguë d'ici la fin de l'année. En 2021, la situation ne s'est pas améliorée : le PAM prévient que plus de 34 millions de personnes risquent actuellement de se retrouver en situation d'urgence ou de famine.

Bien que les changements climatiques, les difficultés économiques et les effets de la pandémie de COVID-19 jouent un rôle dévastateur, nous tenons à souligner que les conflits et la violence sont la principale cause des besoins humanitaires, et donc de l'insécurité alimentaire. La famine, qui revêt une nouvelle dimension en raison des conflits, pourrait bientôt devenir une réalité pour des millions de personnes. Si des mesures ne sont pas prises immédiatement, des civils innocents vont souffrir de la faim et mourir.

La faim est une menace récurrente et persistante pour les pays touchés par des conflits. Il est déplorable que l'humanité n'ait pas su tirer les bons enseignements de cette situation. Au lieu de cela, nous essayons une fois de plus de résoudre un problème qui aurait pu être évité au départ. Les conflits doivent être réglés avant qu'ils ne conduisent à la famine.

Sur la base des éléments de plus en plus nombreux qui montrent que les conflits sont le principal facteur de la faim qui augmente considérablement le risque de famine, les liens entre la famine et les conflits ont été reconnus dans la résolution 2417 (2018). Par conséquent, nous devons agir de manière plus résolue dans ce domaine et examiner les liens qui sous-tendent ce problème. Conformément à son mandat, le Conseil de sécurité doit améliorer considérablement son action en matière de prévention des conflits, premièrement en utilisant les outils à sa disposition pour suivre de près la situation dans les pays touchés par des conflits lorsque le risque d'insécurité alimentaire est encore évitable ; deuxièmement, en garantissant un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin et en veillant à ce que tous les acteurs prennent des mesures pour permettre et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire ; troisièmement, en jouant un rôle déterminant pour garantir le respect par les parties à des conflits armés du droit international humanitaire et des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance applicables à l'action humanitaire, ce qui est le seul moyen pour les organisations humanitaires d'avoir accès aux personnes touchées, où qu'elles se trouvent et quelles qu'elles soient.

Bien entendu, la manière la plus efficace de faire en sorte que les conflits ne soient pas un facteur de famine est de les prévenir et d'y mettre fin, ce qui relève toujours de la responsabilité principale du Conseil. Nous appelons également à l'intensification des opérations humanitaires. Des efforts conjoints qui associent les piliers de l'action humanitaire, du développement et de la paix doivent être consentis et mis en œuvre de manière coordonnée afin de mettre fin à l'insécurité alimentaire et à la faim causées par les conflits. Enfin, le déficit persistant de financement de la réponse humanitaire à cette crise reste alarmant. Nous devons tous renforcer notre engagement à faire en sorte que les plus vulnérables continuent de recevoir l'aide dont ils ont besoin.

Nous devons faire mieux. Nous pouvons prévenir la faim. Nous devons prendre des mesures concrètes et collectives pour éliminer définitivement le risque que des millions de personnes soient confrontées à la tragédie de la faim et de la famine.
